

JETA

Un village mina du sud-Est du Togo

L'ORGANISATION SOCIALE

(APPENDICE SUR LA VIE ÉCONOMIQUE)

TRANSCRIPTION PHONETIQUE

Nous nous sommes en grande partie inspirés du système utilisé par G.K. JOHNSON dans son "Petit Vocabulaire Français - *Gengbe (GéGbé)*". Nous avons recouru à la notation figurée non seulement pour les termes concernant la région étudiée, mais pour tous les mots à propos desquels nous avions observé des divergences de transcription dans la littérature consultée.

Voyelles:

e	e (muet) de <u>cheval</u>
e	é de <u>éléphant</u>
è	è de <u>père</u>
ø	o ouvert de <u>or</u>
u	ou de <u>ouvrir</u>

Le tilde nasalise de voyelle.

ã	an de <u>manteau</u>
ë	in de <u>pinceau</u>
ɔ ou ð	on de <u>pont</u>

Consonnes :

c	tch comme l'anglais <u>child</u>
j	dj comme l'anglais <u>John</u>
g	g toujours dur, comme <u>gabelou</u>
ny	ñ espagnol, comme gn mouillé français de <u>pagne</u>
ŋ	ng proche du ng anglais <u>English</u>
x	h aspiré dur proche du ch allemand dans <u>ach</u>
s	toujours dur.

INTRODUCTION

Le village de Jeta est situé dans le sud-est du Togo, au sein d'une région occupée pour l'essentiel par des populations de langue et coutume mina. Ces populations qui, dans l'ensemble du pays, rassemblent environ 80.000 personnes, soit 5% de la population totale, occupent principalement la partie méridionale de la circonscription d'Anécho, dans une zone cotière et lagunaire! On compte un assez grand nombre de villages mina sur les rives du Mono, dans sa partie inférieure.

Bon nombre de Mina sont des citadins. Ils forment plus du tiers de la population de Lomé, la capitale. Mais le principal centre, proprement mina par ses origines, son histoire, sa population, est la ville d'Anécho (Anexo) (11.000 hab. au recensement de 1960) dont le rôle a été essentiel dans les relations du Togo avec l'extérieur. Les familles mina d'Anécho ont occupé et occupent une grande place dans la vie politique et économique du pays. Elles ont fourni et fournissent une proportion importante de son élite intellectuelle. - A côté d'Anécho, il faut citer Porto-Seguro, Gliji, centre religieux de ces populations, descendants des rois traditionnels, et en territoire dahonéen- mais étroitement liée à la vie des Mina togolais- Agwe peuplée de descendants d'immigrants portugais et de Mina-Ajigo partis d'Anécho.

Ces populations vivent surtout de l'exploitation des plantations de palmiers à huile, de cocotiers, de la culture du manioc et du maïs, de la pêche, surtout lagunaire. Le commerce traditionnel, très développé, est animé principalement par les femmes et dépasse le cadre du pays mina et du Togo. La région possède d'importants marchés traditionnels - Les Mina installés en ville occupent de nombreux postes dans la fonction publique et les professions libérales.

La langue mina, moins élaborée que l'évhé dont elle est proche, comporte de nombreux emprunts aux langues européennes. En constante évolution, elle joue un rôle essentiel dans les rapports quotidiens, comme dans la vie politique et commerciale.

En milieu rural mina, mais aussi chez les Mina urbanisés et notamment dans le centre d'Anécho, la vie religieuse traditionnelle a conservé son extension et son originalité, tant par le foisonnement de son panthéon que par l'importance accordée aux croyances et aux pratiques qui s'y rattachent ainsi qu'aux incidences croyances et pratiques dans la vie quotidienne.

-o-o-c-o-o-o-o-

L'étude du village choisi révèle un certain nombre de traits qui, même en l'absence d'un travail de comparaison systématique, nous ont semblé communs, à des degrés divers, à la plupart des villages voisins, de coutume mina, situés en zone lagunaire. Ces caractères font apparaître Jeta comme un ensemble:

a - de création récente, l'arrivée des fondateurs ne remontant qu'au dernier tiers du 17ème siècle.

b - irréductible à sa base proprement géographique, Une partie notable des gens nés dans le village (plus de 360, soit près de 28 % de la population résidant au village) vit à l'extérieur. De nombreux phénomènes démographiques, économiques ne peuvent être analysés sans référence à cette fraction de la communauté. Notamment, la grande mobilité individuelle liée à ce phénomène, a des répercussions importantes, directes ou indirectes au plan de l'organisation matrimoniale. En outre, cette mobilité, qui n'implique que dans des cas exceptionnels, une rupture complète des liens avec la communauté, est susceptible, par l'action des groupes résidant à Lomé ou dans les capitales d'autres Etats Africains, de constituer un facteur d'évolution des structures.

c - placé à bien des égards, en situation de contact: écologiquement et économiquement: les sols du terroir villageois se trouvant dans une région de transition entre les terrains sableux constituant le cordon littoral et les terres de barre. Cette situation permet d'associer à l'exploitation des cocoteraies du littoral, celle des palmeraies et la culture du manioc et du maïs - En outre, la proximité de la mer et de la lagune, ouvre la possibilité d'une activité économique diversifiée, qui combine la pratique de ces diverses cultures et celle de la pêche tant maritime que lagunaire.

- politiquement: le village est à cheval sur la frontière Togo-Dahomey,
- ethniquement: il rassemble des groupes ethniques issus non seulement de l'intérieur du pays et des pays limitrophes, mais également du Nigéria. La structure ethnique complexe qui en résulte et ses transformations actuelles ont de nombreuses incidences sur les divers niveaux de la vie sociale, notamment politique, économique et religieux.

d- dont la vie économique repose sur un certain nombre d'oppositions :

- un relatif isolement et une technique agricole rudimentaire en dépit de la proximité d'importants marchés comme ceux d'Agwegâ, d'Aklaku et de Voga et d'un centre de transformation des produits de la culture du manioc, la féculerie de Ganavé;
- une division du travail qui, reposant rarement sur la coopération entre époux et une réelle complémentarité des activités, correspond parfois à une totale divergence d'intérêts à l'intérieur des ménages;
- un système de valorisation des activités économiques qui ne privilégie pas celles qui seraient les plus rentables dans un milieu où les biens sont appréciés essentiellement en fonction de leur valeur monétaire;

- l'affirmation de l'individualité des ménages, notamment à propos des activités économiques, en dépit de leurs regroupement en familles étendues au sein des concessions; .
- e - où les statuts masculin et féminin sont affectés d'une dysymétrie sensible au profit du second. Ce décalage apparent dans les diverses manifestations de la vie économique et de l'existence matrimoniale - notamment par le biais du divorce dont l'initiative revient presque toujours aux femmes - ne s'est pas à ce jour exprimé en institutions spécifiques, mais influence de manière marquée certaines des institutions existantes,
- f - où l'autorité s'exerce au moyen de structures nettement dessinées : une chefferie conservant l'essentiel de son caractère traditionnel en dépit des influences européennes. Les structures latentes d'autorité ne réunissent à s'exprimer que dans des situations d'exception et grâce à l'aide d'éléments extérieurs.
- g - socialement très cohérente, cette cohésion reposant
 - sur l'attachement au sol et sur une valorisation communément admise des différents types d'activités;
 - sur le rebrassage des membres appartenant à des ethnies différentes en groupements constitués à partir d'autres critères : cérémoniels (sociétés de tam-tam), économiques (tontines), religieux (couvents , pratique de l'afā), politiques (asafo)
 - sur l'existence d'un panthéon et de pratiques religieuses communs pour l'essentiel aux différents groupes et en voie d'uniformisation;
 - sur le principe reconnu d'une espèce de citoyenneté villageoise manifestée notamment à l'occasion des cérémonies funéraires - qui l'emporte sur l'appartenance à telle ou telle ethnie et n'exige pas une installation ancienne;
 - sur la reconnaissance du rôle dévolu dans la gestion de la communauté aux membres du lignage issu du fondateur.

S O M M A I R EINTRODUCTIONCHAPITRE 1.- STRUCTURE DE LA POPULATION ET MORPHOLOGIE SOCIALE..2

I.- STRUCTURE DE LA POPULATION.

A. Population résidant au village et population vivant à l'extérieur :	
1.- La population résidant au village	3
a) Répartition par âge et par sexe	4
b) Pyramide des âges	6
c) Taux démographiques	7
2.- La population vivant à l'extérieur du village	8
a) Répartition géographique	9
b) Répartition par âge et par sexe - Pyramide des âges	18
c) Structure socio-professionnelle	20
B. Structures socio-démographiques et histoire du peuplement.	
1.- Structure ethnique	26
a) Répartition de la population par ethnies	27
b) Distribution géographique des ethnies	31
2.- Origine ethno-géographique des groupes	35
a) Mise en place de la population	38
b) Analyse des mouvements actuels de population	54
Exemple des écarts.	
II.- MORPHOLOGIE VILLAGEOISE.....	58
A.- Situation géographique - Données écologiques	60
B.- L'habitat : quartiers et écarts	64
C.- L'habitation : cases et concessions.	

CHAPITRE II - L'ORGANISATION SOCIALE.

I - LA PARENTE - Terminologie et comportements.

II - LA STRUCTURE SOCIALE - LES DIFFERENTS TYPES DE GROUPEMENTS.

A - LES ENSEMBLES FONDÉS SUR L'HISTOIRE, LA PARENTE, L'ALLIANCE	82
1°) Les groupements constitués à partir d'une aventure historique commune: tribus et clans	82
2°) Les groupements reposant sur les relations de parenté: les patrilignages	85
3°) Les groupement localisés constitués sur la base de la parenté et de l'alliance: la famille étendue et les ménages	85
B - LE PATRILIGNAGE	88
1°) Répartition géographique des lignages	88
2°) Les facteurs de leur localisation	90
3°) Les rapports entre lignages, clans, tribus	92
4°) Les principales caractéristiques des lignages. - Etude comparative	93
5°) Conclusion	99
C - Les concessions, cadres de familles étendues, grou- pements relais	101
1°) Etude quantitative	102
2°) Monographies de concessions	108
3°) Analyse	147
4°) Conclusion	154

D - LES ENSEMBLES CONSTITUÉS A PARTIR D'AUTRES CRITERES

1º) Les groupements, à base géographique, de participation à des activités cérémonielles: les sociétés de tam-tam	156
2º) Les groupements astructurels de jeunes réunis à des fins économiques diffuses ou pour des activités ludiques	160
3º) Les revendeuses, groupement de femmes fondé sur la participation individuelle de ses membres à un activité identique, le petit commerce	162
4º) Les tontines, groupements organisés en vue de certaines formes d'épargne et de placement du revenu monétaire	168
5º) La société politique	173
6º) Les funérailles, facteur de cohésion sociale ...	183

III - L'INSTABILITE FONDAMENTALE DES MENAGES ET DES IMPLICATIONS

A - LE MARIAGE.

I. Le mariage traditionnel	202
II. La situation actuelle	206

B - LES MENAGES MONO ET POLYGYNIQUES.

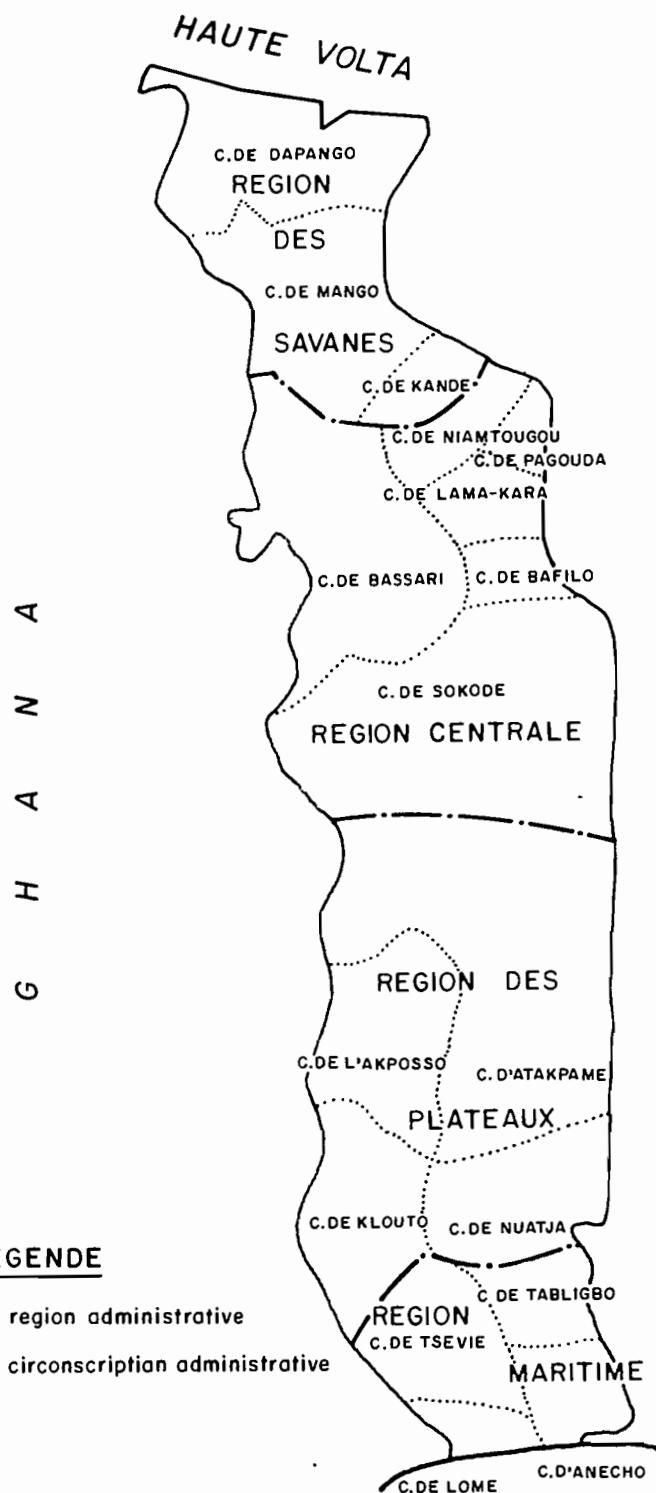
I. Etude quantitative -	212
II. La polygamie	219
III. Le divorce et son action nivellatrice	224

APPENDICE - NOTES SUR QUELQUES ASPECTS DE LA VIE ECONOMIQUE.

I. - DIVISION DU TRAVAIL ET ECHELLE DE PRÉFÉRENCES	235
II. - LA PECHE, ACTIVITE ASSOCIEE A L'AGRICULTURE	248

TOGO
(CARTE ADMINISTRATIVE)

N I G E R



LEGENDE

- — — Limite de region administrative
- Limite de circonscription administrative

D'après Hermann ATTIGNON
GEOGRAPHIE DU TOGO 1965

CHAPITRE 1er

STRUCTURE DE LA POPULATION ET MORPHOLOGIE SOCIALE

La très grande mobilité de la population et l'importance numérique du groupe vivant en dehors du village, nous ont amenés à situer d'abord démographiquement la communauté villageoise par rapport à ce groupe extérieur. Par ailleurs l'hétérogénéité ethnique de cette communauté et sa "jeunesse" nous ont fait penser qu'il serait bon d'analyser sa structure ethnique, l'origine et les circonstances de la mise en place des groupes qui la composent, avant de prendre concrètement contact avec la surface géographique et morphologique villageoise .

A - STRUCTURE DE LA POPULATION.

I - POPULATION RESIDANT AU VILLAGE ET POPULATION VIVANT A L'EXTERIEUR DU VILLAGE

1. La population résidant au village.

- a - Répartition par âge et par sexe
- b - Pyramide des âges
- c - Taux

2. La population vivant à l'extérieur du village

- a - Répartition géographique
- b - Répartition par âge et par sexe. - Pyramide des âges
- c - Structure socio - professionnelle.

I. La population résidant au village.

a - Répartition par âge et par sexe.

Le tableau N° 1 donne la répartition de la population résidente par âge et par sexe. Il fait ressortir deux particularités :

- Le pourcentage très élevé de jeunes. Cent quarante quatre villageois, soit 51,17 % des habitants ont moins de 15 ans; 56,27 % ont moins de 20 ans. Le phénomène est particulièrement marqué pour les éléments mâles de la population: 60,12 % et 64,77 % respectivement.
- Le pourcentage faible d'adultes de plus de 50 ans : 14,06 %.

TABLEAU N° 1
Répartition par âge et par sexe
de la population résidente.

Tranches d'âges	M			F			Total			M	F
	Effec- tifs absolus	%	% cumulés	Effec- tifs absolus	%	% cumulés	Effec- tifs absolus	%	% cumulés		
0 - 4	136	22,65	22,65	134	19,05	19,05	270	20,72	20,72		
5 - 9	132	21,96	44,61	120	17,15	36,20	252	19,35	40,07		
10 - 14	14	12,35	56,96	70	9,95	46,15	144	11,10	51,17		
15 - 19	19	3,16	60,12	47	6,70	52,85	66	5,10	56,27		
20 - 24	28	4,65	64,77	42	3,95	58,80	70	5,39	61,66		
25 - 29	25	4,15	68,92	53	7,55	66,35	78	5,96	67,62		
30 - 34	27	4,19	73,41	43	6,10	72,45	70	5,39	73,01		
35 - 39	20	3,32	76,73	44	6,25	78,70	64	4,93	77,4		
40 - 44	27	4,49	81,22	30	4,25	82,95	57	4,37	82,31		
45 - 49	21	3,50	84,72	26	3,70	86,65	47	3,63	85,94		
50 - 54	20	3,32	88,04	27	3,85	90,50	47	3,39	89,33		
55 - 59	24	3,99	92,03	10	1,42	91,92	34	2,62	91,95		
60 - 64	9	1,49	93,52	22	3,13	95,05	31	2,37	94,32		
65 et +	39	6,48	100,00	35	4,95	100,00	74	5,68	100,00		
Total	601	100,00	100,00	703	100,00	100,00	1304	100,00	100,00		

b - Pyramide des âges.

La pyramide triangulaire, à base très large, est celle d'une population démographiquement jeune. Cet étalement est particulièrement marqué jusqu'à 10 ans. Il peut être rapproché de deux phénomènes :

- la présence au village de jeunes enfants de ménages vivant à l'extérieur, à Lomé ou dans les capitales d'autres pays africains;
- l'installation récente à Seko , à 3km du village, d'un dispensaire et d'une maternité, ce qui entraîne une chute du taux de mortalité infantile.

Elle se retrécit brutalement à partir de 15 ans, du fait de l'émigration d'une partie de la population active jeune. Ces départs sont partiellement compensés pour la partie féminine par la virilocalité du mariage. De 15 à 55 ans, le déséquilibre entre effectifs masculin et féminin est marqué, au profit du second.

A partir de la tranche 55 - 60 l'avantage numérique féminin est moins régulier. Le déséquilibre est en faveur de la population mâle dans les classes 55 - 60 - 65 - 70 et 85 et plus. Dans les deux premiers cas la situation peut être mise en rapport d'une part avec l'importance des divorces compte tenu de l'effectif de la classe, d'autre part avec la rareté d'hommes de plus de 45 ans parmi la population vivant à l'extérieur.

(i) Polygynique

JETA
Population résidente
Pyramide des âges au 30-2-66

HOMMES : 601

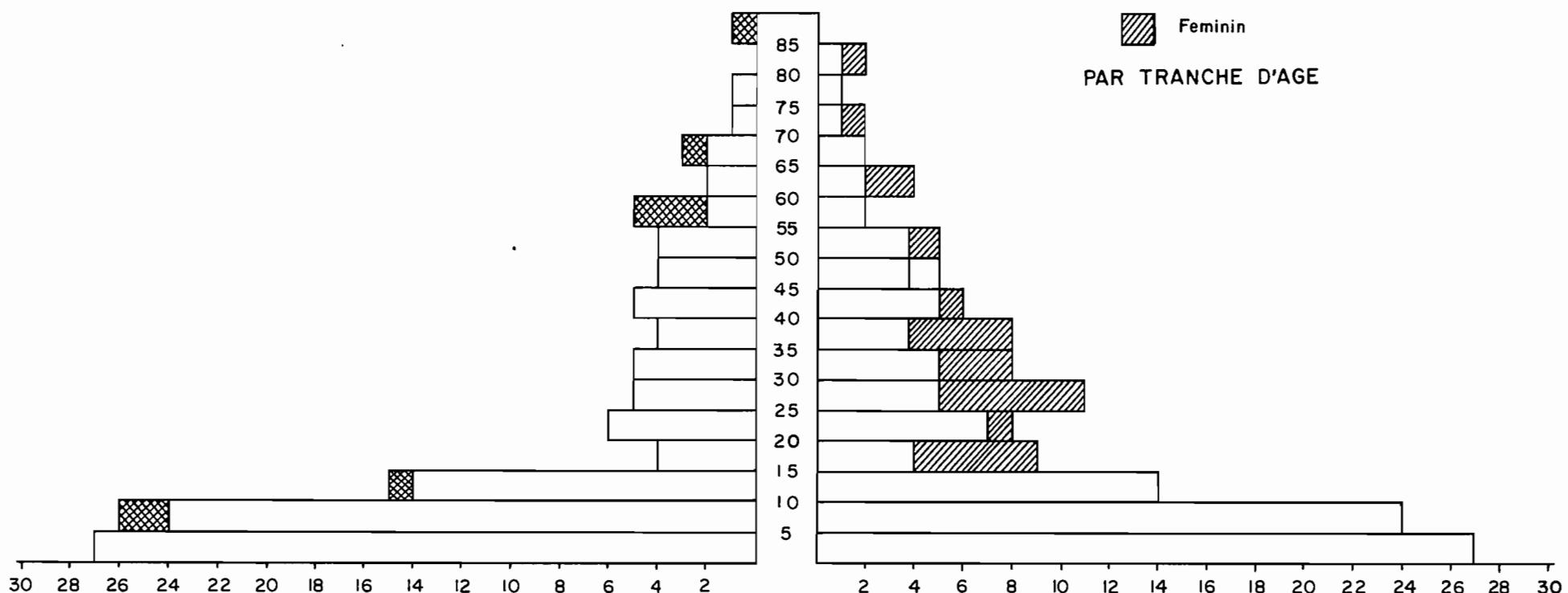
FEMMES : 703

EXCEDENT

■ Masculin

■ Feminin

PAR TRANCHE D'AGE



c - Taux.

Taux de fécondité effective.

- Le taux de fécondité effective (rapport entre les naissances vivantes et le nombre de femmes de 15 à 49 ans) est de 58/285 soit : 203 pour 1000.

Taux de natalité.

- Le taux de natalité (rapport entre naissances vivantes et population totale) de 58/1305) 4,5 est nettement inférieur à celui de l'ensemble de la population du Togo : 5,5%

Taux de mortalité

- Le taux de mortalité infantile (rapport entre le total des décès des enfants de moins d'un an et le total des naissances de l'année) est de 5,2 %. Ce taux apparaît très faible comparé à celui concernant l'ensemble de la population du Togo (12,7 %). Néanmoins, en l'absence de croyances interdisant de communiquer le nombre des enfants défunt, nous n'avons pas de raisons particulières de le mettre en doute. Du reste, l'installation récente d'une maternité dans le village voisin de Seko peut expliquer au moins partiellement cette chute des décès d'enfants..

- Le taux de mortalité générale (1,9 %) est lui aussi nettement inférieur à celui de l'ensemble du Togo : 2,9 %).

- Espérance de vie à la naissance.

Elle est de 32 ans contre 35 pour l'ensemble du Togo.

- Taux d'accroissement naturel.

Ce taux (2,5 %) est légèrement inférieur à celui de la population totale. (2,6 %).

2. La population vivant à l'extérieur du village.

a) Répartition géographique.

Cette population se répartit entre quatre zones, soit par importance numérique croissante:

- les autres circonscriptions administratives du pays.
- la capitale, Lomé.
- des villages voisins de Jeta situés au Togo ou au Dahomey.
- des capitales d'autres pays d'Afrique.

1) Les autres circonscriptions du Togo. (6,09 %)

Elles recueillent le plus faible pourcentage des émigrants. Ils s'agit généralement de fonctionnaires nommés dans ces circonscriptions.

2) Lomé. (27,42 %)

99 personnes nées à Jeta vivent dans la capitale. Les activités qu'elles y exercent sont extrêmement diverses. On y trouve notamment:

- des aides familiaux: jeunes villageois qui en échange de la nourriture et du logement accomplissent des travaux ménagers pour leurs parents plus aisés installés en ville. Il s'agit en général de parents assez éloignés: cousins au troisième ou quatrième degré;
- des apprentis :
- des artisans du commerce ou de l'industrie et des ouvriers: boutiquiers, coiffeurs, électriciens, chauffeurs, couturières, menuisiers, peintres etc....
- des écoliers et collégiens : les premiers vivant en ville avec leurs parents, les seconds parfois installés chez les parents ou amis et entretenus par leur père demeuré au village;
- des revendeuses;

Les retours au village des émigrés vivant dans ces deux zones ont lieu surtout à l'occasion des congés scolaires ou administratifs. On s'efforce de placer à ces périodes les cérémonies intéressant l'ensemble du groupe familial auquel ils appartiennent.

Le groupe de Lomé a constitué une association qui se tient au courant des problèmes intéressant le village, s'efforce d'informer les villageois, de stimuler et de financer partiellement les efforts d'amélioration.

3) Villages voisins, situés au Togo ou au Dahomey. (27;70 %)

Les départs sont en rapport :

- soit avec les échanges matrimoniaux. Sur les 100 individus de ce groupe on trouve 65 femmes contre 35 hommes, 39 de ces femmes ont de 15 à 44 ans,
- soit avec les divorces : à côté du grand nombre de femmes mariées ou en âge de l'être on trouve un nombre presque aussi important d'enfants de moins de 15 ans ayant suivi leur mère.

(Le mouvement centrifuge vers les villages voisins est largement compensé par un mouvement de sens contraire, dont le caractère plus complexe sera analysé ultérieurement. Il suffit de constater ici que dans ce mouvement de retour la proportion de femmes est également forte (67 %) en partie à cause des mariages intervillageois.)

4) Villes africaines (.38,79 %)

Le tableau N° 6 classe les divers pays d'après le nombre de gens nés à Jeta qui y vivent.

Ce tableau appelle quelques remarques :

- a) la concentration dans les capitales. Ce phénomène est dû à la nature des activités exercés par les absents; il s'agit d'employés (secrétaires, comptables...) du secteur privé ou public (Dahomey), partis pour la plupart avant l'indépendance des pays africains qui les ont accueillis. Leur nombre est en rapport avec celui des personnes d'un niveau d'instruction au moins élémentaire (classe de 4ème) existant au Togo et avec la difficulté pour eux d'être utilisés sur place, - (l'existence de nombreux cadres moyens et supérieurs Togolais ou Dahoméens dans certains pays africains a été à l'origine de mouvements de xénophobie dans les années suivant l'indépendance),
- b) le nombre des émigrés décroît à mesure qu'on s'éloigne du pays d'origine: du moins en ce qui concerne les pays numériquement les mieux représentés : Ghana, Dahomey, Nigéria, Côte-d'Ivoire, Gabon et Niger.

Les retours périodiques des émigrés de cette nature sont évidemment plus rares pour des raisons financières et coïncident également avec les congés administratifs.

On peut donc distinguer deux grands types de mouvements vers l'extérieur:

1. Les mouvements locaux liés à des considérations sociologiques (échanges matrimoniaux.)
2. Des mouvements de plus grande amplitude géographique en rapport avec des raisons d'ordre économique, essentiellement l'absence sur place d'emploi pour la fraction instruite de la population née au village.

Le premier type de mouvement trouve son explication dans le cadre régional, le second exige la prise en considération de l'ensemble national.

TABLEAU N° 2

Répartition géographique de la population vivant à l'extérieur du village

	Lieux d'émigration	Effectif\$	%	% cumulés	% cumulés
1	Autres circonscriptions du Togo	22	6,09	6,09	100,00
2	Lomé	99	27,42	33,51	93,91
3	Villages voisins (Togo-Dahomey)	100	27,70	61,21	66,49
4	Autres pays d'Afrique	140	38,79	100,00	38,79
	Total	361	100,00	100,00	100,00

TABLEAU N° 5

Répartition géographique de la population vivant à l'extérieur du village
 1) dans d'autres circonscriptions administratives du pays.

Tranches d'âges	M		F		Total Effectifs	
	Effectifs		Effectifs			
	0	0	0	0		
0	0	0	0	0	0	
1 - 4	0	0	0	0	0	
5 - 9	2	1	1	1	3	
10 - 14	2	2	2	2	4	
15 - 19	1	4	4	4	5	
20 - 24	0	2	2	2	2	
25 - 29	3	2	2	2	5	
30 - 34	2	0	0	0	2	
35 - 39	0	0	0	0	0	
40 et plus	1	0	0	0	1	
Total	11	11	11	11	22	

TABLEAU N° 6

Répartition géographique de la population vivant à l'extérieur du village
2) à Lomé.

Tranches d'âges	M	F	Total
	Effectifs	Effectifs	Effectifs
	0	0	0
4	2	0	2
5 - 9	7	9	16
10 - 14	6	4	10
15 - 19	16	10	26
20 - 24	6	12	18
25 - 29	8	7	15
30 - 34	2	6	8
35 - 39	1	0	1
-40 et plus	1	2	3
Total	49	50	99

TABLEAU N° 2

Répartition géographique de la population vivant à l'extérieur du village
 3) dans des villages voisins (Togo ou Dahomey)

Tranches d'âges	M		F		Total	
	Effectifs		Effectifs			
0	0		1		1	
1 - 4	7		1		8	
5 - 9	8		12		20	
10 - 14	2		6		8	
15 - 19	4		11		15	
20 - 24	3		14		17	
25 - 29	6		5		10	
30 - 34	2		3		5	
35 - 39	1		4		5	
40 - 44	0		1		1	
45 - 49	2		0		2	
50 - 54	0		3		3	
55 - 59	0		1		1	
60 et plus	0		3		3	
Total	35		65		100	

TABLEAU N° 3

Répartition géographique de la population vivant à l'extérieur du village
 4) dans des villes situées dans d'autres Etats africains.

		! Effectifs !	! % !	%
		absolus	cumulés	
1	Ghana (Accra)	! 44	! 31,42	31,42
2	Dahomey (Cotonou)	! 40	! 28,57	59,99
3	Nigéria (Lagos)	! 14	! 10,00	69,99
4	Côte-d'Ivoire (Abidjan)	! 13	! 9,29	79,28
5	Gabon (Libreville, Port-Gentil)	! 13	! 9,29	88,57
6	Niger (Niamey, Zinder)	! 11	! 7,85	96,42
7	Haute Volta (Ouagadougou Bobo-Dioulasso)	2	! 1,42	97,84
8	Congo-Brazzaville	! 1	! 0,72	98,56
9	Guinée	! 1	! 0,72	99,28
10	Sénégal (Dakar)	! 1	! 0,72	100,00
	Total	! 140	!	!

TABLEAU N° 7

Répartition géographique de la population viant à l'extérieur du village
 5) dans les villes situées dans d'autres Etats africains
 (Répartition par âge et par sexe)

Tranches d'âges	M		F		Total
	Effectifs		Effectifs		
- 0	1		1		2
1 - 4	0		2		2
5 - 9	1		10		11
10 - 14	6		10		16
15 - 19	17		14		31
20 - 24	9		16		25
25 - 29	15		6		21
30 - 34	16		6		22
35 - 39	5		2		7
40 - 44	1		1		2
45 - 49	0		0		0
50 - 54	0		0		0
55 - 59	1		0		1
Total	72		63		140

■■ Pyramide des âges et répartition par âge et par sexe

L'examen de la pyramide des âges et de la structure par âge et par sexe de la population absente la font apparaître comme le complément de la population résidente. Trois faits la caractérisent :

- 1) la faible importance des tranches de 0 à 15 due au fait que de nombreux enfants des émigrés vivent au village chez des parents de leur père.
- 2) l'importance des tranches d'âges de 15 à 35 ans, en rapport avec le caractère de cette émigration, liée à la recherche d'emplois qui est le fait d'éléments jeunes.
- 3) la rareté d'éléments âgés de plus de 40 ans. Cette particularité pourrait permettre de dater approximativement le début de l'émigration, le village contenant un nombre relativement faible d'hommes de plus 40 ans revenus de l'extérieur.

Nous nous trouvons donc en face d'une pyramide et d'une structure par âge concernant une population "artificielle" et dont les caractéristiques ne peuvent s'interpréter que par référence au groupe global dont la population émigrée constitue l'émanation.

JETA

Population vivant à l'extérieur
Pyramide des âges au 30-2-66

HOMMES : 168

FEMMES : 193

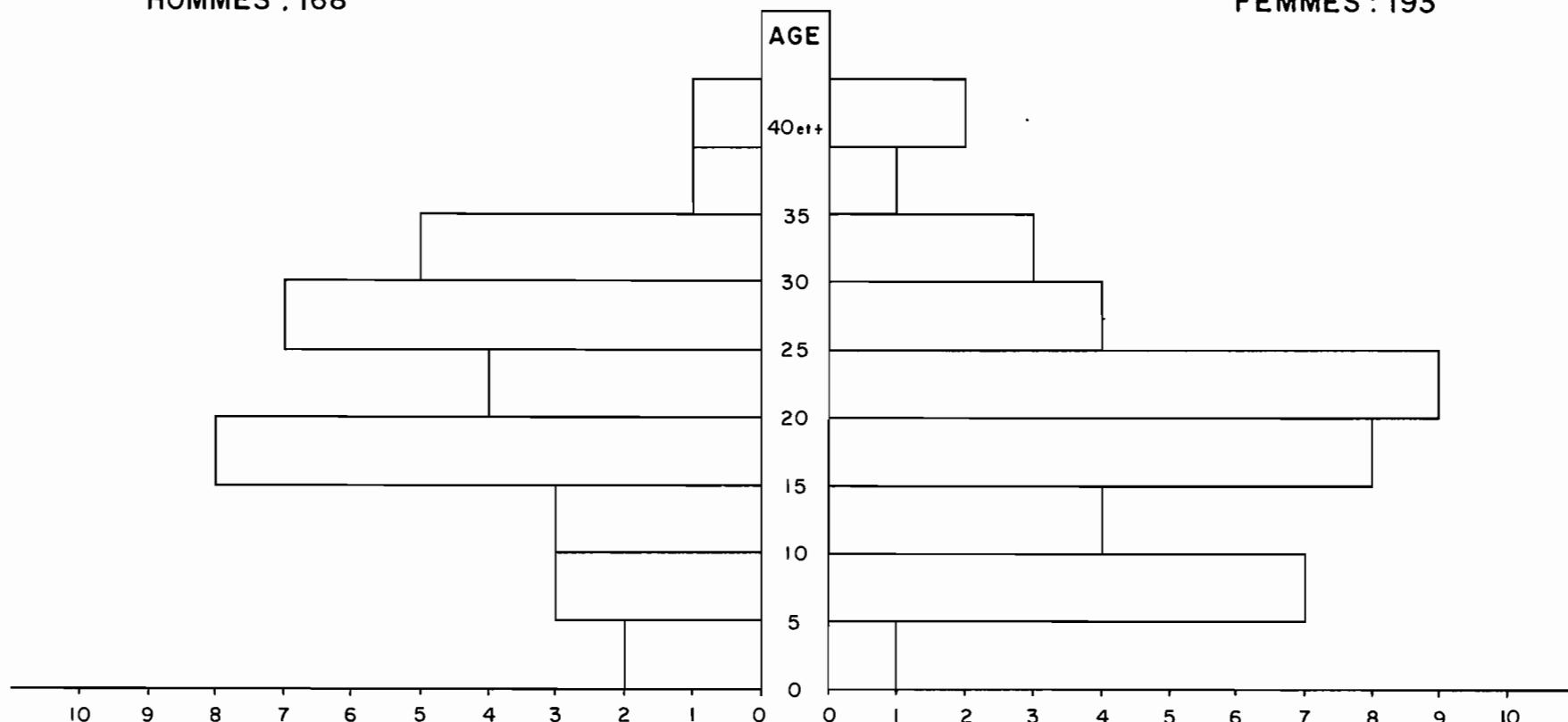


TABLEAU N° 8

Répartition par âge et par sexe de la population
vivant à l'extérieur du village.

Tranches d'âges	M			F			Total		
	Effec-	%	% cumulé	Effec-	%	% cumulé	Effec-	%	% cumulé
	tifs			tifs			tifs		
1 - 0	1	0,25	0,25	2	0,53	0,53	3	0,78	0,78
2 - 4	9	2,49	2,74	3	0,81	1,34	12	3,30	4,08
3 - 5	16	4,45	7,19	34	0,49	10,83	50	13,94	18,02
4 - 10	16	4,45	11,64	21	5,85	16,68	38	10,30	28,32
5 - 15	39	10,89	22,53	38	10,61	27,29	77	21,50	49,82
6 - 20	18	5,00	27,54	44	12,29	39,58	62	17,29	67,11
7 - 25	33	9,20	36,73	19	5,29	44,87	52	14,49	81,60
8 - 30	23	6,40	43,13	15	4,15	49,02	38	10,55	92,15
9 - 35	7	1,93	45,06	6	1,65	50,67	13	3,58	95,73
10 - 40	2	0,53	45,59	4	1,09	51,76	6	1,62	97,35
11 - 45	2	0,53	46,12	0	0	51,76	2	0,53	97,35
12 - 50	0	0	46,12	3	0,81	52,57	3	0,81	98,69
13 - 55	1	0,25	46,37	1	0,25	52,82	2	0,50	99,19
14 - 60	0	0	46,37	3	0,81	53,63	3	0,81	100,00
Total	168	46,37	193		53,63	361	100,00	100,00	

C - Structure socio-professionnelle.

1. Les revendeuses

Sur les 361 absents, 80 sont des revendeuses, soit 22,20 % de la population totale vivant à l'extérieur du village : Ce chiffre correspond à 41,50 % du nombre des femmes de cette population et à 86% des femmes de plus de 14 ans. Parmi ces revendeuses, il faut distinguer :

- les femmes qui après leur mariage ont poursuivi dans la ville ou le village habité par leur mari la profession qu'elle exerçaient antérieurement :

- les jeunes filles ou jeunes femmes parties à Lomé ou Cotonou s'initier au commerce des pagnes auprès de parentes;

- des femmes mariées au village, mais retenues à l'extérieur par leur commerce et qui ne reviennent à Jeta qu'à intervalles fort éloignés et pour des temps assez courts. C'est le cas de Cocovi, femme de Sidemeho Akpalhé (1) qui vend à Cotonou le gari acheté à Jeta et les nattes qu'elle tresse sur place. Dans son cas, comme dans celui d'autres villageoises, il est certain que cette situation entraîne un relâchement des liens matrimoniaux. Ainsi vers la fin de l'année 1966 la séparation entre Sidemeho et Cocovi était presque consommée.

Cette catégorie socio-professionnelle de migrants appelle un certain nombre de remarques :

- a - il s'agit d'un groupe composé uniquement de femmes;
- b - sa zone d'extension est limitée à l'intérieur du domaine de migration de l'ensemble de la population vivant à l'extérieur du village. Ses points extrêmes se situent dans les pays voisins : Dahomey, Nigeria.
- c - les raisons des départs sont diverses : économiques, matrimoniales, de formation professionnelle
- d - les liens avec le village d'origine sont presque toujours maintenus non seulement pour le second et le troisième groupe de revendeuses - par la nature - par la nature même des causes de leur départ - mais également pour le premier. En effet, la majorité des mariages se font avec des habitants de villages peu éloignés.

(1) Concession N° 15 cf p 109

2? Les ouvriers, artisans, Fonctionnaires et employés.

Ils sont 81, (22,50 %), soit un effectif sensiblement égal à celui des revendeuses.

Ce groupe est réparti de la façon suivante par lieu d'émigration et catégorie socio-professionnelle.

	Fonctionnaires	Employés	Artisans	Total	%
1 ! Ghana	!	-	!	20	! 20 ! 24,70
2 ! Lomé	-	4	3	10	! 17 ! 21,00
3 ! Autres circonscriptions du Togo	!	9	-	-	! 9 ! 11,00
4 ! Gabon	!	-	2	6	! 8 ! 10,00
5 ! Dahomey	!	5	1	1	! 7 ! 8,40
6 ! Côte d'Ivoire	!	2	-	4	! 6 ! 7,40
7 ! Nigéria	!	-	-	6	! 6 ! 7,40
8 ! Niger	!	-	1	5	! 5 ! 6,20
10 ! Congo Brazzaville	!	-	-	1	! 1 ! 1,30
9 ! Guinée	!	-	-	1	! 1 ! 1,30
11 ! Haute Volta	!	-	-	1	! 1 ! 1,30
Total	!	20	7	54	! 81 ! 100,00
" en %"	!	24,70%	! 8,40% !	66,90% !	100 !

L'examen de ce tableau suggère quelques remarques :

a - Une proportion notable des émigrants (32%) demeure au Togo. Nous avons examiné les caractéristiques de ce groupe à propos de la répartition géographique de la population vivant à l'extérieur du village.

b - Près des deux tiers (63,10) sont établis à distance relativement faible de leur point de départ : au Togo, au Ghana ou au Dahomey.

c - Une proportion importante des partants s'est dirigée vers les pays de l'ancienne Union Française. Ce groupe qui a probablement diminué depuis les indépendances, représente 29 sur 81 (36%) des fonctionnaires, employés, artisans, et ouvriers. Dans ce domaine, si le rapport entre employés-fonctionnaires et ouvriers-artisans est sensiblement égal à un, le nombre de fonctionnaires est presque le triple de celui des employés du secteur privé. Et il s'agit toujours de fonctionnaires d'un niveau subalterne: instituteurs, gendarmes, moniteurs, douaniers...

Si l'on ajoute à ce sous-groupe socio-professionnel les collégiens et écoliers et celles des revendeuses dont le départ n'est pas dû à des raisons matrimoniales, on s'aperçoit - compte non tenu des 15 % de "profession inconnue" - que 72 % des actifs de la population vivant à l'extérieur (220/307) ont quitté le village pour des raisons directement ou indirectement économiques. Il s'agit essentiellement d'acquérir ou de rentabiliser une formation intellectuelle ou professionnelle inaccessible ou inutile dans les conditions actuelles de vie au village.

L'économique intervient par un autre biais. L'instruction n'étant pas totalement gratuite, pourront partir valablement, (1) surtout ceux qui ont pu, peuvent ou pourront assumer les frais indispensables à l'acquisition de la formation minimale requise. Dans le village un nombre important d'enfants ont dû interrompre d'une façon plus ou moins définitive leur scolarité faute d'avoir acquitté la contribution destinée au payement et ceux des instituteurs qui sont à la charge du village.

(1) On trouve dans le village une dizaine de jeunes homme revenus à Jeta après avoir sans succès tenté de vivre à Lomé, Niamey ou Accra.

La plupart des professions exercées par les migrants supposent en effet un niveau d'instruction au moins rudimentaire. Cette nécessité est réelle non seulement pour les agents de la fonction publique et les employés et ouvriers travaillant dans les entreprises européennes, mais pour de nombreux artisans et certaines revendeuses qui exercent leur activité sur une vaste échelle. La connaissance du français est notamment souvent indispensable au villageois se rendant dans un but professionnel dans un pays de l'ancienne Union française.

L'influence du niveau d'instruction atteint sur les migrations est vérifié en partie et a-contrario lorsqu'on constate celui de la population résidant au village. Sur 765 personnes âgées de plus de neuf ans :

- 596, soit 78%, sont totalement illétrés ,
- 157, soit 20,6%, déclarent savoir lire et écrire;
- le reste (10, soit 1,4%) a en moyenne le niveau du C.E.P.

Cette situation peut avoir de graves conséquences sur les développements futur du village. Récemment le recrutement de moniteurs destinés à l'encadrement des agriculteurs au cours d'une opération d'amélioration des techniques culturales, n'a pu se faire que malaisément, par suite du manque de candidats valables.

TABLEAU N° 9
Structure socio - professionnelle
de la population vivant à l'extérieur du village

	Activité exercée	Effectifs absolue	%	% cumulés
1	Revendeuses	80	22,20	22,20
2	Artisanes	54	15,00	37,20
3	Ecoliers	42	11,60	48,80
4	Sans profession	42	11,60	60,40
5	Apprentis	25	6,90	67,30
6	Fonctionnaires	20	4,60	72,90
7	Aides familiaux	17	4,70	77,60
8	Collégiens	12	3,30	80,90
9	Professions Agricoles	8	2,20	83,10
10	Comptables	7	1,90	85,00
11	Profession inconnue	54	15,00	100,00
Total		361		100,00

II. STRUCTURE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET HISTOIRE
DU PEUPLEMENT.

A. Structure ethnique.

- 1 - Répartition de la population par ethnies.
- 2 - Distribution géographique des ethnies.

B. Origine ethno - géographique des groupements
Circonstances des déplacements.

I. - Mise en place de la population.

II. - Conditions historiques et incidences actuelles
du peuplement ancien.

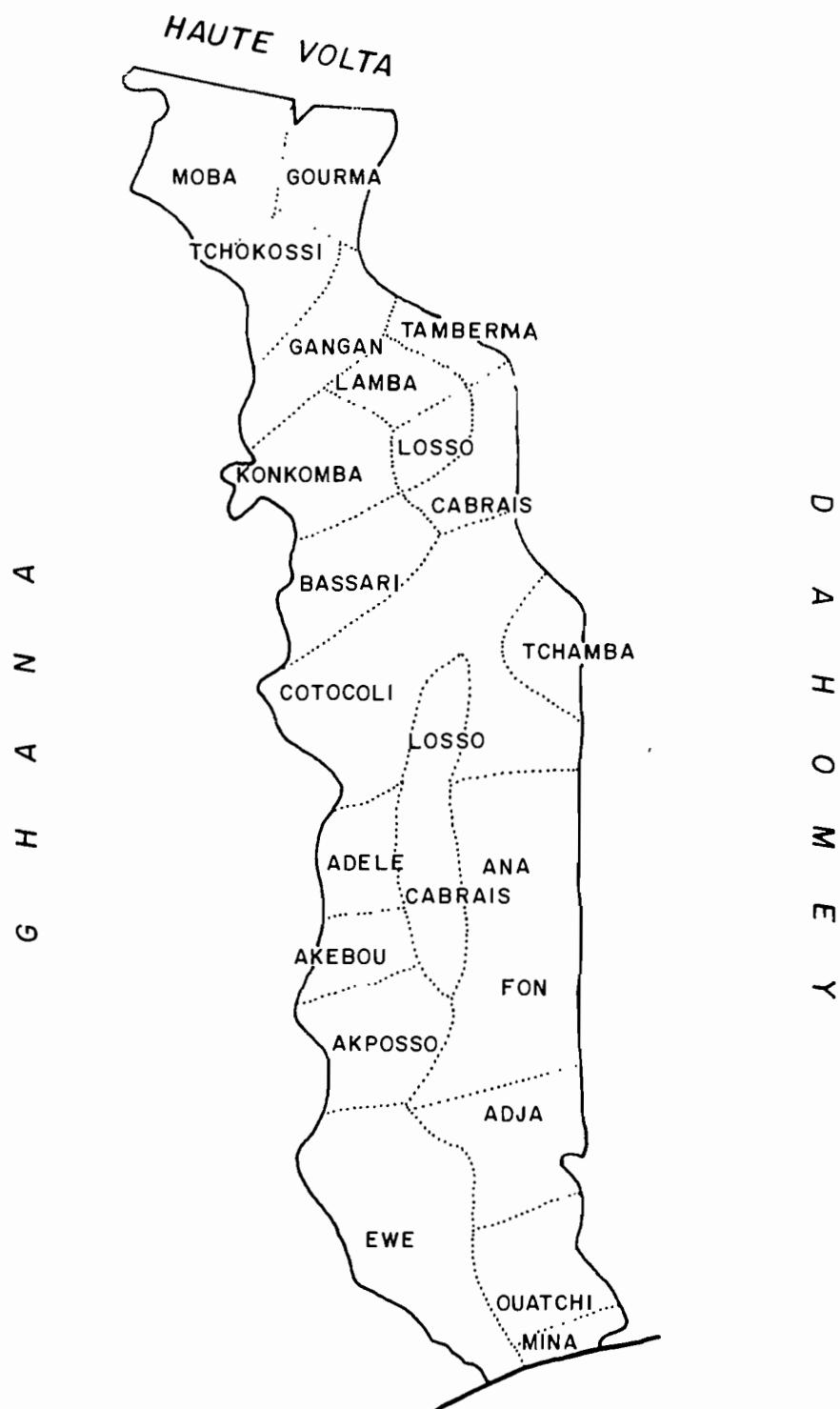
- A) Cadre général
- B) Cadre local
- C) L'histoire et la société actuelle.

III. - Analyse des mouvements actuels de peuplement.
Exemple des écarts.

- 1°) Les mouvements actuels de peuplement.
- 2°) L'exemple des écarts situés au Nord.

TOGO (ETHNIES)

N I G E R



A. STRUCTURE ETHNIQUE.

La population du village est constituée de groupes ethniques venus d'horizons géographiques divers, de coutumes - au départ - sensiblement différentes, et dont chacun était caractérisé par une activité économique dominante. En négligeant ceux qui ne sont représentés que par des effectifs minimes, trop faibles pour influencer à l'un de ses niveaux, la vie de la communauté, on trouve à Jeta, sept ethnies dont les effectifs variant de 622 à 31 individus:

- 1) Les Mina et les Gé souvent confondus sous l'appellation de Mina, constituent avec les Popo (Pla et Pedah) plus de 70 % de la population. Les Mina - Gé qui représentent ~~à eux~~ seuls 47,69 % de la population totale occupent par leur importance numérique et leur rôle historique antérieur une place dominante au sein de la communauté.
- 2) Parmi les autres groupes les Waci dont le domaine géographique de départ borde au nord le pays mina, immigrants agricoles qui occupent une situation un peu à part sur le plan de l'organisation sociale, de l'activité économique et des circonstances de leur installation, sont les mieux représentés (11,72 %)
- 3) les autres groupes (F5 , Evhe, Nago) n'affirment pas leur existence d'une façon spécifique au sein de la communauté.

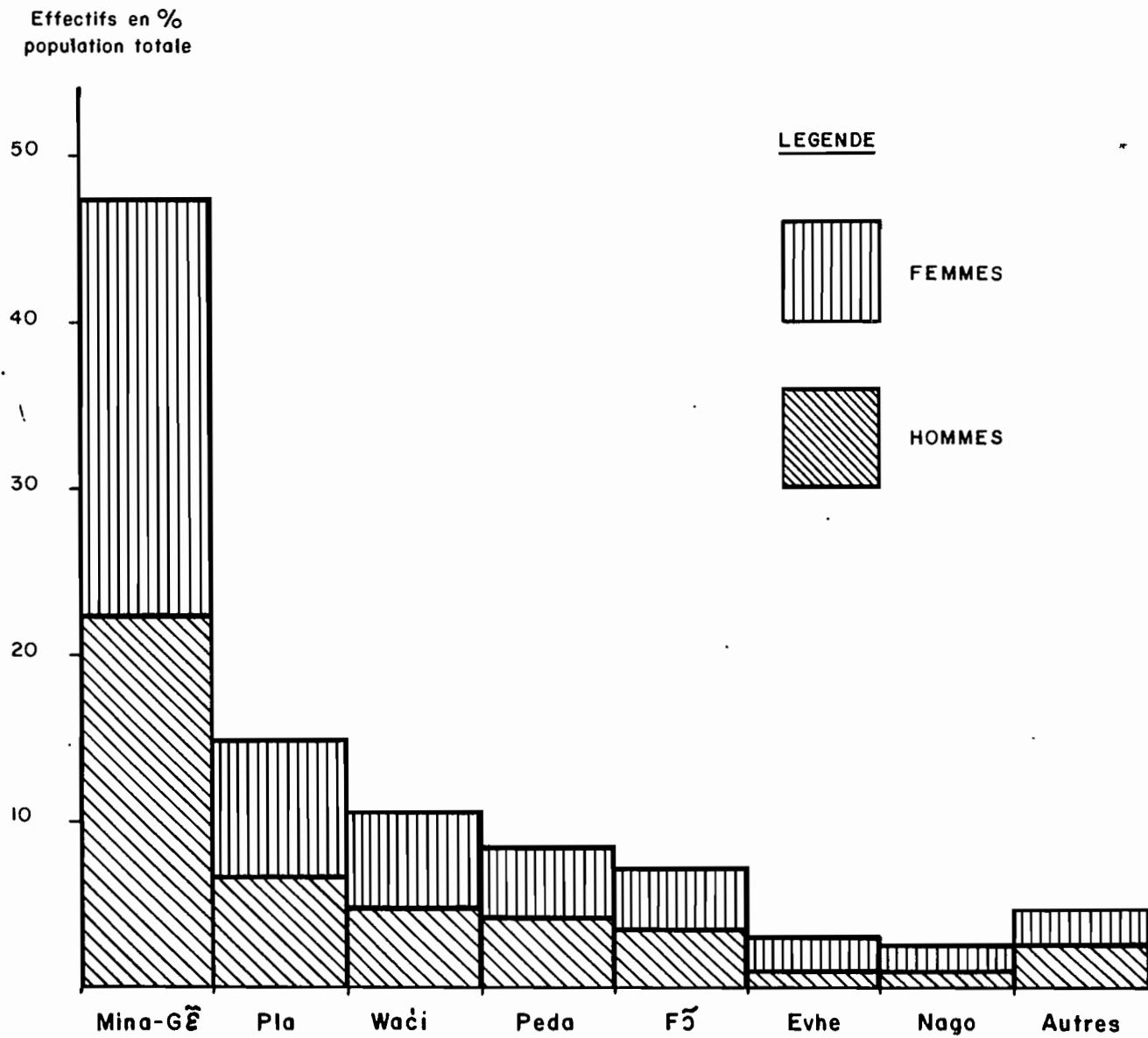
Après avoir fourni quelques indications sommaires sur les caractéristiques générales des principaux groupes, nous verrons si la différenciation ethnique se traduit sur le terrain par l'existence d'unités fondées sur ce critère.

I. Répartition de la population par ethnies.

- 1) Les Mina ou Gé, formés de la fusion de deux groupes venus de l'actuel Ghana à la fin du 17ème siècle, constituent près de la moitié de la population (47,69 %). (1)
- 2) Les Pla (Hula) et les Pedah (Hweda) sont deux sous groupes de l'ensemble Popo, originaires du haut plateau situé au delà de la rive nord est du lac Ahémé, au Dahomey, probablement de souche Aja.- Le principal centre Pla est Grand Popo, sur le littoral Daho-méen. Au Togo, Pedah Kôji est le centre Pedah le plus important et dépasse le millier d'habitants.- Pla et Pedah sont traditionnellement pêcheurs et fabricants de sel.
Onze, soit un tiers des villageois exerçant la pêche comme activité principale, sont Pla ou Pedah.- Ces deux ethnies rassemblent 23,24 % de la population vivant dans le village, dont 14,80 % pour les Pla et 8,44 % pour les Pedah.
- 3) Les Waci (11,72 %) sont essentiellement considérés comme des agriculteurs et plus particulièrement des cultivateurs de manioc et de maïs.
La zone de coutume Waci est située au nord de la région de tradition et de peuplement Mina dominant . L'appellation de Waci est péjorative pour un membre d'une autre ethnie du sud et utilisée parfois comme insulte lors des disputes s'élevant sur les marchés en particulier.

(1) Pour plus de détails, voir p. 41 - 59

REPARTITION DE LA POPULATION PAR ETHNIE ET PAR SEXE



Les Mina, hommes de la côte et ayant joué très tôt un rôle d'intermédiaires, leur reprochent de "ne pas connaître les choses de la ville et de n'avoir jamais vu la mer" - Les Waci sont une branche du grand exode ewhé parti de Nuatja : d'où leur nom :

(Nuacès : de Nuatja)

4) Les Fô (7,38%) sont des Aja Aïzo émigrés au 17ème siècle vers le plateau d'Abomey au Dahomey. Leur rôle dans l'histoire du Dahomey méridional fut très important, notamment avec la création du royaume militaire d'Abomey. Les Fô constituent une société paysanne au sein de laquelle la vie artistique et religieuse est très développée.- Ils sont, au Togo, un des groupes ethniques les plus dispersés.

On les retrouve surtout au Sud, aux environs d'Anécho, le long du Mono, dans la commune de Lomé et à la périphérie d'Atakpamé. Quelques centres regroupent le quart de l'ensemble des Fô du pays, les autres étant épars dans des villages de quelques centaines et quelquefois quelques dizaines d'habitants. Les Fô de Jeta proviennent de villages voisins situés au Togo et au Dahomey : Jogbo, Agome-Glozu, Aklaku, Jaglame, Ouidah.

5) Les Nago ou Anago, 2,38 %) appartiennent à l'ensemble Yoruba. Ils sont venus du Nigéria à partir d'une origine située vers Oyo et Ifé. Ils se répartissent en plusieurs sous-groupes. L'ensemble Nago très influencé par l'Islam (au Togo, 70 % des femmes et 71,40 % des hommes sont musulmans) et assez marqué par le christianisme (28 à 30 % de chrétiens au Togo) compte assez peu d'animistes déclarés.

Les Nago jouent un rôle important dans la vie économique notamment par les femmes qui animent de nombreux marchés. Ils sont souvent tailleurs en milieu rural et urbain.

6) Les Evhé (3,29 %) dont les divers sous groupes habitent le sud Ouest du Togo et l'ancien Togo britannique, sont issus de la grande migration ~~aje-~~evhe partie de Nuatja vers la fin du 17ème siècle. Plus de 350.000 au Togo, ils y constituent le groupe numériquement et linguistiquement le plus important. L'evhe, langue écrite, pourvue d'une littérature, est utilisé au cours de cérémonies officielles, religieuses notamment. Il est employé par une partie de la population qui dépasse largement le groupe ~~E~~vhé proprement dit. C'est la langue véhiculaire du Sud par excellence, comprise par plus de la moitié des habitants.

Les Evhé résident généralement dans les grands centres, chefs lieux de circonscription, de canton et y occupent des postes administratifs ou y détiennent des commerces.- La zone de peuplement evhe au Togo est limitée au sud par la mer, à l'ouest par la frontière avec le Ghana, au niveau de Porto-Seguro par le lac Togo, le cours du Haho et du Yoto, affluent du Haho.- Au nord les Evhé se mêlent à d'autres ethnies.

TABLEAU N° 10
REPARTITION DE LA POPULATION
PRÉSENTE PAR ETHNIE ET PAR SEXE

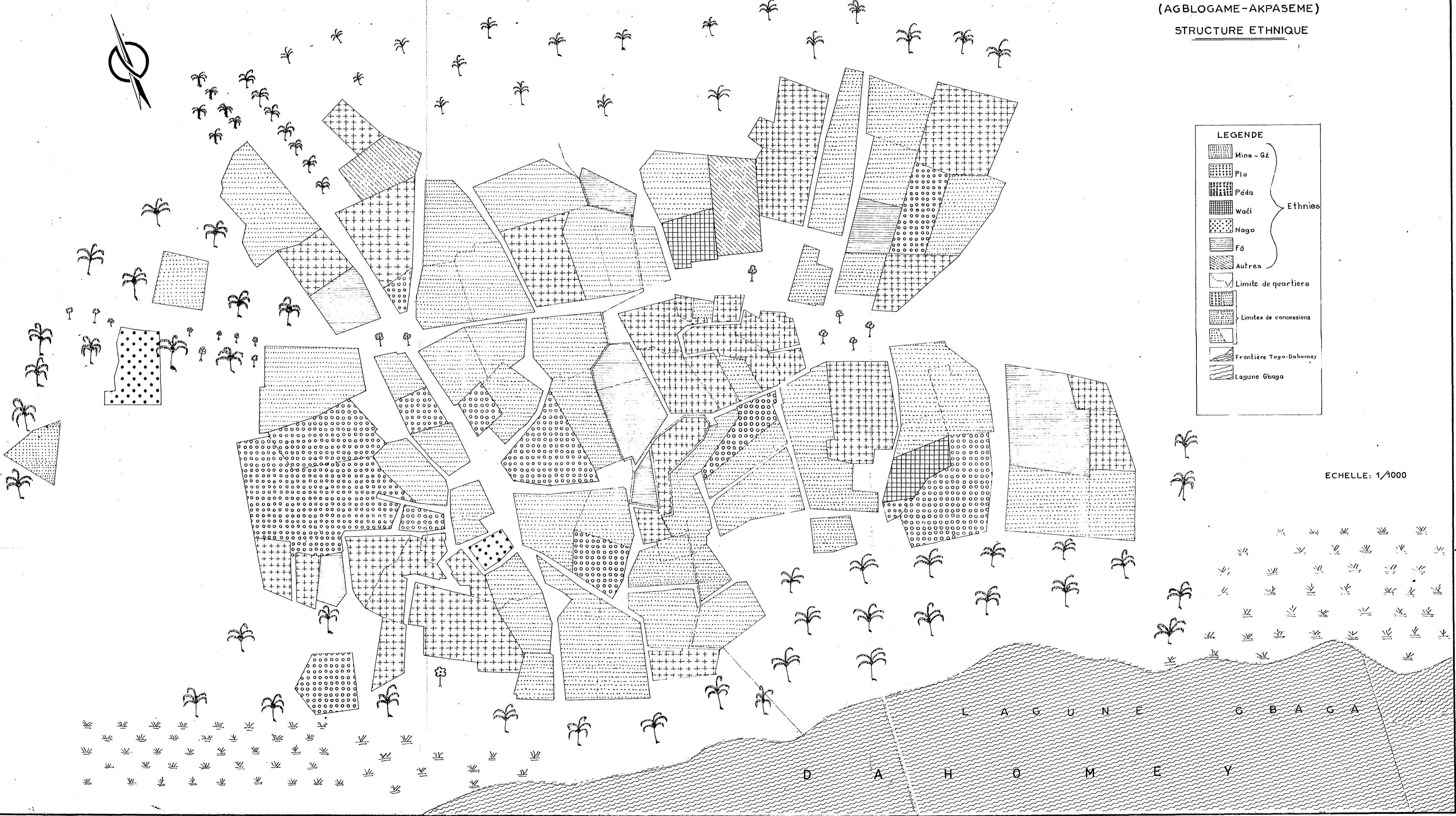
Ethnies	M		F		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
	absolus		absolus		absolus	
1 Mina - Gé	290	22,23	332	24,46	622	47,69
2 Pla	85	6,51	108	8,29	193	14,80
3 Waci	61	4,67	92	7,05	153	11,72
4 Peda	54	4,14	56	4,30	110	8,44
5 Fô	48	3,68	48	3,70	96	7,38
6 Evhé	18	1,38	25	1,91	43	3,29
7 Nago	15	1,15	16	1,23	31	2,38
8 Autres (1)	30	2,30	26	2,00	56	4,30
Total	601	46,06	703	53,94	1.304	100,00

(1) (Aja, Aŋlɔa, Bariba, Peulh etc)

JETA : QUARTIERS CENTRAUX

(AGBLOGAME-AKPASEME)

STRUCTURE ETHNIQUE



2- Distribution géographique des ethnies.

Nous ne considérerons que les groupes ethniques les mieux représentés, ceux dont la présence apparaît au niveau de l'étude des concessions. Les autres n'existent que sous la forme d'éléments individuels ou de ménages associés à d'autres ménages et groupes de ménages à l'intérieur des concessions.

L'examen des tableaux N° 11 et 12 permet trois constatations :

- a - La division en quartiers ne repose pas sur le critère ethnique. En général chaque quartier contient dans des proportions variables un échantillon des différentes ethnies représentées dans le village. - Cette remarque n'est pas totalement valable pour les écarts qui sont parfois habités par des hommes appartenant à une seule ethnie -écarts occupés par une famille unique élémentaire ou étendue - (Cette situation des écarts n'apparaît pas sur le tableau N° 12, regroupant les écarts n'en permet pas une analyse détaillée.)

- b - A une exception près - celle des Waci - les différents groupes ethniques sont concentrés dans les quartiers centraux :

Agblogame-Akpaseme; ils s'y regroupent en moyenne dans la proportion des deux tiers. La représentation massive du groupe Waci dans les écarts situés au nord du village correspond à des caractéristiques de ce groupe que nous étudions ultérieurement;

- c - On note une certaine correspondance entre la localisation et l'activité économique dominante. Les Fô et les Popo (Pla et Pedah) parmi lesquels se recrutent les villageois pratiquant la pêche comme activité principale sont regroupés pour plus de 86 % dans la partie du village située au bord de la lagune et dans les écarts placés entre la lagune et la mer.

TABLEAU N° 11 - REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ETHNIE (1)

Localisation!	AGBLOGAME AKPASEME						KPOJI									
	Effectif			Effectif												
	! Ethnies	M	F	M + F	%		M	F	M + F	%						
1 !Mina-Gé	193	!	231	!	424	!	68	!	63	!	61	!	124	!	20	
2 !Pla	!	80	!	86	!	166	!	86	!	5	!	8	!	13	!	6,72
3 !Waci	!	13	!	26	!	39	!	25,40	!	5	!	4	!	9	!	5,90
4 !Peda	!	48	!	43	!	91	!	83	!		!	2	!	2	!	1,80
5 !Fo	!	38	!	37	!	75	!	78	!	1	!	7	!	8	!	8,40
6 !Evhe	!	9	!	26	!	35	!	81,40	!	5	!	3	!	8	!	18,60
7 Nago	!	12	!	8	!	20	!	64,50	!	4	!	6	!	10	!	32,30
8 Autres	!	11	!	13	!	24	!	43	!		!		!		!	
Total	!	404	!	470	!	874	!		!	83	!	91	!	174	!	

TABLEAU N° 12
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ETHNIES (2)

Localisation	ECARTS (Nord)				ECARTS (Sud)				ENSEMBLE	
	Effectif		Effectif		Total					
Ethnies	M	F	M+F	%	M	F	M+F	%	Total	%
1 ! Mina - Gé	5	9	14	3,30	29	31	60	9,70	622	100
2 ! Pla		11	11	5,72		3	3	1,56	193	100
3 ! Waci	44	59	103	67,50		2	2	1,20	153	100
4 ! Peda	7	5	12	10,60	1	4	5	1,60	110	100
5 ! Fo	6	3	3	9,40		4	4	4,20	96	100
6 ! Evhe									43	100
7 ! Nago		1	1	3,20					31	100
8 ! Autres	21	11	32						56	100
Total	83	99	182		30	44	74		1304	

B. - ORIGINE ETHNOGEOGRAPHIQUE DES GROUPES
CIRCONSTANCES DE LEURS DEPLACEMENTS.

Après l'étude démographique, l'analyse différentielle des groupes ethniques et l'examen de leur répartition numérique et géographique nous ont permis de préciser nos connaissances concernant le village de Jeta. Il ne s'agit là cependant que d'un savoir limité et qui ne touche que les aspects les plus extérieurs de la communauté villageoise. Certains des groupements discernés n'ont qu'une existence relativement abstraite - les groupes démographiques -, les autres - les groupes ethniques, - ont subi, de par les circonstances singulières de leur existence, des transformations notables. Ces groupes nous fournissent surtout un cadre qu'il s'agit maintenant d'animer.

L'histoire de la création et du peuplement du village nous met en présence de groupes réels et nous indique les relations établies entre eux aux diverses périodes de leur existence. Plus encore, elle nous montre, pour ce village d'origine récente, la source de certains phénomènes d'organisation actuels, et nous permet, par la comparaison des faits passés et des évolutions présentes, de mieux saisir la signification de processus contemporains: c'est grâce à elle, notamment, que nous sommes à même de comprendre les fondements de l'autorité du chef de village et de la structure politique de la communauté et, en saisissant la différence entre mouvements anciens et actuels de peuplement, de discerner certaines tendances de son évolution socio-économique.

TABLEAU N°13ORIGINE DES MENAGES.A: Villages situés dans la Circonscription d'Anécho

Adame	12	Anexō	18	Sekō	4
Agbanakē	15	Atitogō	4	Togoville	2
Agbetikō	1	Glidji	4	Vogā	4
Agome Glozu	4	Kpōji	2	Vokutime	13
Aklaku	7	Porto Seguro	2	Zāve	3
Alada	1	Hlāde	3	Zowlā	1
				Total	100
				Total en %	41,49%

B: Villages situés au Dahomey

Adonu Lāzume	1	Dogbo	1
Agwe	29	Region de Grand Popo	14
Aziakukōji	1	Nikwekōji	3
Devikame	2	Ouidah	2
Jaglame	4	Saxwe	14
		Total en %	30,30%

C: Villes ou villages situés dans des circonscriptions limitrophes ou proches

Circ. d'Atakpame	1	Circ. de Tsévié	Circ. de Nuatja	1
			Total	8
			Total en %	3,31%

**B: Villes ou villages situés dans des pays étrangers
autres que le Dahomey**

GHANA:

- Accra (Gənbo)	56
- Hedjranawe	1

NIGERIA

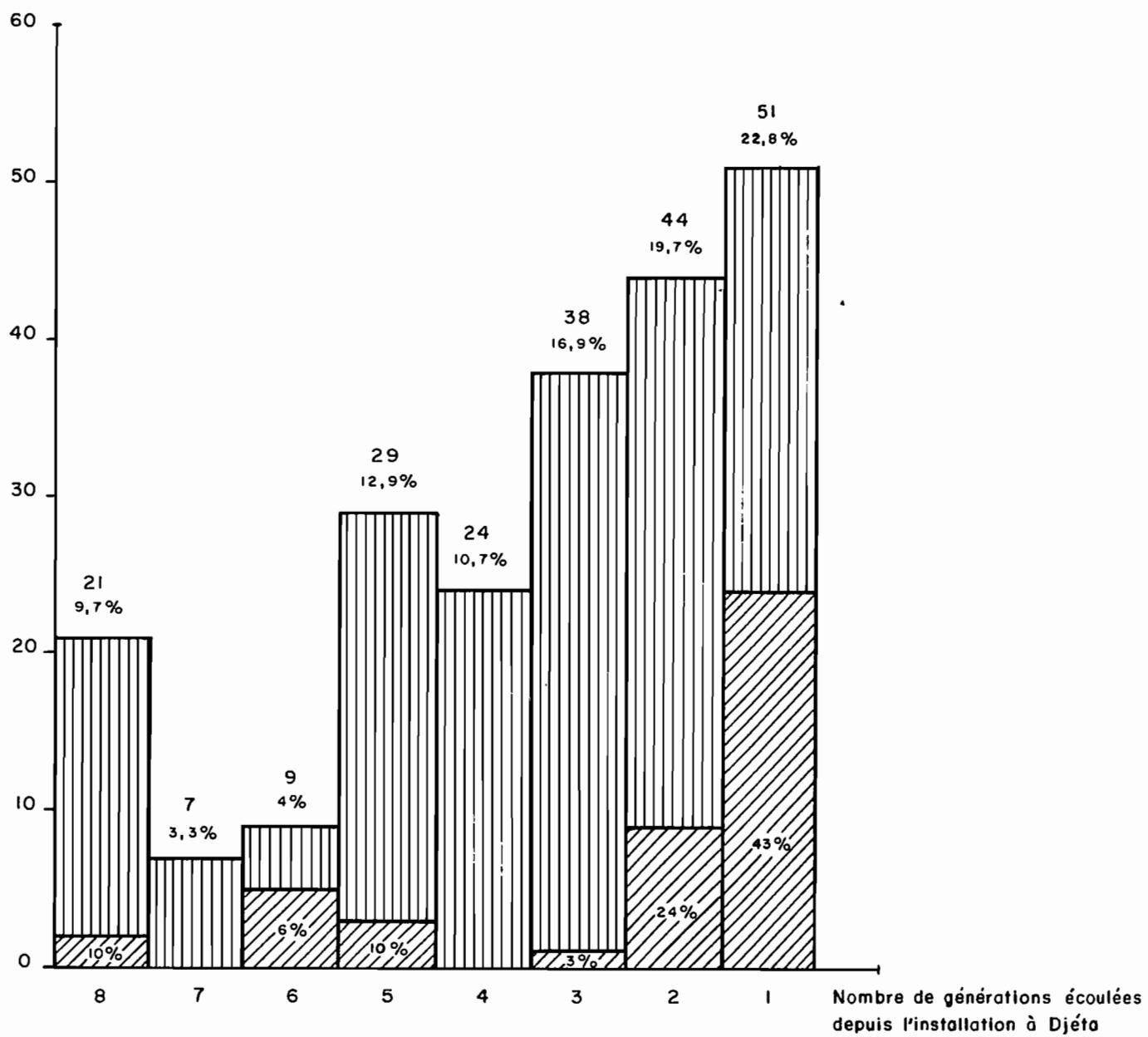
- Ibadan	2
- Lagos	1
Total	60
Total en %	22,90 %

ANCIENNÉTE DE L'INSTALLATION

(Etude quantitative)



Effectifs



I- Mise en place de la population.

Les ménages constituant le village appartiennent à des ethnies diverses et ont des origines géographiques différentes. Nous avons analysé la structure ethnique du village. Les ancêtres des actuels chefs de ménages sont issus d'une quarantaine de villages que nous regrouperons pour simplifier en trois grandes zones.

Sur les 421 ménages actuels

1. 100 (41,49 %) ont leur origine dans des villages situés dans la circonscription d'Anécho, dans un rayon de 30 km. Parmi eux, 73 proviennent de la région située au Nord / Nord-Est et à l'Est de Jeta à proximité de la région frontière.

Les migrations en provenance de cette zone présentent les caractères généraux suivants :

- a - elles furent surtout le fait d'individus ou de ménages isolés;
- b - ces individus et ces ménages appartiennent à des ethnies très diverses Waci, Peda; Fo, Evhe, Mina- Gé, relevant eux-mêmes de clans et sous clans différents;
- Il s'agit généralement de migrations assez récentes, remontant en moyenne à deux ou trois générations;
- elles obéissaient à des motivations variées, d'ordre individuel, familial, économique, sans que l'une d'elles prévalût.

2. 73 ménages (30,30 %) sont originaires du Dahomey, en général de villages situés à proximité de la frontière.

a - Les groupes provenant de cette zone sont ethniquement moins hétérogènes que les précédents: deux ethnies dominent : des Mina (Ajigo et Gé) venus du village d'Agwe, des Pla originaires d'une dizaine de villages proches du Mono.

b - Ces migrations remontent en moyenne à quatre ou cinq générations.

c - Les raisons qui les ont provoquées différent sensiblement de celles qui ont inspiré celles en provenance de la zone 1.

- pour les Pla, il s'agissait de retrouver d'anciens terrains de pêche, une fois disparue la crainte provoquée par l'arrivée des Gé :
- pour les Miña (Ajigo) et Gé venus d'Agwe, l'arrivée à Jeta était la conséquence d'alliances matrimoniales contractées par leurs pères avec des filles de Jeta. La succession se faisant alors par la branche maternelle, ils venaient recueillir l'héritage de leur oncle utérin et s'installer dans le village. (Il faut mettre à part un groupe parti de Sahoue, au Dahomey, à une époque beaucoup plus récente, constitué d'une famille étendue venue travailler sur des terrains louées à des gens du village.)

3. 56 ménages (23,25%) sont originaires d'Accra. Les circonstances de leur déplacements furent très différentes de celles des migrations déjà analysées:

- a - Ces groupes sont les plus anciennement installés. On peut situer leur arrivée dans le dernier tiers du 17ème siècle;
- b - ils se déplacèrent en groupes organiques: familles étendues, segments de lignage appartenant aux clans gâ d'Accra;
- c - tous ces groupes provenaient d'une région très localisée:
~~des environs d'Accra,~~
- d - les migrations se firent par étapes successives mais brèves et par vagues;
- e - elles obéissaient à une double motivation : souci de sécurité à la suite de la défaite des Gâ par les Akwamu, volonté d'autonomie: les Gâ accoutumés à vivre en unités de taille réduite, peu hiérarchisées, avaient dû sous la pression extérieure se rassembler en "cités" plus organisées. Les migrations constituaient une occasion de retrouver la situation ancienne.

4. On peut regrouper les groupes en provenance soit du Nigéria et du Ghana (en dehors d'Accra) soit d'autres circonscriptions du Togo.

a - il s'agit d'éléments peu nombreux : 4 ménages dans le premier cas, 8 dans le second soit 1,60 % et 3,30 % de l'ensemble des ménages.

b - les migrations effectuées à partir de ces zones présentent les mêmes caractères que celles issues de la zone 1.

On peut donc distinguer trois espèces dans les mouvements ~~de migratoires~~ d'où est issue la population du village:

a - un mouvement ancien (sept à huit générations environ) qui constitua le noyau du village. Ce mouvement fut le fait de groupes organiques, obéissant à des impératifs de sécurité matérielle et d'indépendance politique, venus de loin et s'installant sur un territoire pratiquement inoccupé.

b - un mouvement d'ancienneté moyenne (5 générations environ) effectué par des éléments généralement isolés, d'origine géographique plus rapprochée, sans liens entre eux, obéissant à des mobiles variés et s'agglomérant autour du noyau initial.

c - un mouvement récent et actuel issu de régions voisines, qui est le fait tantôt de groupes, tantôt d'isolés et conduit par des motivations surtout d'ordre économique.

ORIGINE DU PEUPLEMENT
(Ensemble du village)

LEGENDE

Chef-lieu	- de Circonscription (Togo) - ANECHO
- de Subdivision (Dahomey) ATHIEME	
Lagune	- - - - -
Frontière	- + + + + -
Limite de Circonscription	- - - - -
Fleuve	- - - - -
○ 1 à 4	
○ 5 à 14	
○ 15 à 29	
○ 30 et plus	

D A H O M E Y

G H A N A

Echelle : 1/500.000



NUATJA

PALIME

PARAHOUÉ

TABLIGBO

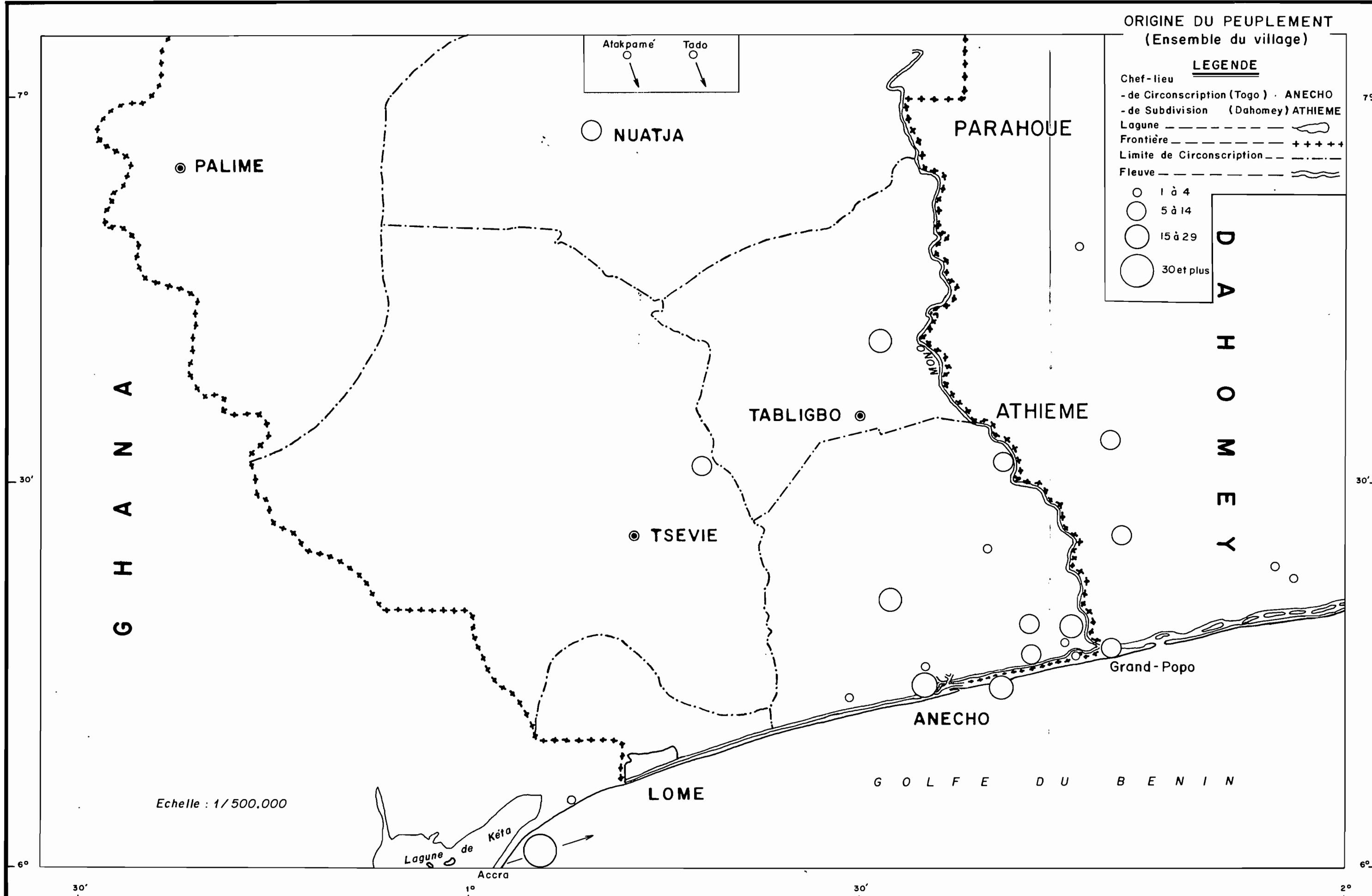
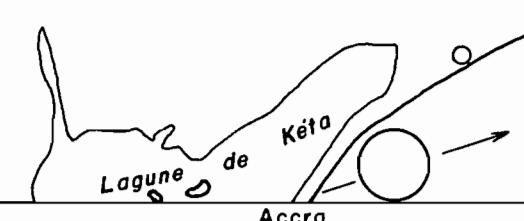
ATHIEME

TSEVIE

ANECHO

LOME

G O L F E D U B E N I N



II - Histoire du peuplement ancien - Ses incidences actuelles

Cette histoire concerne uniquement le groupe fondateur et à un moindre degré deux autres groupes de même origine ethno-géographique. Les circonstances de l'arrivée de la plupart des autres groupes actuels se ramèneraient à une poussière de cas individuels:

A) Cadre général des migrations : Mina et Gé.

Les groupes principaux dont il sera question ici, le lignage issu de Nete Kumu, fondateur du village, ceux des Tebwi, Azwi et Tete Kpeli associés à sa fondation, appartiennent à la tribu Gé, dont les ancêtres, les Gâ d'Accra, quittèrent cette région dans le dernier quart du 17ème siècle, sous la pression des guerriers Akwamu et après le suicide de leur Okai-koi (Kankue).

Selon la tradition la plus suivie, ces Gâ sous la conduite de Foli Bebe (1) se seraient installés à Gliji, à proximité de l'actuelle ville d'Anécho, sur un plateau situé

(1) Selon certains auteurs, le nom véritable de ce roi serait Foli Ouli, (Cornevin " Histoire du Dahomey - 1962 p. 58), Bebe étant un surnom que certains écrivent " Babie " qui serait dérivé de " Va fie " : (viens ici!)

dans la zone de la terre de barre, en arrière de la lagune (1)

Cette première vague fut suivie par d'autres groupes qui fondèrent la plupart des villages du pays Mina (2)

(1) Fio Agbanõ , roi actuel de Gliji, décrit ainsi la fondation de la ville. " Après la mort du roi Kankue, l'une des ses soeurs aînées et deux princes, FOLI BEBE et FOLI HEMAZRO, prirent deux trônes, l'un en ivoire et l'autre en ébène incrusté d'or, les apportèrent ici, appelé en idiome d'Accra : TONU, c'est à dire lieu de refuge. Ils prirent une embarcation à voile et abordèrent à la côte de "GVE" entre Gunkope et Blessi, (Nlensi) juste à l'emplacement actuel de Vodugbe. N'ayant pas de commodité dans ce coin, ils marchèrent vers le Nord, rencontrèrent un bras du lac Togo appelé GBAGA. Ils passèrent la lagune "GBAGA" et vinrent s'installer sur l'autre rive. Ayant débarqué là et explorant de nouveau le terrain, ils arrivèrent au bord d'une mare appelée, "DJAKETO " et cheminant ils virent à proximité un plateau où ils élirent domicile vers l'an 1663. A cette époque, un chasseur nommé ADIKPI, originaire de WOSTSIKÔPE près de Peda (Dahomey), construisait sa hutte où il se reposait après des excursions de chasse " - Mémoire sur l'histoire de Petit Popo et du peuple Gé (Mina) et étude rapide sur les moeurs et coutumes du peuple Gé ou Mina - Compilé par Fio Agbanõ II, roi de Gliji (Togo) pour la "Commission d'étude des coutumes du Togo à Lomé- Octobre et Novembre 1934

(2) G. A. Z. LAWSON VII, chef supérieur d'Anécho - Petite histoire d'Anécho - P. 2

Vers 1700, des Ane de race Fanti, originaires d'Elmina (1) s'installèrent, avec l'autorisation du Roi Gé sur la plage en face de Gliji à côté de pêcheurs Pla (Hula) qui venaient d'Agbanaké et de grand Popo, exercer leur activité jusque dans cette région. L'endroit de leur installation reçut le nom d'Anexo, (Anécho), maison des Ane(2)

Ces Fanti avaient été recrutés par des Portugais trafiquant entre Elmina et Ouidah pour embarquer et débarquer le long de la côte des personnes et des marchandises, à cause de leur habileté à franchir la barre. (3)

Selon le Père Chazal (4) l'arrivée des Mina dans la région d'Anécho, serait liée à des circonstances individuelles et particulières : l'hostilité provoquée par l'ancêtre fondateur, QUAM DESSOU, à Elmina et un arrêt accidentel devant la plage de Gliji à la suite de hasards de la navigation. Il semble cependant que les facteurs de portée plus générale soient intervenus, : l'affaiblissement des Fanti à la suite de guerres incessantes.

(1) Le port de Saint Georges de la Mine, fut fondé en 1485, sur la côte du Ghana par les Portugais, en vue de protéger le commerce côtier en particulier la traite de l'or.

(2) "Des gens de Gliji, (...) après avoir visité ceux de "Plaviho" disent qu'ils vont aussi visiter les "Anès" à leur case (où le nom Ane b'exo ou Anexo)" *G. A. Z. LAWSON VII - o. c.

(3) John BARBOT "A description of the Coast of North and South Guinea " - Paris 1732 - cité par A. de Surgy "La pêche traditionnelle sur le littoral evhe et mina " 1966

(4)"Etude sur les Minas ", Echo des Missions Africaines de Lyon 4 Avril 1930, p 82

Par ailleurs la tradition même faisant de QUAM DESSOU le fondateur d'Anécho est contestée par certains auteurs. "Quam DESSOU (1) ne serait qu'un chef piroguier plus ou moins valet et nommé Kouami. " Pour ces auteurs le véritable fondateur serait un prince d'Elmina, Assiba Guègué qui faisait entre Cape Coast et Bénin le commerce de l'or, de l'ivoire et des esclaves.

La difficulté d'obtenir des informations objectives à ce sujet est accrue par les rivalités ayant opposé ultérieurement certains descendants des groupes (Fanti et Gé) venus du Ghana.

Aujourd'hui on appelle Mina, indifféremment, les gens issus de ces deux groupes. (2) tandis que le gé, gégébe ou mina est leur langue commune.

Cette langue qui n'a que fort peu de rapports avec celles des Gé peut être caractérisée comme "la langue composite parlée par les Fanti venus d'Elmina, et les Gé venus d'Accra. Ces émigrés qui parlaient à l'origine les langues de leur pays durent faire de larges emprunts à leurs voisins les Waci comme aux Européens dès leur arrivée. (3) " La langue qu'ils parlent actuellement est empruntée aux Waci, lesquels ont dérivé leur parler de celui des Evhe à Nuatja, capitale historique de ce peuples; (4) "Certains définissent d'ailleurs la langue mina ou comme un evhe falsifié ou corrompu. "

51) Révélations sensationnelles de Kuessi Kpondalon
par R. Y. JOHNSON - Paris 1955

(2) Cependant la différence entre Mina (Fanti) et Gé réapparaît de façon nette à divers niveaux, notamment au niveau politique (attribution de la chefferie dans les villages) et religieux (existence d'un panthéon gé (Géyexue)). ~~Le rôle politique des villages dans la vie quotidienne~~

~~du~~

(3) G. K. JOHNSON - "Etudes togolaises" T.I. p. 42 - 1966.

(4) J.K. ADZOMADA - Président de "Ewegbe Akademi" - Réaction suscitée par l'étude de la terminologie du mot "Ewe" faite par Gabriel Kwaovi JOHNSON dans la revue "Etudes Togolaises, Tome 1, vol.1."

B) Cadre local.

1. Le groupe fondateur et les groupes associés.

Le groupe fondateur était composé de l'ancêtre NETE KUMU, de ses femmes, de ses fils, de leurs femmes, de leurs propres fils. La tradition villageoise n'a retenu que les noms de trois fils, créateurs des actuels segments du lignage du fondateur: l'aîné, AGAM, ses deux cadets BLADU et GBADJA.

Aucun souvenir ne subsiste de l'histoire précédant le départ d'Accra (appelée Géŋbo) et de nombreuses incertitudes subsistent dans les récits concernant la migration elle même. Nous dirons plus loin les remarques qu'il est possible de faire à propos de ces oubliers. Les plus caractéristiques portent sur le nombre et le nom des fils du fondateur, sur ceux de membres importants de la lignée des villageois chefs actuels de segments de lignages, sur la liste des rois anciens du village et de leurs adjoints, sur les épisodes marquants de l'histoire villageoise.

On peut penser que le groupe des Kumu ne fit pas partie de la première vague de migration, celle qui accompagna Foli Bebe. En effet la tradition qui situe le départ de ce dernier pour Gliji en 1663 (1) ne mentionne pas la présence de Keta (2) sur la côte. Or les plus récents auteurs (3) placent leur arrivée vers 1665 - 1670. Il est même affirmé (4) que le prince ASHIANGMO, neveu d'Okai-Koi, et ses groupes ammenèrent avec eux des Agloa et des Kéta, en 1680.

5

(1) FičAgbanō o.c. p. 1

(2)L'un des groupes Evhe partis de Nuatja qui s'installa sur le littoral du Ghana.

(3) A. de Surgy o.c. p. 9

(4) Fič Agbanō o.c. p. 2

Une première étape conduisit en effet les Kumu en pays Keta, ils s'installèrent dans un hameau appelé Dzita, à l'est de l'embouchure de la Volta, dans le Ghana actuel.

Le comportement des nouveaux venus provoqua la colère des Keta qui les obligèrent à fuir. Faits historiques et légende se mêlent ici avec le thème du fils de l'ancêtre, l'énergique et cruel AGAM, le magicien qui pour vérifier qu'une femme enceinte portait des jumeaux, l'attira dans sa case et l'éventra. Il ne parvint pas à la faire revivre comme il s'y était engagé auprès de ses frères. La population soupçonnant les Kumu d'avoir fait disparaître la femme, ils durent quitter en hâte la région.

Leur seconde étape durable fut Kumuxue, (maison de Kumu) dont le site serait un quartier de l'actuel village d'Agokpame à peu de distance de Gliji, alors occupé par Foli Bebe. Des conflits ne tardèrent à éclater entre celui-ci et les Kumu qui décidèrent d'aller s'installer plus loin. Voici comment Kumu ABOKI, membre de ce lignage relate ces épisodes : "Mes ancêtres quittèrent le village (de Dzita) à la suite d'une histoire qui leur arriva, Un de mes aïeux, Kete AGAM, était très courageux. C'était le chef de guerre de mon père Nete Kumu. S'il dit qu'une chose doit se produire elle se produit toujours.

Il y avait près de Dzita, un marché qui fonctionnait tous les jours. Un jour passe une femme dans un état de grossesse très avancé. Les Kumu étaient sur le pas de leur porte, à la plage. Agam était un homme terrible (nyiraku: cruel, méchant). Il pouvait tuer quelqu'un et le ressusciter. Il appelle ses frères et leur dit que la femme porte deux enfants (evi ameve.) Ceux ci ne sont pas d'accord. Ils appellent donc la femme, et l'emmènent dans la maison du chef. (leur père Nete Kumu).

Agam l'introduit dans la pièce où il pratiquait sa magie (amaxo) l'éventre en disant qu'on pourra le tuer si on ne trouve pas deux enfants dans le ventre de la femme.

Ensuite il la ressuscitera. L'affaire donne raison à AGAM, mais il a beau faire, il ne réussit pas à la faire revivre: le Père Suprême l'a rabaisé et la femme mourut.

Le village la croyait égarée, parce qu'on n'avait pas retrouvé son corps. On commença à la rechercher. Apprenant qu'elle était entrée chez les KUMU, les Keta se rendirent compte que c'était eux qui l'avaient fait disparaître. Ils se préparèrent à les attaquer. Ceux ci commencèrent leurs préparatifs de défense, mais se voyant trop peu nombreux, décidèrent de fuir après avoir rassemblé tous les attributs de la royauté (fionu : les affaires de roi).

Ils marchèrent longtemps (wo le zō afō) . Ils s'arrêtaient et se cachaient dans les forêts le jour jusqu'à leur arrivée ici où ils s'estimèrent assez loin pour n'être plus poursuivis . A cette époque, Glijji existait déjà. Les KUMU dirent que puisque Glijji est déjà là, on ne pouvait plus le fonder encore . Ils allèrent donc plus loin créer un village qu'ils appellèrent KUMUXUE (maison de KUMU). Ce village existe encore près d'AGOKPAME. Si vous allez à AGOKPAME et que vous demandez KUMUXUE, on vous y conduira.) C'est là qu'ils se reposèrent.

Mais ils étaient trop proches de GLIJI. Ils avaient le même tam-tam de guerre (axwahu). Les gens de Glijji et eux mêmes déclarèrent qu'il ne pouvait pas y avoir deux coqs dans un même poulailler (Kloklosuve mtem nō aja deka mewo). Agam ne voulait pas devenir le subordonné des gens de Glijji. Ils décidèrent donc de s'éloigner.

Ils partirent et posèrent leurs bagages (~~dro~~^{dro} agbādē) à Agodome. Ils y construisirent une maison. Kete Agam décida de reconnaître les environs afin de s'installer dans un endroit où ils pussent se défendre si on les attaquait. Il découvrit la lagune et une hauteur derrière elle. Il pensa que c'était un bon site pour s'établir.

A cette époque Agbanaké existait. Il y avait un homme d'Agbanaké , un certain Planu Jesi:(1) qui, à la manière des Pla, parcourait la lagune en cherchant des crabes, jusque vers Togoville. A ce moment il chassait sur l'emplacement de Jeta. Il venait juste chercher des crabes, accompagné de sa femme et de ses enfants et repartait. Parfois, il demeurait trois jours.

Mes ancêtres s'installèrent auprès de lui en tant qu'étranger (amejro). Lui était au bord de la lagune, eux s'étaient installés sur la hauteur (dans la grande maison où je me trouvais la dernière fois (concession N° 40 carte N° 6) celle qui abrite le vodu Ekpô). Ils enlevèrent les herbes et construisirent une maison. Ils commencèrent à jouer leur tam-tam de guerre. En l'entendant Planu Jesi, estima que ces gens-là devaient être dangereux et dit à sa femme "Partons vite, sinon ils nous tueront". Il rassembla ses affaires et ils s'en allèrent.

Nete KUMU, s'installa sur cet emplacement. Au bout de peu de temps, il mourut;. C'est KETE GBAJA, son benjamin qui monta sur le trône (edu fiô) il a mangé du roi)".

AGAM n'a pas été roi. Il était là pour protéger son petit frère.

C'est au temps de Kete GBAJA qu'on a fondé SEKÔ . Mes ancêtres ne voulaient pas qu'on installe un village aussi près d'eux.. On leur envoya alors les TEBWI dont je ^{ne} connais pas l'origine. Ils vinrent solliciter l'autorisation de s'établir à cet endroit. Ils étaient trois TEBWI, AZWI et AGLAME. Deux s'installèrent à Jeta. Le troisième AGLAME, alla à Sivame. Les deux qui demeurèrent à Jeta donnèrent à leurs aînés le nom de mes ancêtres premier fils de TEBWI s'appela KUMU AGBOTOLÔ ".

(1) Nom certainement légendaire,"Planu" signifie en effet "chose des Pla, à la manière des Pla", tandis que Jesi désigne les gens qui se consacrent à la fabrication du sel(de eje : sel).

Cette alliance entre les Tebwi et les Kumu se traduisit à dans l'organisation politique du village, la royauté étant détenue par les KUMU, tandis que les TEBWI étaient chargés des fonctions plus actives de chefs militaires (ga). C'est pour cette raison qu'une partie des TEBWI alla s'installer à un emplacement situé à l'ouest des cases des KUMU, en vue de faire face à toute attaque des gens de ~~SEK~~ ou de GLIJI. Ce site a donné le hameau quartier de KPOJI.

Un doute subsiste quand à l'origine des TEBWI, Eux se considèrent comme des Gé , prétendent être venus d'Accra, en passant par Gboto. De là ils auraient rejoints les KUMU, arrivant à Jeta à peu près à la même époque que ceux-ci. Les KUMU, quant à eux ne veulent voir dans les TEBWI que des WACI, du seul fait de leur passage par GBOTO. Il est fort possible que ces TEBWI soient WACI, partis de NUTJA à la fin du grand exode Aja-evhe, et arrivés par étapes jusque sur les bords de la lagune. L'absence de preuves en ce sens et l'existence chez les TEBWI de tous les traits propres aux lignages Gé , leur références constantes aux traditions et croyances de cette ethnie, nous ont amenés à les considérer (au moins à titre provisoire) comme des Gé d'adoption (1)

2. La succession des rois (fio), ga (chefs), surveillants du trône (azikpetkpa to)

La tradition affirme qu'il y eut neuf rois (fio) après Nete Kumu. Elle ne peut en nommer que cinq dont l'un ne peut être situé dans la lignée royale. En outre elle ne peut donner aucun détail sur les événements ayant marqué leurs règnes respectifs.

(1) Fio Agban o. c. 27

Après KETE GBAJA régnèrent BLADU, AJABLA, ASAMAVI, NYAWA et KETESĀ. Il n'est pas possible d'affirmer avec certitude l'existence d'une circulation de la chefferie parmi les descendants des fils de l'ancêtre. On constate simplement qu'elle n'était pas le monopole d'une lignée.

A côté des fio , et des ga dont nous avons évoqué l'existence, une institution caractérisait l'organisation politique villageoise, celle des "surveillants du trône"(1) durant la période qui s'étendait de la mort du roi à l'élection du roi suivant (3 ans). Ils n'étaient jamais rois eux mêmes.

C'était un azikpekpoto , qui gouvernait Jeta en 1884 à l'arrivée des Allemands, KETEJIN, descendant de BLADU. Très âgé, il céda aux injonctions du chef de détachement allemand l'invitant à se faire remplacer par un chef plus jeune sous peine de mort. Il choisit son neveu utérin HWENU AYI, réputé pour la rudesse de son caractère et qui n'appartenait ^{pas} au lignage royal.

HWENU, homme très actif, né à Anécho où il commerçait en 1884, gouverna le village avec une particulière rigueur, allant au devant des exigences allemandes concernant les prestations à fournir par les villageois. Il fut finalement démis par ceux-ci.

KWENI VINYERAKU (le colèreux) qui succèda. Il appartenait à la famille des TEBWI, fournisseurs des traditionnels adjoints des fio . Il assura en quelque sorte la transition entre l'époque des fio et celle des chefs actuels qui sont appelés ga.

Après KWEVI, les TEBWI cherchèrent à faire élire un autre membre de leur lignage. Les KUMU s'y opposèrent et ASSAMAGA, dit KPOJIFIOT descendant d'AGAM, devint chef.

Il fut démis par l'administration française en 1930 à la suite de vols commis par un habitant du village. Le commandant de cercle ~~sous~~ soupçonna le chef d'avoir favorisé la fuite du coupable. Il fut emprisonné et une pression fut exercée pour obtenir des villageois la nomination d'un autre chef. On promit de relâcher Assamaga dès que son successeur serait élu. Les villageois céderent, mais le commandant ne tint pas sa parole.

(1) Azikpekpoto.

C) L'histoire et la société actuelle.

Bien des traits de la vie actuelle du village e sauraient être compris sans référence à cette histoire

1. a) Son organisation politique reproduit dans ses grands traits les rapports établis entre les groupes au moment de leur venue. Les descendants des premiers arrivés sont les détenteurs traditionnels de la chefferie. Ils partagent l'exercice du pouvoir avec les membres des groupes dont l'arrivée aurait suivi la leur de fort près.

Il semble qu'il y ait eu un certain glissement des cadres de l'attribution de certaines prérogatives. Ce glissement s'opérant de la parenté vers l'alliance . - En effet, dans la tradition nous constatons un dualisme dans l'exercice du pouvoir. Avec Nete Kumu, et son fils aîné Agam, puis entre Gbaja et Agam nous trouvons d'une part un personnage énergique, doué de pouvoirs magiques, volontiers cruel, d'autre part, un vieillard dont il est fait à peine mention, ou un benjamin dont on dit qu'il est protégé par son aîné. - Il ne s'agit pas là d'une opposition anecdotique mais semble t-il de l'illustration symbolique d'une institution qui existait déjà chez les Gã d'Accra et qui se maintiendra dans la vie politique du village avec la présence des ga, chefs de guerre, chargés du règlement de tous les conflits internes ou externes concernant la communauté et exigeant un certain usage de la violence, à côté des fio , rois, dont les fonctions apparaissent surtout rituelles. - Or il semble que la répartition des tâches qui se faisait dans le cadre de la parenté - au moins durant la période de la migration_ se soit élargie au cadre de l'alliance, les membres d'un lignage, celui des Tebwi, fournissant constamment par la suite, les chefs de guerre.

b) Mais ce n'est pas là l'unique façon dont l'histoire rend compte de l'organisation politique et sociale villageoise. Nous avons à diverses reprises constaté combien les fondateurs étaient soucieux de préserver leur indépendance vis à vis d'autres groupes même d'origine commune. Cette tendance s'exprime non seulement dans l'absence de hiérarchie traditionnelle entre les villages du pays mina que des auteurs ont pu désigner comme autant de petites "républiques"(1) mais également dans les caractéristiques des groupes constituant les éléments de la structure sociale du village:

Nous montrerons plus loin combien ils se rattachent peu à des ensembles plus compréhensifs, tribu ou clan. Il semble pour une bonne part que les circonstances des migrations aient contribué à renforcer ou à ranimer une tendance déjà soulignée chez les Gâ d'Accra, et consistant en la préférence pour la vie en établissements de petite taille et sans hiérarchisation. (2) Cette propension à l'éparpillement avait en partie cédé aux exigences de sécurité à la suite des attaques venues de l'extérieur. Elle trouva avec ces migrations effectuées par des groupes familiaux isolés et l'installation dans une région relativement peu occupée, une occasion nouvelle de se donner cours.

Nous avons évoqué plus haut l'absence de mémoire généalogique tant soit peu poussée. Il nous semble que ce phénomène n'est pas sans rapport avec cette permanence chez les Gâ et les Gô, d'une préférence pour un certain type d'organisation.

(1) BOUCHE (P) Notes sur les Républiques Mina "Bull. Soc. Géograph.", Juillet 1875

(2) MANOUKIAN Madeline - "Akan and Ga - Adangme Peoples," p. 67

2) La vie religieuse .

En dépit de l'adoption par les Gé de nombreux vodu d'origine dahoméenne, les principaux cultes concernant des groupes étendus - notamment les cultes clanique et lignager- se réfèrent au panthéon Gé (géyexue)

Ainsi, chaque lignage gé possède la série des tabourets des chefs de lignage, à partir de leur départ d'Accra et un membre du lignage est le prêtre de ce culte appelé "togbezikpe" (tabouret des ancêtres). Ceci indépendamment de celui du vodu propre du lignage qui intervient fréquemment dans l'histoire mythique de la migration sous la forme d'un animal associé à l'ancêtre pour le protéger de certains dangers; et parfois d'un vodu du panthéon gé auquel les membres du lignage sont particulièrement attachés.

Cet attachement à l'histoire de la migration par le biais du phénomène religieux s'inscrit d'une façon extrêmement forte dans le village. En janvier 1966, de grandes cérémonies mobilisaient tous les Kumu du village. En effet, le vodu amené par l'ancêtre fondateur avait quitté son sanctuaire pour repartir à Agodome, au delà de la lagune, là où l'ancêtre s'était arrêté avant de gagner sur les conseils d'Agam, le site du village actuel. Ce départ était la conséquence de la violation par les membres du lignage d'un interdit concernant ce vodu. En son absence le village avait été frappé par Sakpata, vodu de la varicelle dont tous les enfants avaient été atteints en même temps que d'autres catastrophes avaient frappé les adultes. Apaisé par des sacrifices de poulets et de béliers, Ekpô accepta de revenir avec les villageois et de mettre fin à leurs maux.

3) Aspects fonciers.

On note l'insistance sur le caractère itinérant, sans liens avec le sol, des activités pratiquées par Planu Jesi, le pêcheur de crabes présent dans la région au moment de l'arrivée des Kumu. Il semble qu'il y ait là une volonté d'affirmer que les droits des Pla ne s'exerçaient point sur la terre, mais sur la lagune afin de désigner les Kumu comme les premiers occupants réels, et les maîtres de la terre.

Ainsi, c'est des Kumu et non des Pla d'Agbanaké que les arrivants ultérieurs obtiendront l'autorisation de cultiver les terres nécessaires à leur subsistance, tandis que les Kumu eux-mêmes devront solliciter l'autorisation des rois Pla (Hula) pour pratiquer certains types de pêche sur la lagune. (1)

4) Aspects géographiques

Nous montrerons plus loin (2) comment l'histoire semble s'inscrire dans le sol grâce à une répartition géographique des lignages qui exprime dans une certaine mesure l'équilibre des rapports entre les différents groupes ayant participé directement ou non à la création du village.

(1) cf chapitre III p 256

(2) chapitre II p 88 sq

II. Analyse des mouvements actuels de peuplement. - Exemple des écarts.

1°) Les mouvements actuels de peuplement.

Ces mouvements sont loin d'être négligeables. Sur les 1304 habitants du village, 344, soit plus ^{du} quart (26,40 %) n'y sont pas nés. Parmi eux :

- 193, soit plus de la moitié (56 %) proviennent de villages voisins situés dans la circonscription d'Anécho.
- 124, soit 36 % viennent de villages proches situés en territoire dahoméen.
- le reste soit 8% vient d'autres circonscriptions du Togo.

Le mouvement migratoire actuel en direction du village peut être caractérisé comme :

a - un mouvement de faible amplitude géographique s'exerçant surtout à l'intérieur de la circonscription d'Anécho et à partir de villages dahoméens peu éloignés;

b - un mouvement qui fait abstraction des frontières, le nombre de personnes en provenance du Dahomey étant de beaucoup supérieur à celui arrivant des autres circonscriptions du Togo;

c - un mouvement dont la composante dominante est féminine (231, soit plus des 3/4 (67 %) des nouveaux venus)

d - un mouvement sensiblement conforme à l'actuelle structure ethnique du village.

	Proportion dans la population totale.	Proportion dans la faction de la population née ailleurs.
Mina - Gé	47,69	37,00
Pla - Peda	23,80	25,80
Waci	11,72	19,00
F5	7,38	9,60
Evhe	3,29	0,60
Nago	2,38	3,00
Autres	4,30	5,00

ORIGINE DU PEUPLEMENT

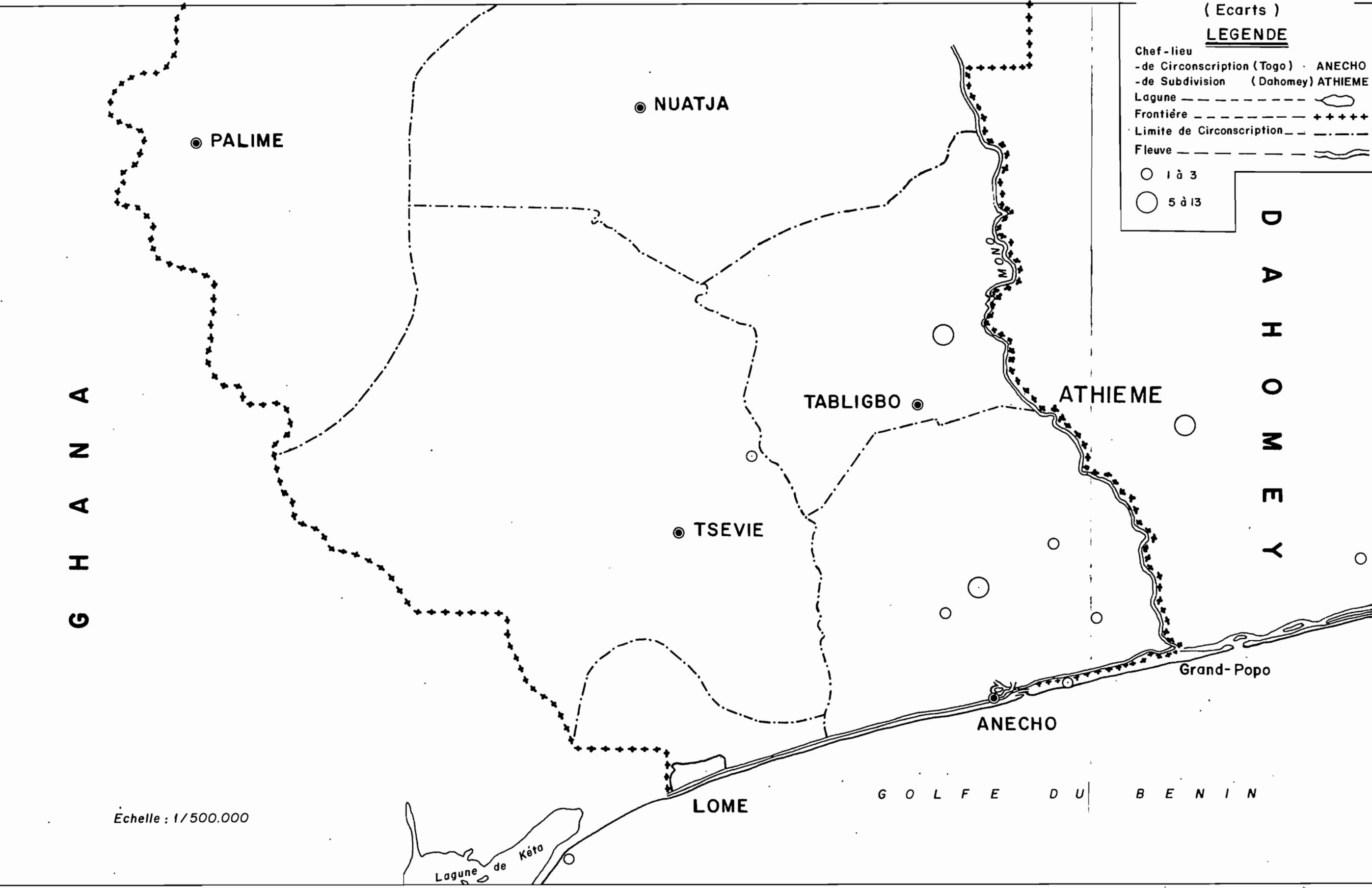
(Ecarts)

LEGENDE

Chef-lieu	ANECHO
-de Circonscription (Togo)	ANECHO
-de Subdivision (Dahomey)	ATHIEME
Lagune	—
Frontière	++
Limite de Circonscription	—
Fleuve	—
○ 1 à 3	
○ 5 à 13	

D A H O M E

G H A N A



Echelle : 1/500.000

30'

1°

30'

2°

6°

e - une migration dont les mobiles sont différents de ceux qui ont inspiré les migrations anciennes : celles-ci étaient d'ordre socio-politique, les migrations actuelles obéissent à des motifs d'ordre économique ;

f - une migration relativement homogène quant aux groupes qui y participent. (un lignage constitue le hameau de Gakōji une famille étendue celui de Mōlusikōji)

2°) L'exemple des écarts situés au Nord du village.

Le cas des écarts, notamment de ceux qui sont situés au Nord des quartiers centraux, illustre cette analyse de peuplement récent et actuel. On constate en effet :

1) L'importance considérable du peuplement récent dans ces fermes et hameaux dans lesquels plus de la moitié des chefs de ménages ne sont pas nés dans le village non plus que près des trois quarts de leurs pères.

Pour l'ensemble du village, les ménages récemment arrivés qui vivent dans les hameaux représentent près de la moitié des ménages installés depuis moins d'une génération. (22 ménages sur 51, soit 43 %)

2) Le caractère relativement homogène de ce peuplement et la proximité de ses sources.

Plus des trois quarts de la population considérée (25 ménages sur 31) provient de deux villages :

- Vokutime, situé à 20 km au Nord Ouest de Jeta,
- Sahoue, au Dahomey, à environ 30 km au Nord Est.

Dans le détail cette homogénéité, d'abord perçue au niveau géographique, se précise, il s'agit de groupes parfois unis par des liens de parenté, qui sur place se regroupent en fermes et hameaux éloignés de la portion centrale du village.

3) Cette homogénéité se confirme lorsqu'on envisage les motifs de leur installation.

La quasi totalité des chefs de ménages interrogés dans les écarts, attribuent leur venue à des raisons d'ordre économique. Ils déclarent qu'ils sont partis parce qu'ils ne trouvaient pas chez eux de terres à cultiver (1) Beaucoup précisent que leur départ est lié au désir de se procurer du numéraire. Ce phénomène est à mettre en rapport avec la raréfaction des terres dans la partie de la circonscription d'Anécho habitée par ces gens, due à la poussée démographique et à l'épuisement des sols provoqué par la culture intensive du manioc sans technique de restitution.

Ce mouvement ne rencontre pas d'obstacles au sein de la population plus anciennement installée.

Les premiers occupants du sol - les Kpôvi - sont bien pourvus et

- ou bien se désintéressent de sa mise en valeur et cherchent à vendre la totalité ou une partie des parcelles qu'ils détiennent;
- ou bien se trouvent dans l'impossibilité de mettre en valeur l'ensemble de leurs parcelles par suite du manque de crédits destinés au payement d'ouvriers agricoles;

Cependant certains - c'est le cas de Kumu Aboki - utilisent ces terres pour s'intégrer au processus de modernisation agricole entré autour de la féculerie de Ganavé.

(1) Il s'agit de groupes à vocation agricole particulièrement accentuée. Cette importance se marque au niveau du mythe. On trouve chez les Sahoué une légende relatant la découverte du maïs et sa substitution au mil dans l'alimentation des hommes et des animaux domestiques

De là peut surgir une transformation radicale de la situation. L'introduction de la culture attelée envisagée à plus ou moins long terme, l'utilisation d'engrais vert et d'autres ~~fa~~ formes de restitution, jointes à la politique de crédit liée à cette opération de modernisation peuvent rendre possible la mise en valeur d'espaces plus étendus par le même cultivateur. Dans la mesure où cette situation, liée à une politique de prix moyens associera l'augmentation des revenus à celle des surfaces cultivées - rendue possible par la mécanisation, - il peut en découler une remise en question des attributions de terrain les plus récentes et en tout cas un frein apporté aux mises en place futures.

B - MORPHOLOGIE VILLAGEOISE.

I. Situation géographique. Données écologiques.

II. Habitat - Quartiers et écarts.

1. Les quartiers

2. Les écarts

III. Habitation - Concessions et cases.

B. MORPHOLOGIE VILLAGEOISE.

Nous avons signalé en introduction que le village se trouvait à bien des égards dans une zone carrefour. Cette situation se manifeste notamment sur le plan de la géographie physique et a des répercussions importantes sur les différents aspects de la vie quotidienne des villageois.

Cette vie se déroule non seulement dans le cadre général des quartiers, des hameaux et des fermes isolées qui constituent les grandes divisions de l'habitat local, mais celui des cours de concessions qui plus que les cases sont le lieu des principaux épisodes de l'existence.

Les améliorations portant sur les unités d'habitation et sur la structure générale de l'habitat villageois constituent une des formes les plus manifestes - réalisées ou souhaitées - de transformations des conditions de vie de la communauté. Elles sont le fait aussi bien de membres de la population vivant constamment au village que d'éléments résidant dans la capitale ou à l'étranger.

LEGENDE

Chef lieu de circonscription		(ANÉCHO)
Village important		(VOGAN)
Village		(Sivamé)
Limite de circonscription		
Limite d'Etat		
Lac et mare permanents		
Fleuve		
Rivière		
Cours d'eau		
Limite de zone humide		
Route principale		
Route secondaire		
Piste automobile		
Chemin de fer		
Gare, Station		Gare Station

CIRCONSCRIPTION DE TABIGBO

CIRCONSCRIPTION DE TSÉVIE

CIRCONSCRIPTION D'ANÉCHO

30'

40'



30'

Echelle : 1 / 200.000

D'après la carte au 200.000 S.G.AOF-1957
40' (Partiellement mise à jour pour la région de Djéta)

C. DE LOMÉ

I - SITUATION GEOGRAPHIQUE - DONNEES ECOLOGIQUES.(1)

Jeta est situé à environ 60 Kilomètres de Lomé, la capitale, dans la région côtière, entre Anécho et la frontière du Dahomey. Il est en fait, directement placé sur la limite des deux pays, au moment où elle court parallèlement à la mer.-

On peut y accéder, soit par la route goudronnée qui longe la côte, après avoir franchi la frontière, soit en demeurant à l'intérieur du Togo et en empruntant l'une des pistes qui partent d'Anécho. De Zebe, siège des services administratifs et judiciaires de la circonscription, on peut, ou bien gagner directement Jeta par Ago kpame, Agwegā, Seko , ou bien, en remontant au nord, juste avant d'atteindre Agwegā- en saison des pluies – passer par les hameaux Jundu, Yōdo, prendre à l'est vers Kanyikōji et Mikunekoji, pour redescendre vers le sud est en direction de Jeta, laissant sur la gauche, le village de Sivame.

Le village est situé sur le bord de la lagune (Gbaga) qui, partant de la région d'Agbanaké , à l'embouchure du Mono, longe Seko , Agwegā, Anécho, Afwé , avant de se terminer en s'étalant, dans le lac Togo. Le cœur du village occupe, dans une zone de transition entre le cordon littoral et la zone sédimentaire de la "terre de barre", un emplacement légèrement en relief au sein d'une région inondable. En saison des pluies l'accès par la route d'Agwegā - Seko est malaisé.

Le climat est de type intertropical à deux saisons pluvieuses: la grande saison des pluies de Mars à Juillet, la petite saison des pluies de Septembre à Octobre. Cette région cotière souffre d'une relative sécheresse (846 mm à Anécho), les précipitations diminuant du Nord au Sud contrairement au processus habituel. Cette anomalie pluviométrique a des causes multiples:

- orientation de la côte presque parallèle à la mousson;
- influence d'un courant marin froid de Juillet à Octobre;
- descente de l'"harmattan" très au sud du fait de la position élevée en latitude de la côte du Golfe du Bénin

(1) Cartes N° 5 et 6

De ce fait, la forêt dense caractéristique de la côte du Golfe de Guinée, disparaît pour céder la place à une savane arbusitive, des lambeaux de forêt dégradée. On trouve une végétation à mangroves le long de la lagune.

Les températures moyennes annuelles varient entre 25 et 27° avec une amplitude moyenne annuelle de 6 à 7 °. De Juillet à Septembre, la température se rafraîchit sensiblement. Une pluie fine intermittente tombe aux premières heures du jour et se poursuit souvent une partie de la journée. Le ciel est alors ouvert et le thermomètre baisse d'un ou de deux degrés par rapport aux jours sans pluie.

Le niveau de la lagune varie sensiblement dans le cours de l'année. Près de Jeta, la surface occupée par les eaux double. Les répercussions en sont importantes sur l'activité des villageois qui pratiquent presque tous la pêche à titre principal ou accessoire. - Cette lagune reste navigable toute l'année. Elle est très utile pour le transport des matériaux lourds ou volumineux (noix de coco, noix de palme, bois, jarres...) vers les villages côtiers et les marchés d'Agwe et d'Agwegâ (Grand Agwe). - La profondeur de la lagune est - au moins aux environs du village - très faible (moins de deux mètres en général). Ne peuvent y naviguer que les pirogues et barques à fond plat. On y trouve en quantité variable selon les périodes de l'année, des poissons de types silures ou tilapia (Akpavi), des crabes d'eau douce (tomeglâ), des crevettes et écrevisses (bolu et boluacéci),

Par rapport aux villages voisins, Jeta se trouve au sommet sud est d'un triangle équilatéral de trois km de côté dont les autres sommets sont Sivame au Nord et Seko au Sud Ouest. Seko est le siège du dispensaire et de la maternité qui desservent le groupe de villages. Jusqu'en 1964, date de l'ouverture d'un groupe scolaire à Jeta, les enfants de ce village se rendaient soit à Seko, soit à Agwe, au Dahomey. Seko occupe par rapport à la lagune une position homologue de celle de Jeta. Elle offre l'avantage d'être plus rapprochée des marchés d'Agwe et d'Agwegâ.

Au delà de la lagune, une piste de moins d'un kilomètre relie Jeta à la grande route côtière Togo - Dahomey.

Vers l'est, on ne trouve que de mauvais sentiers unissant le village aux champs et écarts voisins et se perdant vers le Mono. Pour atteindre Agbanaké et Adame, il faut utiliser les routes du Dahomey.

Au delà de Sivame, la piste conduit vers le centre d'Aklaku, siège de l'état-civil pour Jeta, où se tient un important marché qui concentre chaque jeudi, des dizaines de camions et des milliers d'acheteurs.

Le village est essentiellement desservi par la lagune et la route côtière. Vers le Togo ou le Dahomey un grand nombre de véhicules ("Dindons" 1000 kg Renault, camionnettes 403, camions transformés...) transportent voyageurs, animaux et marchandises vers les agglomérations des environs et vers Lomé et Cotonou. Les routes situées à l'intérieur du Togo ne sont empruntées que par les véhicules des services administratifs ou celles de particuliers devant résider dans le village. -

(à cause de l'absence de pont sur la lagune, ils devraient, s'ils empruntaient la route goudronnée, laisser leur véhicule sur l'autre rive, en territoire dahoméen.) Ces routes de terre, relativement praticables en saison sèche sont difficiles à emprunter en saison des pluies pour les véhicules courants. - Jeta n'est donc pas desservi régulièrement par l'intérieur du Togo - et les voyages vers Lomé ou Anécho se font par la route du Dahomey. Le trajet de Jeta à Anécho coûte 75 CFA aller-retour, en "Dindon" et 100 CFA en taxi collectif, celui de Jeta à Lomé 150 CFA, 200 CFA respectivement, celui de Jeta à Cotonou 200 ou 250 CFA en Dindon. Les villageois se rendent à pied dans les villages voisins et notamment au marché d'Agwegué en portant les produits à vendre dans de grands récipients ou tôle émaillée ou en vannerie en équilibre sur la tête. Quelques hommes s'y rendent à bicyclette, portant quelquefois une femme sur le cadre.

L'approvisionnement en eau potable est assez mal assuré. Aucun des quatre puits des quartiers centraux du village ne fournit une eau propre à la consommation. Il est nécessaire pour s'en procurer de traverser la lagune et de parcourir plusieurs centaines de mètres sur le cordon, la situation est analogue dans les autres parties habitées de l'espace villageois.

II. HABITAT - QUARTIERS ET ECARTS.

L'habitat est d'un type intermédiaire entre les formes d'habitat "éclaté" en divers quartiers et la forme totalement concentrée. Le village se compose en effet de :

- a - deux quartiers placés en position centrale - Agblogame et Akpaseme qui renferment la plus grande partie de la population (67%), la concession du chef du village, les sanctuaires des vodu communs, les marchés, etc...
- b - un hameau - quartier situé à peu de distance des précédents, d'un effectif sensiblement plus faible (174 personnes contre 524 et 350 pour Agblogame et Akpaseme respectivement)
- c - des écarts, hameaux et fermes plus ou moins éloignés de la portion centrale, habités tantôt par un seul individu (Nokokɔji), tantôt par une famille élémentaire, tantôt par un lignage (Gakɔji). Un cas particulier est celui d'Ayigenu, village de pêcheurs situé sur le littoral et habité en partie par des gens de Jeta.

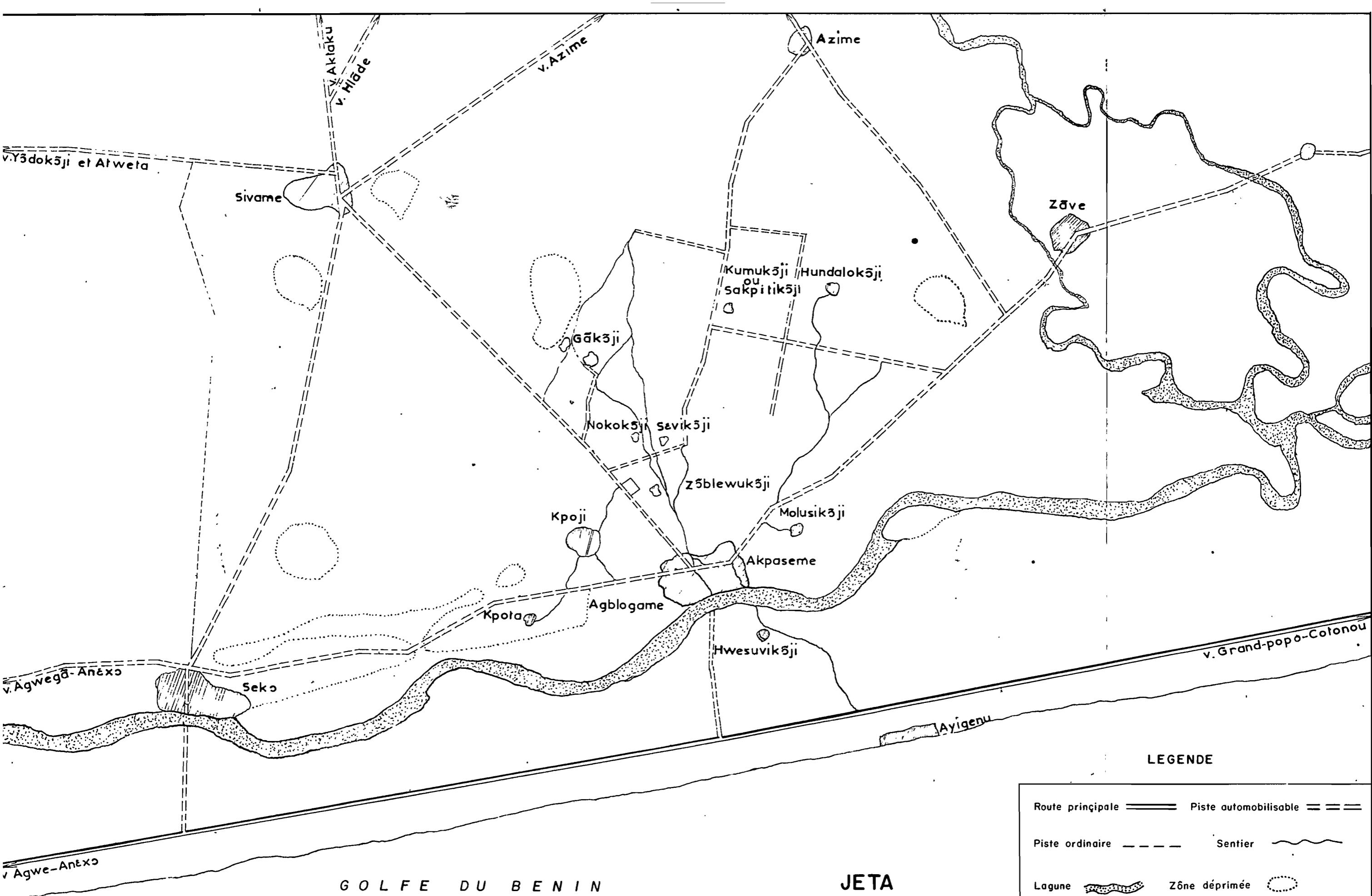
Le tableau de la page 65 renseigne sur les effectifs des divers quartiers et écarts.

TABLEAU N° 14

JEMA

Population des quartiers et :ecarts.

1.	Nokokɔ̄ji	1	0,8	pour	1000
2.	Kumu ou Wakp̄itikɔ̄ji	6	4,6	"	"
3.	ɛ̄vikɔ̄ji	7	5,4	"	"
4.	Hudalokɔ̄ji	9	7,0	"	"
5.	Zōblewokɔ̄ji	9	7,0	"	"
6?	Hwesuvikɔ̄ji.....	15	10,0	"	"
7.	Kpota	16	12,2	"	"
8.	Molusikɔ̄ji	30	3,0	"	"
9.	Ayigenu	64	48,0	"	"
10.	Gakɔ̄ji	101	78,0	"	"
11.	Kpoji	174	134,0	"	"
12.	Akpaseme	350	270,0	"	"
13.	Agblögme	524	400,0	"	"
	Total	1304	1.000,0		



Echelle: 1/10.000

LEGENDE

Route principale	—	Piste automobilisable	— — —
Piste ordinaire	— — —	Sentier	~~~~~
Lagune	~~~~~	Zône déprimée	○○○
Golfe du Bénin	—		
Villages, Hameaux, Fermes isolées	■■■		

I - LES QUARTIERS

A) Les quartiers centraux : AGBLOGAME - AKPASÈME.

Les villageois distinguent entre Agblogame et Akpasème qu'ils nomment également Crèminu, mais la séparation entre ces quartiers n'est pas perceptible sur le terrain. Leur limite ~~théorique~~ ^{ancienne} disparaît sous les concessions. - Cependant en dépit de cette relative indifférenciation géographique leur existence en tant que composantes de la vie sociale est nettement posée.

a - L'institution des "asafo", éléments de la structure politique villageoise traditionnelle, destinés à assurer l'ordre, fonctionne dans le cadre des quartiers. Il existe deux asafo dans chaque quartier.

b - Les quartiers jouent un rôle dans le cadre administratif moderne, la perception des impôts destinés à l'autorité centrale se faisant à leur niveau.

c - Ils sont des facteurs d'unification de vie de la communauté: les écarts étant chacun rattachés à l'un des quartiers centraux ou au hameau quartier de Kpoji pour toutes les activités collectives.

d - Ils sont enfin la base du fonctionnement des sociétés de tam-tam dont le rôle est essentiel dans les manifestations collectives et tout particulièrement à l'occasion du déroulement des cérémonies de funérailles. Ce sont notamment les responsables de ces sociétés qui détiennent les cahiers sur lesquels sont inscrits les noms de tous les cotisants à ces cérémonies, la cotisation constituant une sorte de preuve de la citoyenneté villageoise. Nous aurons l'occasion de souligner l'importance de ces cérémonies comme moteur de la solidarité, non seulement parce qu'elles donnent à cette solidarité une base économique, mais aussi parce qu'elles fournissent à la rivalité et à la complémentarité entre quartiers l'occasion de s'exprimer sous une forme symbolique, celle des chants et des danses préparées en secret par chacune des sociétés et révélées en grande pompe devant l'ensemble des individus habitant le village, les parents venus des villages voisins, de la ville et de l'étranger à l'occasion d'un décès. (1)

La limite des quartiers, grossièrement nord-sud, se prolonge jusqu'à la lagune. Elle se traduit concrètement par la rencontre fréquente des habitants d'un même quartier sur ses bords à l'occasion des ablutions, de certains travaux ménagers (vaisselle, lessive...) et artisanaux (réparation de filets, de pirogues, extraction du coprah...) - En outre, dans le prolongement de chaque quartier, de l'autre côté de la lagune, une piste conduit à la route de Cotonou. La traversée s'effectue au moyen de deux grandes barques à fond plat - différentes des pirogues utilisées pour la pêche en lagune - possédées collectivement par chacun des quartiers centraux et manoeuvrées par roullement par les membres de chaque quartier respectivement (1)

La superficie de ces deux quartiers est sensiblement la même. Ils sont tous deux situés partie sur un plateau qui domine légèrement la portion déprimée du village située près de la lagune, partie sur la pente qui y conduit. D'après la tradition, l'emplacement initial du village se trouvait sur la partie en relief d'Agblogame, situation en rapport avec des motifs de sécurité.

Leur localisation avantage ces quartiers. Les habitants des fermes, villages et hameaux situés plus au Nord, doivent obligatoirement les traverser pour se ravitailler en poisson ou rejoindre la route de Lomé - Cotonou.

Le plus ancien des quartiers est Agblogame. Son importance sociologique, supérieure à celle d'Akpaseme, est en partie due à cette antériorité. Il abrite le lieu où s'installa l'ancêtre fondateur, les sanctuaires des principaux vodu ainsi que les couvents. Le chef du village, ses adjoints principaux, les fiasvi, membres de la famille royale, y ont leurs concessions. On y trouve également le marché du village, la chapelle de l'ancienne mission, le terrain d'entraînement de foot-ball.

(1) En fait cette manoeuvre est assurée surtout par les enfants. Pour le quartier Agblogame elle était effectuée par un vieillard qui décéda au cours de l'année 1966 - Les étrangers au village payent 5 CFA pour un aller - retour.

C'est sur la limite de ce quartier, près de la tombe du précédent chef du village, qu'on voit le du-legba (ou to-legba) protecteur de l'espace villageois (1)

Les cérémonies intéressant l'ensemble de la communauté se déroulent sur la place du marché central - agbonu - débarrassée à cette occasion des barils vides supportant les éventaires des marchands ou sur une autre place du même quartier, située au croisement des pistes venant de Seko et de Sivame. - Les jugements, la passation des contrats, la réception des notables étrangers, des représentants de l'administration centrale se font également dans ce quartier, à l'intérieur ou à proximité de la concession du chef.

Les quartiers centraux s'organisent en fonction de deux axes principaux, l'un ouest-est qui prolonge la piste d'Anécho, l'autre nord-sud qui en provenance de Sivame, aboutit à la lagune et se poursuit au-delà par la piste qui rejoint la route Cotonou - Lomé. Le long de ces axes apparaissent quelques éléments importants du cadre de l'existence villageoise : (sanctuaires, tombes, représentations des dieux, marchés, concessions d'individus représentatifs, etc) expressions et bases matérielles d'institutions, comportements et croyances qui seront ultérieurement l'objet d'analyses plus précises.

De part et d'autre de ces axes principaux se trouvent les concessions, desservies par un fcuillis de ruelles d'importance secondaire. On n'observe pas l'orientation dominante selon laquelle elles s'aligneraient. Toutes sont de forme quadrangulaire, plus ou moins régulière.

Leurs murs se rejoignent pour constituer des espèces d'îlots. Ces îlots séparés par des chemins étroits et contournés, sont dans la partie centrale du village, la base des quartiers.

(1) Il existe certes deux autres "du-legba," mais leur rôle est plus limité. L'un a été édifié par les habitants d'Akpaseme, à la suite d'une querelle survenue entre leur société de tam-tam et celle d'Agblögome; l'autre placé sur les bords de la lagune, vise à en assurer la fécondité.

B. - Un hameau - quartier KPOJI.

On retrouve à KPOJI, les caractéristiques générales d'Agblogane Akpasone:

- disposition anarchique et resserrée des concessions;
- étroitesse des ruelles permettant la circulation entre les îlots;
- existence d'espaces libres destinés aux manifestations collectives
- proximité d'une végétation de nature variée : broussailles palmiers cocotiers, bambous;
- situation en relief.

A la différence des quartiers centraux, Kpoji a un caractère ramassé et compact qui , comme sa position en hauteur, correspond peut-être à une vocation défensive ancienne évoquée par la tradition.

La population de Kpoji, nettement inférieure à celle de chacun des deux autres quartiers pris indépendamment, est ethniquement aussi variée.

Les concessions y sont dans l'ensemble d'une surface inférieure à celles des quartiers centraux.

2 - LES ECARTS.

On ne note ni dans les écarts situés sur le cordon lagunaire, ni dans les fermes et hameaux situés au nord, d'organisation particulière. Il s'agit dans tous les cas, soit de concessions isolées, soit d'un groupe de concessions souvent non encloses.

A l'exception du hameau lignage de Gakɔji, aucun de ces écarts ne compte plus de 30 habitants.

Il faut considérer à part les villageois - 64 - qui habitent une partie d'un village de pêcheurs, Ayigenu, placé sur le littoral. Les cases, plus rudimentaires que celles des quartiers et des écarts intérieurs, y sont regroupées et entourées d'une clôture, faite comme les murs des cases elles -mêmes, de palmes tressées (kloba).

III - HABITATION- CASES ET CONCESSIONS.

Nous considérons ici la concession sous son aspect le plus, extérieur, en tant que composant de la surface morphologique et écologique. Envisagée comme élément de l'organisation sociale, cadre de fonctionnement de la famille étendue, la concession sera étudiée dans un prochain chapitre. (1)

L'élément le plus apparent de la concession ou cour (Xixwenu) est sa clôture. De forme quadrangulaire, elle enveloppe la case (Exo) qui peut se situer en façade, se trouver au centre ou s'incorporer à l'un des murs latéraux. Ces quadrilatères sont rarement réguliers et leurs côtés mesurent de 15 à plus de 40 mètres. Ils sont constitués tantôt de claires fabriquées à l'aide de nervures de palmes (hôkpaca), tantôt en terre de barre (anyigbâ), foulée et mélangée à du sable, renforcée par une armature de palmes et de branchages, rarement en ciment. Les clôtures faites en palmes tressées sont toujours renforcées de piquets en kpatima. Ces piquets, prenant rapidement racine, doublent la clôture d'une haie vive et constituent, si elle vient à disparaître, une belle rangée d'arbustes, au tronc droit et au feuillage d'un vert foncé et vernissé.

On trouve peu de cases en milieu de cour. Lorsque les bâtiments sont incorporés au mur qui longe une ruelle, la seule ouverture vers l'extérieur est constituée par la porte d'entrée située entre deux corps de bâtiments. En général toutes les ouvertures des cases regardent vers la cour. Les rares fenêtres donnant vers l'extérieur sont des créations récentes.

Il faut mettre à part une concession située à l'entrée Ouest du village et habitée par une famille Nago. Son absence de clôture met ses cases sous le regard des passants. Cependant la façade des cases est en retrait d'une trentaine de mètres par rapport au chemin qui passe devant la concession. (Conc. 10)

Le village compte 377 cases dont 308 de construction traditionnelle ont des murs en terre de barre, un toit généralement en chaume, mais de plus en plus fréquemment en feuilles de tôle. Les 69 restantes ont des murs en moellons et un toit en tôle. On les trouve essentiellement dans la partie centrale du village.

De nombreuses cases des deux types sont inachevées, généralement par manque de feuilles de tôle.

Il existe dans le village des maisons véritables qui tranchent par leur fini, leur allure moderne sur l'ensemble des constructions :

- celle de Kumu Zogble, chef du lignage royal. Concession N° 37
- celle inhabitée d'un comptable qui vit à Lomé (N° 66)
- celle inachevée de Kumu Aboki, chef d'un segment du lignage royal (N° 38)
- celle d'une revendeuse du village, Kayisa, fille de Kumu Zogble. (N° 7)

Les pièces des cases sont généralement petites (3 X 3 mètres) et mal éclairées. Les fenêtres sont rares particulièrement dans celles qui servent de chambre à coucher. - L'utilisation de ces pièces est assez limitée : les unes sont consacrées au sommeil, elles sont généralement situées à l'extrémité des cases, d'autres servent soit de salle de réception, surtout lorsqu'il s'agit d'accueillir un étranger et que l'entretien suppose un certain secret, d'autres sont employées comme entrepôts pour les vivres ou des instruments divers.

Le principal lieu des activités du groupe familial est la cour. Elle comporte plusieurs secteurs fonctionnellement distincts. Ces secteurs disposés diversement selon les concessions, se retrouvent dans toutes. On distingue :

- a - un grand espace libre, situé devant les entrées des cases utilisées comme chambre à coucher et salles de réception:
- la famille s'y réunit - en groupes distincts - pour le repas du soir;
- la mère y proclame ses soins à ses plus jeunes enfants;

les parents s'y livrent à divers travaux: confection de nasses, réparation de filets, fabrication d'un manche de houe... pour les hommes; - fabrication de nattes, extraction de coprah, vannage du maïs... pour les femmes.

Les garçons de plus de cinq ans sont rarement présents - en dehors des heures des repas, notamment du repas du soir - Ils se livrent dans le village, à des activités diverses; réunis en groupes liés par affinités: jeux, pêche, transport de briques ou de moellons pour un adulte, manoeuvre de la barque qui permet la traversée de la lagune, confection de nattes de palmes tressées ou de claires en nervures de palmes, foulage de terre de barre, chasse au lance-pierre. En dehors des jeux, peu de ces activités sont exercées d'une manière totalement gratuite.

Cette partie de la cour est aussi consacrée à la réception des amis, des parents, des hôtes connus. On y installe des chaises et des bancs, des nattes pour les femmes et les enfants. Souvent un terre-plein prolongeant le seuil de l'entrée d'une case constitue un banc naturel.

C'est là également que se réunissent les parents et les invités à l'occasion des cérémonies intéressant la famille: rites de funérailles, rites de la première sortie après la naissance, festin clôturant une tontine... Pour les funérailles d'un personnage important, on construit un large abri recouvert de feuilles de palmes (apatam) sous lequel des sièges sont disposés périphériquement de façon à ménager un espace libre en centre, destiné aux danseurs et aux musiciens.

Les membres des tontines se réunissent au crépuscule dans la cour du chef de tontine. Des bancs et des sièges de diverse nature forment trois côtés d'un rectangle dont le dernier est occupé par les membres du bureau de la tontine.

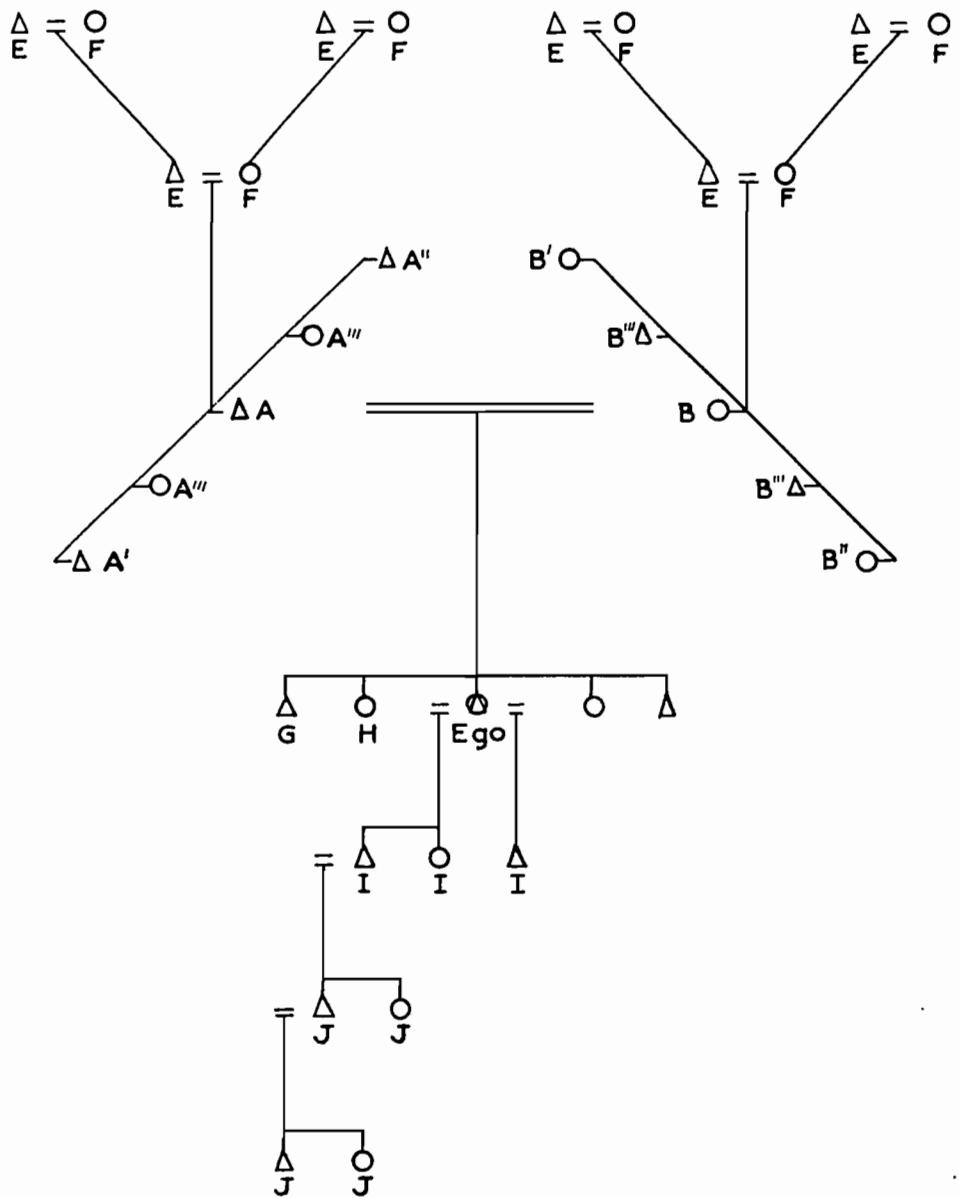
Au delà de cet espace particulièrement concerné par les activités de groupe, la cour est occupée par des installations diverses qui varient en importance selon les concessions:

- les douchières qui selon la structure interne de la concession sont tantôt utilisées en commun, tantôt distinctement par les sous groupes qui l'habitent;
- les cuisines réparties et servies selon le même principe
- des poulaillers constitués d'un cylindre en terre de barre de 1,50 à 2 mètres de haut, recouvert d'un cône de chaume et percé d'une ouverture à la base
- des greniers à maïs, grands cylindres en palmes tressées de trois à cinq mètres de diamètre, reposant sur des supports en branchage
- parfois un four à pain

Au centre de la cour, un emplacement est consacré au culte du yodu familial dont la présence est manifestée soit par un asé (tige de fer surmontée d'une plateforme circulaire) associé à l'arbre anyia, soit par l'existence d'un bâtiment particulier.

La cour de la concession constitue donc un espace sociologiquement très dense, carrefour de phénomènes notables et répétés de la vie familiale, économique et religieuse. L'importance de ce lieu de confluence doit être d'autant plus soulignée que sont nombreux les facteurs et les circonstances entraînant la séparation des membres des groupes familiaux réunis au sein des concessions.

LA PARENTE



La famille à Jeta nous propose des termes de parenté servant à identifier ses membres par leurs relations mutuelles.

Le schéma N° 5 illustre les termes en usage dans la cognation. Il est valable quelque soit le sexe d'Ego. Dans chaque génération, représentée, nous supposons les aînés situés à gauche des cadets.

Ego nomme

chacun des A, ata (père) en distinguant A' = atagā (père grand)
 A = ata ou etɔ(père)
 A'' = atavi (papa petit)
 A''' = tasi (père femelle)

chacune des B, ena (mère) en distinguant B' = nagā (mère grande)
 B = ena ou enɔ(mère)
 B'' = navi (mère petite)
 B''' = nyinā (mère mâle)

E	Tɔgbe	(aïcul)
F	mama	(aïeule)
G	fɔfo	(grand frère)
H	dada	(grande soeur)
I	evi	(fils ou fille)
J	Togbeyɔvi	(petit fils ou petite fille)

Par l'intermédiaire de son père - qu'il appelle "papa" et rarement "etonye" et de sa mère - qu'il appelle "dada" (grande soeur) et rarement "énonye" - l'individu se trouve inscrit dans deux groupements de parenté, paternel et maternel. Ils ne jouent pas dans son existence un rôle identique.

- l'enfant appartient au clan paternel. Il reçoit un prénom choisi dans la gamme des prénoms claniques, selon l'ordre de sa naissance et sa génération. Ce nom lui sera imposé à la date et selon les règles commandées par la tradition clanique;
- normalement il vivra dans un village habité par ses paternels et ne rencontrera ses maternels qu'à l'occasion des visites effectuées par sa mère dans son propre village paternel;
- tous les frais de son entretien et de son éducation sont assumés par son père;
- lors du mariage d'un individu, le rôle principal sera tenu par les soeurs du père (tasi - père femelle) et le père peut aider son fils à réunir les éléments de la dot ;
- les rites funéraires célébrés en l'honneur d'un individu sont accomplis par son fils et son frère;
- dans la transmission de l'héritage, qui se fait en ligne directe, les fils sont avantagés par rapport aux filles.

Ces remarques, qui soulignent l'importance du principe patri-linéaire de parenté, doivent cependant être sérieusement nuancées:

- certains pères négligent ou refusent de faire tatouer leurs enfants;
- surtout la force des liens unissant l'enfant à son père est atténuée par les caractéristiques du mariage, notamment à cause de la fréquence des divorces. Déjà, lorsqu'il est stable, le ménage polygynique établit des liens plus étroits entre les membres du groupe matricentrique. Ce rapprochement est accentué lorsque la femme quitte son mari et le village de ce dernier pour rejoindre soit son propre village, soit celui de son nouveau mari. (La coutume, qui fait des enfants la propriété du père, reconnaissant à la femme le droit de les garder avec elle jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de se passer de ses soins matériels.)

Ainsi, les enfants vivront longtemps en compagnie de leurs frères et demi-frères utérins ne connaissant leur père que tardivement et choisissant parfois de demeurer en compagnie de leur mère une fois le moment venu de rejoindre ce dernier.

La force des liens unissant les frères d'une mère a joué un grand rôle dans le peuplement du village. Dans de très nombreux cas, des soeurs sont venues, après la mort de leur mari, vivre dans le village et la concession de leur frère, avec leurs enfants.

Cette importance du groupe des frères utérins s'exprime dans la terminologie. Le terme générique pour désigner les éléments apparentés d'une même génération, des "frères" au sens large, étant novi, qui veut dire fils d'une même mère. Il concerne non seulement des frères réels, des demi frères et des cousins à divers degrés, mais même des amis et des compagnons d'activité d'âge voisins.

Aussi bien les relations fondamentales de la parenté sont elles régies à la fois par la fraternité et la filiation.

La terminologie est de type classificatoire. Le frère du père est appelé "père", la soeur de la mère appelée "mère". Le principe organisateur est celui de l'unité du groupe des "siblings". Comme cela se rencontre dans de nombreuses sociétés africaines, la soeur du père, de par son appartenance au groupe des siblings du père et du frère du père est assimilée au père et à l'oncle paternel. De même, le frère de la mère est pour la même raison, assimilé à la mère et à la soeur de la mère.

Nous avons ainsi :

- du côté paternel :

eto (terme d'appellation) ou tata (terme d'adresse) : père

atagā (grand frère du père; père grand)

atavi (petit frère du père, père petit)

tasi (soeur du père, père femelle)

- du côté de la mère :

eno ou ena (terme d'appellation) ou nana (terme d'adresse) : mère

nagā (soeur aînée de la mère, mère grande)

navi (soeur cadette de la mère, litt. mère petite)

nyiné (oncle maternel tt. mère pour moi, comme ma mère)

La terminologie situe donc la soeur du père dans le même rapport vis à vis de Ego que son père et le frère de celui-ci. De même, elle situe le frère de la mère dans le même rapport que sa mère et la soeur de celle-ci.

L'assimilation s'étend à

- aux cousins du père et de la mère qui deviennent des pères des mères ainsi qu'à leurs alliés;
- au mari de la mère - autre que le père - qui devient un père.

Ego identifie ainsi tous les parents situés par rapport à lui dans un même rapport d'ascendance. Cette assimilation étant pondérée par la considération de la lignée (paternelle ou maternelle) et de l'aînesse.

L'aînesse interviendra également dans les rapports qu'Ego entretient avec les membres de sa propre génération. Ils sont tous ses "novi", ses frères, mais il distingue entre ceux qui le précèdent dans l'ordre des naissances qu'il appellera "fofo" l'aîné de tous étant nommé "fogā" (le grand fofo) tandis qu'il appellera par leur prénom ses novi moins âgés.

Les membres de la génération qui suit Ego sont appelés devi - terme d'appellation - et vinyé - terme d'adresse - sans spécification de sexe ni d'âge.

On note l'absence de termes particuliers pour désigner les générations autres que celles qui suivent et précèdent immédiatement celle d'Ego. Le père du père est appelé togbe, le petit fils togbeyovi. Togbe signifiant "au-delà du père". Ce terme à un sens général: il s'applique au grand oncle, à tous les ancêtres de la lignée directe et des lignées collatérales. - Ce phénomène appelle deux remarques :

- il souligne l'importance accordée aux classes voisines de celle d'Ego. Elle peut être rapprochée de la structure politique ancienne des Gã, ancêtres des Gã, qui, au moment de leur départ du Ghana, vivaient en fermes dispersées, sans gouvernement centralisé ni organisation militaire.

Ce privilège accordé aux générations centrales peut être aussi mis en rapport avec la longue série de migrations qui a marqué l'histoire de Gé, ces générations étant les plus "utiles" dans une conjoncture d'insécurité.

- il rappelle l'équivalence des générations alternées. Cette croyance que la génération des petits fils est destinée à remplacer celle des grands pères trouve une autre expression dans la gamme des prénoms claniques qui se répète toutes les deux générations.

A côté de ces manifestations actuelles des relations de parenté, on trouve des traces de l'ancienne transmission de l'héritage par la ligne maternelle. (Nyinéyövi wo du na: c'est le fils du frère de la socur qui mange l'héritage).

Ces droits du neveu sur l'héritage de l'oncle étaient compensés par une emprise de l'oncle sur la personne de son neveu qu'il avait le droit de vendre comme esclave.

Ces vestiges s'expriment :

- par des conflits opposant les fils ou descendants du neveu maternel d'un homme, et ses descendants directs, à l'occasion de la remise en question de la propriété de terres acquises selon le processus ancien;

- à l'occasion des cérémonies funéraires: des fils, s'estimant lésés ayant rejeté sur les neveux les charges de ces cérémonies, il devient souvent nécessaire de les faire célébrer pour des décès anciens:

- par des conflits de prestige, découlant du fait que le fils avait droit au même titre que le neveu d'habiter la concession laissée par son père. Aujourd'hui, lorsqu'il s'agit d'une concession de belle allure, descendants du fils et descendants du neveux, prétendent également inscrire à son entrée le nom de leur aïeul.

Ce principe maternel de succession qui a disparu après l'installation allemande, provoque aujourd'hui l'hostilité de ceux devant qui on l'évoque. Tout en reconnaissant que seul la filiation utérine donne une certitude quant à l'appartenance de l'enfant au groupe, les villageois soulignent l'injustice d'un mode de succession qui fait que le père n'est jamais sûr que son fils trouvera chez son oncle l'équivalent des biens que ses efforts auront assurés à son neveu.

Aujourd'hui la transmission d'oncle à neveu est tolérée – mais non sans difficultés – à condition de porter sur une partie seulement de l'héritage et d'avoir lieu du vivant de l'oncle et sous une forme expresse.

II - LA STRUCTURE SOCIALE → LES DIFFÉRENTS TYPES DE TROUPEMENTS.

Nous avons distingué divers ensembles humains constitués sur des bases différentes :

- un passé commun,
- des relations de parenté ,
- l'alliance combinée à la parenté ,
- un cadre géographique d'existence et la participation à des activités communes,
- une communauté vague ou précise, d'intérêts économiques.

Nous avons considéré la société politique villageoise comme un groupement d'une importance particulière non seulement à cause de son organisation nette et de la réalité de son fonctionnement, mais parce que son interférence avec les autres groupements nous est apparue très caractéristique des interrelations de ces divers ensemble. Ainsi :

- les conditions d'accès à la chefferie soulignent l'un des rôles du patrilineage et manifestent les liens entre lignages de la tribu g̃e,
- le chef délègue son autorité dans le cadre des quartiers ;
- si la circulation du pouvoir n'est pas rigoureusement organisée entre les segments de lignages, il existe une incompatibilité entre les fonctions de chef de village et de chef de lignage ou de segment de lignage;
- une des sources de contestation du pouvoir du chef et des notables est venue d'un groupe de jeunes gens à l'organisation assez lâche fondée sur la pratique épisodique d'activités communes et partiellement sur la parenté ;
- de par ses fonctions, le chef ne peut faire partie d'une tontine.

Le phénomène politique intervient également dans les cérémonies de funérailles ou nous avons voulu voir un élément de resserrement de la cohésion villageoise. On y retrouve la trace d'un des traits caractéristiques de la chefferie ancienne: une passion qui en cas de durcissement de la vie sociale, délègue ses pouvoirs.

Nous n'avons tenté de cette réalité sociale du village qu'une description et qui reste à bien des égards extérieure , dans la mesure où elle laisse souvent de côté les interactions entre groupements. Une telle analyse aurait exigé avec la langue et les habitudes locales une familiarité que nous n'estimions pas posséder.

C'est ainsi qu'il nous avait semblé distinguer le jeu discret d'éléments installés depuis peu de temps dans le village pour accéder à la chefferie en s'appuyant à la fois sur l'action des partis politiques modernes et sur les tensions existant entre membres du lignage royal. Des observations ultérieures n'ayant confirmé qu'en partie cette hypothèse, nous n'en avons pas fait état dans ce travail.

De même, il ne nous a pas été possible à ce stade d'étudier de façon valable l'origine et les diverses expressions des tensions existant entre les différents segments de ce lignage, la solidarité tant lignagère que villageoise jouant contre l'enquêteur.

Nous avons enfin volontairement omis pour des raisons semblables l'étude d'ensemble du phénomène religieux- qui (comme nous l'avons signalé) nous semble constituer - les cérémonies de funérailles n'en représentent qu'un aspect - le foyer le plus intense de la participation villageoise.

A. LES ENSEMBLES FONDES SUR L'HISTOIRE, LA PARENTE, L'ALLIANCE.

La terminologie manifeste une grande pauvreté quand il s'agit de désigner ces ensembles. Les seuls termes utilisés sont ceux de kôta et celui de home (famille).

Le mot kôta désigne plusieurs réalités:

1º - des groupements formés sur une base historique.

1. On appelle d'abord kôta le groupement le plus compréhensif, le plus dispersé, le moins agissant, que nous désignerons sous le nom de tribu. Nous aurons ainsi les tribu Gâ, Popo, Evhe... L'unité de ce groupement est fondée sur la plus ancienne migration dont un souvenir relativement précis demeure parmi les membres du kôta

a) - la tribu Gâ rassemble les descendants des Gâ qui en diverses vagues quittèrent sous la pression de leurs adversaires Akwamu, la région d'Accra, vers la fin du 17ème siècle, pour s'installer sur la partie orientale du littoral de l'actuel Togo;

b) - la tribu Mina, sens étroit - regroupe les Fanti, qui partis vers même époque que les Gâ , de la région d'Elmina au Ghana, s'établirent à proximité des groupes précédents;

c) - la tribu Popo rassemble les descendants de ceux qui partis du plateau Aja se sont, à la suite de nombreux avatars , installés sur les bords du lac Ahémé, avant de reprendre leurs migrations.

d) - la tribu Waci est l'un des sous groupes de l'ensemble Aja-evhe qui quittèrent Nuatja au cours d'un exode historique au début du 18ème siècle et peuplèrent la plus grande partie de l'actuelle circonscription d'Anécho et celle de Tabligbo, dans le Togo oriental.

e) - la tribu Evhe est le rameau principal de cette migration.

Caractéristiques -

- la tribu sans avoir une localisation précise, possède un domaine à l'intérieur duquel elle constitue la majorité de la population des villages. Mais au sein de ce domaine il n'existe ni structure politique ni structure territoriale particulière ;
- le lien essentiel est constitué par l'existence de coutumes communes concernant les épisodes majeurs de la vie et l'existence d'un panthéon et de pratiques religieuses propres aux membres de la tribu ;
- le port des marques tribales n'est pas généralisé;
- des cérémonies peuvent réunir périodiquement les membres de la tribu. C'est le cas pour les Gé lors de la cérémonie du Epe-Ekpe à Glij. Elles ont lieu pour les Popo sur les bords du lac Ahémé au Dahomey.
- Les membres d'une tribu ne prétendent pas descendre d'un ancêtre historique ou mythique commun.

2. On désigne également du nom de kota les groupements issus de la fragmentation des tribus au cours de leurs migrations.

On peut leur donner le nom de clans. Nous aurons ainsi :

- a - les clans et sous clans Tugbâ , Josi, Ela, Nugo, de la tribu Gé.
- b - le clan Ajigo de la tribu Mina (Fanti.)
- c - les clans Peda (ou Hweda) et Pla (ou Hula) issus de l'ensemble Popo.

Ces clans sont caractérisés par l'existence :

- d'une gamme de prénoms claniques, répartie en 2 sous-gammes attribuées aux générations alternées;
- d'interdits communs aux membres du clan;

- d'un culte particulier voué à l'un des dieux du panthéon tribal. Le clan ou sous-clan concerné peut alors être chargé d'organiser les cérémonies en l'honneur de ce vodu à l'occasion de la célébration du culte tribal. C'est le cas du sous-clan Ela responsable du vodu Lãkpã lors de la grande fête Gé du Epe-Ekpe;
- de pratiques et rites communs concernant la naissance, le mariage et la mort.

Pas plus que les tribus, ces clans ne sont regroupés ou organisés. Cependant chaque clan peut faire état d'un centre géographique principal :

- Gezé pour les Peda, sur les bords du lac Ahémé;
- Grand Popo sur le littoral dahoméen, à proximité de la frontière du Togo, pour les Pla,
- Glifi, pour les Tugbã, à trois kilomètres d'Anécho (Anexo)
- différents quartiers d'Anécho pour les autres clans et sous-clans Gé,
- le quartier Ajido d'Anécho pour le clan Ajigo de la tribu Mina (Fanti).

2^o - Un groupement constitué sur la base de la parenté.

- Le nom de kota est aussi attribué à un groupement plus restreint, le seul que nous observons à l'intérieur du cadre villageois. Il rassemble les descendants en ligne agnatique d'un même ancêtre mâle. Généralement l'origine de ce patrilineage correspond à l'installation de cet ancêtre à Jeta. Ces patrilineages s'étendent sur 10 générations au plus et sur 5 au moins. Ils comprennent, chacun tous les membres de la lignée actuellement en vie. Les femmes descendant en ligne agnatique de l'ancêtre commun appartiennent au lignage, mais non leurs enfants.

On donne également à ce groupement le nom de "home" terme non spécifique qui désigne aussi la famille élémentaire ou étendue.

Nous examinerons ces patrilineages tels qu'ils nous sont apparus à Jeta et dans la mesure où ils rendent compte de la structure sociale villageoise ainsi que de son organisation politique et religieuse.

3^o - Au dessous du groupement lignager on trouve des groupements d'extension moindre, fondés sur la parenté et l'alliance. Ces groupements sont tantôt incorporés aux lignages, tantôt existent de façon indépendante:

1) - les familles étendues regroupant les ménages dans le cadre des concessions; (home)

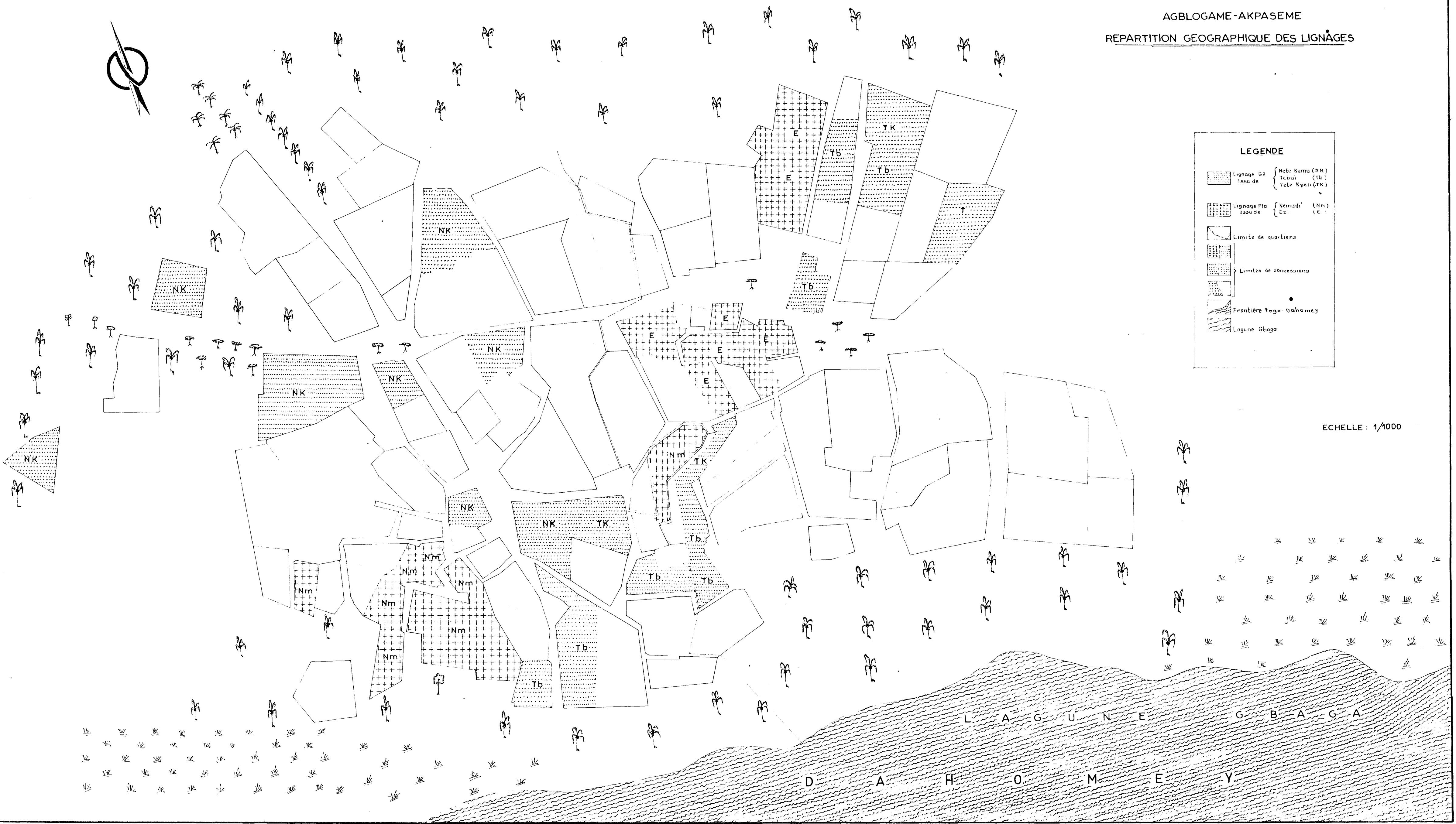
2) - ces ménages eux-mêmes mono ou polygyniques, lorsqu'ils existent à l'état isolé. (home)

Considéré sous l'angle de la parenté et de l'alliance, le village apparaît comme composé :

- d'un patrilineage dominant, celui des descendants du fondateur du village. Ses membres sont des Gé venu d'Accra. Ils sont appelés fiøvi (2) fils de roi et sont les détenteurs traditionnels de la chefferie : Pl. 2
- de trois autres lignages d'origine Gé (1) dont l'un, aussi ancien dans le village que celui des fi vi, est associé à l'exercice du pouvoir; Pl. 3 - 4 - 5 -
- de lignages d'installation ancienne, mais postérieure à celle des lignages Gé, notamment deux lignages Pla, dont l'un descendant d'un pêcheur itinérant qui exerçait son activité dans la région au moment où s'installèrent l'ancêtre du lignage royal et ses fils; Pl. 6 et 7 ;
- de lignages d'installation récente et actuelle. Pl. 8
- de familles étendues regroupées dans le cadre des concessions.
- de ménages - et parfois des individus - isolés.

(1) Nous examinerons plus en détail, au cours de notre étude des structures foncières dans le Sud-Est du Togo, les rapports entre de ces lignages (ceux issus de Tebwi et d'Azwi) et le lignage royal, notamment à propos des prérogatives respectives des anciens chefs de Jeta et Kpoji en matière d'attribution de terres aux nouveaux venus. Des informations obtenues alors que ce rapport était déjà rédigé nous amènent à classer ces lignages de coutumes Gé et qui se déclarent eux mêmes tels, ^{familiers} ~~comme des~~ lignages Waci.

(2) ou Kpøvi, à cause de leur vodu lignager Kpø.



B. - LE PATRILIGNAGE.

1) Répartition géographique des lignages.

Le tableau N° 15 et la carte N° 7 montrent la répartition géographique des lignages.

a) Le lignage des descendants de NETE KUMU, lignage royal - Huit concessions sont regroupées dans le quartier Agblogam. Deux sont réparties dans les écarts. On en trouve trois à Kpooji, aucune dans le quartier Akpaseme. Ces concessions sont assez dispersées à l'intérieur du quartier dont elles occupent surtout la portion Nord et Nord-Ouest, séparées par des concessions habitées par des étrangers au lignage.

La disposition des concessions dans le quartier appelle quelques remarques :

- deux concessions sont situées de part et d'autre et à proximité immédiate de la place principale du village, celle où se tient le marché et qui abrite le sanctuaire du vodu du lignage royal. L'une est habitée par le chef du patrilignage, responsable du culte de Nyomodwa, divinité g̃e amenée d'Accra par l'ancêtre, l'autre par le responsable du culte lignager. A peu de distance, une concession fait corps avec le sanctuaire de ce vodu, Ekpō, habitée elle aussi par un membre du lignage, principal devin (bokōnō) du village.

La concession du chef du village, membre de ce lignage, se trouve à la jonction des deux axes qui le partagent, à quelques mètres du dulc̃ga, protecteur de l'ensemble de la communauté.

- enfin ces concessions sont disposées symétriquement par rapport à ces deux axes.

- b) Le lignage des descendants de Tebwi - Sur les 14 concessions qu'ils occupent, deux se trouvent dans le quartier Kpoji; quatre dans les écarts, les huit autres étant réparties à peu près également entre les deux quartiers centraux. - Ces dernières sont disposées symétriquement à la fois par rapport à l'axe qui traverse le village d'Ouest en Est et par rapport à la limite Nord Sud entre les deux quartiers.
- c) Le lignage des descendants de Tete Kpeli - Il comporte une concession dans le quartier Agblogame, trois dans Akpaseme. On retrouve pour les concessions de ce lignage la disposition symétrique signalée à propos des Tebwi. Elle est ici d'autant plus nette qu'une des trois concessions du quartier Akpaseme est placée à la quasi limite des quartiers, à proximité de l'unique concession située dans Agblogame.
- d) Le lignage des descendants d'Azwi - Les trois concessions qui le composent sont situées dans le quartier - hameau de Kpoji.
- e) Le lignage des descendants de Nemadi - Il regroupe huit concessions situées dans Agblogame, concentrées, sauf une, à la pointe sud du village.
- f) Le lignage des descendants de Ekwe - Ses membres occupent deux grandes concessions constituées en hameau au nord du village.
- g) Le lignage des descendants d'Èzi - Il se compose de sept concessions situées dans le quartier Akpaseme. L'ensemble de ces concessions est symétrique de l'autre groupe de concessions. Pla par rapport à la limite des deux quartiers. En outre à l'intérieur du lignage Èsi lui-même, les concessions se répartissent de part et d'autre de l'axe Ouest-Est.

2^e Les facteurs de la localisation. -

A - Dans les quartiers centraux. -

Elle répond à des facteurs divers -

L'implantation d'ensemble du lignage royal correspond au site initial du village. Dans une position de défense, les concessions sont centrées autour des attributs matériels du culte lignager et de ce qui peut apparaître comme le centre de l'espace villageois.

Pour l'ensemble des quartiers centraux, la répartition des lignages semble obéir à un souci d'équilibre géographique des lignages et des tribus dont ils relèvent. On constate en effet l'existence de moitiés occupées chacune par deux lignages **disposés** du Nord au Sud: un lignage Gé et un lignage Pla. A gauche nous avons ainsi le lignage royal et celui des descendants de Nemadi, à droite le lignage des descendants de Tebwi - auquel s'assimile géographiquement celui des Tete Kpeli, numériquement peu important et de venue plus récente - et le lignage Pla des descendants D'Ezi. On notera en outre que la moitié de gauche réunit le lignage du fondateur et celui du premier occupant tandis que dans la moitié de droite on retrouve le lignage traditionnellement associé au lignage royal dans l'exercice de l'autorité et celui qui fournit le représentant de la population non Gé auprès du chef de village.

L'équilibre géographique, qui frappe tout d'abord, semble ainsi l'expression d'un équilibre plus profond, de nature politique et sociologique. On pourrait aussi penser que cette localisation répond, en partie tout au moins, à des considérations économiques. Ainsi, il est possible que la situation en bord de lagune de lignage Pla des descendants de Nemadi soit ~~à~~ due au fait qu'ils pratiquent traditionnellement la pêche lagunaire comme activité principale, le terme de "Popo" signifiant "pêcheur" en portugais. (1)

(1) Encore que le R.P. Chazal propose de ce terme une interprétation très différente. cf "Etude sur les Minas" Echo des Missions Africaines de Lyon, Avril 1930, p 82

B - Dans l'ensemble du village.

Ici également interviennent des facteurs variés: d'ordre historique, politique, économique, et démographique.

Le lignage des Tebwi est le plus important numériquement. La tradition rapporte qu'il dut se scinder sur l'ordre des rois (fio) de Jeta pour protéger le village contre une éventuelle attaque venue de l'Ouest. De là vient qu'une partie de ce lignage habite Kpoji

On peut attribuer la concentration du lignage des Tete Kpelicomme son intégration géographique à celui des Tebwi - à son faible volume démographique.

Ce facteur a également joué pour les Azwi. Mais leur regroupement dans le quartier - hameau de Kpoji vient surtout du fait que ces Azwi sont les descendants du fondateur de Kpoji et qu'ils manifestent un certain souci d'autonomie par rapport à Jeta.

Le lignage des Waci descendants d'Ekwe, venus récemment de Vokutime, au Nord, s'est installé au nord du village , à proximité des terres que lui louent les gens de Kpoji. Par ailleurs, ces Waci ne pratiquent ni la pêche, ni l'exploitation des cocoterais dont le domaine est plus méridional.

Ainsi, la répartition des lignages à l'intérieur de l'espace géographique villageois n'obéit pas à un principe unique. Elle s'est opérée non seulement en fonction de considérations générales intéressant l'ensemble du village (équilibre des lignages), mais dans des conditions particulières à chaque lignage, aux circonstances de son installation , de son évolution ultérieure, de ces rapports avec le milieu physique et humain.

3 - Les rapports entre lignages, clans, tribus.

Le rattachement à des groupes plus compréhensifs - tribu, clan, est faible et importe moins que les liens intravillageois.

Ces rattachements se font en principe de diverses manières :

- a) à l'aide de la gamme des prénoms claniques et de la marque tribale,
- b) par la participation au culte des dieux du panthéon tribal ou clanique et aux cérémonies annuelles en leur honneur,
- c) par la communauté des rites de la naissance, du mariage et de la mort.

Cependant la force des liens qui s'établiraient par ce moyen est affaiblie :

- a) par l'habitude généralisée d'ajouter ou de substituer au prénom clanique un prénom occidental et la négligence ou le refus de faire porter aux enfants les marques tribales;
- b) par la non participation aux cérémonies qui ont coutume de réunir les membres de la tribu en son centre géographique principal. — Ainsi les Kpɔvi, membres du lignage royal ne se rendent jamais aux fêtes du Epc Ekpe. — Par ailleurs, chaque lignage, isolé au sein du panthéon global de la tribu des divinités auxquelles il voue un culte particulier — Enfin la grande souplesse, qui fait qu'aucun vodu n'est la propriété d'un groupe ethnique particulier et la grande similitude des pratiques cultuelles ne permettent pas au facteur religieux de constituer un lien réel entre les membres d'une même tribu ou d'un même clan.
- c) du fait que les pratiques particulières à chaque tribu concernant la naissance, le mariage et la mort tendent à s'uniformiser sous l'effet de l'inter-action des groupes différents.

Les nouveaux arrivants abandonnent leurs coutumes lorsqu'elles s'écartent trop de celles en vigueur localement. C'est ainsi que les Peda ont renoncer à conserver avec eux le crâne de leurs défunt.

4 - Principales caractéristiques des lignages. Etude comparative de deux lignages contrastés.

On observe de grandes similitudes dans la structure interne des lignages. Les différences portent sur des modalités secondaires concernant les rites de la naissance, les coutumes matrimoniales et les pratiques funéraires, d'ailleurs en voie d'uniformisation. - D'autres disparités tiennent à l'existence d'interdits distincts selon le ou les vodu du groupement considéré. Mais la possibilité pour chaque lignage, chaque famille étendue ou élémentaire, voire chaque individu, d'adjoindre au vodu clanique, son propre vodu, atténue singulièrement ces contrastes.

Nous examinerons, deux lignages distincts par leur origine historique, et leur appartenance clanique, l'ancienneté de leur installation à Jeta, leurs pratiques coutumières traditionnelles, l'activité dominante de leurs membres: le lignage royal des descendants de Nete Kumu et le lignage Pla des descendants de Nemadi.

Le premier, détenteur de la chefferie traditionnelle, a marqué l'histoire de la communauté qui coincide en partie avec sa propre histoire, tandis que le lignage pla apparaît comme un lignage historiquement effacé. - Le lignage royal a une profondeur de dix générations, le lignage des descendants de Nemadi en compte sept, chiffre inférieur à la profondeur moyenne des lignages du village (7,57) - Les Pla du lignage se consacrent essentiellement à la pêche en lagune - comme la plupart des Popo - tandis que chez les Gg. descendants de Nete Kumu,

cette activité est largement associée à l'exploitation des palmeraies, des cocoteraies et à la culture du maïs et du manioc. - Le volume démographique est sensiblement différent..

Par ailleurs nous savons déjà que les Pla sont issus du plateau Aja, au nord du lac Ahémé, tandis que les Gé sont venus d'Accra.

En dépit de ces contrastes initiaux, les traits communs aux deux lignages tels qu'ils apparaissent aujourd'hui , sont importants.

Tous deux ne manifestent qu'un lien fort tenu avec les clans (Djosi pour les descendants de Nete Kumu, Pla, pour ceux de Nemadi) auxquels ils sont censés appartenir. Nous avons signalé le refus des membres du lignage Gé de se rendre aux fêtes du Epe Ekpe. Cette opposition est assez forte pour entraîner des disputes violentes lorsque les filles d'un membre du lignage, mariées à un Gé d'un autre lignage témoignent du désir d'assister à ces cérémonies.

Chacun de ces lignages est composé de segments constitués par les descendants des fils de l'ancêtre fondateur.Chez les fiövi, fils de rois, on distingue trois segments : celui des descendants de BLADU dont le chef est KUMU ZOGBLE,celui des descendants d'AGAM dont le chef est ASAMAVI ABA,dit VITUKWI, celui des descendants de KETE GBAJA qui a pour chef KUMU ABOKI. Aucun de ces segments n'a une ~~po-~~ position dominante fondée sur l'ainesse. Par contre les qualités individuelles du chef d'un segment peuvent assurer à ce dernier une certaine supériorité. Dans le cas des fiövi, Kumu Zogble, chef d'un segment issu d'un cadet joue, à cause de sa richesse, de son intelligence, de sa prestance et de sa force physique, un rôle essentiel dans les affaires du village.

Sauf empêchement particulier, (absence, incapacité physique ou morale) le chef du segment de lignage est l'aîné de ce groupe. Chez les fiövi, Asamavi Aba assume cette fonction parce que de ses aînés, l'un est sénile, l'autre est le chef du village. - On retrouve la même disposition dans le lignage Pla avec également la division de l'un des segments en sous-segments dirigé chacun par son aîné.

Le chef de segment de lignage arbitre tous les conflits qui peuvent survenir soit entre les individus, soit entre les ménages qui composent ce segment. Il intervient dans toutes les cérémonies qui le concernent, notamment lors des naissances, des mariages et des décès.

Au dessus du chef de segment de lignage se trouve le chef de lignage. Il joue à son niveau un rôle analogue. Il exerce en outre des fonctions spécifiques. - Chez les fiövi, c'est le chef de lignage qui, accorde l'autorisation de construire des cases nouvelles, dans les quartiers. - Chez les Pla, il arbitre les querelles soulevées par les adultères. Il est par ailleurs personnellement responsable des dettes contractées par un membre du lignage. - Aucun des chefs de lignages n'a de prérogatives en matière foncière et il n'existe pas de terres collectives du lignage. - Il y a incompatibilité entre les fonctions de chef de village et celles de chef de lignage ou de segment de lignage.

Le chef de lignage ne porte de titre particulier. Il est parfois appelé "fogã", terme qui désigne l'aîné d'un groupe de frères.

Le lignage rend un culte particulier à l'un des vodu du panthéon clanique. Pour les fiövi, c'est Ekpô, le léopard, pour les Pla, Egu, dieu des "exécutions rapides". Dans le lignage Pla ces fonctions rituelles sont assumées par le fogã SEWHENU, assisté du chef d'un

des segments ADADE, le chef de l'autre segment de lignage AGBEMAWO est responsable du culte des ancêtres, symbolisés par les tabourets des chefs successifs du lignage. Ce culte est celui de TOGBEZIKPE (littéralement: tabourets des ancêtres) - Chez les fiɔvi le chef du lignage, Kumu Zogble, veille au culte de Nyomɔewa, tandis qu'Assamavi Aba, chef des descendants du fils aîné du fondateur est chargé du culte de Togbezikpe et qu'un autre membre de ce groupe Ketevi Dometo s'occupe de celui d'Ekpo, vodu propre du lignage.

Les membres du lignage sont assujetis à un certain nombre d'interdits. Tous n'opèrent pas au niveau du lignage proprement dit, mais aussi à celui de l'individu, du groupement familial, du clan ou de la tribu. Cependant une importance particulière est accordée à l'observance de ceux du groupement lignager, le seul localisé et organisé. Les mythes qui justifient ces interdits associent l'ancêtre du lignage à un animal avec lequel il aurait conclu une alliance ou dont il aurait reçu aide et protection. Les circonstances de cette association se situent à l'époque historique ou légendaire de l'arrivée de l'ancêtre sur le territoire du village.

Les descendants de Nemadi ne consomment pas la chair de l'hippopotame et ne doivent pas marcher sur sa peau. Par ailleurs il leur est interdit de laisser un enfant seul au bord du champ dans lequel travaillent ses parents.

Ces deux prohibitions s'expliquent par l'histoire de l'ancêtre Nemadi disparu dans les circonstances précitées à l'âge d'un an et demi. L'oracle (Afa) consulté apprit aux parents que l'enfant vivait et serait retrouvé sur les bords de la lagune en face de Jeta, à condition que fussent accomplies des cérémonies en l'honneur de Pla-Vodu Agbwe, vodu local. Effectivement, pendant la fête, on vit arriver sur la lagune un hippopotame portant sur la tête le jeune Nemadi, sur la croupe un chien aboyant. — Les membres du lignage non seulement ne doivent pas manger de la chair de l'hippopotame ni du chien, mais ils doivent également éviter d'assister à leur consommation ainsi que de marcher dans le sang ou sur la peau de ces animaux. — Les interdits du lignage des fiɔvi concernant le léopard, Ekpo, qui accompagna l'ancêtre au cours de son voyage du Ghana jusqu'à Jeta, le prévenant de l'approche d'ennemis. Comme pour les descendants de Nemadi, cette prohibition touche à la fois la consommation de la chair et le contact du sang et de la peau de l'animal.

Dans le cas de ces interdits — comme dans celui des pratiques funéraires et matrimoniales — on assiste à une évolution dans le sens de uniformisation des croyances et des comportements, sous l'effet de l'inter-action de groupes sociaux originaiement différents. Anciennement, les descendants de Nemadi ne mangeaient pas la chair du lézard vert. Ils le font depuis que les enfants du lignage, en visite dans un village voisin, en consommeront sans se sentir incommodés.

A la communauté des interdits s'ajoute pour les membres du lignage celle des règles concernant la naissance, le mariage et la mort.

Si elles varient dans le détail de leur application, les pratiques concernant la naissance soulignent dans tous les cas l'importance du rapport patrilineaire.

La naissance - surtout en cas d'accouchement difficile - est en effet précédée de rites destinés à mettre l'enfant à l'abri des menaces que pourraient provoquer de dissenssments existant au sein du lignage. Seule la cohésion de ces membres symbolisée par une réconciliation rituelle des présents dans la concession au moment de l'accouchement permettra une naissance normale. (1)

Chez les Pla, la nouvelle mère ne doit manger ni piment, ni sel, ni maïs avant la chute de cordon et c'est la soeur du mari qui de sa main lui mettra des aliments à la bouche lorsque l'interdiction sera levée.

Dans les deux lignages, il existe une gamme de noms claniques ou lignagers attribués selon le sexe, la génération et l'ordre de la naissance. Cette attribution est plus rigoureuse chez les fiövi qui disposent également d'une gamme plus étendue. Chez les Pla, il arrive souvent que le nouveau-né reçoive le nom du jour de sa naissance emprunté au calendrier mina; à moins qu'un ancêtre n'ait indiqué lors d'un rêve qu'il désirait que l'enfant porte son propre nom.

Le nom est attribué au cours d'une cérémonie qui intervient quelque temps après la naissance. (2) Jusque là l'enfant et la mère ne devront pas sortir de la case. Cette réclusion dure huit jours chez les fiövi, jusqu'à la nouvelle lune chez les Pla. La date de sortie est considérée comme celle de la Véritable naissance et les enfants morts sans l'atteindre sont l'objet de rites funéraires particuliers. Au cours des cérémonies d'imposition du nom le rôle principal est tenu par les soeurs du père.

En ce qui concerne le mariage on note dans les deux lignages une insistance particulière sur les sanctions rituelles concernant l'adultère féminin. Dans presque tous les cas, l'adultère non suivi des purifications requises entraîne la mort de la femme coupable.

(1) On place dans une calebasse de l'eau diverses herbes et toutes les nourritures locales connues. Les parents présents y plongent leur main gauche et la portent à leur bouche. Le principe maléfique dont serait porteur le parent mal intentionné, rencontrant parmi les nourritures assemblées celle qui lui est interdite, sera détruit.

(2) Evidemt: sortie de l'enfant.

Les deux lignages sont exogames. L'exogamie étant plus accentuée chez les Pla. Les fi vi considèrent le mariage entre cousins croisés - le tasivi - nyinèvi - comme le meilleur. Les membres du lignage Pla se déclarent peu attirés par ce type d'union qui est selon eux susceptible de restreindre le nombre des alliances désirées et de favoriser les ruptures d'unions. "Si vous épousez la fille de la soeur de votre père et que vous désiriez ensuite prendre une autre femme, cette dernière hésitera et souvent refusera de crainte que donnez toujours raison à votre cousine en cas de dispute."

Les Pla ont abandonné leurs propres coutumes funéraires pour adopter celle des Gé. Anciennement les Popo (Pla et Peda) avaient l'habitude, neuf mois après l'enterrement, de déterrre le crâne du mort et de le garder dans leur case après l'avoir lavé, et parfumé. Cette pratique était fondé sur la croyance à une seconde naissance du mort qui revenait ainsi vivre les autres groupes ("on se moquait de nous, alors mon grand père SELIGBO a cessé de le faire").

5^e Conclusion -

1. Les lignages ne prennent leur sens et n'opèrent qu'à l'intérieur du cadre du village. Ils sont l'expression de son histoire propre et répercument à son niveau, d'une façon souvent fort atténuée, les particularités de groupes plus ^{extensifs} ~~compréhensifs~~ également fondés sur les relations de parenté. Les caractéristiques propres à ces groupes plus vastes subissent un changement d'échelle et des modifications à la suite de pressions de nature diverses exercées par les groupes locaux.

2. - Le lien lignager-comme le lien clanique ou tribal - est surtout de nature religieuse. La participation au culte du vodu lignager est susceptible, du fait de l'intensité apportée dans toute cette région aux croyances et pratiques cultuelles, de donner une force particulière à cette cohésion. Cependant elle ne constitue pas un facteur d'isolement au sein de la société villageoise globale, grâce à souplesse d'organisation de la vie religieuse qui permet une circulation relativement aisée des fidèles à l'intérieur du panthéon local.

3. - En dehors de ses attributions religieuses, le rôle du lignage est limité. Il n'exerce aucune fonction dans le domaine économique ou politique. Certes un lignage est détenteur de l'autorité, mais d'une part c'est là un fait lié à une conjoncture historique déterminée, : son arrivée à Jeta avant les autres lignages, d'autre part ni à l'intérieur de ce lignage, ni dans ses relations avec les autres lignages on n'observe une hiérarchie, une organisation reposant rigoureusement et de manière exclusive sur les relations de parenté.

TABLEAU N° 15
Caractéristiques des lignages

Nom de l'ancêtre du lignage	Profondeur Généalogique (nombre de générations)	Tribu ou clan	Répartition géographique				Nombre total			
			NB de concessions par quartier				de concessions	de ménages	d'individus	
			Agblogame	Akpaseme	Kpoji	Ecarts				
Nete Kumu	10	Gé	7	3	2	12	16	146		
Tebwi	10	Gé	3	5	2	3	13	16	167	
Ete Kpeli	8	Gé	1	3	1	1	4	5	38	
Azwi	7	Gé	1	3	1	3	3	7	46	
Nomadi	7	Pla	7	1	1	1	8	10	77	
Eewe	6	Waci	1	2	1	2	12	12	77	
Ezi	5	Pla	7	1	1	1	7	10	52	
Total			1	18	16	8	7	49	76	603

C. LES CONCESSIONS, CADRES DES FAMILLES ETENDUES,
GROUPEMENT-RELAIS.

Nous avons vu le rôle limité du groupement lignager dans les divers domaines de la vie collective. La concession est le cadre géographique du groupement intermédiaire entre les ménages et la communauté villageoise, la famille étendue. Il importe de voir si ce groupement constitue un relais effectif entre ces deux niveaux ou si, du fait de son rôle négligeable, il y a passage direct de l'échelon le plus restreint à l'échelon global de la collectivité villageoise.

Avant de procéder à l'étude de fond des familles étendues, il est bon de considérer la répartition tant des individus que des ménages entre les concessions. La constatation d'une certaine tendance à la dispersion ou au regroupement étant susceptible de mettre sur la voie d'indications utiles à l'analyse.

Par ailleurs l'examen détaillé de la vie de quelques ménages regroupés dans les concessions permettra à la fois d'enrichir l'étude plus générale menée au niveau de l'ensemble villageois et de confronter les résultats de cette étude à l'observation de cas concrets. Cette méthode sera utile notamment pour l'analyse de l'organisation matrimoniale et de la vie économique.

A. Répartition des concessions d'après leur effectif.

L'examen du tableau N° 16 révèle une tendance dominante au regroupement en concessions d'effectif réduit.

En effet la taille moyenne des concessions exprimée par le nombre moyen de personnes qu'elles contiennent est de 9,45. Or près des deux tiers des concessions du village sont habitées par au plus neuf personnes. (64,52 %) Par ailleurs plus de la moitié de ces concessions ont 7 habitants et moins de 7 habitants, et les deux cinquièmes ont un effectif inférieur à 6 personnes. Les concessions rassemblant respectivement 7,65, et 4 personnes constituent plus de 42 % du nombre total de concessions.

La même tendance s'observe quoique de façon moins marquée lorsqu'on examine la répartition des habitants parmi les concessions de taille différente. Plus du tiers de la population occupe des concessions d'un effectif faible ou moyen (5 à 10 personnes et plus) rassemblent plus de 25 % de l'effectif villageois. Dans l'ensemble une moitié de la population habite des concessions où sont regroupées plus de 12 personnes.

Il y aurait en somme équilibre entre tendance au regroupement et tendance à l'éparpillement géographique.

B. Répartition des ménages dans les concessions.

Cette répartition souligne l'importance numérique des concessions habitées par un petit nombre de ménages :

- 89 concessions, soit 64,5 % du nombre total de concessions sont occupées par un seul ménage.
- 110 soit près de 80 % sont des concessions de deux ménages
- 125 soit plus de 90 % ne regroupent pas plus de trois ménages.

- Dans les quartiers centraux, aucune concession ne rassemble plus de cinq ménages - Les deux concessions qui dans les écarts regroupent respectivement sept et dix ménages constituent un cas particulier : il ne s'agit pas de concessions au sens strict, mais d'un ~~de~~ groupes de cases proches, entourées d'un espace ouvert servant de cour, l'ensemble lui-même n'étant pas enclos. Ces ménages constituent le lignage Waci de Gékōji : leur répartition correspond ainsi à un phénomène social particulier, dans la mesure où la différence de ce qui se passe pour les autres lignages, ils constituent une unité géographique distincte.

TABLEAU N° 16
Structure des concessions.
(Nombre de personnes par concession)(1)

Nombre de personnes par concession	Nombre de concessions			Nombre total de personnes		
	Effectifs cumulés en valeur absolue	%		Effectifs cumulés en valeur absolue	%	
1	1	8	8	5,80	8	8 0,65
2	2	6	14	4,35	12	20 0,92
3	3	9	23	6,51	27	47 2,07
4	4	10	33	7,25	40	87 3,06
5	5	10	43	7,25	50	137 3,65
6	6	16	59	11,60	96	233 7,36
7	7	13	72	9,41	91	324 7,00
8	8	10	82	7,25	80	404 6,13
9	9	7	89	5,10	63	467 4,60
10	10	7	96	5,10	70	537 5,36
11	11	5	101	3,62	55	592 4,21

Structure des concessions.
(Nombre de personnes par concession) (2)

Nombre de personnes par concession	Concessions			Nombre total de personnes			
	Effectifs cumulés en valeur absolue	%	Effectifs cumulés en valeur absolue	%			
12	12	4	105	2,90	48	640	3,70
13	13	5	110	3,62	65	705	5,02
14	14	3	113	2,17	42	747	3,22
15	15	2	115	1,45	30	777	2,30
16	16	2	117	1,45	32	809	2,45
17	17	5	122	3,62	85	894	6,50
18	18	3	125	2,17	54	948	4,14
19	19	1	126	0,72	19	967	1,45
20	20	3	129	2,17	60	1027	4,60
21	21	1	130	0,72	21	1048	1,31
22	22	2	132	1,45	44	1092	3,35

Structure des concessions.
(Nombre de personnes par concession)(3)

Nombre de personnes par concession.	Nombre de concessions			nombre total de personnes		
	Effectifs cumulés en valeur absolue	%	Effectifs cumulés en valeur absolue	%		
23	26	1	133	0,72	26	1118 1,99
24	27	1	134	0,72	27	1145 2,00
25	29	1	135	0,72	29	1174 2,22
26	31	1	136	0,72	31	1205 2,37
27	48	1	137	0,72	48	1253 3,70
28	51	1	138	0,72	51	1304 3,92

TABLEAU N° 17
Structure des concessions.
(nombre de ménages par concession)

Nombre de concessions	Nombre de ménages										Total			
	1	2	3	4	5	7	10	11	12	13				
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%			
Quartiers centraux et Kpoji	79	57,2	120.	14,7	14	10,1	6	4,4	2	1,4	0	10	121	87,8
Ecart	10	7,3	1	0,7	1	0,7	1	0,7	2	1,4	1	0,7	1	12,2
Total	89	64,5	121	15,4	15	10,8	7	5,1	4	2,8	1	0,7	1	100

2°) - Monographies de concessions.

CONCESSION N° 15 (Pl.10)

Cette concession du quartier Agblogame est habitée par un groupe de "frères", la mère de l'un deux, l'épouse d'un autre, leurs descendants respectifs.

Soit 18 personnes, réparties de la manière suivante:
- un ménage et un individu rattaché à ce ménage
- deux ménages incomplets et un individu rattaché à l'un d'eux.

1. Le premier ménage - 9 personnes - est celui du chef de concession Sidemeho Akpal . Il se compose de
 - a - Sidemeho (B.5), cultivateur et pêcheur pedah de 55 ans
 - b - Sa femme (B.3) Kézéwhe, âgée de 35 ans vendeuse de gali à Jeta, Wati née à Kléve.
 - c - trois enfants de cette dernière
 - un garçon, Kojo (C.2), qu'elle a eu d'un précédent mari décédé;
 - deux garçons Hefume (C.3), et Agboliagbo (C.4) qu'elle a eu de Sidemeho
 - d - un garçon de huit ans, Aholu Degbe, fils d'un ami de Sidemeho qui habite un village sans école vit avec ce groupe (C.1)
 - e - deux filles (C.7 et C.11) et une petite fille (D.6) d'une femme dont les rapports avec Sidemeho étaient mal définis à l'époque de l'enquête: cette femme, Gocovi, née à Jeta appartient au Kôta des Tebwi. Elle exerce la profession de vendeuse de gali et tresseuse de nattes à Cotonou où elle réside chez une soeur consanguine. Elle ne vient au village que tous les deux mois et n'habite pas alors chez Sidemeho, mais chez ses paternels. Elle souhaite divorcer d'avec Sidemeho avec qui elle n'entretient que des rapports de courtoisie, mais veut d'abord obtenir le retour d'une terre à manioc reçue de son père Mesâ, et qu'elle avait chargé Sidemeho de mettre en valeur.

Ce dernier refuse de la lui rendre en alléguant que ce champ constitue un cadeau que lui a fait Mesā. - La raison avancée par Cocovi pour justifier sa séparation est le refus de Sidemeho de lui verser l'argent nécessaire à son entretien. Agée de 57 ans elle a déjà divorcé deux fois, tandis que Sidemeho en est à son premier divorce. (au moment où nous quittions le village les Tebwi devaient se réunir pour décider de la conduite à tenir pour obtenir de Sidemeho le retour du champ de leur soeur.)

2. Le second ménage (incomplet) est un groupe matricentique composé de sept personnes:

- a - la soeur aînée de Sidemeho, Ayaba (B.15) veuve (une fois) et divorcée (une fois)
 - b - de ses enfants et petits enfants
 - une fille Akwele (C 14) (35 ans) veuve (une fois) et remariée au frère de Kumu Zogble, chef du lignage royal Bwevi.
 - deux enfants d'Akwele; un fils Edoh Koffi, (D 13) (3 ans), de son précédent mari - une fille, Netre Bwevi (D 15), (un mois) de l'actuel mari.
 - deux enfants d'une autre fille d'Ayaba qui vit au Niger avec son mari : Ahloko (D 16) et Kwajwa (D 18) (Georgette) Soji, âgés respectivement de 13 et 10 ans .
 - c - La fille d'une soeur de Sidemeho, Sandor Amewanu, (C. 20) âgée de 12 ans, vit avec le groupe réuni autour d'Ayaba.
3. Le troisième ménage (incomplet) est un groupe matricentique minimal composé de deux personnes;
- a - la femme d'un oncle utérin décédé de Sidemeho, Tutwi Amuzuvi, (A. 24) âgée de 70 ans
 - b - le fils de Tutwi, Huniede, (B. 23) âgé de 31 ans.

- Habitation -

La famille de Sidemeho habite six cases

- a - la première est occupée par Sidemeho (1)
- b - la seconde par sa femme et ses deux enfants de moins de 3 ans (2)
- c - la troisième par sa soeur, sa nièce et les deux enfants de cette dernière (3)
- d - la quatrième par les filles de plus de 3 ans (4)
- e - la cinquième par les garçons de plus de 3 ans (5)
- f - la sixième par Hunyiede et sa mère (6)

En cas d'absence prolongée de Sidemeho, sa femme Këzëwhe couche dans sa case avec les enfants.-

III. Comportements et attitudes socio-économiques

A. Activités et comportements.

La concession comporte sept éléments économiquement actifs:

a - Sidemeho est cultivateur et pêcheur mais consacre l'essentiel de son temps à la première de ces activités. Il possède quatre champs:

- une cocoteraie d'une quarantaine de plants d'environ 18 ans, située à la limite nord ouest du village;
- une palmeraie de cinq cents pieds de 6 à 12 ans, située à un quart d'heure de marche du village
- un champ de consacré à la culture associée du maïs du manioc, du haricot (ayi), de l'arachide (azi) et des calebasses, (etre) à cinq minutes de marche
- une autre parcelle située à trois kilomètres du village est en jachère depuis quatre ans.

Bien que Sidemeho appartienne au groupe Popo (pêcheur en portugais) nous ne l'avons jamais vu se livrer à la pêche.

Sidemeho écoule son manioc soit en le vendant sur pied aux femmes Waci d'Afwe à un prix qui varie suivant la longueur de la rangée de manioc, soit en le remettant à sa femme qui, après avoir fabriqué et vendu le gari, répartit le montant obtenu en trois parts dont deux vont au mari.

b - La femme de Sidemeho, Kézéwhe est revendeuse du gari que tantôt elle fabrique avec le manioc prélevé sur le champ de son mari, avec son autorisation tantôt elle achète aux femmes Waci descendues d'Afwe fabriquer sur place le gari qu'elles revendent ensuite en partie sur le marché de Jeta. Etant elle-même Waci elle aide son mari lors des semaines et de la récolte, en compagnie de ses enfants.

c - Ayaba, la soeur de Sidemeho, est théoriquement revendeuse de poisson. Mais durant tout notre séjour elle n'a jamais pratiqué son commerce.

d - Monique, femme d'un fils de Sidemeho qui exerce au Niger la profession de comptable, était revendeuse de pains de maïs. Quelque temps avant notre départ elle quitta la concession pour aller habiter à Lomé chez une cousine.

e - Tutwi, femme d'un oncle utérin de Sidemeho est revendeuse de coprah. Son activité est parfaitement distincte de celle de son neveu. Elle lui achète parfois des noix de coco qu'elle utilise, mais sans obtenir de lui de conditions avantageuses du fait de sa parenté.

f - son fils Hunyiede est comme la plupart des villageois, cultivateur et pêcheur.

On constaterait donc au sein du ménage de Sidemeho une coupure moins tranchée entre les unités économiques individuelles de production que celle qui existe dans le ménage de Sosavi, par exemple (Concession N° 75). Cependant la séparation, voire la quasi autonomie des tâches de chaque époux est affirmée. D'une part en effet, la participation de Kézawhe aux travaux agricoles est limitée à une aide apportée lors des semaines et de la récolte - du maïs surtout, - et l'essentiel des travaux que Sidemeho ne peut accomplir lui même sont effectués par des manœuvres venus des villages d'Atitgô et Amenyirâkôji, situés plus au nord, en pays Waci. D'autre part, lorsque Sidemeho remet à sa femme du manioc qu'elle transformera en gari, ils agissent en unités indépendantes, recherchant chacune son intérêt maximum et préférant s'adresser à un étranger s'il peut offrir des conditions plus intéressantes.

Avec Cocovi seconde épouse de Sidemeho, la séparation des activités était encore plus nette du fait de son absence presque constante, de la nature de l'une de ses professions-tressouse de nattes, sans rapport avec celle de son mari -, et parce que le gari qu'elle revendait à Cotonou n'était pas fabriqué à l'aide de manioc acheté à Sidemeho, mais acquis tout préparé auprès de femmes d'Afwé. Cette situation a abouti à un relâchement et finalement à une rupture des liens matrimoniaux. Ces derniers d'ailleurs avaient été insuffisants pour fonder une collaboration reposant sur l'exploitation d'une parcelle confiée par Cocovi à Sidemeho. Nous assistons donc ici à une pesée nette des facteurs économiques sur les autres niveaux de la vie sociale.

Les habitants de la concession sont répartis en deux unités de consommation :

- a - l'une contrée autour de Sidemeho comprend deux cuisines :
 - celle de sa femme, aidée par les filles présentes de Sidemeho ;
 - celle de sa soeur aidée par sa fille et ~~et~~ sa nièce.

Cependant ces femmes étant parfois toutes absentes en même temps du fait des déplacements nécessaires à leur activité, Sidemeho doit souvent préparer lui-même sa nourriture et celle de ses fils.

Les repas ont lieu trois fois par jour. Mais seul celui du soir réunit la famille d'une façon régulière.

- le matin, le père mange seul (dans la concession ou aux champs), et remet aux enfants la somme nécessaire à leur déjeuner; les femmes mangent ensemble;
- à midi lorsque le père est présent - et le soir, le père réunit autour de lui les garçons ~~à~~ l'exception des plus petits - tandis que tous les filles et le plus jeunes garçons mangent avec les femmes de la famille .

b - la seconde unité de consommation est constituée par la tante utérine de Sidemeho et son fils.

B - Les attitudes concernant
 a - les différentes activités

Sidemeho classe les différentes activités agricoles auxquelles il se livre suivant une échelle de préférences clairement perçue. Sont mises au premier rang celles qui concernant le cocotier et le palmier. Vient ensuite la culture du manioc et du maïs, et en dernier lieu, celle de l'arachide, du haricot et du gombo. Les premières sont préférées parce qu'elles constituent "une garantie pour la vieillesse" et qu'elles permettent d'obtenir rapidement du numéraire, les secondes sont pratiquées parce qu'elles fournissent une nourriture appréciée et conviennent bien aux sols locaux. Il semble que les activités agricoles soient placées d'autant plus haut dans l'échelle des valeurs qu'elles apparaissent comme moins vivrières:

- le cocotier apparaît comme une source de revenus non seulement par la vente à l'extérieur du coprah - l'huile de coco, entrant pour une faible part dans la consommation locale - mais aussi du fait que, en plus de la noix, la coque (comme combustible utilisé pour fumer le poisson), les palmes tressées pour former des clôtures,) et même parfois le tronc, ~~sont~~ sont commercialisés.
- le palmier présente à un moindre degré - l'huile de palme constitue localement la principale source de grasse végétale - les mêmes caractéristiques ;
- la vocation du manioc est double culture : à la fois vivrière - sous forme de gari il constitue une des bases de l'alimentation - et de rapport, non seulement par la vente du manioc aux fabricantes de gari, mais également par la livraison de quantités relativement importantes à la féculerie de Ganavé.

- l'essentiel du maïs cultivé par Sidemcho est consommé par sa famille sous forme de pâtes après moûture et fermentation.

- la destination des haricots, arachides et *gumbo* est aussi purement vivrière.

b - les techniques et le crédit.

Sidemcho exprime un attachement marqué à l'outillage rudimentaire (*kojoe* : houe - *kpaca* : machette - *efi* : hache) qu'il utilise. Déjà âgé, il répugne à devoir s'initier au maniement d'instruments nouveaux. Cependant tout en affirmant son ignorance des techniques agricoles modernes, il est l'un des rares villageois à faire fumer ses champs par stationnement de bovins. Il réserve cet engrais à ses cocoteraies.

- Membre d'une mutuelle, il a obtenu du crédit du Togo un prêt de 25.000 CFA, dont il lui reste à rembourser 5.000. Il a utilisé cette somme pour une bonne part au payement de manœuvres employés sur ses divers champs.

c - les problèmes fonciers.

Comme presque tous les villageois de Jeta, Sidemcho est hostile à toute tentative de regroupement. Cette attitude répond à des mobiles d'ordre principalement économique. "le mieux, dit-il c'est de travailler seul, parce que vous ferez votre vente quand cela vous conviendra et au prix voulu. Dans le cas contraire, toutes les mains ne sont pas égales ; vous choisissez des jours pour travailler,

il y a d'autres qui diront qu'ils ne sont pas libres. Le moment de la vente venu, un associé dira qu'il vaut mieux attendre, un autre dira au contraire, qu'il a, lui, besoin d'argent et qu'il faut vendre tout de suite...".

Il faut noter ici qu'à la différence de villageois qui mettent l'accent sur les difficultés de la coopération au niveau de l'exécution des travaux, c'est au niveau de la transformation du produit en revenu monétaire qu'elles apparaissent à surtout à Sidemeho.

d - l'élevage.

Contrairement à d'autres villageois, Sidemeho ne fonde pas uniquement son refus d'élever lui-même les bovins qu'il pourrait posséder sur des raisons d'ordre sociologique - absence d'une tradition pastorale chez ses ancêtres, crainte du mépris attaché aux Fulani Nyikploto⁽¹⁾ - mais également sur des raisons techniques, la garde d'un troupeau exigeant une gamme de connaissances qu'il ne possède pas et qu'il n'est plus en âge d'acquérir, la plus importante lui paraissant être la compréhension du langage des bovins qui lui semble être l'apanage des Peulhs. .

e - la richesse et le prestige.

Richesse et travail sont en étroite relations. "Pour avoir du prestige, il faut être riche" et cette richesse ne s'acquierte que par un effort constant. "Le repos n'apporte aucun profit, c'est le travail qui profite; donc c'est le travail qui importe le plus". Cependant le travail qui mène à la richesse disparaît avec celle-ci : le numéraire obtenu et non immédiatement consommé étant consacré à la plantation en cocoteraies des champs de manioc non immédiatement indispensables à la consommation du ménage, et au payement de manoeuvres.

(1) Peulhs gardiens de bœufs.

Dans le fond, l'attitude de Sidemeho vis-à-vis de la richesse semble se référer de façon plus ou moins consciente à une situation ancienne où la terre n'étant pas appropriée individuellement, l'étendue des champs de chacun était à la mesure de sa capacité de travail. L'appropriation individuelle des terres n'étant apparue que dans les années 20 - on constate que nombre d'hommes riches, propriétaires de champs importants ont la réputation d'avoir été et d'être encore de gros travailleurs. C'est notamment le cas de Kumu Zogble, Molusi Adade, Lokosu Husinu, actuellement âgés de plus de 65 ans, et qui se trouvaient dans la force de l'âge dans les années précédant le partage. Leurs champs actuels représentent ceux qu'ils cultivaient à cette époque.

Il est probable que les conditions présentes qui - aux yeux de Sidemeho - rentabilisent moins l'effort, sont à la base de ses options concernant l'utilisation d'un revenu supplémentaire dont il viendrait à disposer. Une partie en serait consacrée à l'achat de terres, notamment de cocoteraies dans le village. Mais l'emploi envisagé pour la partie restante et la plus importante de ce revenu met en évidence une relation très lâche avec la terre dont la possession ne constitue pas en elle-même une source de prestige et avec laquelle ne sont pas établis des liens analogues à ceux qu'on constate dans la plupart des paysannats africains. Cette partie sera consacrée à l'achat de maisons en dur, de meubles, de voitures de transport, de terrains à bâtir à Lomé.

CONCESSION N° 52 (Pl. 11)

I. Organisation familiale

Cette concession est située dans le quartier Agblogamo et habitée par un homme, ses deux épouses, leurs enfants et petits enfants.

En tout 5 personnes réparties comme suit:

- le ménage du père (trois personnes);
- ceux des fils. Respectivement, cinq et huit personnes.

1. Le premier ménage comprend, trois personnes :

a - le vieil Amusu Gafā, (A3) âgé de plus de 80 ans, à moitié aveugle.

C'est un Peda né à Anécho et installé dans le village depuis son enfance

b - sa première épouse, Awhofa, (A5) âgée de 60 ans, Mina, née dans le village voisin de Seko. Elle est installée à Jeta depuis l'âge de cinq ans environ. Elle exerce la profession de revendeuse de bouillie de maïs (akasa).

c - la seconde épouse Hwegbwesi, (A14) âgée de 50 ans est Mina, née à Jeta. Elle est revendeuse de gari.

2. Le second ménage est composé de cinq personnes:

a - Akakpovi Gafā, chef de concession (A4), l'aîné des fils d'Amusu, 46 ans, cultivateur et pêcheur né à Jeta. Il a perdu ses deux précédentes femmes et a divorcé d'une troisième.

b - son épouse Tsle Ayi, (B6) Mina, née à Hlāde, village voisin de Jeta, divorcée une fois, revendeuse de maïs et de gari.

c - leur fille Wowalo, (C5) âgée de sept ans, écolière.

- d - deux enfants qu'Akakpovi a eux d'un mariages antérieur :
 Anne-Marie (C1) (13 ans) et Félicité (C2) (10^e ans) écolières.
 Une autre fille d'Akakpovi (9 ans) vit à Lomé avec sa mère.
3. Le troisième ménage est un groupe patricentrique composé de sept personnes :
- a - d'Anani Amedek ho, (B14), pêcheur, 40 ans, fils benjamin de la seconde femme d'Amusu Gafa.
- b - de ses cinq fils :
- deux de sa première femme Kayisa, 34 ans, (B.16) revendeuse de poisson et de gari :
 - Hodewu (C.15), trois ans - Zesu , (C. 16), 2 ans,
 - trois de sa seconde femme Cocovi :
 - Albert (C.17), 9 ans, François (C.18), 5 ans, Simon, (C.19), 3 ans et Emmanuel (C.20), 2 ans. (7 enfants)

Les épouses d'Anani n'habitent pas sa concession. Selon lui, ~~faute~~ de place, Kayisa, fille de Kumu Zogble, chef du lignage royal, vivait dans une case de la concession de son père. Depuis, elle s'est fait construire à la limite nord du village une très belle maison en "dur". Cocovi, habite la concession de ses parents avec sa fille aînée Albertine (C.14) âgée de 10 ans.

II. Habitation.

La famille d'Amusu Gafā occupe cinq cases :

- une case en moëllons est habitée par Anani. Elle se compose de deux pièces dont l'une sert de salon à Anani et de chambre à coucher à ses enfants lorsqu'ils ne dorment pas chez leur mère.

Il dort lui-même dans la seconde. (1)

- Cette case est prolongée par une construction de même type, mais en terre de barre, composée de deux pièces: l'une servant au père d'Anani, Amusu Gafā, (3) l'autre à Ahwefa, la mère d'Akakpovi, frère consanguin d'Anani (4)

Durant l'année scolaire des enfants d'un frère d'Awhefa partageaient cette pièce avec elle.

- la mère d'Anani occupe deux pièces au fond de la concession: elle dort dans la première, (7) la seconde lui servant de salon.

- Akakpovi, sa femme et leurs trois filles partagent une très grande pièce (8) située en face de la case d'Anani de l'autre côté de la cour..

- une case de deux pièces sert à abriter les hôtes de passage.
(5 et 6)

Au milieu de la cour une construction en terre de barre abrite le vodu familial, Jagli. Anani est le prêtre (Hunō) de ce vodu dont les fidèles se réunissent deux fois l'an à Seko , village voisin de Jeta.

III. Comportement et attitudes socio-économiques.

A - Les activités et les comportements.

La concession comprend trois éléments économiquement actifs : Akakpovi, Anani et l'une des femmes d'Amusu Gafâ, Awhefa.

L'entretien d'Amusu Gafâ est assuré en partie par ses fils, principalement l'un de ceux qui vivent à Lomé, Eugène (B8), 42 ans, employé à la C.F.A.O (Compagnie Française d'Afrique Occidentale), en partie par le revenu d'une palmeraie qu'il possède à Jeta et dont l'exploitation est assurée par Akakpovi, soit directement, soit par l'intermédiaire des manœuvres.

Akakpovi est cultivateur et pêcheur. Il pratique la culture du maïs et l'exploitation des palmeraies, mais se consacre surtout au manioc et aux cocotiers.

Awhefa (A5) vend de la bouillie de maïs (Akasa) sur le marché principal de Jeta.

Anani (B.14), 40 ans, vit uniquement de la pêche, en lagune durant la plus grande partie de l'année, en mer au moment de la grande saison. Avant de revenir s'installer au village, il a exercé pendant plus de dix ans la profession de tailleur à Lomé. Il déclare préférer son mode d'existence actuel, la vie dans la capitale lui paraissant trop rude. - C'est l'un des meilleurs pêcheurs en lagune, dur à la tâche, n'hésitant jamais à plonger aussi souvent que nécessaire pour capturer les carpes emprisonnées par le filet, connaissant les coins les plus poissonneux dont il garde soigneusement le secret, passant des journées entières dans sa pirogue à surveiller le poisson. Lorsqu'il apprend que la pêche est bonne aux environs d'Anécho, il s'y rend pour une ou deux semaines et revend sur place le poisson capturé.

Anani semble très à l'aise et satisfait du genre d'existence qu'il a choisi. Il dispose d'une influence réelle parmi les jeunes du village qui le tiennent un peu pour leur conseiller.

Les trois ménages vivant dans cette concession-qui constituent trois unités économiques partiellement dépendantes sur le plan de la production à cause de l'aide apportée par Akakpovi à la mise en valeur des terres d'Amusu Gafā - sont entièrement distincts en matière de consommation, la limite des unités de consommation coïncidant avec celle des ménages:

- la nourriture d'Amusu Gafā est préparée par ses femmes. Il mange seul, dans sa chambre. Ses femmes mangent dans leurs cuisines respectives.
- Akakpovi mange seul, devant sa case, la nourriture préparée par sa femme. Celle-ci mange avec les enfants, aux environs de sa propre cuisine.
- Le cas d'Anani est particulier. Non seulement ses femmes ordinai-
rement ne vivent pas dans sa concession, mais elles ne préparent ni sa nourriture, ni celle de ses enfants. Auparavant, chacune le faisait une semaine sur deux. L'une d'elle ayant refusé de cuisiner son tour venu, l'autre décida de ne préparer aucune sauce tant que la première ne se serait pas acquittée. La situation se dégrada d'autant plus qu'Anani, peu soucieux d'intervenir, s'arrangeait toujours pour confier le soin de sa nourriture et de celle de ses fils, soit à sa nièce Ayélé, revendeuse non mariée habitant avec son père une autre concession, soit à d'autres jeunes filles du village, en usant de son prestige sur l'ensemble des jeunes. Il leur remet soit une partie du produit de sa pêche et la somme nécessai-
re à l'achat des condiments, soit une somme destinée à couvrir l'achat de l'ensemble des aliments. Anani mange avec ses fils dans la pièce qui lui sert de salon. Il déjeune parfois seul, sur le bord de la lagune d'un bol d'akasa ou de farine et d'arachides.

- Régime alimentaire. (Ménage d'Anani).

Indications concernant la nature, les quantités et le prix des aliments consommés au cours d'une semaine par le ménage d'Anani(III).

Lundi 3. 10. 66 Lundi.

- Matin: remis 27 francs aux enfants, répartis de la façon suivants: 5 francs à chacun des aînés scolarisés destinés à l'achat de riz (molu) et d'arachides (azi) chez les revendeuses du village. 3 francs à chacun des plus jeunes, destinés à l'achat d'arachides. En outre, ils partagent le repas de leur père; celui-ci se compose d'une bouillie de maïs (Zogbô), d'arachides (azi) et de beignets de farine de blé frits dans l'huile de coco (dokwê)

La bouillie coûte 10 CFA, les beignets 5 CFA.

- Midi. Le père et les sept enfants déjeunent de riz (molu) et d'une sauce de poulet (koklodesi). Le riz est prélevé sur une quantité achetée le jour même" 4 grandes mesures à 50 CFA la mesure (environ 4 kilos pour 200 CFA) - La sauce lui a été offerte par un ami qui célébrait un sacrifice.

- Soir . Tout le monde déjeune de pâte de farine de maïs (mawe), de crabes de terre (aglâ), et de farine de manioc (gâli). On mange d'abord la pâte en la trempant dans la sauce des crabes. La pâte finie, on mélange le gâli à la sauce restante. - La pâte a été prélevée sur la provision qu'utilise la mère d'Anani pour préparer la bouillie qu'elle vend. Les crabes ont été capturés par Anani et préparés par Ayelé. Le gâli prélevé sur une quantité achetée antérieurement par Anani.

Mardi 4.10.66

- Matin, comme la veille.
- Midi et soir. Anani s'étant rendu à Anécho, les enfants mangent avec les mères.

Mercredi 5.10.66

- Matin: 27 CFA aux enfants; beignets pour le père (5 CFA), 15 CFA de bouillie de maïs (akasa) partagée par le père et les plus jeunes enfants.
- Midi: Pâte de farine de maïs (mawé) : 15 CFA - Sauce de poisson fumé et de gombo (fetridesi), 35 CFA - gali (farine de manioc) 50 CFA.

Tous ces plats achetés.

- Soir : on dîne de pâte achetée le soir même (15 CFA) et du reste de la sauce de midi.

Jeudi 6.10.66

Aucune modification. Dépense totale pour la journée 97 CFA pour 8 personnes, soit un peu plus de 12 CFA par personne.

TABLEAU N° 19

	Lundi 3.	Mardi 4	Mercredi 5	Jeudi 6	Vendredi 7	samedi 8	Dimanche 9	Total
<u>Agla</u>								
<u>Akasa</u>			15	15	15	15	15	60
<u>Azizi</u>	3	5						8
<u>Dokwé</u>	5	5	5	5	5			25
Petridesi ou Gbomadesi ou <u>Ademesdesi</u>			35	-	-	-	60	95
<u>Gali</u>	-		30	25	50			125
<u>Koklodesi</u>	-							
<u>Lemumudesi</u>								
<u>Mawé</u>			50	25	30	25	30	140
<u>Molu</u>	200							200
<u>Divers (1)</u>	27	27	27	27	27	27	27	189
<u>Zogbó</u>	7	10						17
Total	242	47	162	97	127	67	117	859

CONCESSION N° 63

I- Organisation familiale-(Pl 12)

Situé dans le quartier Akpasème cette concession est habitée par 14 personnes, dont 13 sont parentes ~~ou alliées~~ :

- un homme, sa femme et leurs enfants;
- deux soeurs du précédent et leurs enfants;
- leur cousin utérin.
- S'y ajoute un individu sans lien de parenté ni d'alliance avec les autres habitants de la concession.

Ces individus sont répartis en trois unités:

1) Le ménage du chef de concession composé de :

- a - Sogaji Tete "Alaga", Evhe, ainé du groupe des "frères" (B. 3)
né à Jeta, âgé de 44 ans;
- b - sa femme, Dohosi (B. 5), 40 ans, Pedah, née à Jeta;
- c - leurs cinq enfants:
• Kokovi (C. 2), 14 ans - Kayi (C. 3), 11 ans - Cocovi (C. 4)
neuf ans - Lucien (C. 5), deux ans, et Solesine (C. 6) quatre mois.

Deux jeunes garçons sont rattachée à ce ménage :

- d - Amusuviji Siméon, (B. 12), 12 ans, fils d'un frère de la mère de Sogaji, dont la mère vit avec son mari dans un autre village
- e - Afanyinu Noël, fils d'un ami de Sogaji, écolier à Jeta, et qui participe aux travaux de la famille.

2) Un groupe matricentrique composé de :

- a - Amedekanymyo, soeur de Sogaji (B. 8), 19 ans
- b - ses enfants :
 - un fils, Ayite Soke, (C. 7), Mina, âgé de quatre ans.
 - une fille , Ayèle Soke, (C. 8) Mina, âgée de trois ans.

3) un groupe matricentrique minimal composé :

- a - Mitronunya (B. 11), 16 ans, soeur benjamine de Sogaji
- b - sa fille, Ayisatu Aliji (C. 10) âgée de un an

Amedockanunyo et Mitronunya sont revenues de Takoradi (Ghana) au début de l'année 1966 avec leurs enfants après avoir quitté leurs maris. Elles déclarent vouloir se remarier dans le village.

II - Habitation -

Les 14 habitants de la concession utilisent effectivement sept pièces sur les dix qu'elle comporte :

a - deux sont occupées par le chef de concession, l'une comme chambre à coucher (1) (xodōme), l'autre comme pièce de réception (asaji) (2)

b - une sert de chambre à coucher à ses trois filles aînées (C. 2 - C. 3 - C. 4) (3)

c - deux sont utilisées par la femme, les deux soeurs de Sogaji et leurs plus jeunes enfants (B. 5 - B. 8 - B. 11 - C. 5 - C. 6 - C. 7 - C. 8 - C. 10) comme chambre à coucher et salle de réception (9 et 10)

c - une pièce sert de cuisine aux femmes de la concession (8)

e - une pièce constitue la chambre à coucher des deux jeunes garçons (C. 1 - B. 12) (7)

f - Les trois pièces non utilisées étaient louées auparavant à des instituteurs. (4,5, 6) - Sogaji se tient parfois sous un apatam (abri) pour manger ou recevoir ses visiteurs.

On trouve dans cette concession quatre éléments économiquement actifs: Sogaji, sa femme, leur fille aînée Kokovi, les deux soeurs de Sogaji.

I. Sogaji est cultivateur et artisan. Il possède cinq parcelles:

- la première plantée en palmiers;
- la seconde en cocotiers;
- la troisième consacrée à la culture associée du manioc, du maïs des haricots, tomates et piments.
- Deux parcelles sont en jachère depuis quatre ans.

2. Dohosi est revendeuse d'oranges.

3. Sa fille aînée, Kokovi, aide sa mère dans la préparation des sauces et dans l'accomplissement des travaux ménagers (balayage de la concession, transport de l'eau, lessive, etc.), elle tient également l'éventaire de sa mère lorsque celle-ci s'absente du marché.

4. Les deux soeurs de Sogaji sont boulangères.

La concession de Sogaji est divisée en trois unités économiques.

- le ménage du chef de concession
- deux groupes constitués chacun par une soeur et ses enfants;

Chacun de ces groupes dispose de ses revenus propres et procède séparément à la confection et à la consommation de ses repas la cuisine commune comportant trois foyers affectés chacun à l'un des ménages.

Dohosi prépare la nourriture de son mari, de ses enfants et ^{des} deux garçons rattachés à son ménage. Cette nourriture est répartie en autant de parts qu'il existe de groupes de consommation à l'intérieur du ménage. Chacun de ces sous groupes reçoit deux plats, l'un contenant la pâte ou la farine (parfois on rencontre pâte et farine en deux récipients distincts), l'autre la sauce.

- Sogaji reçoit une part qu'il consomme seul soit dans son "asaji" (salle de réception), soit sous l'apatum qui le prolonge;
- Dohosi mange dans l'asaji qui précède sa chambre à coucher avec ses plus jeunes enfants;
- les enfants plus âgés constituent deux groupes distincts, l'un de garçons, l'autre de filles qui recherchent pour leur repas un coin ombragé de la cour de la concession.

Le repas du soir a lieu pour tous dans la cour de la concession, chaque groupe demeurant à proximité de l'endroit réservé au repas du matin et du midi.

CONCESSION N° 74 (PL 13)

Organisation familiale.

Il s'agit d'une concession de belle taille, située à la bordure sud est du village, dans le quartier Akpaseme. Elle abrite deux frères, un frère de leur mère, leurs épouses et descendants respectifs. Soit 18 personnes réparties comme suit :

- le ménage du chef de concession, Sosavi Bosu (9 personnes)
- celui de son frère (4 personnes)
- celui de leur oncle (5 personnes)

1. Le ménage du chef de concession comprend :

a) Sosavi Bosu, âgé de 50 ans, né à Jeta, pêcheur et cultivateur (B. 2)

b) sa première femme Akweba, Mina Ajigo; née à Jeta, âgée de 35 ans (B. 3)

c) leurs quatre fils:

• Lowosu (C. 1), deux ans et six mois

• Anani (C. 2) cinq ans.

• Mesa (C. 3) 7 ans

• Kojo (C. 4) 9 ans - Les trois derniers écoliers à Jeta.

d) la seconde femme Tekovi (B. 6) du lignage issu de Tete Kpeli, Gé, revendeuse de gari et fabricante d'huile de palme, née à Jeta âgée de 20 ans

e) leurs deux enfants :

• une fillette, Marivi (petite Marie), un an (C. 5)

• un garçon, Yaovi trois ^{ans} (C. 7.)

2. Le ménage du frère de Sosavi est composé de :

a) Kofi Bosu (B. 7) âgé de 20 ans, né à Jeta, pêcheur et cultivateur lui aussi.

- b) sa femme Ajoko , (B. 9) Mina, née à Jeta, âgée de 18 ans, revendeuse de gari et de coprah;
- c) leurs deux enfants:
 - Hwesu (C. 7), sept mois;
 - Hwevi (C. 7) deux ans

3. Le ménage de l'oncle de Sasavi et Koffi est constitué par :

- a) Ametonyiso Komlā (A. 10), Pla, âgé de 32 ans, né à Jeta, cultivateur et pêcheur;
- b) sa femme, Ahlokoba (A.11), née à Jeta, âgée de 25 ans, revendeuse de gari;
- c) leurs quatre enfants :
 - Hwevi (B. 9), sept ans, qui au moment de l'enquête, se trouvait à Agwe, chez une soeur de sa mère.
 - Dosivi (B 10), cinq ans;
 - Tisi (B. 11) 3 ans
 - Edo (B. 12) trois mois

Ametonyiso a divorcé une fois et possède dans le village une troisième épouse Dosi, âgée de 26 ans.

II. Habitation .

Les 18 habitants de cette concession sont regroupés en trois unités d'habitation correspondant aux ménages. Ces unités sont constituées par trois cases comportant au total six pièces servant surtout au repos :

- a - dans la première case qui a trois pièces :
 - l'une est occupée par le chef de concession et ses trois aînés(1)
 - les deux épouses occupent respectivement la seconde (2) et la troisième pièces avec leurs filles et leurs plus jeunes fils;
- b - la seconde case n'a qu'une seule grande pièce où couche le frère de Sosavi, avec sa femme et ses enfants (7)
- c - l'oncle habite avec sa femme et leurs enfants deux grandes pièces dont l'une sert de chambre à coucher au chef de ménage (9).

Une quatrième case comporte deux pièces utilisées comme cuisine par temps de pluie par les épouses de Sosavi, et une troisième qui sert de chambre de passage.

III. Comportements et attitudes socio-économiques.

A - Les activités et les comportements.

Tous les habitants adultes de la concession sont économiquement actifs.

1. Sosavi est cultivateur et pêcheur. Il possède trois parcelles:
a - une cocoteraie de 70 pieds à trois kilomètres du village, dans un endroit appelé Togba. Ces cocotiers plantés depuis cinq ans ne sont pas encore en rapport;
- b - deux champs à un peu plus d'un kilomètre, vers Gakōji, l'un consacré à la culture associée du maïs et du manioc, l'autre au manioc exclusivement.
2. Des deux femmes de Sosavi, l'une est fabricante d'huile de coco et d'huile de palme, d'autre revendeuse de gari et fabricante d'huile de palme.
3. Kofi est cultivateur et pêcheur et sa femme revendeuse de gari et de coprah;
4. Ametonyiso est également cultivateur et pêcheur. Il possède une cocoteraie, un champ de manioc et maïs associés. Sa femme est revendeuse de gari.

Au niveau de la production du revenu, on distingue donc autant d'unités économiques que d'éléments actifs; aucune coopération de droit et rarement de fait, n'existe ni à l'intérieur des ménages, ni entre membres de ménages distincts. Ainsi, Kofi refuse souvent de vendre à sa femme Takovi, le manioc nécessaire à la fabrication du gari qu'elle vend elle-même ; les femmes d'Afwé le lui achetant à un prix supérieur.

Sosavi, lui, confie la plupart du temps son manioc et son maïs à ses femmes, qui après les avoir transformés en gari et farine, les vendent et remettent à Sosavi les deux tiers du prix de vente fixé au départ, à partir des ceux constatés au village. Le bénéfice obtenu en sus revient aux femmes. Pour la vente de ses noix de coco, Sosavi traite le plus souvent avec d'autres femmes que les siennes. - Ainsi donc il ne s'agit pas d'une simple division du travail faisant apparaître les membres d'un ménage comme complémentaires; mais d'une réelle séparation entre des unités de production individuelles dont les intérêts peuvent entrer en conflit.

Aussi les femmes de Sosavi n'interviennent-elles même pas lors des semis du maïs ou du bouturage du manioc, ni pour leur récolte. Pour ces travaux comme pour l'ensemble de ses tâches agricoles - sauf pour l'abattage des arbres exécuté par son frère contre rémunération en espèce ou en nature - Sosavi recourt à l'aide de manoeuvres salariés, généralement des Waci. Il procède toujours en personne à la cueillette des noix de coco et des régimes de palmes. - En dehors de leurs activités en vue de se procurer du numéraire, les femmes de Sosavi n'accomplissent que les tâches strictement ménagères: cuisine, transport de l'eau, entretien des animaux, ramassage du bois, balayage de leur cour de la concession et des parties du village situées dans son voisinage immédiat.

Cette dernière activité constitue une des rares tâches effectuées en commun.⁽¹⁾ Les autres étant l'exécution de travaux de voirie lors de l'arrivée de notabilités et l'édification des cases à laquelle participent tous les villageois des deux sexes invités par le constructeur qui les nourrit et les abreuve tant que durent les travaux.

(1) par les femmes,

L'unité économique des ménages se retrouve au plan de la de la consommation. Chaque chef de ménage subvient en numéraire et en nature aux besoins de sa (ou ses femmes) et de leurs enfants communs. Une partie des produits des champs est prélevée à cette fin avec son autorisation. Ceci ne concerne pas les noix de coco qui sont destinées à lui procurer de l'argent frais. Par contre, une bonne partie des produits de la pêche (poissons, crevettes, crabes) est utilisée pour la préparation des sauces.

Chacune des femmes de Sosavi reçoit une semaine sur deux l'argent destiné à la nourriture du ménage pour la période à venir. Ces sommes serviront à l'achat sur le marché du village de pâtes à base de farine de maïs, de farine de manioc et de sauces diverses. Les pâtes sont consommées soit telles quelles ou simplement réchauffées (akpã, ablo) soit après une préparation de quelques minutes (akume) - Les sauces sont achetées préparées, sauf lorsque le mari ramène du poisson ou des crabes qui sont alors accommodés par la femme "de semaine". La même sauce sert dans ce cas pendant plusieurs jours successifs.. Le gari (gali) est parfois prélevé sur la réserve constituée à partir du manioc ramené du champ, mais le plus souvent acheté. Les pâtes, la farine, - ni évidemment les sauces - ne sont pratiquement jamais achetées d'avance et mises en réserve. On fait, chaque jour et le plus souvent juste avant leur consommation, l'acquisition des produits devant servir au repas .

Les femmes ne consacrent ainsi que fort peu de temps à la cuisine. Lorsqu'elles sont absentes simultanément, Sosavi peut ou bien préparer ou réchauffer lui-même sa sauce ou bien se contenter de bouillie sucrée de maïs (zogbô) accompagnée d'arachides grillées (azi), soit de farine de manioc (gali) et d'arachides.

La consommation des repas a lieu en groupes constitués sur la base du sexe et de l'âge :

- Sosavi mange dans sa case en compagnie de ses trois cadets;
- l'aîné des fils mange seul dans la cuisine de sa mère.
- les femmes et les fillettes mangent à l'intérieur ou à proximité de leur cuisine respective.
- Kofi, frère de Sosavi, mange avec son fils dans sa case ou sur son seuil - sa fille mange avec sa mère.
- Ametonyiso mange seul dans ^{sa} pièce ou près de sa porte.

Sa femme et leurs enfants mangent ensemble dans la cour à proximité de la case.

Cette disposition est respectée surtout pour le repas du soir, ceux du matin et du midi ayant souvent lieu au champ ou à l'extérieur de la concession, chez les vendeuses de repas préparés, sur le marché.

B - Les attitudes concernant:

a) les différentes activités;

Sosavi envisage de façon très différente ses plantations de cocotiers et ses champs de manioc et de maïs. Certes ces dernières cultures ne sont pas tenues pour exclusivement vivrières. Une bonne part est destinée à être vendue aux fabricantes de gari et aux reven-deuses de farine de maïs. Mais ces cultures sont perçues par Sosavi comme devant avant tout assurer directement ou non la subsistance du ménage, par le prélèvement périodique des quantités de maïs et manioc indispensables transformées ensuite par les femmes du ménage. Sosavi, exprime cette pensée - réelle même si dans les faits, il est souvent nécessaire d'acheter quotidiennement le gari et la pâte nécessaire aux repas - par ces paroles. "Ce que je préfère planter, c'est le maïs parce que ça produit avant les autres plantes et qu'on le mangera avant le reste... Si tu travailles beaucoup, tu peux en garder une partie pour nourrir ta famille et vendre le reste au marché, mais si tu travailles peu, tu n'en auras même pas assez pour nourrir la famille^{du}. Si quelqu'un agit ainsi - c-a-d travaille peu et vend maïs et du manioc au marché - je dirais qu'il a des ressources secrètes qu'il utilise pour les besoins de sa famille."

Une certaine contradiction peut être relevée entre cette affirmation de Sosavi et son comportement. Non seulement en effet on peut la constater dans l'insuffisance de la quantité de manioc et de maïs réservée dans sa production à la consommation de sa famille, mais à l'occasion de certains choix opérés par Sosavi. Ainsi s'étant vu proposer pour sa récolte de manioc un prix qu'il estimait dérisoire, par la féculerie de Ganavé, il préfera vendre ce manioc aux fabricantes de gari que le consacrer à nourrir sa famille.

L'attitude vis à vis des cocotiers - et des palmiers - est sans équivoque. Ce sont des cultures destinées à procurer du numéraire et ^{elles} sont privilégiées par Sosavi - en dépit de ses affirmations - qui effectue lui même les divers travaux de sa plantation de cocotiers, s'occupait en personne d'une palmeraie aujourd'hui décimée, tandis qu'il se décharge, dans la mesure de ses moyens sur des manœuvres des travaux concernant ses champs de manioc et de maïs. Par ailleurs il a replanté en cocotiers une ancienne palmeraie et une ancienne parcelle consacrée au manioc et maïs.

La pêche est considérée par Sosavi comme une activité vivrière, fournissant un complément de nourriture indispensable. Il ne peche qu'en lagune dans les temps morts des activités agricoles.

b) - l'outillage et le crédit.

Sosavi utilise pour les divers travaux agricoles un outillage rudimentaire : essentiellement, la houe (kojoe) et le machette (kpaca). Tout en se déclarant satisfait par ces instruments, les seuls qu'il connaisse et dont il possède bien la technique héritée de ses ancêtres, il se déclare prêt à faire l'essai de la culture mécanisée, sous réserve d'obtenir les crédits nécessaires. Mais les démarches à accomplir pour avoir accès au Crédit du Togo, Banque Nationale de Développement, lui paraissent inextricables. Il appartient à quatre tontines : (deux à Jeta, deux à Kpoji,) qu'il considère plus comme des organismes d'épargne que comme des quasi loteries ("je pense que les tontines sont bien parce c'est toujours votre argent que vous récupérez")

c) Les problèmes fonciers:

Sosavi fait preuve d'un individualisme absolu en matière foncière.

Ignorant les exigences de la culture mécanisée dont il ne perçoit d'ailleurs les avantages que d'une façon confuse, il ne voit que les inconvénients de tout remembrement éventuel. Il lui semble non seulement constituer une atteinte à sa liberté de travailler comme bon lui semble, mais aller contre l'efficacité de ce travail. ~~Nous~~
Du fait de cette seconde motivation il n'est pas impossible que cette attitude cède devant des expériences locales bien menées.

" Travailler sur ma propre terre vaut mieux. Si je me lève, je sais que c'est mon affaire, je ferai ce que je veux, à l'heure qu'il me plaira. Si une terre est en commun, vous dites qu'aujourd'hui on va faire ceci, l'autre dit que lui il va à tel endroit; ça cause du tort et je n'ai jamais vu des choses pareilles. "

d) l'élevage.

L'attitude concernant l'élevage des bovins semble reposer sur une rationalité moins directement économique. Sosavi se refuse à devenir éventuellement éleveur de crainte d'être assimilé aux Peuhls et traité de Fulani Nyikploto "(Peul gardien de bovins)"

e) la richesse et le prestige

Pour Sosavi, la richesse est mise en rapport à la fois avec le travail et la satiété d'une part, avec le prestige d'autre part. Seule ~~une~~ une activité de tous les instants permet d'y parvenir et d'éviter la pauvreté et la faim, maux radicaux. Par ailleurs cette richesse, estimée en fonction du numéraire possédé, est le moyen d'acquérir le prestige obtenu en obligeant autrui. ("Si vous travaillez vous aurez de l'argent. Quelqu'un viendra vous demander du secours et vous lui donnerez de l'argent, pour faire ce qu'il veut. Ainsi vous serez respecté.")

Les projets d'utilisation d'un éventuel revenu supplémentaire se partagent entre deux objectifs tous deux éloignés de l'activité pratiquée par Sosavi: un bien de consommation durable, une case en dur, un investissement non agricole: un camion, pour se livrer au transport. Cette option et le comportement d'ensemble de Sosavi à l'occasion des diverses activités agricoles nous amènent à penser qu'il s'agit peut-être d'un agriculteur ~~forcé~~ dont la rencontre avec ~~la terre~~ résulte d'une sorte de hasard historique.

CONCESSION N° 91I. Organisation familiale.

Cette petite concession située au cœur du quartier Akpaseme parmi les concessions du lignage issu d'Ezi était habitée au début de l'enquête par deux personnes : un père et son fils aîné.

1. le père, Hwesugā Foli (A1) âgé de 45 ans Pla membre de ce lignage né à Jeta;
2. le fils, Agosu, âgé de trois ans. (B.1)

La femme de Hwesugā, Kwoisiwa (A.2) qui avait quitté son mari au moment de notre arrivée dans le village, en janvier 1966, réintégra la concession dans le courant du mois de mai de la même année avec son plus jeune fils, Loko (B.2)

II. Habitation.

La concession comprend une case de deux pièces :

- a - l'une sert de chambre à coucher aux membres du ménage (2).
- b - la seconde est la salle de réception (1)

III. Comportements et attitudes socio-économiques.

Hwesugā est le seul élément vraiment actif du ménage. Sa femme, valétudinaire, n'est pas capable d'effort soutenu. Durant leur séparation, elle aidait une soeur du chef à concasser des palmistes.

Hwesugā est à la fois cultivateur et pêcheur en mer.

Il possède deux champs :

- une parcelle anciennement cultivée en manioc qu'il a depuis six ans plantée en cocotiers;
- une palmeraie naturelle dans laquelle il fait cultiver par des manoeuvres Waci du manioc et du maïs.

En période de pêche en mer (mi-octobre - mi-janvier) il s'engage dans l'équipe de pêcheurs Jetavi basée au village d'Ayigenu, en face de Jeta. Il constitue ainsi une réserve de poisson, fumé par sa femme, et dans laquelle il puise en morte-saison.

Il tire l'essentiel de son revenu monétaire :

- de la vente de son maïs , de son manioc et de ses noix de palmes;
- des sommes qu'il perçoit pour la cucillette des régimes de palmes sur les champs d'autres villageois.

Il apporte également son aide pour la fabrication du vin de palme (dexa) et reçoit après sa distillation, une partie l'alcool (sodabi) obtenu.

Hwesugā, sa femme et leurs fils constituent une unité de consommation, fonctionnant à partir des revenus en nature ou en espèces fournis par le chef de ménage et dont la nourriture est préparée soit par le chef de ménage lui-même , soit par son épouse.

Les membres du ménage mangent ensemble dans la partie de la cour située au fond de la concession, a proximité de la porte sud de la case.

Régime alimentaire.

Nous avons choisi la période du 12 au 18 septembre 1966, pour étudier le régime alimentaire du ménage au complet.

Lundi 12. 9. 66.

- Matin. - Haricots (achetés) préparés (veyi) : 10 CFA - huile rouge (zomi) : 5 CFA - farine de manioc (gali) : 10 CFA - Trois rationnaires : la mère (A 2), les deux fils (B 1 et B 2)
 - Midi - farine de manioc : 25 CFA - sucre (sukli) : 5 CFA. Trois rationnaires (A 2 B 1 et B 2)
 - Soir - Farine de maïs (mawe) : 10 CFA - poisson fumé (lavimeme) 25 CFA - huile rouge : 15 CFA - condiments (Dadonu) : 10 CFA - Quatre rationnaires (A 1-A 2-B 1-B 2)
- Mardi 13 9. 66. - Quatre rationnaires.

- Matin - Haricots préparés dans la concession; huile rouge restant de la veille; farine de manioc : 25 CFA
- midi - Restes des plats du matin.
- Soir - Pâte de farine de maïs : 10 CFA - Farine de manioc restant de la veille - Saucce de légumes: 15 CFA.

Mercredi 14. 9. 66.

- Matin - veyi + zomi : 15 CFA : Gali : 25 CFA - Trois rationnaires (A2 -B1-B2)
- Midi - Gali délayé dans dc l'eau (galidosi) - Id.
- Soir - Desipipi : 20 CFA - Mawe : 10 CFA + gali restant du matin . - Quatre rationnaires.

15. 9. 66.

- Matin - Veyi + Zomi : 20 CFA - Gali : 25 CFA - Quatre rationnaires.
- Midi - N'ont pas mangé.
- Soir - Desipipi : 35 CFA - mawe : 10 CFA - gali restant du matin- Quatre rationnaires.

16. 9. 66

- Matin - Gali : 25 CFA - Arachide (azi) : 10 CFA - Bouillie (zogbô) pour l'enfant. Quatre rationnaires.
- Midi - Sauce de poisson frais (Akpavimumudesi) : 35 CFA - mawe: 10 CFA - gali - restant du matin - Quatre rationnaires.
- Soir - sauce restant du midi - mawe : 10 CFA - Trois rationnaires .

17. 9. 66.

- Matin - Veyi + zomi : 15 CFA - gali : 25 CFA - 2 rationnaires : (A2 et B2.)
- Midi - Mawe : 10 CFA - Desipipi : 35 CFA - Quatre rationnaires.
- Sauce du midi - mawe : 10 CFA - Quatre rationnaires.

18. 9. 66.

- Matin - Zogbô : 5 CFA (pour A2) - Veyi + zomi : 10 CFA (pour A2 et B1.)
- Midi - Desipipi : 50 CFA - Gali: 25 CFA - Mawe : 10 CFA - Trois rationnaires (A2 - B1 et B2)
- Soir - Mawe : 10 CFA - Gali et desipipi restant de midi - Trois rationnaires.

3^e) Analyse

L'examen de la vie dans les concessions nous met en possession de données sur la nature des groupes qui y vivent. De ces données, certaines concernant la place de la concession - considérée en tant que groupement - à l'intérieur de la structure sociale villageoise, d'autres nous renseignent de façon plus générale sur les conditions de la vie familiale, économique et religieuse.

Du premier type de données il ressort que:

- dans la majorité des cas, la concession est habitée par un groupe de "frères", de leurs épouses et de leurs descendants. Le plus souvent, il s'agit de frères consanguins, mais bien des fois, la présence de "frères" utérins vient rappeler le fait déjà mentionné de l'importance du groupe des frères d'une même mère. Le père, la (les) mère (s) sont parfois présents. - Cette situation correspond aux conditions actuelles de l'héritage qui fait succéder le fils au père. On trouve dans de rares cas la trace du mode ancien de succession. Dans la concession les descendants de Kete Hundose, ancêtre agnatique de Kumu Zogble (1) et ceux des descendants de sa soeur cohabitent, non sans heurts.
- la concession s'est une unité économique ni au niveau de la production, ni à celui de la consommation. Cette unité n'existe pas non plus pour les ménages qui la composent.
- la concession qui ne constitue pas non plus un élément de la vie politique, serait un simple cadre de la vie quotidienne, sans son rôle religieux. Ce rôle est matérialisé par l'existence dans la concession d'attributs de vodu protecteur (axweli) et des statues des fâ-legba de chacun de ses habitants. Elle s'exprime par une communauté d'interdits et de pratiques cultuelles.

(1) Concession N° 37

Cependant, il ne s'agit là que d'un palier de la vie religieuse; celle-ci se manifeste également soit au niveau lignager - pour les familles étendues regroupées en patrilignages - soit à l'échelon du village.

D'autres données débordent le cadre de la concession et concernent les différents aspects de la vie de la communauté.

La virilocalité du mariage qui est la règle n'est pas toujours observée ni au sens strict (résidence dans la concession du mari), ni même au sens large (résidence dans son village).

Divers cas se présentent. La femme peut :

- soit à l'intérieur même du village habiter dans la concession de ses parents ou dans sa propre concession de façon permanente (cas des deux épouses d'Anani Gafā, (Conc. N° 52, B 16 et B 19) ou passagère (cas de Kwosiwa, femme de Hwesugā Foli, conc. N° 91, A 2)
- soit vivre de façon quasi constante dans une autre agglomération (cas de Cocovi, seconde femme de Sidemeho; conc. N° 15)

Cet état de fait a des répercussions sur les obligations auxquelles la femme est tenue de par situation d'épouse

- la prestation des services sexuels rencontre peu d'obstacles en cas de résidence dans le village, la femme occupant une case à part dans la concession de son père, pouvant être sans difficulté, visitée par son mari. Si la femme vit de façon quasi constante à l'extérieur, cette situation peut entraîner un mécontentement du mari tenté de prendre une seconde femme;
- de même la préparation des repas du mari n'est pas mise en cause dans la première hypothèse du fait notamment de l'importance des repas préparés qui sont fréquemment consommés en dehors des concessions

- à l'exception du repas du soir - sur le marché même ou au bord de la lagune. Lorsque l'épouse prépare elle-même la sauce, elle la fait porter au mari par un des enfants dans un récipient émaillé qui sert également à la transporter en cas de déplacement lors d'une cérémonie ou à porter sa portion d'un repas à un invité qui n'a pu se déplacer.
- dans les cas précités l'épouse ne prend aucune part aux travaux d'entretien (balayage) de la concession habitée par son mari. Ils sont exécutés par les parents de celui-ci qui y vivent avec lui.
- généralement, la mère prend avec elle, les filles et les garçons de moins de trois ans. (Les frais de leur entretien sont alors à sa charge.)

Pour justifier ces faits les villageois avancent diverses raisons :

- l'exiguité de certaines concessions, déjà occupées par les femmes et les enfants des frères du mari. C'est l'explication invoquée par Anani. Il convient d'y ajouter parfois, le refus de certaines femmes de quitter la case qu'elles occupaient avant leur mariage si celle que leur mari leur destine est moins confortable. Ce facteur a probablement joué pour la première femme d'Anani, fille d'un des plus riches villageois, qui a d'ailleurs depuis construit sa propre maison en dur, l'une des plus belles du village.
- le désaccord avec d'autres habitants de la concession , qu'il s'agisse des co-épouses ou des parents ou alliés du mari.

En cas de ménage polygynique, la crainte de conflit entre co-épouses détermine pour une bonne part l'organisation de la vie dans la concession, chaque femme recevant la somme destinée à son entretien et celui de ses enfants (ceux qu'elle a eus antérieurement et ceux de l'actuel mari) et par roulement celle destinée à la préparation de la nourriture du mari.

Par ailleurs chaque femme dispose d'un espace propre; chacune ayant sa case - ou sa pièce -, sa cuisine - ou son foyer - personnels. Cette jalousie féminine, peut-à côté d'autres facteurs - rendre compte de la fréquence des ruptures intervenant au sein des ménages et du fait que près des 70% des hommes n'ont qu'une femme.

Parmi les concessions considérées en effet rares sont celles où l'on ne rencontre pas au moins un (ou une) divorcé. Nous étudierons plus loin ce phénomène, mais dès à présent, nous en saisissons en partie la genèse. La rupture entre Sidomeho et Cocovi est virtuellement consommée, et il est possible que la situation entre Anani et sa première femme évolue dans le ^{même} sens. Dans les deux cas interviennent des facteurs divers, mais dans l'ensemble de nature directement ou indirectement économique:

- éloignement dû à la nature de l'activité;
- désaccords sur l'utilisation d'un bien appartenant à l'un des époux;
- refus du mari de participer à l'entretien de sa femme;
- différence de statut économique et de mode d'existence en rapport avec les activités exercées.

L'incidence des phénomènes économiques est déjà marquée dans le déroulement normal de la vie des ménages qui, comme nous l'avons vu ne constituent une unité économique qu'au plan de la consommation; les autres facteurs du divorce apparaissant à bien des égards comme des prolongements de cette caractéristique de l'organisation matrimoniale.

L'instabilité de la vie familiale aboutit à un conflit entre la règle qui veut que les enfants appartiennent à leur père et la tendance de ceux-ci à regrouper leurs fils autour d'eux et le fait qu'en quittant leur mari les femmes emmènent leurs jeunes enfants des deux sexes. Lorsque la séparation intervient loin du village, notamment dans un pays étranger, la femme regagnant le village- cas des deux soeurs de Sogaji, revenues de Takoradi, au Ghana avec leurs enfants- il arrive fréquemment que le père hésite ou tarde à venir reprendre ses enfants une fois qu'ils ont atteint l'âge requis. On trouve ainsi de nombreux ménages où à côté des enfants communs aux époux actuels et de ceux issus des précédents mariages du mari, vivent les garçons et filles nés des mariages antérieurs de la femme.

On peut établir une relation entre cette situation et l'autonomie économique de la femme qui est libre d'utiliser comme elle l'entend le revenu obtenu par son activité propre. Il sert en partie à l'entretien des enfants non issus du mari actuel. Nous retrouvons ici l'action réciproque des conditions de l'activité économique et de celles de l'organisation familiale.

La majorité des enfants quelle que soit leur ethnie vivent dans la même concession que leurs deux descendants directs. - Très peu habitent chez leur père seul. Le fait s'explique au moins partiellement par l'habitude en cas de divorce de laisser les enfants à leur mère jusqu'à ce qu'ils puissent se passer de ses soins matériels. De là le nombre d'enfants de moins de 15 ans qui vivent avec leur mère seule; la tranche de 10 à 14 ans s'expliquant par les nécessités de scolarisation de l'enfant qui sont parfois prises en considération.

Quelques enfants vivent avec leur oncle paternel. L'existence de ce groupe correspond à des situations individuelles variées : dans certains cas le père parti travailler à l'étranger avec sa femme a confié l'enfant à son frère; l'enfant vit avec les enfants des épouses de celui-ci. Dans d'autres cas, le père divorcé ne s'étant pas remarié a confié pour un temps plus ou moins long ses enfants à un de ses frères (ou soeurs).

Parmi les enfants vivant chez leur soeur aînée ou chez leur grand mère (ou grand père), la plupart sont les fils de villageois partis en ville soit seuls, soit en compagnie de leur femme et d'enfants plus âgés.

Dans le premier cas, ils avaient souvent divorcé auparavant et se sont remariés en ville, dans le second, ils attendent parfois d'être mieux logés pour faire venir leurs plus jeunes enfants.

En combinant les informations obtenues par l'étude monographique à celles fournies par l'étude des groupements fondées sur la parenté, il est possible de dégager les grands traits de la figure du chef de concession.

Ses prérogatives, bien que réelles, sont limitées et ne concernent ni le domaine de la vie politique, ni celui de la vie économique, elles sont liées à sa situation de chef du groupe familial étendu et touchent surtout la vie matérielle et religieuse de ce groupe.

- principal personnage de la concession, c'est à lui que doivent s'adresser en premier les étrangers qui s'y rendent;
- il arbitre les conflits qui peuvent survenir entre les ménages composant la famille étendue et ceux qui opposent ces ménages à des ménages ou individus étrangers au groupe familial qui se trouvent habiter dans cette concession;
- il prend les décisions concernant l'entretien matériel de la concession prise dans son ensemble et indépendamment des cases qui la composent, et répartit entre les femmes des divers ménages les tâches concernant son entretien quotidien (balayage),
- il est le hunò , (prêtre) du culte de la famille étendue.

Le chef de concession est généralement un homme. Les rares concessions dirigées par des femmes sont généralement de petites tailles habitées par des groupes de faible effectif. Il s'agit alors soit d'une veuve ou divorcée habitant avec ses enfants, soit de l'aînée d'un groupe de soeurs, toutes célibataires ou divorcées accompagnées de leurs enfants.

4°) Conclusion.

La concession correspond à une réalité socio-logique: elle traduit l'importance accordée aux liens horizontaux, ceux qui unissent le groupe des frères. Nous avons souligné l'importance de ces liens en étudiant la parenté. Ils trouvent ici une manifestation géographique et s'expriment au niveau de la vie religieuse.

Cependant, les ménages des frères réunis à l'intérieur d'une concession se comportent en unités distinctes, notamment dans le domaine des activités économiques. Cette séparation se traduit dans la structure matérielle des concessions.

Ainsi, entre les ménages caractérisés par instabilité fondamentale et les lignages en porte d'influence au profit de l'ensemble villageois, la concession constitue par son empreinte physique et sa participation à l'un des domaines les plus actifs de la vie sociale - le domaine religieux - le cadre le plus vivant de la réalité villageoise.

D - LES ENSEMBLES CONSTITUÉS A PARTIR D'AUTRES CRITERES.

- 1°) Les groupements, à base géographique, de participation à des activités cérémonielles: les sociétés de tan-tan
- 2°) Les groupements astructurels de jeunes réunis à des fins économiques diffuses ou pour des activités ludiques.
- 3°) Les revendeuses, groupement de femmes fondé sur la participation individuelle de ses membres à une activité identique, le petit commerce.
- 4°) Les tontines, groupements organisés en vue de certaines formes d'épargne et de placement du revenu monétaire.
- 5°) La société politique.
- 6°) Les funérailles, facteur de cohésion sociale.

D - Les groupements à base géographique, de participation à des activités cérémonielles : les tam-tam, expression sociologique des quartiers.

Il existe dans le village trois sociétés de tam-tam, (ehūha) une par quartiers. Nous les avons évoquées lors de la présentation de l'habitat villageois. Il importe de préciser maintenant leur but, leur organisation et leur rôle sociologique.

Leur fonction essentielle est de célébrer par des chants et des danses certains événements importants. Ces événements peuvent concerner soit l'ensemble Mina tout entier, soit l'un des groupes qui le composent. Les prestations ont ainsi lieu à l'occasion de la fête Epe Epe, nouvel an mina, lors de l'anniversaire, du "tam-tam" ou surtout pour le funérailles d'un villageois.

Les trois ehūha sont organisées et fonctionnent sur le même modèle. Chacune à son chef qui peut-être le fondateur de l'ehūha ou l'un de ses successeurs. Ces derniers sont élus parmi les membres les plus âgés du quartier. Ils doivent jouir d'une bonne réputation, avoir fait preuve d'autorité et de bon sens. Les trois chefs actuels de tam-tam sont tous âgés de plus 65 ans. Deux sont des hommes aisés. Le troisième est le doyen du village.

Le rôle du chef consiste à permettre par ses conseils la bonne marche de l'association. Il intervient tant dans le recrutement des nouveaux membres que dans la préparation et l'organisation des prestations.

a) - c'est à lui que s'adressent ceux qui veulent bénéficier du concours du groupe aux obsèques d'un des leurs. Il lui appartient d'accepter ou de refuser ;

- b) - il propose aux membres de la société l'admission de nouveaux adhérents. Le recrutement se fait sur la base du quartier.
- c) - A ses côtés, un trésorier élu est chargé de recueillir les cotisations destinées à couvrir les frais de transports et de renouvellement du matériel.

Ce matériel qui consiste en tambours de taille et volume divers, ~~et~~ hochets, (aya) parfois ~~et~~ un clairon, doit être transporté par camion sur des distances parfois importantes lorsque l'ehūha va jouer à Lomé, Agwegā ou Agbanaké.

L'ehūha se réunit à la tombée de la nuit dans la concession d'un de ses membres en vue d'apprendre les chants nouveaux. Il arrive qu'on invite un étranger habile musicien pour lui demander de composer, sur des thèmes et des paroles proposés par les membres de l'association, des chansons destinées à la prestation future. Ces chants et les figures qui les accompagnent sont repétés en secret jusqu'à la prochaine sortie du tam-tam. L'entrée du lieu où l'on répète est interdite durant toute cette période aux habitants des autres quartiers et, à tous ceux qui ne font pas partie de la société.

Les paroles concernent des événements survenus dans le village ou le quartier, elles évoquent parfois les circonstances de la vie du chef de tam-tam pour s'affliger ou se réjouir avec lui. Il arrive qu'elles soient l'expression d'une rivalité entre quartiers ou entre villages. Elles procèdent alors par allusions qu'il est malaisé d'interpréter sans information préalable.

L'exécution des danses se fait suivant une répartition des tâches reposant sur divers critères:

- a) - la compétence, qui affecte au jeu de tel ou tel instrument les plus habiles à le manier;
- b) - le sexe qui régit la disposition des participants et leur interventions:

- hommes et femmes constituent deux groupes distincts installés sur des sièges disposés sur un cercle ouvert à l'une de ses extrémités occupée par les musiciens. En arrière du cercle, à quelque distance des joueurs, se tient le chef de tam-tam, près d'une table qui porte les boissons destinées aux musiciens et le cahier où sont inscrites les sommes offertes par les assistants.

- leurs rôles sont également distincts et varient suivant le moment de la cérémonie. Celui des femmes est tantôt de demeurer assises, en chantant sur un rythme donné par les tambours et les hochets, en agitant parfois en cadence deux grands mouchoirs, tantôt seules, mais plus souvent par couples, de traverser en dansant la surface interne du cercle. Elles le font soit de leur propre chef, soit à l'instigation des hommes chargés d'entretenir l'enthousiasme des chanteuses.

En dehors des musiciens, certains hommes parcourrent en effet le cercle pour coordonner l'exécution de l'ensemble.

- c) - l'âge. Les vieilles femmes ~~et~~ les toutes jeunes filles ne participent régulièrement pas à ces prestations. Les premières demeurent à l'extérieur du cercle où parfois elles dansent pour leur propre compte, seules ou en groupes. Les secondes n'interviennent que dans un cadre bien déterminé.

pour exécuter un nombre de figures fixées à l'avance. Elles procèdent alors par paires revêtues de pagnes semblables, coiffées de façon analogue et réglant leurs pas l'une sur l'autre. Nous ne les avons observées que lors des prestations les plus importantes, à l'occasion des funérailles du fondateur du tam-tam le plus important, celui du quartier principal du village, le tam-tam Dekô d'Agblogame.

L'exécution d'activités communes, la possession même provisoire d'informations cachées au reste de la collectivité, l'existence d'un fonds de chants et figures de danses créées et exécutées par le groupe, les déplacements collectifs s'ajoutent à l'existence au sein d'une même unité d'habitat pour faire des "chûha" un ensemble jouissant d'une existence psycho-sociologique indiscutable.

Par la nature de ses manifestations, il contribue à canaliser sous la forme d'expressions symboliques les oppositions latentes ou manifestes entre les éléments constituant la collectivité. Ces oppositions qui se cristallisent parfois en tentatives de scission (1) sont considérées par des villageois comme indispensable à l'existence du village: "Il n'y a pas de village sans quartiers".

(1) Comme celle ayant donné naissance à un du -legba protecteur, distinct de celui commun à l'ensemble du village -

E - Les groupements astructurels de jeunes gens réunis épisodiquement pour la pratique d'activités économiques ou ludiques.

Les contours de ce groupement qui vit de manière assez marginale dans le village sont malaisés à discerner. Son effectif, sa composition varient en fonction de ses activités et sa mobilité est grande, sans périodicité déterminée.

Il se compose d'un noyau plus ou moins permanent d'une dizaine de jeunes gens de 20 à 25 ans, qui habitent la concession de leurs parents mais mènent une vie séparée ~~de leur~~, centrée sur les activités, propres du groupement. Ce noyau se dilate au gré de ces activités par l'adjonction d'éléments plus jeunes appartenant à Jeta ou aux villages voisins et généralement non scolarisés. On y rencontre, mais de manière épisodique et pour la durée d'une manifestation déterminée - danse - des jeunes filles du village.

Ce groupe n'a guère d'organisation visible. Il semble qu'au sein du noyau permanent quelques individus disposent d'un certain pouvoir de décision. Il s'agit des plus âgés, de ceux qui possèdent une instruction supérieure à celle de la moyenne du groupe, s'expriment en français avec une relative aisance et on souvent fait pendant une période d'au moins un an l'expérience de la vie à Lomé ou Anécho.

Les activités du groupe sont de nature économique et ludique. Les premières consistent en pêche lagunaire, surtout la pêche au piège ("amejro,") pratiquée par les membres du noyau central. Les mêmes, selon la saison, s'engagent soit dans les équipes de pêcheurs en mer venus du Ghana, soit dans les groupes qui pêchent en lagune aux environs d'Anécho. - Les autres formes d'activité sont l'exécution de danses et de matches de foot-ball. Les danses ont lieu soit à Jeta même, soit dans les villages voisins où ont lieu des affrontements de tam-tam. Les matches pour lesquels le noyau s'adjoingt d'autres jeunes opposent l'équipe de Jeta à celle de ces villages et aboutissent fréquemment à des disputes sinon à des batailles rangées.

L'existence du groupe non rythmée par des activités régulières manifeste ainsi une grande mobilité. Certains l'accusent d'en profiter pour commettre dans les régions traversées et à Jeta même un certain nombre de larcins.

D'ailleurs une certaine hostilité existe à l'encontre de ce groupe qui fait lui-même preuve d'une agressivité réelle à l'encontre de quelques-unes des normes villageoises. Par exemple, à l'occasion d'un jugement rendu par le chef contre un de ses membres, le groupe tout entier soutint le condamné qui contestait la décision. Une bando de jeunes gens affublés de fausses barbes, parcourut le village en singeant les vieux. De même lors de la présence au village d'éléments occidentalisés, ces jeunes ^w hésitent pas à sourire du comportement des vieillards.

Cette agressivité correspond plus ou moins à une volonté de mener sa vie propre à côté de celle de la communauté. Cette divergence latente se manifeste.

- par l'absence de solidarité exprimée par les larcins commis aux dépens de membres du village;
- " par la non participation aux cotisations ^{de} aux funérailles
- par l'irrespect vis à vis des traditions;

Ces faits soulignent les problèmes posés par l'intégration de ce groupe. Mais sa faible importance numérique et son absence de structuration font que son influence sur la vie de la collectivité a été jusqu'ici minime.

F. Les revendeuses, regroupent de femmes fondé sur la participation individuelle de ses membres à une activité identique, le petit commerce

Ce groupement qui réunit près de 70 % des femmes de Jeta-présente - en dehors de la base sexuelle de sa composition-les caractères suivants

I - Une communauté de genre de vie et de comportements :

- 1) un comportement orienté vers l'achat pour revendre et détaché des préoccupations de la vie agricole;
- 2) une vie reposant sur une alternance de déplacements à plus ou moins longue distance et de journées entières passées dans une immobilité quasi totale;
- 3) une situation matrimoniale traduisant les conséquences de ce genre de vie dans un ménage où les époux pratiquent des activités aux rythmes et implications différentes voire opposées;
- 4) une attitude ambiguë à l'égard de la vie du village reposant le dualisme participation - éloignement :

- a) Eloignement non seulement en partie géographique du fait de leurs absences fréquentes, même si elles durent peu, mais aussi dû au fait que nombre d'entre elles ne sont pas nées au village, (virilocalité du mariage) et que les affaires traitées par les instances villageoises concernent surtout des problèmes étrangers à leur activité (problèmes fonciers)

- b) par contre, par la présence au village durant la journée d'un groupe important de revendeuses en l'absence des hommes occupés aux champs ou à la pêche, il arrive fréquemment qu'à l'exception des vieillards, l'assemblée du village soit composée essentiellement de femmes.

Cette situation, qui est susceptible de leur donner une meilleure connaissance des problèmes concernant la communauté, peut également attirer leur attention surtout sur les conflits qui opposent ses membres, et qui se révèlent avec leurs incidences diverses lors des séances de jugements. Ce fait, ajouté aux caractéristiques précédentes confère aux femmes une faculté de contestation et de recul plus grande que celle des villageois.

5) une divergence d'intérêts économiques qui s'exprime concrètement par une spéculation sur les prix des produits nécessaires à la subsistance de la collectivité. Certaines revendeuses stockent le ~~maïs~~ mais au moment de la récolte pour le revendre dans le village lorsque l'absence de pluie en septembre-octobre n'a pas permis un semis suffisant de maïs précoce.

II - Une structure complexe et lâche.

On observe à l'intérieur de ce groupe des divisions plus ou moins nettes, plus ou moins effectives, reposant sur des critères variés qui se recoupent. Nous distinguerons

1) - l'âge .

a) Un groupe de revendeuses très âgées, se tiennent sous un arbre, à l'extérieur du marché proprement dit, sur la voie qui y conduit. Il s'agit dans l'ensemble de veuves ne pratiquant pas un commerce très actif. Il concerne la vente d'arachides, de bonbons, d'oranges, de bananes, de pommades. Leurs déplacements sont extrêmement limités, et consistent essentiellement à se rendre à Agwegâ le lundi en vue de réapprovisionner. C'est celles dont le commerce a le moins d'importance dans le village.

b) De toutes jeunes revendeuses (10 à 15 ans) qui ou bien remplacent leur mère ou bien agissent pour leur propre compte: (arachides, cannes à sucre, oranges) se tiennent de façon régulière ou épisodique sur le marché lui-même ou sur ses abords,

c) Un groupe de jeunes filles plus âgées, revendeuses de poisson fumé semble avoir son emplacement réservé près du grand arbre proche du vodu du marché.

2) L'emplacement occupé.

- En dehors de quelques éventaires dressés par des villageois à proximité de leur concession, sur un espace dégagé et proche d'un point de passage plus ou moins important, on distingue dans le village trois emplacements, régulièrement utilisés par les revendeuses:
 - a) la place principale du marché qui est à divers titres un des centres les plus intenses de l'existence collective;
 - . elle abrite le sanctuaire du vodou villageois: Nyomocwa;
 - . c'est là qu'ont lieu les prestations les plus importantes des sociétés de tam-tam, notamment les affrontements entre tam-tam appartenant à des quartiers ou des villages différents;
 - . elle est un point de passage obligé pour les gens venus du nord qui veulent se rendre à la lagune ou sur la route de Lomé - Cotonou.
- b) une grande place située à la sortie orientale du village,
- c) un emplacement assez resserré placé près de la limite des quartiers centraux.

Nous distinguerons :

- a) les revendeuses à part entière, qui se tiennent sur le marché principal du village. Elles sont jeunes ou d'âge moyen, et pratiquent la vente de poisson fumé, de pâtes, de sauces, de légumes, (piments, gombo, haricots, épinards) de maïs, de gari, de quincaillerie et de boissons. Leurs déplacements sont plus fréquents que ceux des vieilles et portent sur des distances plus grandes: Cotonou, Anécho, Lomé, etc... .
- b) des vendeuses de pétrole, généralement des fillettes, des vendeuses de pain de farine de blé ou de manioc qui se tiennent sur le chemin du marché entre l'arbre des vieilles et la place principale.
- c) En dehors du marché proprement dit, on trouve :
 - à la sortie est du village quatre à cinq vendeuses, de gari, d'arachides, et de légumes;

(1) Voir carte des quartiers centraux. p. 262

- sur la petite place située à la limite des deux quartiers centraux, sous un apatan (abri) trois femmes qui vendent l'une de la pâte, l'autre des sauces, la troisième des poissons préparés.

3) - L'échelle des déplacements effectués, elle-même parfois en rapport avec la nature des produits vendus.

a) Celles qui vont le plus loin sont les marchandes de pagnes, rares dans le village (deux) qui vont acheter au Dahomey et au Nigéria les coupons qu'elles revendent sur les marchés d'Agwéga, de Gliji, d'Inécho, d'Hillakonji ou à Jeta même.

b) Les marchandes de poisson préparé ne s'éloignent guère pour l'achat du poisson frais qu'elles acquièrent auprès des pêcheurs du village et surtout dans le village d'Ayigenu, situé en face de Jeta sur le littoral, en territoire dahoméen. La vente du poisson fumé ou salé les conduit jusqu'à Agwéga ou Aklaku.

c) Les jeunes revendeuses de gari l'achètent dans les fermes proches du village (à 45 CFA les deux mesures) pour les revendre à Jeta (à 25 CFA la mesure.) Mais elles préfèrent se rendre pour cela au Dahomey, où le prix du gari est plus élevé (1966: 30 CFA la mesure).

d) Les marchandes de sauces et de pâtes diverses fabriquées à l'aide du maïs produit localement, les marchandes d'huile rouge, de beignets, de kälämi (petits poissons frits dans l'huile de coco) ne se déplacent guère pour les raisons liées à leur activité.

e) Certaines revendeuses ne font au village que préparer le produit à vendre et se rendent ensuite à l'extérieur pour le commercialiser: c'est le cas de la petite fille de l'ancien chef du village, fabricante d'huile de coco, qu'elle va revendre à Aklaku.

4) - Le degré de spécialisation qui commande le rythme des activités: alternance entre le temps passé à la fabrication du produit et celui passé à le vendre.

- a) Il existe des revendeuses "pures": celles qui achètent tout fini une partie du poisson qu'elles proposent à la vente et les marchandes de quincaillerie, de boissons, de pommades, etc.
- a) Les situations intermédiaires sont représentées par
- b) - les marchandes de nourriture chez qui la tâche de préparation est assez limitée.
- c) - les marchandes de pâtes chez qui elle prend plus de temps, moins cependant que chez les suivantes
- d) - les marchandes d'huile de palme, de coco, de gari.
- e) A l'autre bout, les Waci, fabricantes de gari, sont plus proches des cultivatrices que des commerçantes: la vente est l'aboutissement d'un travail qui les occupe davantage et c'est chez elles qu'on achète pour revendre.

5) - L'appartenance au village qui est en relation au moins partielle avec la nature des produits vendus et l'emplacement occupé:

A côté des femmes de Jeta nous trouvons

- a) les femmes venues d'Afwé qui vendent du gari et se tiennent à la limite du marché;
- b) les femmes venues de Sivame vendre également du gari à cause de la trop forte quantité produite dans leur village;
- c) les femmes d'Azime qui viennent ici parce qu'il n'existe pas de marché chez elles..

Il s'agit d'un groupe dont l'organisation interne manifeste et consciente est inexistante. Les modalités de l'activité de ses membres sont commandées par les réactions personnelles de chaque revendeuse aux phénomènes économiques agissant dans la région. Son unité lui vient du dehors.

S'y ajoute une unité reposant sur des fondements extra-économiques, l'appartenance au village qui apparaît lors des affaires opposant les villageois à des femmes des villages voisins. Les remarques faites par les femmes présentes au jugement évoquent les détails des conflits opposant les villages.

- Conclusion,

Nous avons donc affaire à un groupe structuré à partir de critères divers qui s'entrecroisent pour lui donner sa physionomie originale.

Cette structuration n'est pas le fait de la volonté consciente - ou non - de ces membres, mais le résultat de l'action de facteurs extérieurs.

Le groupe existe à la fois comme ensemble unifié par son activité économique et du fait d'une base géographique commune. Le premier facteur d'unification apparaît surtout lorsqu'un observe le groupe à l'intérieur du village où ressortent les éléments d'opposition entre une communauté de commerçantes et un ensemble de travailleurs de la terre. Le second se manifeste lorsqu'on replace la société des revendeuses dans un cadre dépassant le village qui fait alors ressortir leurs attaches avec celui-ci, du fait même de la faiblesse des liens entre revendeuses issues de villages différents.

4º Les tontines, groupements organisés en vue de certaines formes d'épargne et de placement du revenu monétaire.

Au mois de Juillet 1966, on comptait à Jeté treize tontines (ako) dont les effectifs variaient entre 40 et 220 membres.

Elles y avaient été introduites depuis deux ans environ par un Waci venu d'Afws :

L'attitude à leur égard n'était pas unanime. Certains participaient avec enthousiasme à plusieurs tontines, d'autres après expérience déclaraient ne plus vouloir en faire partie, d'autres encore manifestaient à leur égard une totale indifférence. Cette situation répond à la fois à la variété des mentalités individuelles et aux caractéristiques diverses des tontines.

En effet, d'une part les motifs pour lesquels on adhère aux tontines sont variés, d'autre part il existe au moins deux grands types de tontines qui dans la pratique attirent des catégories assez différentes de participants.

I. - Parmi les motifs d'adhésion on peut citer :

- a) un goût réel de la spéculation, la volonté de faire "travailler" l'argent que l'on possède, en aussi petite quantité soit-il. Ce désir n'est pas propre aux seules revendeuses. (1)

(1) Cette préoccupation perçue dans les réponses des villageois auxquels nous avions demandé comment ils utiliseraient une somme importante dont ils viendraient à disposer. Nous en citons quelques unes.

b) la nécessité de certaines dépenses auxquelles l'organisation villageoise ne permet pas de faire face: maladie, voyage, hébergement de parents ou d'amis. Ainsi Sogaji Tete Ilaga (Conc. N° 63 - cf Monographies de Concessions) a dû en septembre 1965 emprunter 60.000 CFA à son beau père pour avancer les frais de funérailles de son père, de son fils et de sa petite sœur. Prêt sans intérêts. Sans ce concours, c'est à une tontine qu'il aurait dû s'adresser.

Dans bien des cas ces deux premières activations sont mêlées. Ainsi la date de création de certaines tontines est calculée de manière que leur exercice s'achève juste à la veille de la grande fête mina du Epe Ekpe, occasion de réjouissances fort chéreuses pour certains. Le partage des bénéfices de la tontine et la récupération du capital permettra d'y faire face.

c) le désir de se procurer des biens de consommation apparaissant comme éminemment désirables - surtout chez les jeunes --: transistor, bicyclettes;

Sidemcho Akpahle (Conc. 15 - cf Monographie de concessions)"J'achète-rais une voiture (pour faire du transport), des terres à Lomé (pour bâtir et louer), des cocoteraies dans mon village (le produit du cocomier est vendu dans sa quasi totalité à l'extérieur du village). Ainsi je serais riche, mais je ne laisserais pas l'argent dans ma chambre sans qu'il s'augmente des intérêts. Ce sont toutes ces choses qui m'en apporteraient..."

Hwesuga Foli (Conc. N° 91)"... b) Je garderai le resto (de l'argent) pour faire des prêts à intérêts, pour en avoir encore plus."

Sosavi Bosu (Conc. N° 74)"... comme c'est de l'argent que (je) cherche j'achète une voiture pour faire du transport et qu'elle me rapporte encore la somme que j'ai consacrée à son achat."

d) la volonté de saisir une occasion d'agrandir les terres dont on dispose par l'achat d'un lopin lors de la vente de terres par un membre du village.

e) Il faut noter enfin un mobile d'ordre plus affectif.

A la clôture d'une tontine, ont lieu , grâce au produit des amendes, des festins et des réjouissances qui en réunissent tous les membres. Par ailleurs, dans la plupart des tontines, une fois les opérations du jour achevées, une atmosphère très détendue règne, on fait circuler parmi les assistants un flacon de sodabi. Personne n'est pressé de partir, le plaisir d'être ensemble est réel.

Cette atmosphère est absente des tontines les plus récentes dans lesquelles l'objectif proprement économique semble l'essentiel. Dans ces tontines, on ne trouve généralement le jour de la réunion que les membres du bureau et quelques rares participants. Les autres repartent après avoir apporté leur cotisation ou la font porter par leurs enfants.

II - Les tontines observées sont de deux types :

- celles qui fonctionnent comme des loteries à risque nul,
- celles qui constituent de véritables banques de prêt en réduction.

Les deux types ont des caractères communs;

- a) L'existence d'un organe directeur constitué par le président, le trésorier et le secrétaire de la tontine. Le premier étant généralement son fondateur. Ils assurent sous le contrôle des membres les diverses opérations exigées par son fonctionnement.
- b) La réunion à un jour fixé de la semaine dans la concession du chef de tontine, à la tombée de la nuit, les heures de réunion de diverses tontines qui se réunissent un même jour étant échelonnées.

c) Des sanctions infligées sous forme d'amendes aux membres en retard dans le versement de leur participation, et l'utilisation de ces amendes lors de la clôture de la tontine en repas collectifs

1) Tontines, banques de prêt à intérêt. (gajivi:l'argent fait des petits)

Les membres cotisent sur la base d'un taux minimum fixé par eux. Cette base était de 25 CFA en 1966. Cette somme est versée une fois par semaine, le jour de la réunion. Le montant n'est pas partagé avant le terme de l'exercice, qui est en général d'une année. Pendant tout ce temps, il sert à faire des prêts aux villageois qui le demandent.

L'emprunteur devra se faire accompagner d'un témoin chargé de répondre de sa dette. Tous deux apposent leurs empreintes digitales en présence du président et du secrétaire de la tontine.

Les taux sont élevés : 100 CFA pour 1000 prêtés par mois soit un intérêt annuel de 120 %. Il semble cependant que ces taux soient inférieurs à certains pratiqués dans la région de Lomé et de Cotonou où ils peuvent atteindre de 200 à 250% (par an)

L'acceptation de pareils taux s'explique à la fois par l'ignorance des paysans concernant les voies du crédit moderne et les conditions d'octroi du crédit légal qui suppose la constitution de mutuelles auxquelles se refusent souvent les paysans qui pensent qu'il s'agit de coopératives qui pour eux sont synonymes d'une mise en commun des terres à laquelle ils se refusent.

Les intérêts ainsi obtenus sont partagés à la fin de l'exercice de la manière suivante. Chacun reçoit le capital versé plus l'intérêt de ce capital, calculé d'après le taux auquel les prêts ont été effectués. Le produit des amendes est utilisé ainsi qu'il a été dit plus haut.

L'énormité des taux appliqués entraîne des réactions de certains villageois comme Sogaji qui déclare qu'il ne fera plus partie d'aucune tontine l'année prochaine - alors qu'il était membre de six. -

2) Les tontines loteries à risque nul.

Elles sont en moins grand nombre que les précédentes.

Lors de chaque réunion on tire le nom d'un des membres de la tontine qui reçoit le montant des cotisations perçues ce jour.

Le tirage s'effectue à l'aide de tessons de couleur uniforme, sauf un, correspondant à chacun des membres. On ôte un tesson après chaque tirage.

À l'épuisement des tirages, a lieu la clôture de l'exercice et la consommation collective du produit des amendes. Au bout de deux semaines environ, le cycle recommence.

5°) LA SOCIETE POLITIQUE .

I - Le chef de village et ses adjoints.

A - Le chef de village.

- 1) Ses fonctions.
- 2) Les attributs de son pouvoir.
 - a) "Azikpe" (le tabouret)
 - b) "Guwi" (l'épée)
 - c) "Atikple" (le bâton , la "récade")

B - Les adjoints ou "asafo"

II - Le conseil des notables.

III - L'assemblée du village.

I. Chef de village et ses adjoints.

A - Le chef du village.

1) Ses fonctions.

C'est le principal détenteur de l'autorité. Ses attributions sont de diverse nature.

- il veille à la propreté et à la bonne tenue du village. Lorsque celui-ci lui semble particulièrement sale, il fait prévenir les villageois des sanctions qu'elles pourraient encourir s'il n'y était pas remédié dans un délai fixé par lui. - Il arrête par exemple que le balayage du marché et des espaces publics devra commencer tel jour à six heures. Ce jour-là, il quitte sa concession à l'heure indiquée et promène symboliquement sur le sol un ou plusieurs billets de banque qui indiquent le montant de l'amende que les retardataires auront à lui verser.
- il fait diffuser par son "gongonneur" (gadoto) les informations intéressant la collectivité: circulaires et notes transmises par le chef de circonscription, annonce de l'arrivée prochaine de notabilités, ordres à exécuter par telle ou telle catégorie de villageois, annonces de vols commis au détriment de l'un d'entre eux et menace de la victime de s'adresser au "vodu"...

Ces annonces sont faites au petit jour ou à la nuit tombée afin de toucher les villageois éloignés du village au cours de la journée.

- il assure l'hébergement des étrangers de passage;
- il convoque les notables chaque fois que la chose est nécessaire.
- préside le tribunal du village qui arbitre les conflits entre les villageois juge les vols et violences, les manquements divers à la coutume.
- par l'intermédiaire de ses "asafo" et de son "atikpletsi", il convoque les personnes dont la présence est indispensable à la prise ou à l'exécution d'une décision intéressant la collectivité.

C'est également par eux qu'il fait saisir et enfermer dans la prison du village les habitants de Jeta ou des villages voisins convaincus de délits majeurs.

En cas de refus de ses jugements par les parties, il les renvoie devant le tribunal de circonscription, munis d'un exemplaire de sa décision. Ces recours sont rares, les villageois préférant s'adresser à un système qui leur est familier et conservant un mauvais souvenir des agissements des gardes-cercles de l'époque coloniale - intermédiaires obligés et onéreux entre les plaignants et le commandant de cercle.

En fait, l'évocation par le chef d'un renvoi devant le tribunal de circonscription constitue surtout un moyen de pression destiné à entraîner l'adhésion de villageois mécontents de sa décision. Au cours des jugements difficiles reviennent fréquemment les termes "copie du jugement", "Zebe"; (Zebe étant le siège de la circonscription d'Anécho et du tribunal coutumier.) - Cette pratique qui manifeste le souci du chef de village de maintenir à son niveau le jugement des affaires intéressant sa communauté, entraîne à l'occasion des conflits entre la chefferie et l'administration. - Une jeune fille du village, en l'absence de sa mère, hospitalisée à Anécho et de son père qui vivait à Cotonou avec une autre épouse, était allée vivre avec un jeune homme du village. Sa mère, prévenue, s'était adressée au chef de circonscription qui avait convoqué le jeune homme. Celui-ci effrayé s'était adressé au chef de village qui lui avait offert de régler l'affaire moyennant le versement de 5.000 CFA. Dans l'impossibilité de réunir sur le champ la somme exigée, le garçon, sans tenir compte de la convocation du chef de circonscription, décida d'aller voir le père de la jeune fille au Dahomey en vue de solliciter son accord.

- une seconde convocation étant demeurée sans réponse, le chef de circonscription - dut intervenir en personne ~~pour la rescoufure.~~ -

Le refus de se dessaisir des affaires qui viennent devant lui a un côté financier non négligeable. Les droits qu'il perçoit à l'occasion de ses jugements constituent une des sources principales de ses revenus - à coté du pourcentage qu'il est autorisé à prélever sur les impôts qu'il est chargé de percevoir - Les droits ainsi perçus constituent une prérogative coutumière "appelée azikpetsi" du nom de la chaise royale "azikpe".

- le chef de village sanctionne par sa présence et sa signature la passation de contrats entre particuliers : contrats fonciers lors de la vente de terres dans le village, contrats de travail entre les pêcheurs venus du Ghana et jeunes villageois qu'ils engagent pour une saison. - Il perçoit aussi des droits à cette occasion.

- il représente le village auprès du gouvernement au cours des manifestations coutumières intéressant l'ensemble du pays d'une région ou de la circonscription - Il assure la perception des impôts pour le compte de l'administration centrale.

2) Les attributs du pouvoir du chef de village.

a- "azikpe" - C'est le tabouret royal. Son rôle est purement symbolique et son utilisation exceptionnelle. Ce tabouret est sculpté d'une seule pièce avec quatre pieds ornés de dessins divers. Il est le signe de la continuité du pouvoir depuis l'arrivée des ancêtres fondateurs du village. Cette continuité est marquée par l'existence de onze tabourets - semblables à ceux utilisés par les "mantse", chef religieux des Gã traditionnels d'Accra, - et dont le premier fut amené à Jeta par Nete Kumu, créateur du village.

Des dix autres, 9 sont ceux des rois qui ont suivi, le dernier est celui de KETEJIN qui fut surveillant du trône (ckpo azikpe: il a surveillé le tabouret.)

On distingue en effet quatre types de détenteurs du pouvoir parmi ceux qui de sa fondation à nos jours, ont dirigé le village: les fio (rois), les ga (chefs), les surveillants du trône, les chefs actuels qui bien qu'appelés également ga ne sont pas assimilables aux anciens ga.

- les "fio" furent jusqu'à l'époque coloniale, les souverains traditionnels du village. Si l'on se réfère à la tradition concernant les "mantse" du Ghana, ancêtres des fio, leur rôle était purement rituel, consistant principalement à insuffler à leurs troupes une force et un courage surnaturels en s'asseyant lors des combats sur le tabouret royal. eux-mêmes ne combattaient jamais et restaient à l'écart de la bataille sous la protection d'une garde spéciale.(1)

La tradition villageoise précise le caractère passif du fio en disant que son rôle était de demeurer dans sa chambre à tresser de la corde qu'il faisait vendre

- les anciens "ga"
- les anciens chefs ou "ga"

Ils assuraient le rôle actif refusé aux fio par la coutume. C'étaient les chefs de guerre et les intermédiaires dans les rapports du village avec l'extérieur. A Jeta, ces ga étaient toujours choisis dans le lignage des Tebwi, venus d'Accra, en passant par Gboto, arrivés dans le village en même temps que les "fiovi". Ce sont eux qui fondèrent le hameau de Kpoji, dont le chef actuel appartient à leur lignée. - La fondation de Kpoji illustre les fonctions traditionnelles des ga anciens. L'emplacement du hameau répondit d'abord à un objectif militaire, constituant un poste de défense avancé contre les ennemis de l'ouest.

(1) M. Manoukian. oc. p 82

→ Les surveillants du trône⁽¹⁾ Toujours choisis dans le lignage ~~des~~ des descendants du fondateur - les fiovi (fils de rois), ils n'étaient eux mêmes jamais rois, mais assuraient la régence durant les trois années suivant la mort d'un roi, (La permanence de cette institution étant liée au fait que les funérailles d'un fio n'étaient accomplies qu'au terme de cette période) - Le seul surveillant du trône dont la tradition ait conservé le souvenir est KETEJIN qui était régent lors de l'arrivée des premiers Allemands. On attribue à sa pusillanimité l'accession provisoire du trône d'un étranger (amejro) à la famille royale, son neveu utérin HWENU. -

Après Ketejin, il n'y eut plus de fio , mais des ga. D'une part, en effet le comportement de HWENU, brutal et agressif, avait fait la preuve de son efficacité, d'autre part et corrélativement, la conscience était apparue, pour le groupe des fi vi, de transformer la nature du pouvoir. Avec la colonisation, se manifestait l'importance des fonctions de relation, le pouvoir du chef dépendant désormais de l'état de ses rapports avec les représentants du pouvoir central. (2)

(1) Azikpe kpoto

(2) Le commandant du détachement allemand, lors de sa première venue dans le village, avait imposé au vieux KETEJIN de se faire remplacer par un chef moins sénile, sous peine d'être fusillé. Sous cette pression avait été commise une triple violation de la coutume : un étranger avait désigné comme chef, les ritos coutumiers devant intervenir après la mort d'un fio n'avaient pas été respectés du fait de l'absence d'une partie de la population, dont de nombreux fiovi, éloignée par l'approche des Allemands.

Tous les groupes descendant des fils du fondateur du village ont un droit égal à la succession. - Par ailleurs la faiblesse de la mémoire généalogique des villageois, qui rend difficile l'édification de généalogies complètes, ne permet pas de dégager un principe latent de circulation du pouvoir à travers les subdivisions lignagères. Sur 9 rois qu'elle évoque, elle ne peut en nommer que 5 dont un ne peut être situé dans la généalogie.

b - Guwi - c'est une épée en cuivre ou en laiton à lame large, courte et ciselée, que le chef porte au cours des cérémonies en l'honneur du vodu de lignage.

c - "Itikple"- Il est l'insigne d'autorité, un attribut du commandement, il sert aussi comme carte de visite, un billet, une procuration ou un passe-port, suivant la circonstance. Le bâton (ou canne) représente la personne à laquelle il appartient et le porte-canotte du roi est un des personnages les plus importants du village. Les cannes royales sont en ébène, en ivoire sculpté ou en or massif. On doit au porte-canotte le même respect et les honneurs qui sont dus à son maître et insulter le porte canne est une injure grave... Le port du bâton exige un certain cérémonial, celui qui le porte doit éviter de le poser à terre et le tenir, de préférence, couché sur le bras. Un émissaire, porteur du bâton est toujours accueilli de suite et avec déférence par la personne auprès de laquelle il est envoyé. Dès qu'il se trouve en sa présence, il doit lui remettre le bâton que l'autre est obligé de garder dans la main jusqu'à ce que le porteur ait achevé d'annoncer le but de sa mission. Si la réponse peut se faire aussitôt, la canne est à l'instant même rendue à l'émissaire, sinon elle ne lui est remise que le jour du départ. Jusque là, le porte canne est logé et traité par le personnage qu'il a été chargé de visiter"(1)

(1) Fio Agbanõ oc. p 92.

Le bâton accompagne de même, en toute circonstance, les communications officielles ou non, que les indigènes se font entre eux. Le bâton est envoyé aussi en guise de salut. De même lorsqu'un roi ou un chef veut faire un acte de déférence envers un notable ou un Européen malade sans l'aller voir, il envoie un homme le sauver avec sa canne. (1)

Ces caractéristiques de l'"atikple" ne sont pas sans évoquer les récades des rois du Dahomey, pour leur nature et leur fonction. (2)

A la différence de l'"azikpe" venu de l'ouest avec les Ga, il semble que l'atikple soit un emprunt au voisin de l'est.

B. Les adjoints ou "asafo"

L'"asafo". - chez les Ga d'Accra, l'"asafo" était une organisation militaire chargée, dans une "cité" du maintien de l'ordre intérieur. Elle avait été empruntée par les Ga aux Fanti. (3)

(1) Fio Agbanõ o.c.P 92.

(2) "Mais qu'est ce qu'une récade ? Le mot vient du portugais : "recados" qui veut dire messager. En effet, les récades sont des emblèmes d'autorité servant à authentifier un récadai, porteur de la récade "messager"... "... la récade constitue un sceptre, un insigne de commandement, et d'autorité, un attribut royal." Alexandre ADANDE "Les récades des rois du Dahomey." -

(3) MANOUKIAN - o.c. p 82.

Dans le village, ce terme désigne les hommes chargés d'assister le roi dans l'exercice de son autorité. En cas de dispute, le chef ne doit pas se déplacer mais faire intervenir ses "asafo". Ces derniers détiennent souvent d'autres fonctions dans l'organisation de la communauté. - Parmi les six "asafo" du village, SIDEMEHO, un Pedah, est le conseiller du chef et son conseiller, AKAKPO EZI, Pla, est son adjoint direct et le second conseiller; Kucvi ANANI est le chef du hameau de Kpoji, TOSSA est le "soldat", chargé de conduire en prison les villageois qui y ont été condamnés ou vont être jugés pour délit grave. Des deux autres "asafo", l'un est le frère cadet du chef, Asamavi ABA, dit VITOKWI (tout petit), chef du groupe des descendants du fondateur du village auquel appartient le chef, l'autre Kate ASAMA, est le fils de l'ancien chef du village, Asama KPOJIFIQ. Les fonctions d'"asafo" s'exercent dans le cadre des quartiers; il y a deux "asafo" par quartier. Akakpo EZI et TOSSA pour Akpaseme; Sidemeho et Asamavi ABA pour Agblogame, Kwevi ANANI et Kate ASAMA pour Kpoji, chacun habitant le quartier dans lequel il exerce ses fonctions. - Ces "asafo" ont à leur tête un chef de guerre, appartenant, au lignage des anciens "ga", les Tcbwi (actuellement: Mesavi CAMWI (1)). Les asafo peuvent requérir l'assistance de tout villageois pour accomplir leur mission.

Nous avons vu que, parmi ces "asafo", deux avaient une importance particulière par leurs fonctions d'assesseurs à voix délibérante lors des jugements présidés par le chef.

(1) Cette institution peut être rapprochée de celle d'"akwasontso", chef de l'organisation militaire "asafo" chez les anciens Ga d'Accra. Elle prolonge le rôle traditionnel des Tcbwi (ancien *gā*), à l'époque des fio.

L'un d'eux, l'adjoint direct du chef, - qu'il appelle son "ministre" est également chargé de représenter les non Mina - Gé vivant dans le village. **Cet** adjoint est toujours choisi parmi les groupes autres que les Mina - Gé ; il n'est pas forcément un Pla, comme l'actuel détenteur de la fonction (1)

II. Le conseil des notables.

Les notables sont cooptés par le chef, ses adjoints et les notables existant parmi les villageois adultes reconnus de bon conseil. Ils assistent aux séances du tribunal villageois et sont réunis par le chef pour tout question importante intéressant la collectivité. Au cours des jugements, ils ont une voix consultative. Ils signent aussi les suppliques adressées par le chef à l'autorité centrale en faveur de la communauté.

III. L'assemblée du village.

Elle est constituée de tous les villageois adultes des deux sexes. Elle assiste aux réunions du conseil de village mais sans y participer. Ces réunions se tiennent sous un apatam (abri) dans la cour de la concession du chef. Les membres de l'assemblée ne peuvent intervenir que sur la demande expresse du chef et d'un de ses adjoints. - Dans la pratique une grande proportion de femmes compose cette assemblée.

(1) Nous avions d'abord pensé qu'il était choisi en fonction de son ethnie, des Pla ayant pêché sur l'emplacement actuel du village avant l'arrivée de Gé. Or l'ancien représentant des non Mina-Gé était un Pedah. - Notons simplement que Pla et Pedah représentent les deux groupes les plus nombreux après les Mina - Gé et appartiennent à la tribu Popo.

6°) LES FUNÉRAILLES, FACTEUR DE LA COHESION SOCIALE.

A - DESCRIPTION.

B - ANALYSE

- 1) L'instauration de nouveaux rapports entre l'individu et le groupe.
- 2) Correspondances entre mort, mariage, naissance : l'aspect de processus.
- 3) Aspect économique des cérémonies de funérailles.
- 4) Les funérailles, occasion de réunion de membres séparés des divers groupes.
- 5) La cotisation de funérailles symbole de la cohésion villageoise.

A DESCRIPTION.

Dans ces populations, la mort est l'occasion de cérémonies importantes, tant dans les milieux urbains que dans les communautés villageoises. Au sein de ces dernières, en particulier, les rites et pratiques qu'elle met en œuvre tendent à souligner certains des rapports existant soit entre les individus, soit entre les divers types de groupements aux différents niveaux de la réalité sociale.

Lorsqu'un villageois décède, sa mort est immédiatement annoncée à tout le village par des cris et des coups de fusil. On envoie des messagers dans les hameaux et villages voisins. On prévient les parents et amis du mort vivant au loin, soit en ville soit à l'étranger. Ceux qui habitent le plus près arrivent rapidement et on constate officiellement le décès. Les lamentations continuent, les vieilles femmes donnant le ton.

On coupe les ongles et les cheveux du mort. Ils seront enterrés dans sa concession. C'est là qu'auront lieu les sacrifices qu'il pourra solliciter (et non sur sa tombe) - Lorsque le défunt est étranger au village ces "restes" seront expédiés à son village d'origine où ils seront ensevelis selon sa coutume. Son corps, lui, recevra une sépulture conforme à la tradition du village où il se trouve.
- Les lamentations dureront jusqu'à la levée du corps.

D'ici là, celui-ci est placé dans un enclos édifié à cet effet dans la cour de la concession. Il peut aussi demeurer dans une pièce de la case. On lui obture les narines et les oreilles. Sa bouche est recouverte d'un fichu. On lui a fermé les yeux. - Pour les membres du kota Djøsi le visage est complètement dissimulé.

Le soir, une veillée a lieu dans la concession. On danse au son des tambours, on boit du sodabi. - D'après les vieux du village, cette pratique constituerait une innovation datant de moins de 30 ans. Pour certains, c'est là une simple occasion de se rencontrer pour boire. Elle ne porte pas le nom particulier. Elle peut durer jusqu'au petit matin (23 h à 4 h).

Le lendemain matin on lave le corps. Cette opération est réalisée par des membres du K ta du défunt. Jadis, elle pouvait être effectuée indistinctement par un homme ou une femme. Actuellement elle doit être nécessairement par un individu du sexe du défunt.

Une fois lavé, le corps est paré de pagnes neufs. Les villageois, parents ou amis du défunt, les gens venus d'ailleurs, défilent devant lui. C'est souvent pour les femmes l'occasion d'un redoublement de lamentations. Quelques jeunes femmes ou filles de la parenté restent auprès du corps pour en écarter les mouches. - La durée de l'exposition n'excède pas quelques heures, même lorsqu'il s'agit d'un notable ou du chef du village. Elle est réduite si la maladie ayant entraîné la mort a été longue.

Un brève cérémonie à lieu devant la concession. Le fils aîné du mort, assisté d'un de ses oncles paternels verse sur un tesson de poterie du "jasi" (eau dans laquelle on a délayé de la farine de maïs) après y avoir trempé les lèvres. Ces libations sont destinées au défunt, aux enfants morts avant d'avoir reçu leur nom, aux amis, parents morts à l'étranger, et au cérémonies mortuaires desquels on n'a pas pu assister. Ils sont représentés par le tesson. Dans certains cas il s'agit accomplir des devoirs que le défunt lui-même a négligés vis à vis ~~d'autres~~ d'autres morts.

Ainsi par exemple pour un villageois nommé Amusuvi Votokanyi, qui avait de son vivant refusé une sépulture décente à son frère Hadonu et à ses propres enfants, on procèda de la façon suivante : un des fils du défunt l'appela "Amusuvi! Amusuvi! Amusuvi!" Puis le frère du défunt s'adressa à lui : "L'homme n'est pas un animal qu'on jette au dépotoir. Ta mort est due à la main de ton frère (Hadonu). Nous allons donc verser son jasi avant le tien et celui de tes enfants, que tu as ensevelis en ne sait comment."

Le fils verse alors le "jasi" sur le tesson de poterie une première fois en prononçant le nom de Hadonu, une seconde fois celui d'Amusuvi, une troisième fois celui des enfants décédés. Par dessus, on verse du "sodabi".

Cette cérémonie avait eu lieu à la suite d'une consultation de l'oracle Afâ qui avait révélé que la mort d'Amusuvi était due au ressentiment d'Hadonu. - La consultation d'Afâ n'intervient pas systématiquement après chaque décès, mais seulement en cas d'incertitude sur la cause qui l'a provoqué. Selon la réponse obtenue le défunt aura une sépulture normale ou non. Elle peut révéler que la mort est due à l'action d'un parent décédé antérieurement. Celui-ci atteint d'une maladie contagieuse n'avait pas été enterré selon les rites, c'est à dire, en secret, les parents proches assistant seuls aux funérailles et l'emplacement de la tombe ne devant pas être révélé. -

Les morts par accident, les suicidés, les foudroyés reçoivent également un traitement particulier. Les foudroyés sont accusés d'avoir offensé Xebiesso. Anciennement ils étaient livrés aux prêtres de ce dieu entourés de chaînes et trainés jusqu'à une espèce de séchoir (agbati) où leur corps recouvert d'anyirâ était livré au feu. Actuellement, pour disposer du corps d'un foudroyé, il faut le racheter aux prêtres de Xebiesso. - Les suicidés n'ont pas droit à une sépulture commune. Ils sont enterrés dans la brousse, dans un endroit inconnu (zogbe = désert), sans cercueil, posés sur un treillage de bois et enveloppés d'une pièce de percale blanche.

En cas de mort du prêtre d'un dieu, les prêtresses doivent demeurer dans le couvent durant une période égale à celle qu'elles y ont passée pour leur initiation, et se vêtir de blanc, couleur de deuil, pendant toute cette période. Elles organisent des cérémonies et des danses en l'honneur du défunt, et l'on promènera le corps autour de la place où elles ont coutume de danser.

A la fin de l'exposition, le corps, drapé dans ses pagnes, est placé dans un cercueil et porté par quatre ou six hommes sous un abri (apatam) construit sur un espace dégagé. On l'y place en équilibre sur des chaises au milieu des hommes qui boivent et dansent. Les tambours utilisés sont ceux appartenant au kota du défunt. Ils diffèrent selon le sexe. De là, hommes et femmes (celles-ci partant de la cour de la concession) gagneront le lieu de sépulture en deux groupes distincts.

Le creusement de la tombe a donné lieu à des cérémonies. Il a eu lieu dès le matin, effectué par le fils, aidé de parents et de villageois de sa génération. - Il verse d'abord du "jasi" sur l'endroit où il va creuser et frappe trois fois le sol du fer de sa houe.

Le corps est porté à bras d'hommes vers la fosse. Anciennement, on enterrait sous le plancher même des cases ou dans la cour des concessions. Aujourd'hui les tombes sont situées à des emplacements très dégagés d'où on peut facilement les apercevoir, généralement sur le bord des voies principales du village ou sur des places à usage public. On n'observe pas d'orientation particulière. Simplement, lorsqu'elles se trouvent au bord d'une route, leur pied est dirigé vers celle-ci. Ces tombes ne sont pas regroupées par ethnie ni même strictement par famille. Une fois le cercueil descendu dans la fosse parents et amis y lancent chacun à son tour une pièce de monnaie en adressant au mort les paroles suivantes : " Moi (Kojo) je te donne cet argent pour que tu te procures de l'eau en chemin!" Puis un parent proche du mort, son oncle, son frère ou son fils, après l'avoir appelé à trois reprises, lui parle aussi :

" Maintenant, voici que tu nous quittes! si tu es en désaccord avec quelqu'un du village ou avec tes enfants, ne les emmène pas là où tu vas! Il faut les laisser tous ici!" Il frappe alors les enfants du mort à l'aide d'un bâton qu'il jette ensuite dans la fosse. "Voici le bâton dont tu te servais pour corriger tes enfants. Si la personne à qui ils seront confiés les frappe, ce sera avec ce même bâton. Tu ne devras donc pas lui en vouloir!". - Serrant un cauri dans sa main il déclare ensuite " je te retire l'âme de tes enfants, celle de ta femme, celles de tes ennemis. Lorsque tes enfants iront dans ton champ, ta cocoteraie ou ta palmeraie ne les trouble pas. N'interviens pas dans leurs pensées! Qu'aucun ne rêve de toi! Ni ta femme! Ne va pas troubler leur sommeil! Qu'ils soient libres de toi quand ils marcheront sur un chemin!" - Il place un second cauri sur le cercueil " Si tu te comportes comme je viens de te le demander, prends ce cauri pour la route!" - Il jette ensuite le premier dans la tombe et un des fossoyeurs le rejette à l'extérieur. L'orateur le remet au fils ainé en disant "Grâce à ce cauri, tes frères et toi ne serez pas troublés par votre père".

Si le chef du village est présent, il prend la parole pour rappeler les événements de la vie du défunt, souligner son accord avec tous les villageois. Il lui demande de veiller sur le village et sur ses propres enfants. Il jette trois poignées de sable sur le cercueil. - Lorsque le chef ne se rend pas au cimetière, le cercueil est porté dans sa concession où il prononce la même allocution et fait son offrande au mort.

On soulève ensuite le couvercle du cercueil pour placer auprès de la tête du mort l'argent qui lui a été offert, après que les fossoyeurs en ont prélevé une partie. Le neveu du défunt descend dans la tombe et ôte le foulard qui entourait son visage. Après que le fils a versé trois poignées de sable sur le cercueil, la fosse est refermée.

Les assistants regagnent la concession du mort, hommes et femmes séparément. - A l'entrée est placé une cuvette d'eau dans laquelle trempe une branche de "kpatima". Cette eau est destinée à la purification des mains et des outils de ceux qui ont participé à l'ensevelissement.

Les danses reprennent, hommes sous l'apatam, femmes dans la concession. Des marchandes viennent installer leur éventaire à proximité de la concession. Ces cérémonies durent de un à trois jours, les frais étant assumés par le responsable des funérailles qui fournit aux participants la nourriture et la boisson.

Après un temps variable ont lieu les cérémonies dites de "sikode", occasions de libations ("ata jasi") en l'honneur du mort. En présence des villageois, des habitants des villages voisins, des parents et amis qui ont pu être prévenus, on verse du jasi au nom du défunt. Les sociétés de tam tam du village et des villages voisins animent la danse. Ces fêtes peuvent s'échelonner sur plusieurs semaines s'il s'agit d'un notable, et revêtir un éclat particulier. Elles rassemblent une assistance considérable et ralentissent les activités ordinaires du village.

Environ trois mois ou deux ans après, de nouvelles cérémonies ont lieu à l'occasion du remboursement des frais de funérailles. C'est le "kotawōnybe" (le jour où l'on fait les comptes). Tous les participants versent leur quote-part. Des listes sont détenues dans chaque quartier, où figurent les noms de tous les villageois. On divise le montant des dépenses par le nombre des inscrits. Tous les mariés et adultes des deux sexes y doivent participer, les femmes pour un montant égal à la moitié de celui des hommes. - Cette pratique serait d'origine récente (moins de trente ans). Anciennement les héritiers du mort, ses parents étaient souvent obligés de mettre en gage leurs palmeraies ou cocoteraies pour couvrir les frais de funérailles qu'ils assumaient seuls.

De cette brève description des cérémonies funéraires on peut tenter de dégager quelques unes des significations que revêt la mort pour la communauté.

1) A l'occasion de ces cérémonies des rapports d'un type nouveau s'instaurent entre l'individu et la communauté. Ces rapports frappent par leur caractère ambigu: ils tendent à la fois à marquer l'appartenance du défunt à la collectivité et le souci de cette dernière d'éviter qu'il n'intervienne dans la vie des individus et des groupes qui la composent.

- La volonté de souligner la continuité entre les deux communautés (celle des vivants et celle des morts) était autrefois concrètement manifestée par la présence physique du disparu au sein de la famille qu'il venait de quitter.(1) Cette présence est aujourd'hui symbolisée par celle de ses ongles et cheveux sous le plancher de sa case. En outre, l'espace consacré aux tombes n'est distinct, séparé de l'espace villageois; il n'existe pas de cimetière au sens occidental du terme. Et cet espace n'est pas enclos: il semble même y avoir une volonté arrêtée de situer les tombes là où elles seront les plus visibles. Enfin, l'attitude à leur égard est largement familiale; on s'asseoit sur les tombes pour travailler ou se reposer, les enfants les utilisent au cours de leurs jeux.

Le souci de maintenir le contact entre les deux groupes apparaît encore dans la volonté, en cas d'un décès survenu loin du village de "rapatrier" les restes du défunt sous la forme de ses ongles et cheveux. - Egalement par les demandes qu'on lui adresse, de veiller sur les enfants qu'il laisse.

Ce refus d'une rupture totale se traduit encore d'une autre manière. Par l'emprise de la collectivité maintenue par delà la mort, lorsque l'individu a violé au cours de son existence ou par les circonstances même de sa mort les règles de la morale collective en religieuse.

(1) Au moins chez Hula, et les Hweda - cf. R.P. Jacques BERTHO.
"Une tribu africaine: les Houéda - Echo des Missions Africaines de Lyon, 12, dec 1935 pp 177 - 8

C'est l'exemple précédemment cité des foudroyés, des gens atteints de petite vérole (offense à Sakpata) - D'après la tradition, on refusait également les honneurs de la sépulture aux criminels et aux débiteurs insolubles.

Inversement le suicide montre comment un individu peut affaiblir la collectivité qu'il refuse. Nous avons évoqué un cas survenu dans le village et indiqué les circonstances de l'enfermissement de son auteur. Il fallut en outre procéder à la purification de la concession où il avait vécu et celle de tous les emplacements publics qu'il avait pu fréquenter, des marchés en particulier. On recourut aux prêtresses d'Anana ("ananasí"). Afá avait attribué la mort à Egú. On aspergea les endroits atteints à l'aide de feuilles de kpatima froissées dans de l'eau. Le sol fut frappé à l'aide de branches de palmier. D'après Afá, Egú devait demeurer pendant 7 jours dans la concession. Durant cette période, les récipients contenant les feuilles de Kpatima furent laissées à demeure afin de permettre la purification de quiconque y pénétrerait. Le huitième jour, on balaya la concession et les poussières recueillies furent jetées à l'extérieur du village ("zogbé" = désert) sur les conseils d'Afá (qui aurait pu également ordonner de les jeter dans la lagune). - A côté du désir de ne pas rompre les liens avec le défunt, apparaît le souci de contrôler et de réduire ses interventions dans le monde des vivants.

On lui donne donc tous les moyens d'effectuer son voyage vers l'autre monde dans les meilleures conditions "matérielles" (offrande de monnaie pour se procurer de l'eau - offrande de cauri)

- On veille à aplanir, avant son départ, toutes les difficultés, tous les problèmes, tous les conflits qui pourraient exister entre lui et des membres ou groupes de la communauté et ainsi le retenir au milieu d'elle pour tenter de les résoudre lui-même.
- C'est aussi pour qu'il n'ait pas un motif de ressentiment contre les vivants qu'on se soucie d'un accomplissement minutieux des rites funéraires. On cite l'exemple de villageois qui ont accompli avec plusieurs générations de retard des rites de funérailles négligés par leurs pères.

Cette espèce de double jeu à l'égard du défunt peut s'expliquer. Pour que sa présence soit bénéfique pour la collectivité, il faut que son départ soit d'abord réel et total, que son statut soit autre. Pour que ces rapports avec le village soit possibles, il faut d'abord que les anciens aient été tranchés de la manière la plus radicale.

Un aspect des rites est significatif : on consulte l'oracle

Afâ pour savoir si l'afâ du mort - son horoscope - doit être détruit. Si la réponse est positive, cet horoscope entouré de nourriture qui lui sont interdites - poulet, piment, gombo, huile de palmistes - et qui le tuent, est placé dans le cercueil du mort.

2) La mort apparaît donc à certains égards comme "un voyage" (1) Ce caractère de passage, de transition, la prise en considération du facteur temps, apparaît déjà dans l'étalement dans la durée des cérémonies funéraires. Il permet d'établir un rapprochement entre les deux événements qui enserrent l'existence humaine : la naissance et la mort. - Le nouveau né n'est considéré comme définitivement venu au monde qu'après l'imposition de son nom.

(1) Fio Agbanô - o.c. p. 88

Cette imposition, a lieu après un temps variable durant lequel ni la mère ni l'enfant ne peuvent se montrer à l'extérieur. Cette période de réclusion, précédant les rites de sortie, varie selon les k ta. Or c'est toujours le même laps de temps qui doit écouler entre la mort et les premières cérémonies dites "ata jasi".

Une autre analogie peut être soulignée. De même que le passage normal du mort dans l'autre monde ne peut s'effectuer que s'il a "fait sa paix" avec tous les vivants, de même, on attribue les difficultés survenant au cours de l'accouchement à l'existence de dissentions entre la future mère et les gens qui vivent dans sa concession. Une naissance normale ne peut avoir lieu qu'après l'exécution de rites de réconciliation. (1) Dans le détail même de ces rites de réconciliation une autre analogie avec les cérémonies funéraires peut être relevée. Nous avons évoqué la manière dont on détruisait l'Afā (horoscope) du mort, par au moyen d'une nourriture interdite. Lors de la naissance, on place dans une calebasse certaines herbes (nu-mayi", ahāmē , ati-twē) etc, du gombo, du maïs, des haricots, du manioc, de l'igname, bref toutes les nourritures d'origine locale consommées dans le village . - Tous les habitants de la concession s'agencillent autour de la calebasse, y trempent leur main droite, qu'ils portent à leur lèvres, puis font trois libations. On pense que si l'un d'entre eux était animé d'intentions malveillantes à l'égard du futur nouveau né; la présence de son interdit parmi les aliments placés dans la calebasse neutraliseraient son action.

(1) On peut voir dans ces rites la crainte que l'enfant ne soit tué par les pratiques magiques d'un ennemi de sa mère.

On peut noter également le rôle du jasi servant aux libations au cours des deux types de cérémonies. Il intervient aussi à l'occasion des cérémonies accompagnant le mariage.

3- Les cérémonies mortuaires ont un aspect économique non négligeable, qui semble s'accentuer lorsque l'influence de la ville est plus marquée.

Les frais engagés à l'occasion des décès sont en effet très importants. Dans la plupart des cas observés, ils atteignirent 25.000CFA. Lors de l'enterrement d'un notable du village ce montant fut largement dépassé sans qu'on ait pu - ou voulu - nous donner de plus grandes précisions.

Au cours des divers sikode il faut prévoir en effet l'hébergement, la nourriture et la boisson des parents et amis venus souvent de très loin. Etcependant une période qui peut aller de quelques jours à plusieurs semaines. Il faut assurer au moins la boisson aux habitants du village, et des villages avoisinants, aux membres des sociétés de tam-tam. Pour nourrir les invités on abat des porcs, dans certains cas des bœufs. Il y a en somme table ouverte durant toute la période. Ceci s'ajoutant aux dépenses directement liées au décès (achat du cercueil, des pagnoles, etc).

Or il peut arriver qu'à l'occasion de cet accroissement de dépenses les revendeuses du village élèvent leurs prix. Celui du sobabi (alcool de palme) change peu (200 CFA le litre), mais celui de la bière "Sobrado" d'importation dahoméenne peut varier sensiblement, passant de 45 (50) CFA à 70 (75) CFA, la bouteille.

Nous avons indiqué les modalités de règlement de ces dépenses. - Elles influencent la vie économique du village non seulement par le gonflement des achats liés directement aux cérémonies funéraires, mais aussi par ceux que sont amenés à faire les invités aux funérailles durant leur séjour. Inversement les autres activité économiques du village connaissent un ralentissement certain.

La situation diffère un peu dans certains villages en contact plus direct avec la ville, surtout lorsque le défunt est un fils du village installé en ville.

D'une part les frais peuvent être plus élevés, du fait de la présence en plus grand nombre de citadins - surtout lorsque le village est situé à proximité d'une route goudronnée - s'ajoutant aux habitants du village et des villages voisins; d'autant plus que par souci de prestige, on offre à ce type d'invités des boissons et des nourritures plus "urbaines" (soda, bière "Bénin", whisky, sandwichs) d'un coût généralement supérieur. - D'autre part, l'origine même de ces achats fait que leur répercussion sur l'économie villageoise peut être moins importante. - Il faut signaler que le principe de participation des invités aux dépenses, dont nous avons observé l'application rigoureuse dans le village, ne nous a pas semblé tout à fait la règle dans de tels cas .

4 - Ces cérémonies peuvent contribuer à resserrer des liens que l'éloignement aurait pu distendre. Pour certains fils du village éloignés, le décès d'un parent villageois peut constituer une des rares occasions de retour au village. Les fonctionnaires sollicitent leur congé annuel à cette occasion. Pour certains enfants nés en ville, c'est souvent le premier contact avec de jeunes cousins que leurs oncles et tantes n'avaient pu emmener lors de leurs visites à leur parents citadins.

- Des parents installés au Ghana, au Dahomey, au Nigéria, en Côte d'Ivoire, revenus à cette occasion, prolongent souvent leur séjour au-delà de la période des funérailles. Dans certains cas c'est l'occasion d'un retour définitif au village. (1)

5 - Les tensions posées à l'occasion de ces cérémonies révèlent parfois des problèmes apparus dans le fonctionnement des institutions du groupe.

Nous avons évoqué le cas de cérémonies funéraires accomplies seulement au bout de plusieurs générations. Cette situation était liée à des conflits concernant le principe de transmission de l'héritage. Jusque vers 1900 cette transmission s'effectuait par la ligne utérine, le fils de la soeur héritant des biens de son oncle. Cette situation était fort mal supportée, les pères acceptant difficilement de ne pas remettre à leurs fils/des biens qu'ils avaient largement contribué à mettre en valeur, sans avoir aucune garantie que ceux qu'ils recevraient de leur oncle seraient supérieurs ou au moins équivalents. Par ailleurs les fils désiraient conserver à la fois le bien de leur père et celui de leur oncle. Dans l'impossibilité d'obtenir les premiers, il leur arrivait de refuser l'accomplissement de rites onéreux qui leur semblaient incomber au bénéficiaire de l'héritage; or ce dernier se trouvait souvent dans l'incapacité de les assurer, n'appartenant généralement pas au kota du défunt.

(1) Surtout lorsqu'un fils vient recueillir les terres de son père.

6 - Ces cérémonies révèlent également, par les conflits qu'elles provoquent parfois, à la fois des grincements dans le fonctionnement des agencements assurant la cohésion villageoise et la nature même de ces agencements.

Nous citons presque sans rien y changer, le rapport d'un informateur concernant le refus opposé par certains villageois au versement de la cotisation destinée à couvrir les dépenses funéraires faites en faveur d'un vieillard du village. La proportion non couverte de ces dépenses était importante - 9.000 CFA sur un total de 15.000 environ, soit 60 %, correspondant à approximativement la même proportion de la population adulte du village. - La réunion dont traite le rapport commença le 11.11.66.

"Les villageois, avant, cotisaient bien normalement pour les funérailles. Maintenant, quelques uns abusent de ne plus participer à ces cotisations: soit ils cotisent pour quelques uns, soit ils refusent pour quelques autres. Pour cela, on a bien voulu réunir tout le monde, voir dans les cahiers les comptes de ceux qui ont raté à plusieurs cotisations pour toutes les funérailles passées dans le village.

TOGBWI EKLU lui même a donné, ses femmes n'ont pas donné cinq fois successives. ADAJI a donné, sa femme n'a pas donné une fois; on a envoyé la chercher, on ne l'a pas trouvée; enfin cette femme a remis l'argent à une camarade, mais qui a oublié de le donner pour VOTOKANYI (c'est le défunt.) Les vieux grondent que pourquoi cette femme n'a pas voulu remettre cet argent. Maintenant, dit NESTOR, qui prend les cahiers en charge, on tombe dans la maison du chef: sa soeur AVLESI n'a pas donné une fois, sa fille LATRE quatre fois son frère KWEVI, une fois, sa femme deux fois. ADOTE, deux fois. On les a envoyé chercher; ils ne sont pas dans la maison; seulement la femme d'ASAMAVI qui est venue dire qu'il faut attendre son mari... .

AFASI deux fois....

KETEVI DOMET³ déclare qu'ils n'ont aucun commissionnaire; ils vont tomber sur Al'pasemo. Comment ils vont faire? Aucune réponse affirmative n'ayant été donnée, ils ont décidé finalement de partir en groupe, NESTOR devant avec les cahiers, aller de maison en maison avec force, prendre les sommes. Sitôt, ZUVENA, qui a loupé une fois est venu donner cent francs et le groupe prend le départ. Ils vont finir tout Jeta avant de tomber sur Kpoji. Le "ministre" conseille le groupe de ne pas faire querelle avec personne que si quelqu'un refuse, ils n'ont qu'à lui dire s'il va quitter le village ou rester. S'il veut quitter, il n'a qu'à ramasser ses bagages. - Le chef était absent.

On va chez KARIM, il est absent..."

Les remarques que suggère cet épisode, confirment les diverses constatations que nous avons faites par ailleurs sur les traits caractéristiques de cette communauté. On peut noter plus particulièrement:

- a) une tendance grandissante à des rapports fondés sur les préférences individuelles ou les liens familiaux au sens étroit, au détriment des relations avec l'ensemble de la collectivité. Pour certains des non-cotisants, la participation devrait résulter d'une décision personnelle;
- b) le caractère collectif de l'intervention. Ce n'est pas le chef, même assisté de ses adjoints qui la réalise, mais l'ensemble de la communauté représentée ici par ses membres en accord avec la norme intéressée. Le seul rôle du chef a consisté à mettre en branle le mécanisme en faisant diffuser par son "gadoto"(héraut) l'annonce de la réunion et son objet. Ensuite, il s'est - comme les fio traditionnels, "retiré dans la chambre".(1)

(1) cf Vie politique, p p 175 sq

Le rôle actif est alors assumé non seulement par des individus occupant déjà une fonction officielle dans la communauté comme Akakpo Ezzi (appelé ici le "ministre") adjoint direct du chef de village et Ketevi Dometo , prêtre d'Ekpô - mais aussi par des individus quelconques, membres de l'assemblée du village et desirieux de s'exprimer à cette occasion. C'est le cas de Nestor SIENUMI, jeune homme exerçant la profession de tailleur d'un naturel entreprenant et très intéressé par toutes les questions d'argent. - Le "ministre" lui, intervient à la fois en tant qu'adjoint du chef, chargé d'intervenir au niveau du village tout entier, et en tant qu'"asafo" du quartier Akpasemé qu'il habite.

Devant la collectivité ainsi rassemblée, le chef - ni sa famille ne dispose d'aucune prérogative propre. Les membres de sa famille qui n'ont pas versé la cotisation funéraire (Kufé , de eku: il est mort et ~~fe~~ : droit, dette) sont mis sur la sellette au même titre qu'un membre quelconque du village.

c) - les pouvoirs dévolus à l'assemblée du village indépendamment du chef, de décider de l'exclusion du village de tel ou tel habitant qui refuserait de se plier à ses règles. - Ici apparaît la liaison entre l'accomplissement de ces règles et l'appartenance au village, en même temps qu'avec la comptabilisation des cotisations est fourni un instrument de ^{constitution} mesure de la participation de chaque villageois aux manifestations exprimant la cohésion de la communauté. Une possibilité de contrôle est ainsi ouverte à tous. - Enfin, grâce à ce moyen on peut constater l'intégration effective (1) d'éléments que l'on aurait tendance à considérer comme marginaux dans la mesure où comme les Nago, ni par l'ancienneté de leur installation, ni par la nature de leurs pratiques religieuses, ni par celle de leurs activités, on ne peut les assimiler aux autres habitants.

(1) Du fait qu'ils versent le Kufé .

L. 66

d) une relative facilité accordée à ceux qui voudraient se dérober du fait de la grande mobilité individuelle d'une partie - surtout féminine - de la population. Certaines femmes, prévenues dès la veille, par le passage du "gadoto", que la réunion aurait lieu, ont jugé préférable de s'absenter alors que ce n'était jour normal de marché ni à Agwegã, ni à Aklaku et qu'elles n'ont pas coutume de se rendre au marché de Voga qui se tient le Vendredi.

On constate d'ailleurs l'importance des femmes parmi ceux qui avaient refusé de s'acquitter. Sur 87 villageois défaillants cités au cours de la réunion, pour les quartiers Agblogame - Akpaseme, 57 étaient des femmes. Ce phénomène correspond à l'hypothèse faite par ailleurs (1) d'une moindre adhésion des femmes aux normes villageoises.

Enfin l'importance de cet épisode mérite d'être soulignée parce qu'il semble désigner un seuil au delà duquel l'existence même de l'institution constituée par la participation collective aux funérailles de chaque villageois risquerait d'être mise en question. Ce seuil matériellement traduit par un certain taux de refus à cotiser indiquait la limite entre des oppositions qu'on pouvait attribuer à des réactions et motivations individuelles et une opposition de nature collective. Cette opposition encore que diffuse, a entraîné une riposte spontanée et massive des éléments à la fois actifs et représentatifs de la communauté.

(1) Voir dans ce chapitre, 3^e - les revendeuses.

III. L'INSTABILITE FONDAMENTALE DES MENAGES
ET SES IMPLICATIONS.

A - LE MARIAGE

- I. LE MARIAGE TRADITIONNEL.
- II. LA SITUATION ACTUELLE.

B - LES MENAGES MONO ET POLYGYNIQUES

- I. ETUDE QUANTITATIVE.
- II. LA POLYGAMIE.
- III . LE DIVORCE ET SON ACTION NIVELLATRICE.

A - LE MARIAGE

Les traits essentiels du mariage traditionnel présentent de nos jours la trace de notables modifications. Ces transformations affectent directement ou non, divers domaines de la vie collective. Elles interviennent notamment en tant que déterminants de l'instabilité des ménages et de l'inégalité réelle entre statuts féminin et masculin. Ces transformations sont en rapport avec d'autres facteurs agissant dans cette région : le commerce comme activité féminine dominante, la grande mobilité individuelle, l'importance des marchés, la toute première place accordée en somme à la vie de relations.

Ces transformations portent sur les aspects suivants du mariage traditionnel :

- son aspect de processus lié à une certaine dramatisation de son déroulement et à la présence d'éléments symboliques.
- le fait qu'il apparaissait essentiellement comme la conclusion d'une alliance entre deux familles
- la nature et le rôle de la dot.

I - Le mariage traditionnel.

A - Le mariage traditionnel prenait son plein effet au terme d'un déroulement s'échelonnant sur trois mois environ, qui constituaient la période des fiançailles. Il comportait 3 étapes séparées par un temps de plus en plus long (8 jours, puis un mois et 1/2) au cours desquelles la réponse à la demande formulée par la famille du jeune homme se faisait de plus en plus précise et où les prestations à la famille de la jeune fille devenaient de plus en plus importantes.

Ces prestations consistaient en boissons fortes européennes (Gin, Dubonnet, Martini etc) à l'exclusion de l'alcool de vin de palme (sodabi) fabriqué localement - Elles se composaient par exemple, de deux bouteilles remises aux parents de la jeune fille lors de la première visite, quatre la seconde, douze la troisième qui constituent le "nuhuha."

Cette dernière prestation faisait partie de la dot proprement dite. On y ajoutait une somme en monnaie anglaise de 3 à 4 livres (souvent 3 livres, 4 sh) - + 5 shillings et 2 bouteilles pour les tantes paternelles - Elle était remise à la jeune fille dans sa presque intégralité en vue de la constitution de son trousseau. (1)

A cette inscription dans la durée selon un rythme préétabli se joignit une ritualisation du comportement des personnes intéressées:

a) Au cours de la première visite aux parents de la jeune fille, les tasi (tantes paternelles) du jeune homme demandent "une calebasse" pour qu'on leur serve à boire. Les parents de la jeune fille interrogent les tantes du garçon pour savoir de quelle calebasse il s'agit. La jeune fille est nommément désignée. Une réponse évasive termine ce premier entretien. (2)

- Huit jours après, les tantes doivent revenir pour obtenir un accord de principe. A cette occasion la jeune fille est interrogée en leur présence par ses parents, "comme si ces derniers n'étaient pas au courant des démarches entreprises "(2)

- Un mois plus tard cet accord est confirmé et c'est alors qu'à lieu la consommation en commun d'une partie des boissons offertes (nuhuha.)

(1) Les mots désignant la dot expriment cette idée (srōnu: affaires de l'épouse); agbā : paquet (constitué par l'ensemble du trousseau)

(2) Us et coutumes du pays mina - 1949 - p. 29. J. REBAUD.

b) Le jour fixé pour la célébration du mariage - en principe un jeudi soir (1) "une tante et une soeur du fiancé vont demander deux fois l'autorisation auprès des parents de la future mariée. A la troisième fois leur nombre est augmenté des autres femmes faisant partie de la famille du fiancé. Elles vont chercher la fiancée et la conduisent au domicile conjugal, où elle est amenée en grande toilette, accompagnée et acclamée par une foule de jeunes filles et de femmes s'éclairant avec des lanternes. Arrivé au seuil de la maison du fiancé, laquelle est à cet effet illuminée et où attendaient les invités dégustant des boissons, le cortège s'arrête et la plus vieille tante de la famille du fiancé y pénètre la première après avoir demandé par trois fois à ceux de l'intérieur de l'admettre parmi eux, ce à quoi ils acquiescent avec enthousiasme. Les parents du fiancé vont ensuite, une calebasse à la main contenant de la farine de maïs délayée dans l'eau, appelée "jasi" en indigène, verser un peu de ce mélange au pied de la nouvelle mariée en récitant des prières tendant à ce que sa première entrée dans le logis de son époux soit l'augure d'une ère de prospérité, de paix et de bonheur.. "(2)

(1) Le mercredi et le vendredi étaient tenus pour néfastes. Chez les populations du groupe Kwa , le jeudi est souvent consacré aux divinités chthoniennes, Asasé Ya, divinité de la terre chez les Ashanti, Sakpata, "roi de la terre" dans l'ancien royaume de Dahomey. Dans l'ancienne semaine dahoméenne, un jour était consacré à Sakpata. "Ce jour-là on ne laboure pas; de là vient que c'est devenu le jour de marché, ou le jeudi quand prévalut la semaine de sept jours." Parrinder - La religion en Afrique Occidentale . p 64

(2) Fio Agbanõ , roi de Gliji - (compilé par). "Mémoire sur l'histoire de Petit Popo et du peuple " Gã " (Mina) et étude rapide sur les moeurs et coutumes du peuple Gã ou Mina." pp 83 - 84

B - L'importance accordée aux relations qui s'établissent entre les deux groupes patrilineaires est soulignée:

- 1 - par le rôle dévolu au groupe des paternels des futurs époux et en particulier aux soeurs du père (tasi).
- C'est par leur truchement que les deux familles entrent en rapport et maintiennent le contact;
 - avant de faire porter les bouteilles de boissons au père de la jeune fille, le prétendant l'a fait sonder. Le père réunit alors ses frères et sœurs (atagā, atavi, tasi) S'ils s'opposent au mariage, il ne peut passer outre. L'avis de la mère est sans influence. La fille quant à elle ne peut refuser d'obéir.
 - Les tantes paternelles des deux familles consomment ensemble une partie des boissons offertes.
 - Une portion spéciale des prestations est réservée on l'a vu, aux tasi (tantes paternelles) de la fille. De leur voeux dépend en effet la bonne marche du futur ménage.
 - Les tasi sont garantes de la bonne conduite antérieure de la jeune fille. Elles se tiennent à proximité de la pièce où se consomme le mariage. Si la virginité de la fille est manifestée - au moyen d'un tissu blanc (xūn -vo) - elles attachent au poignet de la nouvelle épousée un bracelet de perles (blinti ou jonu).

2 - Par la nature des causes susceptibles de favoriser ou contrarier le mariage qui tiennent essentiellement à l'existence de relations de parenté considérés comme positives ou contraires entre les époux, et de rapports amicaux ou tendus entre les familles.

- Le mariage préférentiel est le "tasivi-nyin̄evi" qui unit les cousins croisés tandis que l'empêchement le plus rigoureux concerne l'union des cousins parallèles, notamment celle des naga-bevi, navi-bevi, enfants de deux sœurs.
- Les autres empêchements sont liés
 - soit à l'existence de conflits entre les familles;
 - soit à l'opposition des ancêtres révélées à la suite de la consultation de l'oracle Afā par les tasi.

C - La dot traditionnelle revêt en grande partie un caractère symbolique et peu composite. Elle se compose de peu d'objets d'une nature précise (boissons et numéraire) et on observe peu de fluctuations autour de son taux moyen, bien que son montant ne soit jamais fixé, car "les parents s'ils le faisaient, seraient ridiculisés; ils passeraient pour vendre leur enfant". (1)

Des deux types de biens constituant la dot, l'un tendait à souligner son aspect symbolique et rituel, l'autre son aspect utilitaire. Par son caractère symbolique la dot visait à faire preuve du mariage. Aussi était - elle présentée solennellement à la famille de la jeune fille.

II. La situation actuelle.

La situation actuelle apparaît complexe, non seulement du fait que ces caractéristiques du mariage traditionnel ont subi des modifications mais surtout parce que le sens et le degré de ces changements varient considérablement selon les situations individuelles, tendant à donner aujourd'hui au mariage une certaine allure d'auberge espagnole.

A - L'étalement dans le temps, la progression traditionnelle, la dramatisation sont tantôt accentués tantôt minimisés. Il peut s'écouler des années entre la remise des premières bouteilles ouvrant les fiançailles et l'accomplissement du mariage. C'est ce qui se produit lorsque le fiancé part travailler au Gabon, en Côte d'Ivoire, au Ghana ou au Nigéria, voire accomplir un stage en France.

(1) J. REBAUD - o. c. p. 29.

Inversement le temps peut être contracté. On se contente de deux étapes, la première pour solliciter l'accord des parents, la seconde pour la remise de la dot. Souvent la jeune fille a rejoint le domicile du mari avant la conclusion définitive du mariage formel. Dans la plupart des cas cette forme n'est même pas respectée; la fille - presque toujours déjà grosse des œuvres du garçon (dans le cas précédent également) - le rejoint sans cérémonie, parfois à l'insu ou contre le gré de ses parents.

B - Ainsi, le caractère individuel de l'union matrimoniale tend à s'accentuer aux dépens de son caractère d'alliance entre deux groupes. Tout se joue principalement entre les deux jeunes gens qui se voient et s'entendent avant de prévenir les parents de la fille. Cet accord peut porter sur la dot que la jeune fille souhaite se voir offrir. Les parents n'interviennent qu'après coup, une fois avisés par la fille de la venue des représentants du garçon (qui sont toujours les tantes paternelles du garçon). L'accord du père doit théoriquement toujours être obtenu, mais son refus ne constitue pas un empêchement. La fille va alors cohabiter de façon plus ou moins ouverte avec le jeune homme. Le versement de la dot peut intervenir à la première grossesse, ou plusieurs années après. Dans de nombreux cas il est purement et simplement éliminé, les familles tendant de plus à admettre cet état de fait et les rapports entre la jeune femme et sa famille à se normaliser ~~nt~~.

La démission de l'autorité du groupe familial entraîne dans de nombreux cas l'intervention d'autorités situées à un autre niveau. Des parents que leur fille avait quittés contre leur gré pour vivre avec un jeune homme se sont adressés au chef de village, puis au chef de circonscription pour essayer d'obtenir son retour. -

C - C'est à propos de la dot que les transformations apparues sont les plus significatives. Elles portent sur :

a) La nature de la dot qui devient plus composite. Aux boissons européennes et au montant en numéraire s'ajoutant des boissons fortes fabriquées localement- essentiellement, le sodabi, alcool de vin de palme (1) - des pagnes, des bijoux, des ustensiles ménagers des parfums. L'aspect utilitaire de la dot tend ainsi à l'emporter sur sa signification symbolique, d'autant que les biens qui y figurent sont importants à la fois en quantité et en valeur monétaire.

Nous donnons à titre d'illustration la composition de la dot- proprement dite - versée récemment par un jeune agriculteur du village :

- 9 bouteilles de boissons européennes + 3 de sodabi;
- 1 cuvette émaillée
- 3 complets de pagnes
- 4 fichus
- 1 serviette de toilette
- 1 paire de boucles d'oreilles en or
- 1 chaîne en or
- 1 bague en or.

(1) L'introduction du sodabi peut apparaître comme un renforcement de l'aspect rituel de la dot dans la mesure où il intervient dans toutes les cérémonies collectives villageoises : décès, culte des ancêtres et des dieux, fêtes de tam tam...

- Il faudrait aussi souligner son aspect "local" par opposition aux boissons d'importation.

2 flacons de parfums ;

1 bocal de pommade ;

6.000 CFA ;

Il s'agit là du taux minimum, les éléments pouvant être multipliés par 2,3 ou plus. Un jeune Tugba émigré au Niger se vit demander pour épouser la monitrice de l'école du village :

22 bouteilles de boissons forte ou

6.500 CFA

6 complets de pagnes ou 20.000 CFA pour les acheter
1000 CFA pour le père;

1000 CFA pour la mère;

1000 CFA pour les tantes;

12000 CFA pour la mariée;

une ou deux chaînes d'or;

un bracelet en or;

2 paires de boucles d'oreilles en or;

1 bague en or ;

On peut noter que l'introduction de pagnes, bijoux, ustensiles ménagers, parfums, ne s'est pas substituée à la présence du numéraire, mais s'y est ajoutée.

b) Le fait même de fixer un montant à la dot apparaît comme une innovation notable si l'on se réfère aux propos de Rebaud cités plus haut. Ce fait, s'il n'est pas universel est très répandu dans les villages. L'étranger d'apparence quelque peu prospère qui s'y promène et s'y montre aimable, se voit régulièrement sollicité par les jeunes filles elles mêmes ou par leurs mères, ou grand'mère lorsqu'elles sont en bas âge.

Elles commencent toujours par fixer en toute spontanéité le montant de la dot qu'elles désirent recevoir. La répétition de ces expériences, la diversité des cadres dans lesquels elles se sont produites, la variété des protagonistes exclut d'hypothèse d'un comportement totalement gratuit.

c) Le taux de la dot peut fluctuer d'un extrême à l'autre. Elle peut, comme nous l'avons dit, faire défaut sans que le mariage soit privé de ses effets habituels. Inversement on peut rencontrer une dilatation des diverses composantes de la dot. La partie monétaire pouvant atteindre et dépasser 12.000 voire 40.000 CFA (1)

Cette situation peut être mise en liaison avec :

- la volonté de certaines jeunes filles d'évaluer l'amour de leur prétendant en fonction de l'importance de la dot qui leur est remise, jointe au souci de commencer avec éclat leur vie de mariée;
- le désir d'ostentation de jeunes gens - surtout ceux travaillant en ville et revenant épouser une fille du village;
- l'espoir chez les parents d'un certain profit.

Cette monétarisation de la dot entraîne des conséquences diverses :

a) l'endettement des jeunes et des moins jeunes et la stérilisation relative de sommes importantes. Ces sommes sont obtenues soit par l'intermédiaire des tontines villageoises, soit plus rarement - par l'intermédiaire du Crédit du Togo. Dans ce dernier cas, on ne précise pas l'utilisation réelle de la somme que l'on prétend destinée au paiement de façons culturelles, de travaux mécanisés...

(1) Au Dahomey, pour décourager la spéculation à la dot, la fraction en numéraire de celle-ci avait été fixée à 30 livres par décision administrative. Ce chiffre théorique n'était pas toujours respecté.

b) La difficulté de se procurer du crédit et la crainte de l'endettement entraînent la généralisation des mariages ne respectant pas les formes traditionnelles.

On aboutit parfois à des unions d'un type particulier. Des hommes se sont par ex procuré leur épouse en remboursant sa dette à un créancier qui l'avait fait emprisonner par le chef de village.

REPARTITION EN % DES MENAGES D'APRES LEUR EFFECTIF

Village

% des ménages

15

10

5

2

4

6

8

10

12

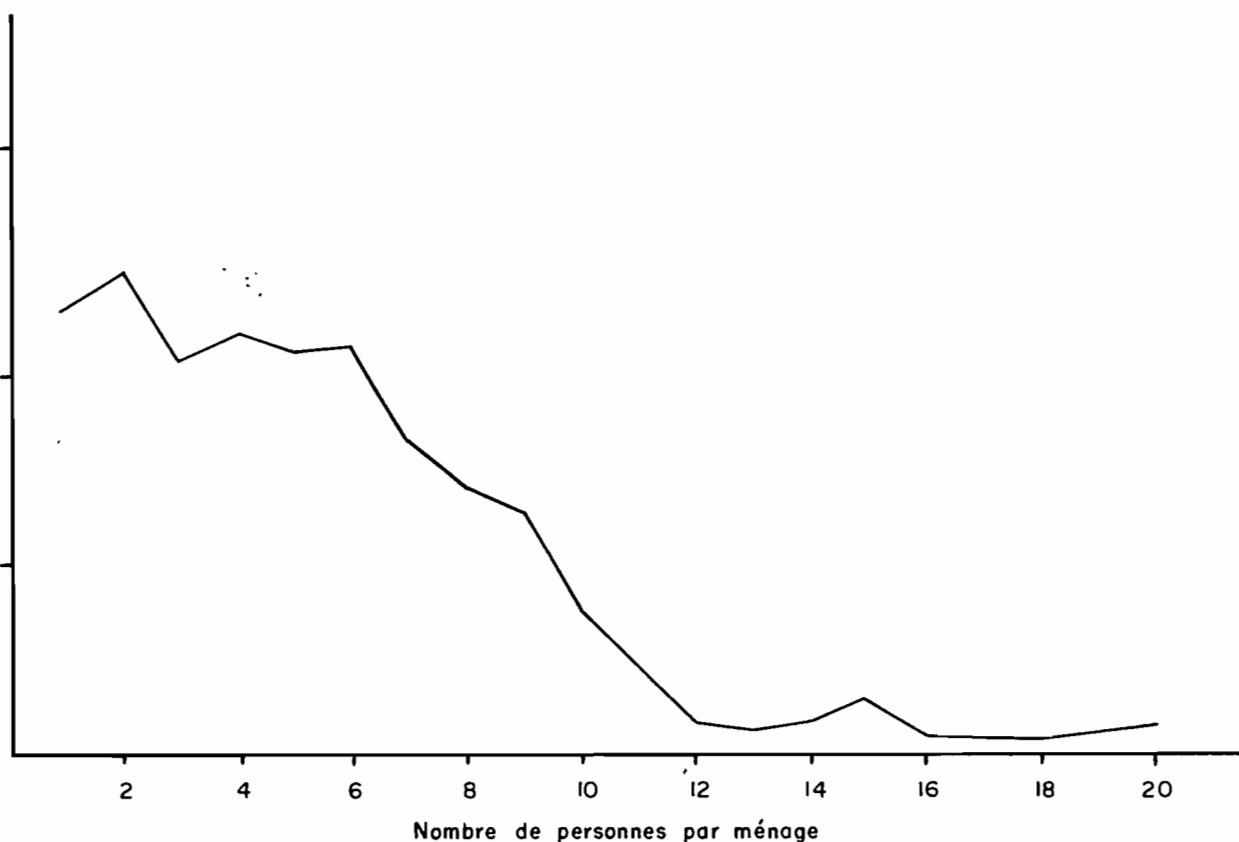
14

16

18

20

Nombre de personnes par ménage



I. ÉTUDE QUANTITATIVE.

TABLEAU N° 21

Répartition des ménages d'après leur effectif (1)

Nbre de personnes	Nbre de ménages	%	% cumulés	Nbre de personnes	%	Effectifs cumulés	% cumulés
1	28	11,60	11,60	28	2,15	28	2,15
2	31	12,80	24,40	62	4,75	90	6,90
3	24	10,30	34,70	72	5,52	162	12,42
4	27	11,10	45,80	108	8,30	270	20,72
5	26	10,60	56,40	130	9,96	400	30,60
6	26	10,60	67,00	156	11,96	556	42,64
7	20	8,20	75,20	140	10,75	686	53,39
8	18	7,00	82,20	144	11,04	840	64,43
9	15	6,30	88,50	135	10,35	975	74,78
10	9	3,70	92,20	90	6,90	1065	81,68
11	5	2,10	44,30	55	4,21	1120	85,89
12	2	0,90	95,20	24	1,84	1144	87,73
13	1	0,50	95,70	13	1,00	1157	88,73
14	2	0,90	96,60	28	2,15	1185	90,88
15	3	1,50	98,10	45	3,45	1230	94,33

TABLEAU N° 22

ECARTS

Répartitions des ménages d'après leur effectif. (1)

Nbre de personnes	Nbre de ménages	%	% cumulés	Nbre total de personnes	%	% cumulés
1	8	19,50	19,50	8	3,13	3,13
2	2	4,88	24,38	4	1,56	4,69
3	3	7,32	31,70	9	3,51	8,20
4	3	7,32	39,02	12	4,70	12,90
5	3	7,32	46,34	15	5,85	18,75
6	5	12,19	58,53	30	11,70	30,45
7	5	12,19	70,72	35	13,70	44,15
8	3	7,32	78,04	24	9,37	53,52
9	2	4,88	82,92	18	7,04	60,56
10	2	4,88	87,80	20	7,81	68,37
11	1	2,44	90,24	11	4,30	72,67
12	0	0	90,24	0	0	72,67
13	0	0	90,24	0	0	72,67
14	0	0	90,24	0	0	72,67

ECARTS

Répartition des ménages d'après leur effectif. (2)

Nbre de personnes	Nbre de ménages	%	% cumulés	Nbre total de personnes	%	% cumulés
15	1	2,44	92,68	15	5,85	78,52
16	1	2,44	95,12	16	6,25	84,77
17	0	0	95,12	0	0	84,77
18	0	0	95,12	0	0	84,77
19	1	2,44	97,56	19	7,42	92,19
20	1	2,44	100,00	20	7,61	100,00
Total	41			256		

Nous entendons par ménage ou famille polygynique le groupe social constitué par un homme, ses épouses, leurs enfants jeunes, adolescents ou adultes non mariés résidant avec eux. Parmi ces enfants il faut distinguer ceux du ménage actuel, ceux que le mari a eu de femmes divorcées ou décédées, ceux que la ou les femmes ont eus de précédents maris. Ce groupe d'individus unis soit par le sang, soit par l'alliance constitue une unité de consommation mais non une unité de production.

Les tableaux N° 21-22 nous renseignent sur la distribution des ménages d'après leur taille. Nous constatons qu'ils s'agit de groupements d'effectif assez réduit. Plus des deux tiers des ménages ont moins de six personnes et plus des quatre cinquième moins de huit. La moitié de la population est composée de ménages de moins de sept individus. La taille moyenne est de 5,11. - La prédominance des ménages de faible volume est un peu moins marquée parmi la population vivant dans les écarts. 58,53 % des ménages y ont au plus six personnes (contre 67 % pour l'ensemble du village), 30,45 % de la population vit dans ces ménages (contre 42,64 % pour l'ensemble du village). La taille moyenne des ménages ~~est~~ dans les écarts étant de 6,10.

Cette différence correspond à une tendance manifestée dans l'ensemble du pays. Dans toutes les régions administratives la taille des ménages varie avec l'activité du chef de ménage. Les ménages d'agriculteurs sont constamment d'un effectif supérieur à ceux de gens qui pratiquent aussi des activités non agricoles.

Pour le Togo, la taille moyenne des premiers est de 6,8 celle des seconds de 5,3. Pour la Région Maritime où est situé Jeta elle est de 7 et 5,5. Respectivement. Pour Jeta nous retrouvons cette opposition entre la population des écarts, - notamment ceux de la partie Nord qui pratiquent d'une manière exclusive la culture du manioc et du maïs, femmes compris, - et le reste du village où non seulement l'agriculture n'est qu'une des activités pratiquées par les hommes, mais où la presque totalité des femmes exerce des activités non agricoles. Dans le détail cette situation peut être mise en rapport avec trois ordres de faits:

- la proportion d'adolescents vivant à l'extérieur pour des raisons de formation scolaire ou professionnelle est plus grande dans la portion centrale du village. Il en va de même pour les jeunes villageois résidant à Lomé comme aide familiaux chez des parents plus aisés.
- l'étude de la population vivant à l'extérieur a montré également que bon nombre de jeunes revendeuses étaient parties s'initier au commerce à Lomé, Accra ou Cotonou, auprès de parentes plus âgées. Aucune d'entre elles ne provient des hameaux d'agriculteurs.
- nombre d'enfants en bas âge sont partis en compagnie de leur mère divorcée avec laquelle ils vivront jusqu'à ce que le père les reclame. Or la proportion des divorces est moins élevée dans les écarts notamment chez les Waci de Gakōji.

- Ainsi donc l'examen de la distribution des ménages en fonction de leur effectif renvoie à d'autres niveaux de la réalité sociale.

Il exige en effet que l'on prenne en considération :

- la nature des activités dominantes
- le rôle des migrations, essentiellement celles qui s'effectuent vers les villes;
- l'incidence de l'organisation matrimoniale

Le nombre des isolés est peu élevé : 28 pour l'ensemble du village soit 2,15 % de la population, 8 pour les écarts, soit 3,13% de leur population. Il s'agit :

a) pour les femmes :

- de veuves ou divorcées sans enfants ou dont les enfants jeunes ou mariés vivent dans d'autres concessions ou en dehors du village;
 - de femmes mariées ne vivant pas dans la concession de leur mari. Tantôt il s'agit de jeunes femmes n'ayant pas encore enfanté, tantôt de femmes dont les enfants vivent avec leur père.
- b) de divorcés ou veufs sans enfants ou dont les jeunes enfants vivent avec leur mère ou la sœur du mari tandis que les plus âgés constituent leur propre ménage,
- de manœuvres célibataires, divorcés ou veufs venus de villages voisins depuis une dizaine d'années en moyenne et hébergés généralement dans la concession d'un membre du lignage royal.

II - LA POLYGAMIE.

Le plupart de ces ménages sont des ménages monogyniques, 68,40% des hommes mariés n'ont qu'une épouse, 24% en ont deux, 5,86% ont trois. Les individus ayant plus de trois femmes sont très rares (moins de 2% de la population) un seul a six femmes. Aucun n'en a plus de six.

Ce phénomène se traduit par un rapport moyen peu élevé du nombre des épouses à celui des maris. Il est de 142 pour 100. et varie de 114 à 175 à travers les diverses tranches d'âges. Ce rapport de même que celui qui exprime la proportion des polygames parmi les hommes mariés de chaque tranche d'âge n'indique pas un accroissement de nombre de femmes en fonction de l'âge. - (Tableaux N° 23 et 24.)

Cette situation est très différente de celle que l'on trouve dans l'ensemble du pays et à l'intérieur même de la Région Maritime où la relation entre âge et polygamie apparaît avec netteté)

Ces divergences s'atténuent si l'on considère que la situation constatée dans le village ne représente qu'un instantané d'un phénomène qui évolue dans le temps. Il ne s'agit ici en effet que du nombre actuel d'épouses de chaque homme marié. L'étude du divorce nous permettra de serrer de plus près la réalité en prenant en considération le nombre total de mariages contractés par la totalité des mâles non célibataires en tenant compte de ceux qui ont été rompus par la mort ou le départ de la conjointe.

TABLEAU N° 23
Répartition des hommes
mariés en fonction du nombre actuel d'épouses

Nombre d'épouses	1	2	3	4	5	6
TRANCHES						
D'ÂGES:						
20. 24	8	4				
25. 29	11	4				
30. 34	15	5	2			1
35. 39	10	4				
40. 44	17	6	1	1		
45. 49	12	2	1			
50. 54	8	3	3			
55. 59	8	6	1		1	
60. 64	7	2	1			
65. 69	12	2				
70 et +	10	2	1			
Total	117	40	10	1	1	1
"en %"	68,55%	23,50%	6%	0,65%	0,65%	0,65%

PROPORTION (%) DE POLYGAMES PARMI LES HOMMES
MARIÉS DE CHAQUE TRANCHE D'ÂGE

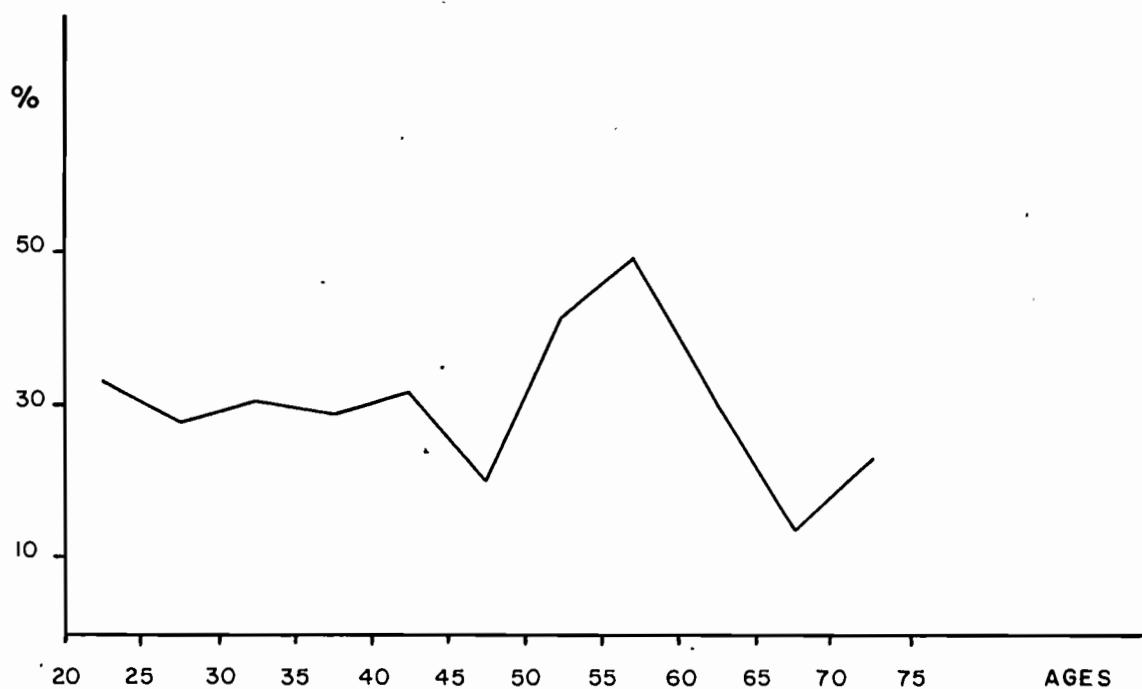


TABLEAU N° 24
Hommes mariés et nombre actuel d'épouses

Tranches d'âges	Nombre d'hommes	Nombre d'é- pouse	Taux de Po- lygamie
20 - 24	12	16	133
25 - 29	15	19	127
30 - 34	23	37	160
35 - 39	14	18	129
40 - 44	25	36	144
45 - 49	15	19	136
50 - 54	14	23	164
55 - 59	16	28	175
60 - 64	10	14	140
65 - 69	14	16	114
70 et +	13	17	131
Total	171	243	1553

Trente individus (soit 7,60 % de la population) ont plus de deux femmes. L'examen de ces cas particuliers permet de dégager quelques facteurs associés à l'existence de la polygamie :

Deux cas sont distingués:

a) Celui des Waci, cultivateurs de maïs et de manioc du hameau de Gakōji. Trois d'entre eux ont plus de trois épouses : Nyinévi Agbewu et Dasu Hwesu en ont chacun trois, Mème Akpaku en a quatre. - Ce taux de polygamie, supérieur à la moyenne constatée dans l'ensemble de la population doit être mis en rapport avec : - l'âge de ces villageois qui sont, l'un l'aîné du lignage, les deux autres, l'aîné chacun d'un segment de lignage. - la plus grande stabilité des ménages - examinée plus loin dans les écarts et surtout ceux peuplés de Waci : Nyinévi et même Mème ont divorcé une seule fois, Dasu n'a jamais divorcé.

Il ne semble pas qu'il existe une corrélation quelconque entre leur statut à l'intérieur du lignage et le nombre de leurs épouses. Par contre leur situation matrimoniale, économiquement avantageuse dans la mesure où, à la différence des Mina, les Waci associent les deux sexes dans le travail de la terre, est susceptible de contribuer à renforcer ce statut dans un milieu où le prestige d'un individu repose pour beaucoup sur le revenu dont il peut faire état dans certaines circonstances.

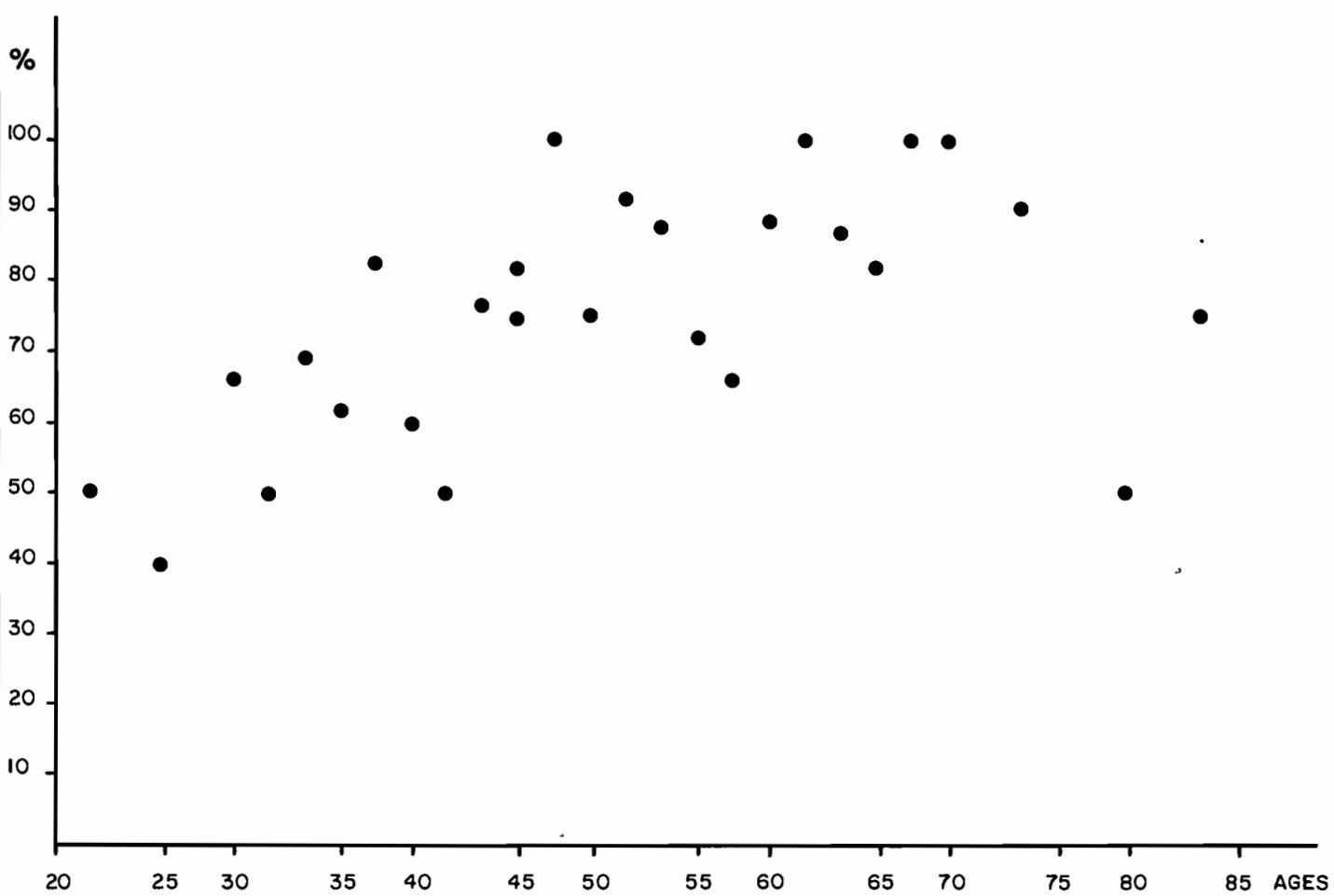
b) Pour les autres individus concernés et qui habitent soit les quartiers centraux, soit le quartier Mina d'Ayig-nu, le rapport entre niveau de revenu, réel ou estimé et la polygamie est plus direct.

Presque tous ces villageois figurent sur la liste des dix personnages les plus riches du village (dressée sur les indications des habitants.) Par ailleurs, dans la majorité des cas, il s'agit de gens exerçant une activité non agricole ou tout au moins ne se consacrant pas à la culture du manioc ou du maïs. Nous y trouvons notamment :

- des propriétaires de cocoteraies importantes qu'ils font exploiter par des manœuvres;
- des patrons-pêcheurs installés dans le village dahoméen d'Ayignu;
- des dépositaires chargés de recueillir les noix de palme pour le compte des sociétés européennes sur le marché d'Agwegâ;
- le propriétaire de l'unique râpe à coco du village;
- un jeune tailleur revenu au village après un séjour au Niger.

À la différence de ce qui se passe pour les gens de Gakōji, le taux de divorces n'est pas ici négligeable. Deux ont divorcé une fois, trois l'ont fait deux fois, un trois fois, un quatre fois, deux cinq fois. - Ainsi, alors que dans le cas précédent, l'existence d'un nombre relativement élevé d'épouses par individu pouvait apparaître comme un phénomène institutionnel résultant de facteurs fixes: l'âge et la nature de l'institution matrimoniale, elle semble ici constituer une sorte de résidu, la différence entre un nombre élevé d'unions et un nombre presque aussi important de ruptures.

REPARTITION DES DIVORCES EN FONCTION DE L'AGE
(Hommes)



III. LE DIVORCE ET SON ACTION NIVELLATRICE

Nous avons à diverses reprises - à l'occasion notamment de l'étude de la parenté des concessions et de la répartition quantitative des ménages - souligné l'influence du divorce dans les différents domaines de la vie de la communauté. (Avant d'examiner ce phénomène dans le cadre du village, il est bon d'insinuer que la Région Maritime vient en tête pour le nombre de mariages contractés par individu, surtout pour ce qui concerne la population féminine.)

1) Etude quantitative.

A. Chez les hommes.

Sur les 195 non célibataires masculins du village (mariés, divorcés, veufs) 116, soit près de 60% (59,50%) ont divorcé. La répartition se faisant comme suit:

- 64 soit 33 % ont divorcé une fois
- 32 " 16,5% " " deux fois
- 9 " 4,5% " " trois fois
- 1 " 0,5% " " quatre fois
- 6 " 3,0% " " cinq fois
- 2 " 1,0% " " six fois
- 2 " 1,0% " " huit fois

L'importance numérique des divorces ressort plus nettement encore lorsqu'on considère le nombre d'unions rompues. Elles constituent 73,50 % du total des unions contractées, soit 217 sur 296.

Contrairement à ce que l'on constate en étudiant la répartition des unions actuelles, l'étude des divorces fait apparaître une relation positive entre le nombre des unions rompues et l'âge des époux mâles, le nombre des divorces constatés s'accroissent avec ce dernier.

En comparant les graphiques N° 7 et N° 8 il semblerait que le divorce exerce une action nivellatrice en maintenant le taux de polygamie envisagé à un instant donné à un niveau relativement bas : (125/100).

B. Chez les femmes.

Sur les 320 femmes non célibataires (mariées, divorcées, veuves) 132 (41,47%) ont déjà divorcé au moins une fois.

La répartition se faisant comme suit :

- 108	soit 34 % de ces femmes, ont divorcé une fois		
- 18	-" - 0%	-" -	déux fois
- 5	-" - 0%	-" -	trois fois
- 1	-" - 0%	-" -	huit fois

Si l'on considère le nombre total de mariages contractés par des femmes, (355) on constate que près de la moitié n'ont pas été maintenus (47 % = 167)

Le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femme ayant divorcé est de 114 pour 100 Il est inférieur au taux de polygamie (I25)

De même que chez les hommes il semble que le pourcentage de divorces par rapport au nombre total d'unions contractées à l'intérieur de chaque tranche d'âge s'accroisse en passant des plus jeunes aux plus vieilles.

TABLEAU N° 25
Répartition par tranche d'âges
des mariages rompus.
(hommes)

	a	b	c	d
Tranches d'âges	Nbre de mariages rompus	Nbre de mariages maintenus	Nbre total de mariages contractés	% de mariages rompus(a/c)
20 - 24	2	6	8	25
25 - 28	4	13	17	25
30 - 34	18	12	30	60
35 - 39	21	9	30	70
40 - 44	25	12	37	67
45 - 49	24	3	27	89
50 - 54	23	5	28	82
55 - 59	37	6	43	86
60 - 64	16	2	18	89
65 - 69	27	5	32	85
70 - 74	6	0	6	100
75 - 79	7	2	9	78
80 - 84	1	1	2	50
85 - 89	6	2	8	75
90 et +	0	1	1	100
Total	217	79	296	
" en %	73,5 %	26,7 %	100 %	

TABLEAU N° 26
Répartitions par tranches d'âges
des mariages rompus.
(Femmes)

Tranches d'âges	a	b	c	d
	Nbre de mariages rompus	Nbre de mariages maintenus	Nbre total de mariages contractés	% de mariages rompus(a/c)
15 - 19	1	17	18	5,5 %
20 - 24	6	30	36	16,8 %
25 - 29	17	32	49	35 %
30 - 34	17	21	38	45 %
35 - 39	22	19	41	53,6 %
40 - 44	18	12	30	60 %
45 - 49	14	11	25	56 %
50 - 54	10	13	23	43,5 %
55 - 59	6	4	10	60 %
60 - 64	9	9	18	50 %
65 - 69	3	7	10	30 %
70 - 74	5	4	9	55 %
75 - 79	2	2	4	50 %
80 - 84	2	5	7	28 %
85 - 89				
90 et +		2		
Total	132	188	320	
!! en %	41,47%	68,53%		

2°) Analyse

Nous comparerons les causes du divorce fixées par la tradition (1):

("1° La désobéissance de la femme envers son mari dans l'accomplissement journalier de ses devoirs conjugaux.

2°) Mauvaise conduite de la femme et abandon illégal du domicile conjugal sans cause fondée.

3°) Maladies telles que: démence, impotence du mari.

4°) Refus du mari de nourrir, de vêtir et de secourir sa femme.")

à celles que nous avons constatées nous mêmes à partir de l'observation des ménages à Jeta soit:

- l'éloignement dû à la nature de l'activité exercée par la femme et ses diverses implications;
- des désaccords éventuels à propos de l'utilisation d'un bien possédé par l'un des époux;
- le refus du mari de subvenir à l'entretien de sa femme;
- la différence de statut économique et de style d'existence en rapport avec les activités exercées;
- la jalousie des épouses rendant impossible leur cohabitation. (Dans la plupart des cas c'est la nouvelle épouse qui exige comme condition de son acceptation le renvoi de l'ancienne);
- l'adultère;
- le désaccord de la femme vis à vis du comportement de son mari.

Nous constatons une différence majeure entre les deux gammes de causes.

(1) Fio Agban o.c. p 86.

Selon la règle coutumière, l'initiative du divorce reviendrait dans la majorité des cas, au mari. Or non seulement il ne renvoie pas sa femme dans les cas prévus par la coutume, mais le plus souvent il ne lui est même laissé la possibilité de choisir. En cas notamment de "mauvaise conduite et abandon illégal du domicile conjugal par la femme", le mari doit se contenter de constater son départ.

La seule arme du mari, consiste en une sorte de chantage à l'enfant, très puissante du fait des liens très forts existant au sein du groupe matricentrique. La coutume donnant au père le droit de reprendre ses enfants âgés de plus de trois ans, il propose à la mère de revenir avec eux.

Parmi les causes que nous avons nous mêmes relevées, nous constatons l'incidence du facteur économique même là où son action ne semble pas apparente. Ainsi le refus d'admettre la présence d'une co-épouse, est liée en partie à la faiblesse de l'effort exigé de l'épouse. Nous avons souligné combien la préparation de la nourriture exigeait peu de temps. Par ailleurs, le balayage de la concession et le transport de l'eau sont souvent assurées par les fillettes ainsi qu'une partie de la lessive, exécutée au bord de la lagune ou auprès du puits situé sur le cordon littoral dans une ambiance de gaieté propre à diminuer l'aspect pénible du travail. De même nous avons cité le cas de divorce provoqué par le désaccord de la femme vis-à-vis du comportement du mari. Dans les exemples observés, il s'agissait tantôt d'un mari ivrogne qui dépensait en sodabi une partie de la somme sur laquelle comptait la femme pour son entretien, tantôt d'un notable du village qui dissipait son patrimoine en dépenses somptuaires; ses épouses craignirent de ne plus jouir du

fait de sa prodigalité du niveau de vie qu'il leur avait promis à l'origine et s'en séparèrent.

Par ailleurs il est fort possible que jalousie et motivations plus directement économiques se combinent pour constituer l'instrument de cette "action nivellatrice" du divorce évoquée précédemment. Le mari qui décide de choisir une nouvelle épouse provoque en refusant de subvenir aux besoins de l'ancienne ou en y subvenant de façon insuffisante, son départ et donne ainsi satisfaction à celle qu'il désire accueillir.

Nous poursuivrons notre analyse du divorce en confrontant la situation constatée dans l'ensemble du village à celle qui existe dans une partie de la communauté dont nous avons diverses reprises signalé le caractère un peu à part, le groupe des habitants des écarts, notamment ceux qui vivent au nord du village.

Du point de vue de l'organisation matrimoniale on note chez ces villageois une stabilité plus grande des unions.

Chez les hommes :

27/39 soit 67 % n'ont jamais divorcé, (26,70 % pour le village)/.

9/39 soit 23 % n'ont connu qu'un divorce.

3 soit 5,5 % en connu 2.

1 seul a divorcé 3 fois.

Du côté des femmes, la stabilité apparaît encore plus marquée.

73 % n'ont jamais divorcé.

25 % ont divorcé une fois.

2 % ont divorcé 2 fois

Aucune n'a divorcé 3 fois

Le nombre de ménages à l'intérieur de chaque classe tranche d'âges de 5 années est trop faible pour permettre de suivre la progression des divorces en fonction du temps.

Cette stabilité relative du mariage dans les hameaux peut être mise en rapport :

- a)- avec l'importance du peuplement waci dans cette partie du village (41% chez les hommes; 58 % chez les femmes) dans la mesure où dans cette ethnie les formes de l'organisation matrimoniale sont plus strictement observées. La femme qui veut quitter son mari doit en effet le dédommager:
- en lui reversant la totalité de la prestation matrimoniale y compris le montant des boissons offertes, si elle n'a pas eu d'enfants durant son mariage;
- en acquittant une amende⁽¹⁾ (1) dont le taux est fixé par le mari , si elle lui a donné des enfants. Ceux -ci restent avec leur père, à l'exception des plus jeunes qui suivent la mère tant qu' ils ne sont pas en âge de se passer de ses soins.

La femme convaincue d'adultèbre doit, si elle veut réintégrer la case de son mari, se soumettre à des purifications rituelles (afokpopo) dont les frais (2) incombent, soit à sa famille, soit s'il le veut bien, à son nouveau mari.

Cependant un trait du mariage ôte à cette hypothèse une bonne part de sa valeur, il s'agit^{du} mariage par enlèvement qui consiste, pour le prétendant à s'emparer de la jeune fille après s'être entendu avec le père de cette dernière, en recourant à l'aide de sa propre famille et de ses amis. Le mariage est consommé immédiatement, les cérémonies traditionnelles intervenant ensuite. - Cette pratique entraîne, en milieu waci, l'existence d'un taux élevé de divorces par suite de la fuite des jeunes femmes ainsi épousées contre leur gré. -Nous n'avons pu savoir combien parmi les ex-épouses des Waci du groupe des écarts avaient quitté leur mari de cette façon; -

b) - avec la forte proportion au sein de ce groupe des mariages entre gens d'une même ethnie. Dans le hameau de Gakōji¹ peuplé de Waci une seule femme n'est pas Waci.

(1)"Appelée ordinairement "Af potsi", somme de réparation du séducteur." Fio Agbanõ .. no. 6. p 85.

(2) Ces frais peuvent atteindre des montants très élevés - 10.000 CFA.

De plus les membres des ménages sont à de rares exceptions originaires de deux villages: ils sont soit nés à Jeta, soit venus de Vokutime village de la circonscription situé au nord de Jeta.

Ces pratiques n'existent pas chez les autres villageois mina ou suivant la coutume mina. La femme peut s'en aller sans qu'aucune compensation soit jamais exigée. Les rites de purification ont rarement l'occasion d'être appliqués vu que dans la quasi totalité des cas, tout divorce est à plus ou moins brève échéance suivi - sinon précédé - d'un remariage. (1) Cette situation manifeste l'inefficacité de pratiques rituelles qui ne trouvent pas dans le comportement concret des villageois l'occasion d'exercer leur effet. Ils supposent en effet chez la femme adultère le désir de revenir au domicile de son mari. Or ce désir existe rarement, cette rareté pouvant être rattachée au moins en partie à la nature de l'activité de la partie féminine de la population qui lui confère non seulement l'indépendance économique, mais une plus grande souplesse, de comportement. Cette activité, à la différence de celle des maris n'étant pas liée à un emplacement déterminé.

Nous retrouvons ici l'interaction des divers niveaux de la vie sociale. Du fait de leur profession, les revendeuses doivent se rendre fréquemment et parfois pour une période assez longue, à l'extérieur du village, sur les marchés nationaux ou étrangers. Ces déplacements sont l'occasion de rencontres, de tentations, de chutes sur lesquels les maris ne peuvent exercer aucun contrôle. Ils l'assurent par l'intermédiaire de l'oracle (afâ) qui en cas de maladie intime de la femme révèle si elle est due à des rapports extraconjuguaux. Une réponse positive d'Afa entraîne sous peine de mort de la femme - des suites de la maladie constatée - l'obligation des purifications rituelles précitées.

(1) "Chez les Gès et chez les Ouatchis, le divorce suppose toujours un mariage immédiat." -Fio Agbanô o. c. p 85

A P P E N D I C E

NOTES SUR LES CARACTERES GENERAUX DE LA VIE ECONOMIQUE

Jeta devant figurer comme village - échantillon de notre étude sur les structures foncières du sud est Togo nous ne fournirons ici que quelques indications générales sur la vie économique. Elles visent d'une part à préciser nos remarques précédentes concernant la division du travail, et l'attitude des villageois à l'égard des diverses activités, d'autre part à décrire un aspect essentiel de ces activités, qui ne sera pas abordé dans le travail précité: la pêche.

Pour des raisons analogues, nous n'avons pas procédé ici à une étude de fond des caractéristiques proprement économiques de la vie des revendeuses à Jeta (1) qu'il ne nous a pas semblé judicieux de traiter dans le cadre limité du village. Nous envisageons d'utiliser les matériaux recueillis dans le cadre d'une étude comparative.

(1) cf chapitre II. 3^e

REPARTITION DE LA POPULATION PAR GRANDS GROUPES D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

%

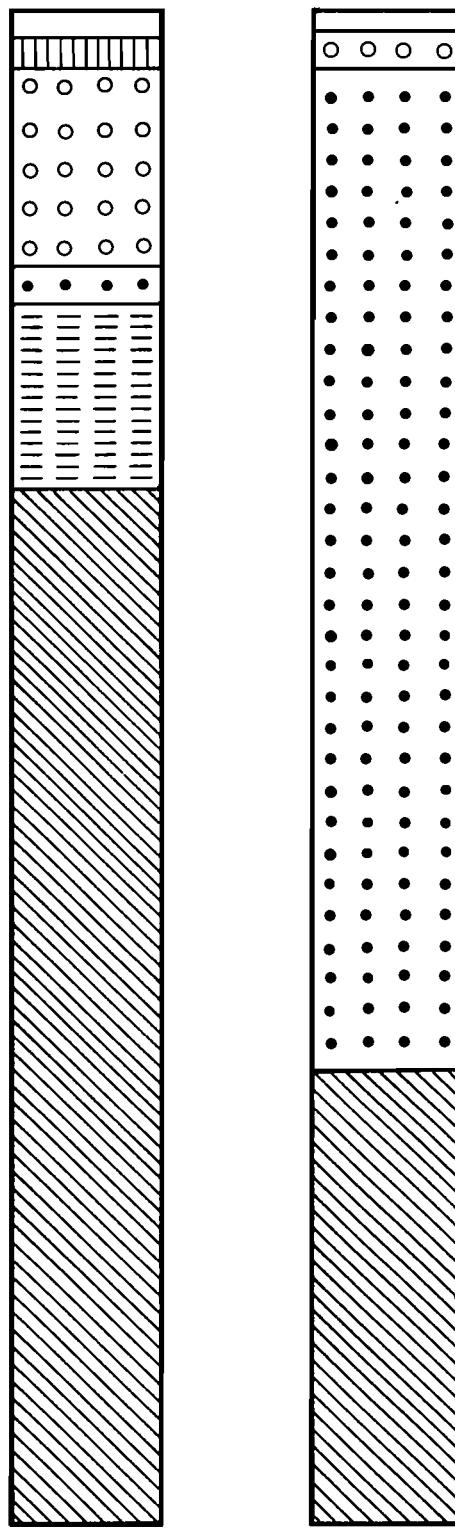
100

75

50

25

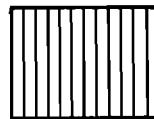
0



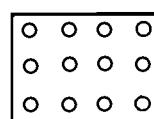
LEGENDE



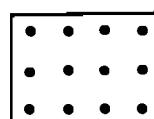
Non indiqué



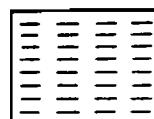
Services



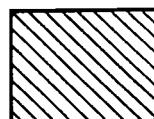
Artisanat



Commerce



Pêche



Agriculture

I. DIVISION DU TRAVAIL ET ECHELLE DE PREFERENCES.

TABLEAU N°27

Taux bruts d'activité par tranches d'âges

Tranches d'âges	Hommes	Femmes
06 - 09	4	25
10 - 14	7	50
15 - 19	31	93
20 - 24	97	95
25 - 29	96	100
30 - 34	100	100
35 - 39	100	100
40 - 44	100	96
45 - 49	100	100
50 - 54	95	96
55 - 59	100	100
60 - 64	100	90
65 - 69	95	91
70 et +	72	51
Moyenne	79	84

TABLEAU N° 28

Structure socio-professionnelle par âges (hommes) (1)

Structure socio-professionnelle par âges (hommes) (2)

TRANCHES D'AGES		Population active	sans profession	Ecolière	apprenti artisan	Maitre artisan	Exploitant agricole	aide familial agricole	Pêcheur	Commerce et Revendeuse	salarié non agricole	ouvrière agricole	Guerisseur Bokonô	non déclaré	Population T.	Popu. active	
14	70 - 74					2		3							1	5	15
15	75 - 79					1		6								7	7
16	80 - 84					1		1								3	3
17	85 - 89	2				1		2								5	3
18	90 et +	1														1	0
Total		32	157	3	30	153	11	33	5	4	4	1	4	437	248		
population active		0,4	4,6		22,7	1;7	4,7	0,8	0,6	0,6	0,2	0,6				37	

TABLEAU N° 29
Structure socio-professionnelle par âge :
(Femmes) (1)

TRANCHES		D'ÂGES		Sans profession		Ecolier, Etudiant		Apprenti artisan		Maître artisan		Exploitant agricole		Aide familial agricole		Commerçant Revendeuse		Salarié non agricole		Non déclaré		Population Totale		Population active	
1	06 - 09	40	28	1						17	4					1		91		23					
2	10 - 14	7	28							1	29	5							70		35				
3	15 - 19	1	2							4	9	29					1	1	47		44				
4	20 - 24	2						1	10	1	28								42		40				
5	25 - 29								10	1	41							1	54		53				
6	30 - 34								5		38								43		43				
7	35 - 39							1	6		36						1	44		44					
8	40 - 44	1						1	3	1	24								30		29				
9	45 - 49								6	1	19						1	27		27					
10	50 - 54	1							3		22								26		25				
11	55 - 59								2		8								10		10				
12	60 - 64	2							3		16								21		19				
13	65 - 69	1							1	1	8								11		10				
14	70 - 74	1									9								10		9				

Structure socio-professionnelle par âge (Femmes) (2)

TRANCHES D'AGES		sans profession	Ecolier, étudiant	Apprenti artisan	Maitre artisan	Exploitant agricole	Aide familial agricole	Commerce Revençuse	Salarié non agricole	non déclaré	Population Totale	Population active
15	75 - 79	2	-	-	1	1	-	-	-	!	4	2
16	80 - 84	2	-	-	1	1	-	3	-	!	7	5
17	85 - 89	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	90 et +	1	-	-	2	-	-	-	-	!	3	2
Total	61	58	1	7	56	60	290	1	5	339	420	
% population active	0,20	1	8	8,8	44	0,2	0,8	-	-	63		

TABLEAU N° 30
Structure socio-professionnelle.
(M + F) (1)

Structure socio-professionnelle

(M + F) (2)

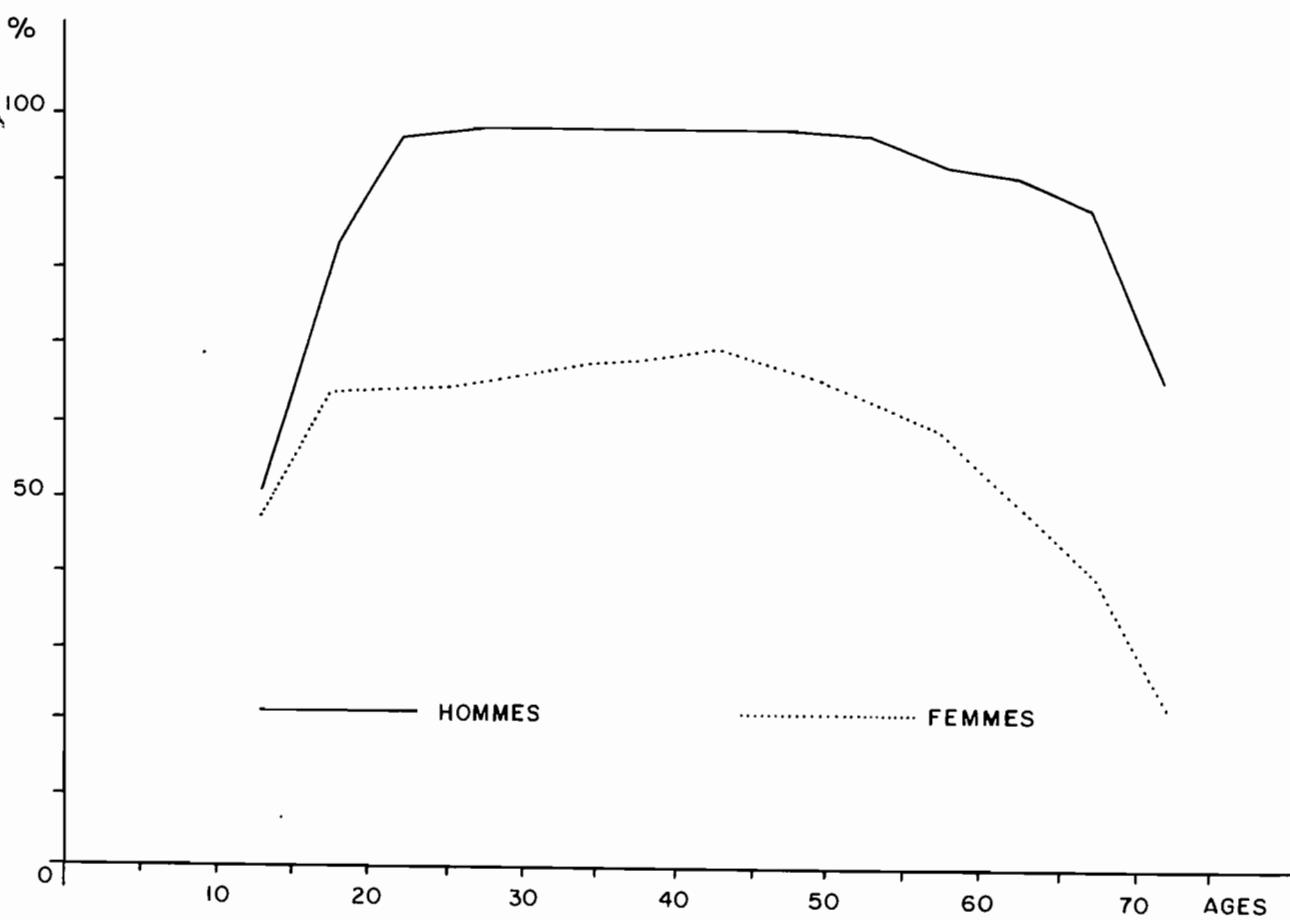
TRANCHES D'AGES		sans profession		Apprenti artisan		Maître artisan		Exploitant agricole		Aide familial agricole		Pêcheur		Commerçant Revendeuse		Salarié non agricole		Guerisseur charlatan Bokono		Ouvrier agricole		Non déclaré		Population totale		Population active	
12	60-64	2				12						16											30	!	28		
13	65-69	2			! 1	! 17	! 1					8											29	!	27		
14	70-74	1				2	3					9											15	!	14		
15	75-79	2			! 2	! 7																	11	!	9		
16	80-84	2			! 2	! 2						4											10	!	8		
17	85-89	2			! 1	! 2																	5	!	3		
18	90 et +	2			! 2	! 1																	4	!	2		
Total		92	! 215	4	! 37	! 209	! 71	! 33	! 295	5	! 1	! 4	! 9	!	976	!	668										
% population active			0,6	5,7	30,7	10,5	4,7	44,8	0,8	0,2	0,6														100		

Le graphique N° 9 et le tableau N° 30 nous renseignent sur la répartition entre les villageois des principales activités.

Cette répartition traduit dans l'ensemble une division sexuelle du travail, les hommes se consacrant surtout aux tâches de production, (agriculture, pêche, artisanat,) (1) les femmes - dont une partie assez faible travaille la terre, - s'adonnant essentiellement au commerce.

(1) La division des hommes entre les diverses activités n'a pas un caractère rigide. La plupart des villageois actifs sont à des degrés divers à la fois agriculteurs et pêcheurs, voire artisans si l'on considère comme un travail artisanal la confection et la réparation des filets et des pirogues, la construction et la réfection des cases et des concessions. Nous avons rangé dans une catégorie les individus qui déclaraient tirer l'essentiel de leur revenu en nature ou en monnaie de l'activité propre à cette catégorie.

TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE ET GROUPE
D'AGE DE LA POPULATION RURALE

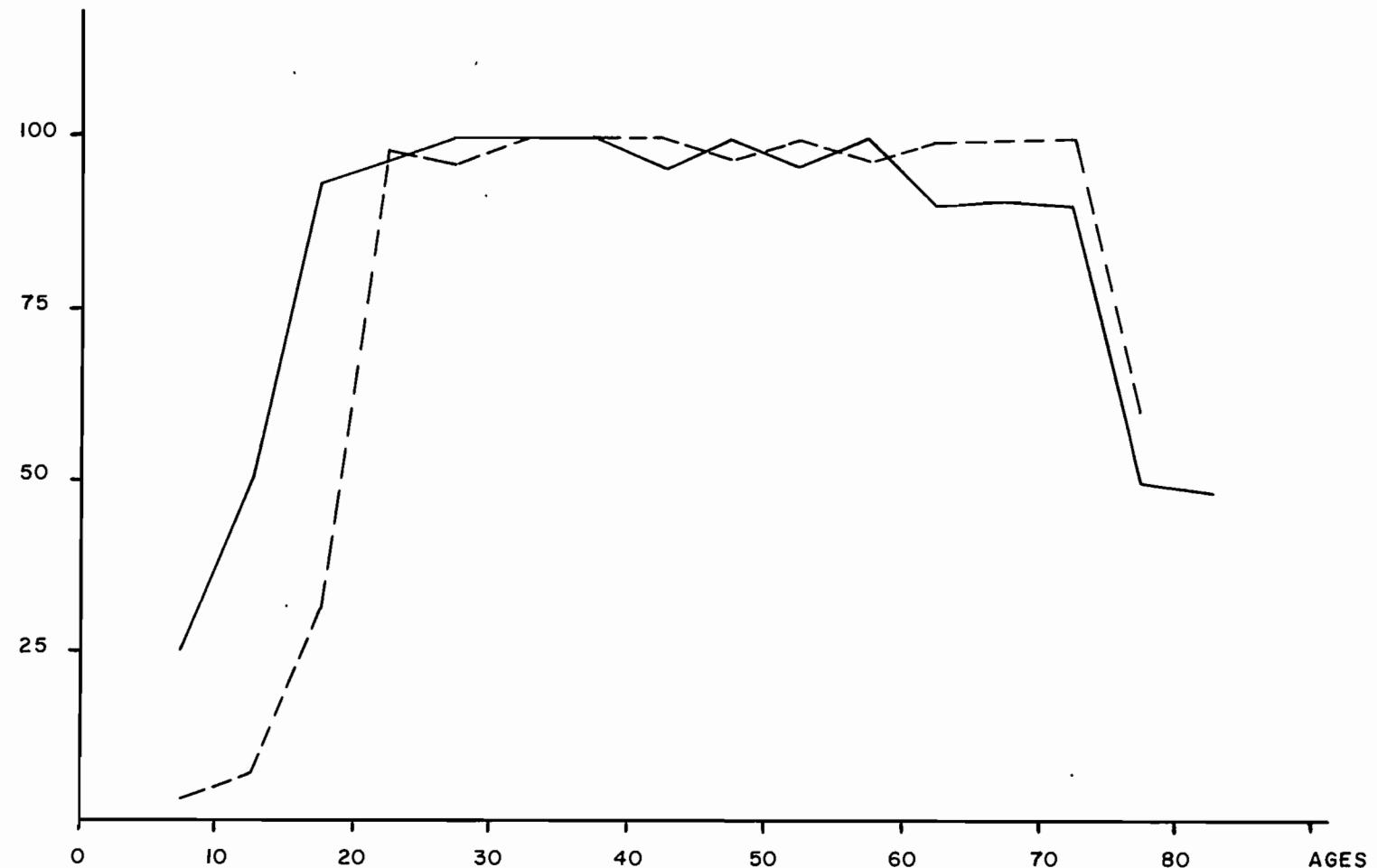


TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE ET PAR GROUPE D'AGE DE LA POPULATION RESIDENTE

LEGENDE

HOMMES : -----

FEMMES : —————



Nous constatons en effet que :

a) sur les 284 villageois (plus des deux cinquièmes de la population active , 42 % -) qui, à des titres divers, (exploitants, aides familiaux, ouvriers agricoles) sont des agriculteurs-, 168, soit les trois cinquièmes sont des hommes.

Cette prédominance de l'élément mâle dans la vie agricole est plus marquée encore si l'on précise que la majorité des femmes employées dans l'agriculture (60, soit 9 % de la population active) sont des aides familiales, c'est à dire, pour l'essentiel, des fillettes ou des adolescentes participant aux travaux de leurs parents , tandis que les autres (56, soit 8 % de la population active) appartiennent à un groupe ethnique dont la situation est un peu marginale dans la population du village: les Waci des écarts, à vocation agricole plus marquée que les villageois de coutume mina et chez qui, à la différence des derniers, les femmes participent pleinement aux travaux de la terre

b) la pêche n'est pratiquée que par les hommes !(33 personnes, soit 4,7 % de la population et 13,30 % des hommes actifs.)

Les femmes y interviennent seulement au stade de la commercialisation (sauf pêche dans les mares par les fillettes- tâme) Mais souvent dans le cas de la pêche en lagune - la plus pratiquée - le poisson est vendu directement par le pêcheur lui même, surtout lorsque la quantité ramenée n'est pas très importante.

Il ne semble pas régner des règles fixes. Tout dépend des circonstances au moment du retour de la pêche, présence de marchandes ou de clients sur le rivage. Les pêcheurs cherchent à éviter l'ennui d'avoir à discuter avec l'acheteur....

c) plus de 80 % des artisans (30 sur 37) sont des hommes, l'artisanat ne constituant souvent chez les femmes qu'une activité pratiquée surtout par celles qui pour une raison quelconque (vieillesse ou maladie) ne peuvent faire du commerce. Ainsi nous remarquons que quatre des sept villageoises classées comme artisanes ont plus de 70 ans .(1)

d) Cinq hommes seulement contre 290 femmes se livrent au commerce. Parmi ces hommes, nous trouvons:

- le propriétaire de la seule boutique du village qui vend essentiellement des boissons, (vin, bière, sodabi, sodas) et des cigarettes...
- des collecteurs de palmistes qu'ils revendent sur le marché d'Agwega aux représentants des sociétés commerciales de Lomé et Cotonou.

A la différence des revendeuses ces hommes se livrent à la culture, dans les temps morts de leur activité commerciale.

(1) Nous n'avons pas considéré comme activité artisanale distincte la préparation du poisson (fumage, salaison), ni la confection du gari par les revendeuses non seulement parce qu'elles se définissent elles-mêmes comme revendeuses et que le temps consacré à la préparation du poisson est sans commune mesure avec celui passé à sa vente, mais également parce qu'elles achètent préparé une partie du poisson qu'elles revendent.

Pour les mêmes raisons, nous avons classé parmi les revendeuses, les fabricantes de gari et d'huile de palme, sauf les femmes waci, que pour des raisons déjà évoquées, nous avons considérées comme des exploitantes agricoles.

(2) Communément appelés "acheteurs de produits"

A - L'agriculture. - Elle regroupe 68 % de la population masculine active et consiste essentiellement en :

- l'exploitation des plantations de cocotiers et de palmiers à huile;
- la culture associée du maïs et du manioc auxquels viennent s'ajouter des arachides, des haricots et parfois des patates douces. -

En dehors de la relative rareté des pluies et de leur irrégularité, cette agriculture trouve ici des bonnes conditions physiques:

- la pluviométrie caractérisée par un double cycle permet deux saisons culturelles dans l'année;
- le village est situé dans une zone intermédiaire entre deux types de sols :

- . une bande de sols sableux qui forment le cordon littoral, de faible valeur agricole mais favorable à la culture du cocotier;
- . des "terres de barres" (anyi), sols faiblement ferrallitiques, dérivés de sédiments meubles et profonds, qui portent les autres cultures.

Ces sols non dégradés dans cette région, sont d'excellente qualité. Si on évalue leur richesse par le nombre de tonnes de manioc obtenues à l'hectare et si on les compare aux rendements des autres régions à manioc de la circonscription d'Anécho, on aboutit au classement suivant :

- a - terres très pauvres : quatre tonnes de manioc racine à l'hectare;
- b - terres assez pauvres : six tonnes;
- c - terres de fertilité moyenne : huit à dix tonnes;
- d - terres fertiles, douze à seize tonnes. (Cas de Jeta).

Nous avons vu que l'exploitation des champs de cocotiers correspondait à l'activité la plus appréciée. Celle des palmiers à huile venant ensuite, puis la culture du manioc et celle du maïs.

Cette échelle de préférences s'exprime partiellement dans le taux des amendes infligées aux voleurs de produits agricoles:

- une noix de coco est taxée 1.000 C. F. A;
- un épi de maïs 25 C. F. A.

Par la possession d'une cocoteraie en vise à s'assurer à la fois un revenu immédiat, obtenu par un effort relativement faible, et la garantie d'un revenu pour sa vieillesse. - Le propriétaire d'une cocoteraie en âge de produire, peut lorsqu'il le désire, se procurer de l'argent frais en faisant cucillir - par des manœuvres ou des villageois spécialisés - le nombre de noix correspondant à ses besoins. L'entretien des cocoteraies est également assuré par des manœuvres la plupart du temps. Le propriétaire, effectue à de constantes visites pour faire procéder au ramassage et au transport des noix tombées. La fumure est exceptionnelle et réalisée par stationnement d'un troupeau de bovins de passage. Les divers éléments de l'attitude des villageois vis à vis de cette activité sont synthétisés dans cette phrase de Hwesuga Foli, cultivateur pla de 40 ans:

" De toutes les cultures, je préfère celle du cocotier. Tout le monde sait que le coco se vend plus vite que le reste. Même si on est vieux, on peut le récolter. Ce que je préfère cultiver ensuite, c'est le palmier, le manioc et le maïs. Pour ce qui est du maïs et du manioc, ils ne demeurent pas jusqu'à la vieillesse. Quand on est vieux, on ne peut plus les cultiver, Leur emplacement est recouvert par la brousse. Le palmier, de son côté, est difficile à récolter si on ne sait pas grimper. "

Le caractère non vivrier de la culture du cocotier est donc fortement souligné, les produits, n'en sont guère consommés sur place. Les noix sont transformées soit en coprah, soit surtout en huile de coco (yovonemi). Un seul villageois fabrique du coprah pour le compte d'une maison de commerce de Dahomey. Il en a vendu en 1966 environ 200 sacs. L'huile de coco est en majeure partie vendue à Lomé par une femme du village à qui les autres confient leur production. Une faible part de cette huile est employée dans le village pour la friture des petits poissons. (kälämi) et la ~~confection~~ de beignets (dokwe).

La palmeraie, malgré les inconvénients qu'elle présente - cueillette des régimes, - a pour elle un atout majeur. Elle permet la fabrication à partir de vin de palme - (deha) - d'un alcool (sodabi) abondamment consommé dans tout le sud du pays, voire au Dahomey et au Ghana. Sa vente permet d'obtenir un revenu appréciable. Un palmier donne de 20 à 40 litres de vin de palme. Suivant le moment de l'année - la teneur en alcool variant avec la saison - on peut en extraire de trois à cinq litres de sodabi à 200 CFA le litre, soit un rapport de 600 à 1000 CFA. Ceci aux dépens de l'arbre. Les arbres abattus sont généralement remplacés par des cocotiers.

Le palmier ne se trouvant pas ici dans son vrai domaine, situé plus au nord et les palmeraies ne faisant pas l'objet d'un plantage ni d'un entretien systématique, les rendements en noix sont faibles. Les régimes venus aux femmes sont employés à la fabrication de deux sortes d'huile: l'une (amijë), utilisée à la fois pour la préparation des sauces et la fabrication de savon local, l'autre 'zomi), employée uniquement dans l'alimentation. La plus grande partie de cette huile est consommée dans le village.

II. - LA PÊCHE, ACTIVITÉ ASSOCIEE A L'AGRICULTURE.

A. La pêche lagunaire

- 1) La pêche à l'épervier
- 2) La pêche au filet
- 3) La pêche au piège
- 4) La pêche à la nasse
- 5) La pêche au hameçon
- 6) La pêche aux crabes.

B. La pêche en mer

- 1) Une activité saisonnière
- 2) Les hommes
- 3) L'équipement
- 4) L'organisation
- 5) La pêche
- 6) Le partage.

La pêche occupe une place importante dans la vie des villageois. La majorité s'y consacre d'une façon exclusive ou partielle. Trois cas peuvent être distingués :

- a) les habitants des hameaux situés au Nord - Gakoji, en particulier qui se consacrent uniquement à la culture du manioc et du palmier;
- b) les habitants des quartiers centraux Agblogame - Akpaseme et du hameau de Kpoji , qui à des rares exceptions, pratiquent tous la pêche comme activité "secondaire". Il s'agit surtout de la pêche lagunaire: seul un groupe du quartier Akpaseme possède une pirogue de mer et la grande senne (yovo-dɔ) utilisée pour la pêche maritime.
- c) les villageois, qui depuis une trentaine d'années, se sont installés sur la plage, en face de Jeta, en territoire dahoméen et qui sont tous, saisonnièrement, les hommes, pêcheurs en mer et, en lagune, les femmes revendeuses de poisson.

Cette place est plus grande encore si l'on considère la façon dont les Jetavi valorisent les différentes activités par lesquelles ils assurent leur existence. La pêche est en effet saisie comme une activité préférentielle. Elle l'emporte non seulement sur les activités liées à la culture du maïs et du manioc qui sont les moins appréciées, mais aussi sur celles concernant les palmeraies et même les cocoteraies.

Des motifs entraînant cette préférence, certains sont conscients et spontanément énoncés par les villageois, d'autres peuvent être inférés d'examen des conditions propres à l'exercice de cette activité dans le cadre concerné.

A - La pêche lagunaire.

C'est - nous l'avons vu - le type de pêche le plus pratiqué.

Les techniques qu'on y applique sont adaptées à des eaux peu profondes et dont le niveau varie sensiblement dans le cours de l'année. Ces eaux sont peuplées d'espèces très diverses de poissons, d'écrevisses (bolu acéci), de crevettes - (bolu), de crabes d'eau douce (tomeglâ). Dans la mangrove entourant la lagune, se pratique saisonnièrement la capture des crabes de terre (agoglâ). - Les langoustines et crevettes sont du genre "peneus", les principaux poissons pêchés sont soit du genre tilapias (Akpavi), (a) soit du genre machoirons (blolovi) (b) (*chrysichthya Nigrodigitatus*) Adewe (c) (*Clarias*) et plus généralement ceux nommés en langue locale Gesu (1) Tafla (2) Sosoglosoe, Zâdu (3) Foligbogbo, Folevi, Totogbowa , (4) etc... .

La pêche lagunaire se fait en gros de quatre manières :

- 1 - à l'épervier (Asabu) Kodjwaku et Do Atiki)
 - 2 - au filet (à poisson : Ahlws , ou à crevettes : boludo)
 - 3 - au piège (Amejroti)
 - 4 - à la nasse (Aja)
 - 5 - à la ligne (à main) - ou palangre : moklohue)
- 1 - La pêche à l'épervier.
- a - " Asabu "

C'est un grand épervier d'environ 4 mètres de long lancé à partir d'une pirogue conduite par une ou deux personnes. En cas de pêche à deux l'une dirige la pirogue tandis que l'autre lance le filet. Deux variantes sont pratiquées. Dans l'une on ne quitte pas la pirogue, le pêcheur se contentant d'y remonter l'épervier et de détacher les poissons retenus dans ses mailles.

(a) - Carpe, (b)- Silure blanc; (c)- Silure noir

1 - Mulet (grande taille) 2 - Mulet (petite taille) 3 - Brochet d'eau douce, 4 - Goujon .

Dans l'autre, pratiquée surtout en période de très basses eaux, le pêcheur, après avoir constaté que des poissons se trouvaient pris - sous le filet, descend dans la lagune et s'introduit sous le filet pour les capturer. Cette technique est imposée par l'existence au fond de la lagune de branches et débris divers. Elle est évidemment plus éprouvante et d'un rendement supérieur. - Il faut noter qu'un temps considérable - plus important que celui consacré à la pêche proprement dite - est consacré à débarrasser le filet des débris qu'il a ramenés. - Les poissons capturés sont ou bien jetés dans le fond plat de la pirogue, ou - chez les pêcheurs plus avisés et lorsque le produit de la pêche est surtout destiné à la vente - placés dans une cage à claire voie qui traîne derrière la pirogue et qui sert ainsi de vivier.

La pêche commencée tôt dans la matinée se termine vers dix heures ou midi. Son produit est très variable. Il peut être nul ou aller de 10 à 100 tilapias (akpavi) de 10 à 25 cm. Leur prix change considérablement selon la plus ou moins grande abondance de poisson dans le village. Ils sont vendus par lots de 3, 4, 5 poissons de taille variée dont le prix varie entre 25, 50, 75 CFA. D'une séance un pêcheur peut retirer entre 150 et 1500 CFA.

La vente se fait directement au retour de la pirogue sur le bord de la lagune. Après avoir prélevé une portion destinée à sa consommation personnelle, le pêcheur sert les acheteurs présents sans préférence particulière dictées par des raisons familiales ou commerciales.

L'acheteur peut ou bien choisir les poissons qu'il désire et discuter ensuite le prix avec le vendeur, ou bien indiquer d'abord le montant de l'achat qu'il désire effectuer: le pêcheur forme un tas de poissons auxquels il en rajoute un ou deux après discussions.- Généralement des revendeuses appartenant au village ou à des hameaux et villages situés au nord, attendent l'arrivée des pirogues. Lorsqu'elles sont nombreuses, elles se hâtent d'acheter afin d'être les premières sur le marché. Dans ce cas les prix montent sensiblement au cours des achats au bord de la lagune. Ils seront également élevés lors de l'arrivée des premières revendeuses sur les marchés, mais baisseront au fur et à mesure que l'arrivée des suivantes et la perspective d'avoir à perdre ou fumer le poisson invendu exerceront leur pression.

Le pêcheur ne charge sa femme de la vente que si elle est revendeuse spécialisée.

b - kodjwaku .

C'est un épervier d'une taille inférieure à celle l'asabu. On l'utilise en pirogue conduite par un seul pêcheur, après avoir appâté le poisson. L'appât (kanyi) consiste en mélange de résidu de fabrication d'huile de coco (yovons cakiti) et de noix de palmes pourries qu'on a laissé fermenter durant deux ou trois jours. Le tout est malaxé avec de la terre de barre et jeté à un endroit de la lagune qu'on repère en y plantant une nervure de palme. La pêche a lieu une heure après, Elle concerne surtout les akpavi et blolovi.

c - Do akiti.

C'est un épervier à mailles très fines et plus petit que l'asabu. Il est utilisé à partir de la rive, et surtout à l'époque des basses eaux au mois d'octobre et de novembre. Son rendement est très grand. Il permet d'obtenir en moins d'une heure quinze à vingt kilos de foligo et ahlys, poissons grands comme le doigt qui sont fumés et vendus sur le marché d'Agwéga où ils seraient surtout achetés par des gens venus du Ghana. - Le même filet est utilisé par le pêcheur rentré tard des champs - surtout lorsque sa femme est malade⁽¹⁾ afin d'agrémenter la sauce du soir. Il se fait généralement accompagner de son fils qui porte le seau destiné à ramener le poisson capturé.

2 - La pêche au filet.

On distingue le filet à poissons (ahlws), du filet à crevettes (boludo)

a - Ahlws . (filet fixe)

Il s'agit d'un filet de longueur variable - 30, 40, 50 mètres et davantage : on peut en plusieurs mettre bout à tout en période de très hautes eaux - lesté de plombs à sa base et muni de flotteurs à sa partie supérieure que l'on pose de nuit en travers de la lagune. La dimension des mailles varie suivant l'espèce de poisson qu'on souhaite capturer. Il est fixé à chaque rive à des piquets enfouis dans le sol. - Il est toujours utilisé individuellement.

Il faut le distinguer de l'"ahli" utilisé en mer et dont la taille est supérieure et la technique d'utilisation différente.

b - Boludo . (filet mobile)

C'est un filet muni d'une grande poche à mailles très fines utilisé pour la pêche à la crevette.

On s'en sert de nuit. Il est tiré par deux pêcheurs qui placés à chaque extrémité en assurent l'ouverture à l'aide de deux piquets verticaux.

3 - La pêche au piège . (Amejroti)

(1) ou absent

Cette technique présentant quelques analogies avec celles pratiquées par les dahoméens du lac Ahémé sous le nom d'Akadja - nous avions pensé que de là lui venait son nom (amejro = étranger, ati = bois) liée à son origine. L'explication fournie par les villageois est différente, et correspond avec précision à la fonction sociologique remplie par ce dispositif. Il sert à assurer l'approvisionnement en nourriture des "étrangers" au village (parents, amis) survenant à l'improviste. Cette précaution est loin d'être utile dans une région caractérisée par une grande mobilité individuelle.

Pour pêcher à l'amejroti on entasse en un point de la lagune des fagots d'un bois particulier appelé "atikpo " (arbre à quinine) dont les akpavi apprécient l'écorce. On y ajoute des palmes de cocotier afin d'y ménager une ombre propice à leur séjour. Le tout est surmonté d'une branche de palmier nouée à son extrémité qui en indique l'emplacement. Lorsque le besoin d'une quantité importante de poisson se fait sentir le pêcheur se rend à son piège, en pirogue si celui-ci est éloigné du bord, à pied autrement.

Il peut être seul ou accompagné d'un ami. Nous avons observé une seule fois un groupe de quatre jeunes gens, deux frères et deux amis

Le pêcheur recouvre le piège du grand épervier (asabu) et plonge afin de l'en envelopper complètement. Il s'introduit ensuite à l'intérieur du dispositif dont il extrait prudemment les éléments du fagot en même temps que les poissons qui s'y dissimulent et qu'il lance sur le rivage ou dans la pirogue. A la fin , il rassemble les plombs situés à la base de l'épervier, en sort avec précaution et ramène le tout à terre ou dans la pirogue.

Cette pêche requiert une résistance physique assez grande . Elle est pratiquée surtout par les jeunes.

Son rendement est supérieur à celui des autres types de pêche lagunaire, son produit pouvant être souvent estimé à plus de 3000 CFA. - Ce rendement dépend évidemment de diverses circonstances dont la principale est le temps durant lequel le piège n'a pas été visité.

Interviennent également l'emplacement et la proximité **immédiate** ou non d'autres pièges.

Après la capture du poisson, le piège est reconstitué sur le champ. Nous n'avons pas observé de cas où l'on ne prélevait qu'une partie seulement du poisson "emmagasiné" dans l'amejroti.

4 - La pêche à la nasse.

On utilise deux types de nasse : celles qui servent à la capture des écrevisses (Ajavi), les grandes destinées à prendre les poissons et les crevettes. (Aja)

a - Les nasses à écrevisses (Ajavi).

On les emploie uniquement en périodes de hautes eaux, vers les mois de Juillet - Aout - Septembre. Les eaux de la lagune, gonflées par l'apport accru des fleuves tributaires grossis des pluies tombées au nord changent d'aspect, devenant plus troubles. Les poissons de types akpavi, qui constituent l'essentiel du produit de la pêche en périodes de basses eaux, se raréfient, tandis qu'on rencontre surtout les folevi et blolovi, moins appréciés. Du fait des hautes eaux la pêche classique à l'asabu n'est plus praticable.

Les écrevisses - dont c'est la saison - se pêchent tout près du rivage à l'aide de nasses (ajavi) placées derrière des barages en nervures de palmes appelés "ahekpo". Les nasses sont placées le soir et relevées le matin. Le rendement varie et se situe en début de saison autour de 5 à 10 kilos de crevettes et écrevisses par barrage. (1)

La possession et l'utilisation des barrages et des nasses est individuelle, de même que leur construction. - Les nasses (aja) sont fabriquées à l'aide de fibres de coco fixées contre une monture par cordelette fait à partir de feuilles de palmier à huile.

Au fur et à mesure de la montée des eaux le barrage est prolongé vers la rive. Lorsqu'elles commencent à baisser, on rafraîchit les palmes qu'un long séjour dans l'eau a détériorées. Le fond des nasses est dirigé contre le courant.

Cette pêche est très pratiquée par les vieillards.

(1) et par jour

b - Les nasses à poisson et crevettes . (Aja)

Ces nasses sont fabriquées en nervures de ronier (agoti). Elles sont plus grandes que celles utilisées pour la pêche aux écrevisses et sont placées derrière de grands barrages (exa) qui ne ménagent au travers de la lagune qu'un étroit passage destiné aux pirogues.

C'est la seule technique de pêche en lagune dont les implications sociologiques soient relativement importantes du fait de sa pratique collective et des réglementations qui y interviennent. Ces caractéristiques sont dues au fait qu'à la différence des autres techniques - même la pêche au "ahlwa - par l'implantation d'un dispositif permanent et occupant toute la largeur destinée à la circulation, elle entrave sensiblement les possibilités d'utilisation de la lagune par d'autres groupes ou individus.

Le barrage est constitué par de grands piquets de 4 à 5 mètres enfouis dans le fond de la lagune et disposés en dents de scie. Les nasses sont placées au sommet de l'angle tourné vers l'est.

Ce dispositif est fabriqué et utilisé collectivement. Il est approprié individuellement. D'après la tradition les premiers exa auraient été placées lors de l'arrivée des Gé à Jeta. Ils avaient dû en obtenir l'autorisation du chef Pla d'Agbanaké , Meto Hausan. - Le dispositif est utilisé par un groupe de 9 à 20 personnes. Pour participer à son utilisation on offre au propriétaire deux bouteilles de sodabi et 1500 CFA. Le propriétaire est assisté d'un adjoint.

La répartition des temps d'utilisation se fait ainsi :
- propriétaire: cinq jours ; adjoint: trois jours; les autres participants : deux jours chacun.

Lorsque les bords de la lagune d'où partent les piquets n'appartiennent pas au patron du exa, il doit pour obtenir l'autorisation du propriétaire lui offrir de la boisson.

5 - La pêche au hameçon.

On distingue les lignes à main (kpongbe) et les palangres.

a - Les lignes à main.

Elles sont surtout utilisées par les enfants.

b - Les palangres - avec appât (mokloue); sans appât (kapanyia)

Elles sont utilisées en période de hautes eaux. Le nombre et la taille des hameçons varient : ils peuvent en comporter de 20 à 100 selon la largeur de la lagune à l'endroit où ils sont placés, fixés d'une rive à l'autre. Leur pose à lieu de nuit; on les lève le matin. Leur rendement est tenu pour variable, mais généralement très grand. Les espèces surtout capturées sont : bloovi et sosoglosowe.

Les techniques que nous avons décrites se pratiquent à proximité du village. Il arrive que deux pêcheurs se rendent dans la région d'Anécho pour une période de 10 jours à un mois durant laquelle ils se livrent à la pêche à l'asabu. Le produit de la pêche est revendu sur place. Les pêcheurs habitent des cases rudimentaires construites par eux et qu'ils remettent sommairement en état à chaque séjour. Ces périodes de pêche ne sont pas en rapport avec les temps morts de l'activité agricole. Ils sont soumis à la décision individuelle et commandés par l'annonce d'une abondance de poissons dans la lagune près d'Anécho.

6 - La pêche aux crabes.

a - Crabes d'eau douce (tomeglâ)

On utilise des balances (egls') constituées par deux branches en croix auxquelles est fixé un filet lesté par deux boules d'argile fixées aux extrémités des branches. L'appât (kpokpoli) est placé au fond du filet. Il est fait de morceaux de poisson. L'ensemble est immergé dans la lagune. Un flotteur en indique l'emplacement. On va en pirogue visiter les balances qu'on replace après en avoir ôté les crabes qui pouvaient s'y trouver.

Cette pêche est souvent pratiquée par les femmes et des jeunes gens.

Lorsqu'elle est abondante, elle est vendue par les marchandes du village et des villages voisins.

7 - Crabes de terro. (agoglâ)

On peut utiliser des pièges appelés "ehui". Mais généralement on se contente d'une machette (kpâca) et d'un sac en vannerie. A la nuit tombante, les femmes et les enfants se rendent du côté dahoméen de la lagune, et reviennent très tard dans la nuit ou au petit jour.

Souvent pour capturer les agoglâ, on obture les trous rempis d'eau où ils se réfugient, à l'aide de branches de palmier. Les agoglâ sont obligés de venir en surface pour respirer.

B. - La pêche en mer.

1. C'est une activité au moins partiellement saisonnière. La grande période de pêche dure quatre mois, de la mi-octobre à la mi-janvier. Elle est surtout consacrée à la capture du hareng (mâvi) et du maquereau (zâdu).

On pêche de nuit ou de jour, lorsque le poisson est signalé et que la mer est bonne, au rythme de 4 jours de travail contre un jour de repos (glaté) (1).

2. Les pêcheurs d'Ayigenu venus de Jeta se sont installés sur la plage vers 1938. Leur déplacement fut dicté par raisons de commodité, en vue d'éviter les constants déplacements entre Jeta ^{et} la plage. Le ménage Kumuga Milanyioe fut le premier à partir. Les autres suivirent progressivement. - Les liens avec le village demeurent dans leur intégralité: les pêcheurs y possèdent des champs (2) y ont conservé leurs demeures dont certaines sont louées à des instituteurs.

(1) Ce rythme se retrouve dans la vie agricole. On le met quelquefois en rapport avec l'existence des marchés.

En dehors de la pleine période une partie de temps est consacrée à la pêche en lagune et aux champs possédés à Jeta.

(2) Travaillés par des manoeuvres.

Ils ne forment qu'une partie du hameau d'Ayigenu, qui a été fondé par des gens d'Agwe et dont le chef actuel, descend du fondateur du hameau. Le groupe le plus nombreux est cependant constitué par des gens venus de la région de Kéta, au Ghana. Leur installation est antérieure à celle des gens de Jeta et leur nombre est actuellement en augmentation. Ces Kéta restent en rapport avec leur région d'origine. Les gens d'Agwe sont les moins nombreux. - Chaque sous-groupe à son chef élu par ses membres et nommé par le chef du hameau. Kumuga Milanyioe est le sous chef du groupe des Jetavi. Sa nomination est attribuée plus à ses qualités ~~personnalités~~ personnelles de compétence, de sérieux et de diplomatie qu'à la priorité de son installation. - Entre ces 3 groupes on n'a observé en 38 ans aucun mariage.

Le groupe des Jetavi installés à Ayigenu compte 64 personnes réparties en 7 ménages; tous Mina- Gé à l'exception d'une Peda.

3. Le matériel utilisé est composé de 5 pirogues dont une de réserve et de 7 filets de types divers (3 agone, 4 awle 1 waca) les "agone" (ou "Yovodo") sont des genres de chaluts de 300m de long, de 15 à 20 m de haut, munis d'une poche d'une dizaine de mètres de profondeur (kotoku).

- les "awle" ou ("Ahli") sont des filets maillants de haute mer de 800 m de long et 15 m de haut. Ce sont des filets tournants servant à encercler les bancs de poisson.
- les "waca" sont des "awle" de 600 m et aux mailles plus fines. Ils sont utilisés pour le zâdu (maquerau) et kpoku (thon)

(1) Les pêcheurs de Jeta donnent au "ahli" (terme keta), filet de mer, le nom d'un filet fixe utilisé pour la pêche en lagune.

Les autres variétés de poissons capturés sont māvi (hareng), pāpā (dorade), eka (bar), folevi (sardine), deyi (sardinelle), ainsi que kafla cikwe aglamata. Les plus appréciés sont māvi et pāpā, mais ce dernier s'est beaucoup rarefié.

b - Les pirogues (aheba) mesurent 4 à 5 mètres de long, et sont montées par 9 personnes : 1 barreur, le sékéni et 8 pagayeurs (ehukuto).

4. Le groupe de pêcheurs Jétavi possède son organisation, modelée sur celle des pêcheurs Kéta, mais distincte. On y trouve : des propriétaires de pirogues et de filets, des boscos, des pagayeurs, des préposés à la garde et à l'entretien du filet, des gens qui aident à hâler la senne, un caissier, des vendeuses de poisson. - Quatre pirogues, un awls, un waca, un agene sont la propriété du vieil Atāle, un ancien habitant d'Agwe devenu citoyen de Jeta. Le sous chef des Jetavi d'Ayigenu, Kumuga Milanyioe possède une pirogue, un agene, trois awls. - Ces propriétaires du matériel ne peuvent exercer en même temps les fonctions du "sekéni" qui dirige la manœuvre en mer et tient la barre (ati), constituée par une longue rame. - Le reste de l'équipage des pirogues se compose de 8 pagayeurs. - Les Jetavi constituent 4 groupes de pêche qui se relayent en temps ordinaire.

- L'entretien du filet est assuré par le "djikpoto". Les rapports avec les vendeuses et la répartition de l'argent obtenu sont l'affaire du "nujrala".

5. Les modalités de la pêche varient selon le type de filet employé : a - "Awls". Utilisé de nuit comme de jour, il sert à la capture du hareng (māvi) et du maquereau (zādu) de la mi-octobre à la mi-janvier.

- De jour, lorsqu'un banc de poissons est signalé au large, les pêcheurs partent à sa rencontre. Arrivé sur le banc, on immerge le filet de manière à constituer un cercle fermé. Les rameurs plongent à l'intérieur du dispositif et font le plus de bruit possible pour chasser les poissons vers les bords où ils se prennent par les ouïes. On remonte le filet dans la pirogue et on rentre.

- De nuit, on part en général entre une et trois heures du matin. On s'arrête à un endroit qu'on juge poissonneux. On jette les filets et on attend. Au bout d'un quart d'heure environ on remonte quelques dizaines de mètres pour juger du résultat. S'il est positif, on remet le filet à l'eau, et on attend qu'ils se remplissent. Dans la négative on les relève et on tente sa chance plus loin. On rentre au matin.

6 - La répartition du poisson entre les pêcheurs varie suivant le type de filet employé.

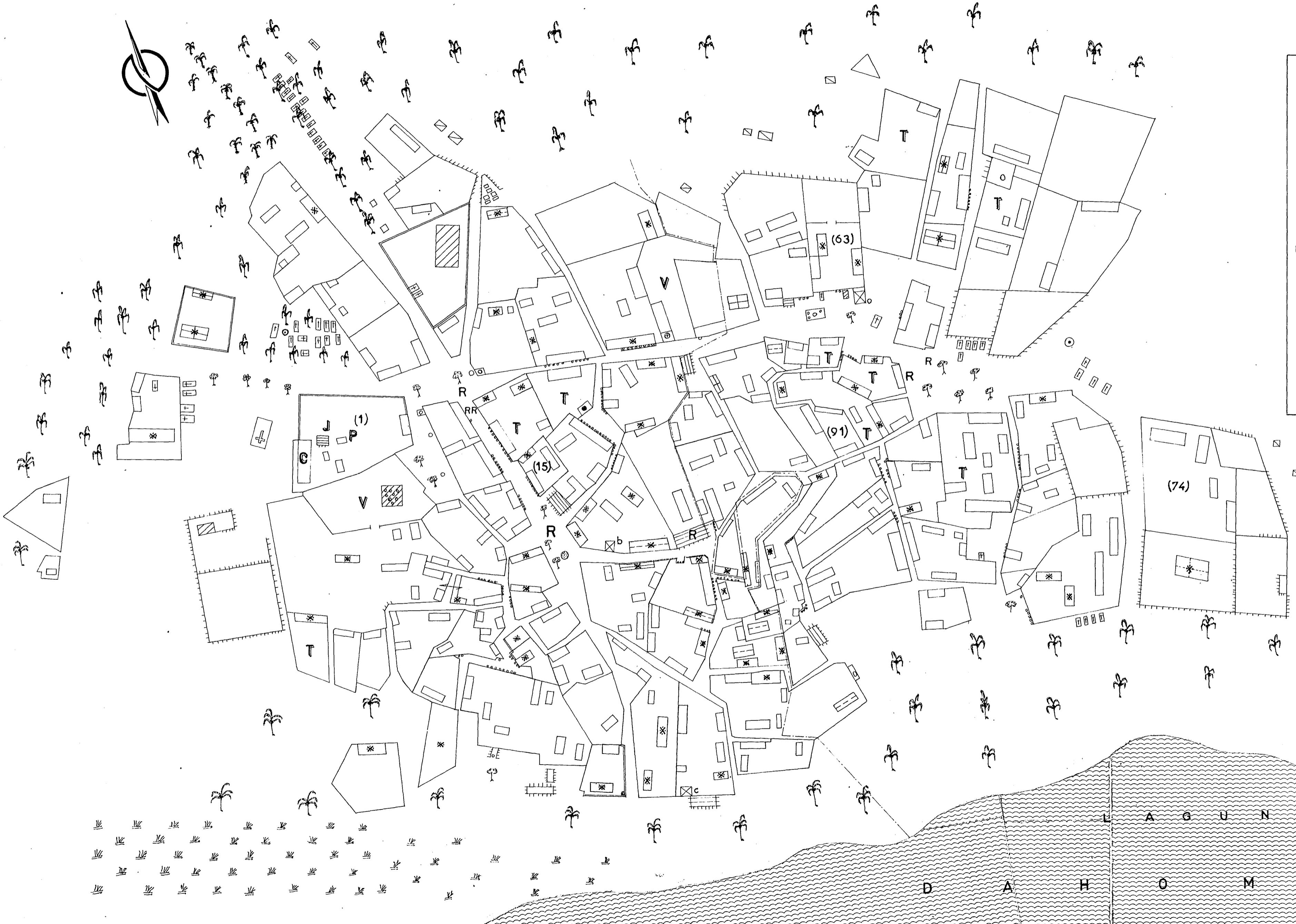
a - Awle . On divise le poisson capturé en 14 parts : trois reviennent au propriétaire (2 pour le filet , 1 pour la pirogue), une au dɔjikpoto. Le reste est répartie entre les autres pêcheurs, les piroguiers recevant une part double de ceux restés à terre.

b - Agene. On fait 7 parts, dont 3 pour le propriétaire. (2 pour le filet et 1 pour la pirogue.) Une des parts restantes est divisée en 3 dont une 1/3 pour le dɔjikpoto, un pour le réparateur, un pour le surveillant du filet. Les 3 parts restantes sont réparties entre l'ensemble des pêcheurs (y compris les précédents).

Le partage à lieu en espèces. Le nujrala confie le poisson aux femmes des pêcheurs qui lui ramènent le produit de leur vente en conservant le bénéfice réalisé. La somme obtenue centralisée par lui est répartie comme indiqué.

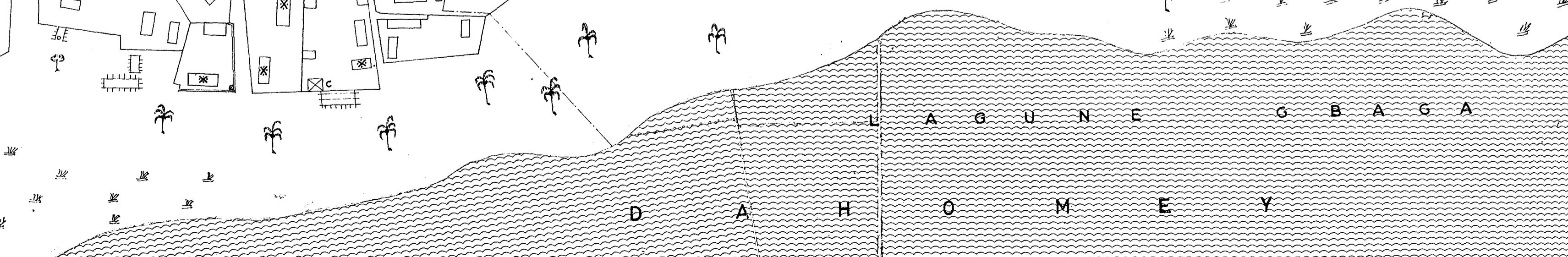
JETA : QUARTIERS CENTRAUX

AGBLOGAME-AKPASEME



(15)	Numéro de concession
Apotam(abri)	
Cliôtures de:	palmes tressées(Kloba ou Hôkpâdo)
a	b
concession en:	piquets
le	ciment
Traditionnelles	Modernes
*	Neuve
*	En bon état
*	En bon état et inhabitée
	En ruine
T	Concession où se tient une koutine
Atelier	{ a-b-moulin à maïs c-rope à coco
R	Groupe de revendeuses
A	Case des "Asafo"
C	Case du "Ga"
P	Prison
J	Tribunal
a	Tombe
b	Chapelle Catholique
V	Représentations des "Vodu" et "Legba"
Encinte sacrée, Couvent	
L	Limité de quartiers
Frontière Toao-Dahomey	
Lagune Ebaga	
a	Arbre
b	Cocotier
c	Palmer
d	Zône déprimée

ECHELLE: 1/1000

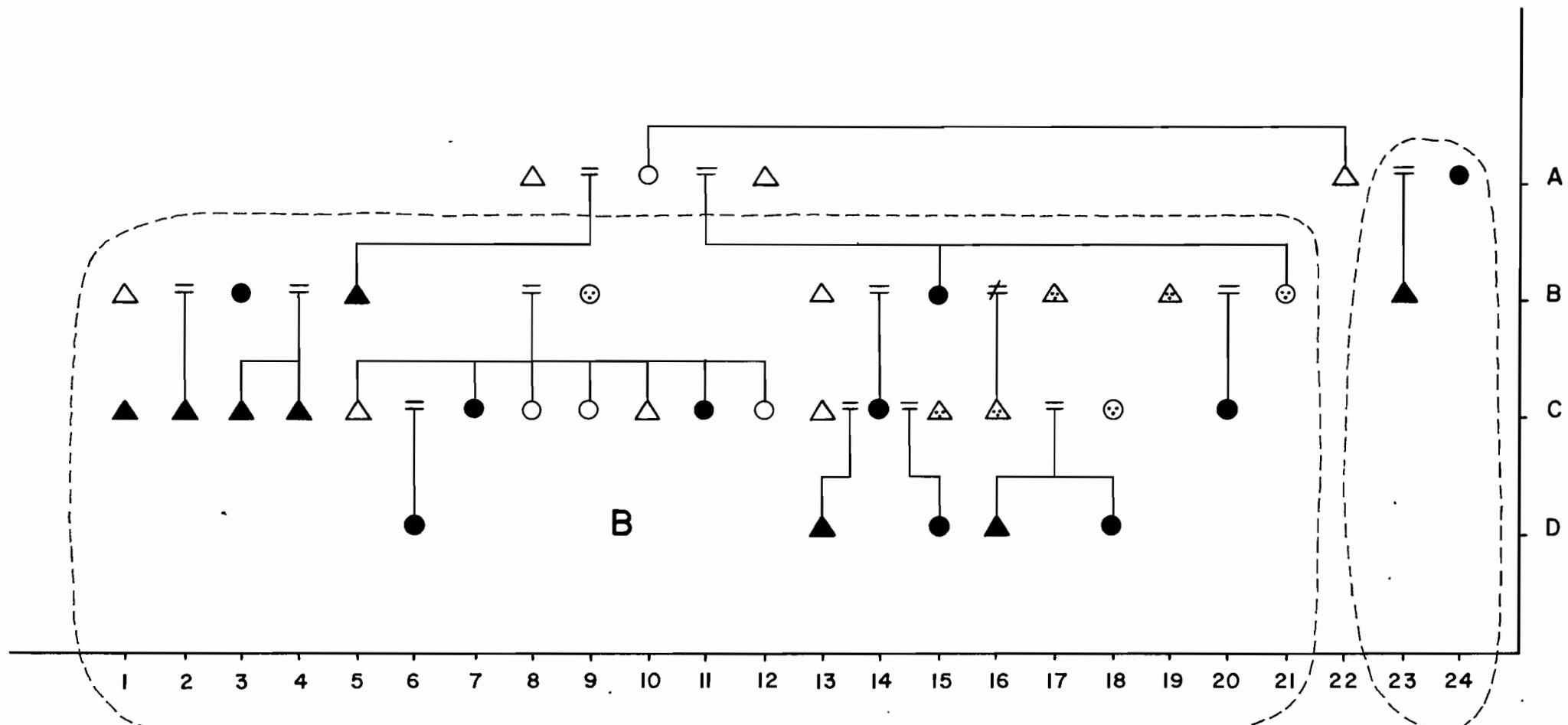


SIDEMEHO AKPALÉ

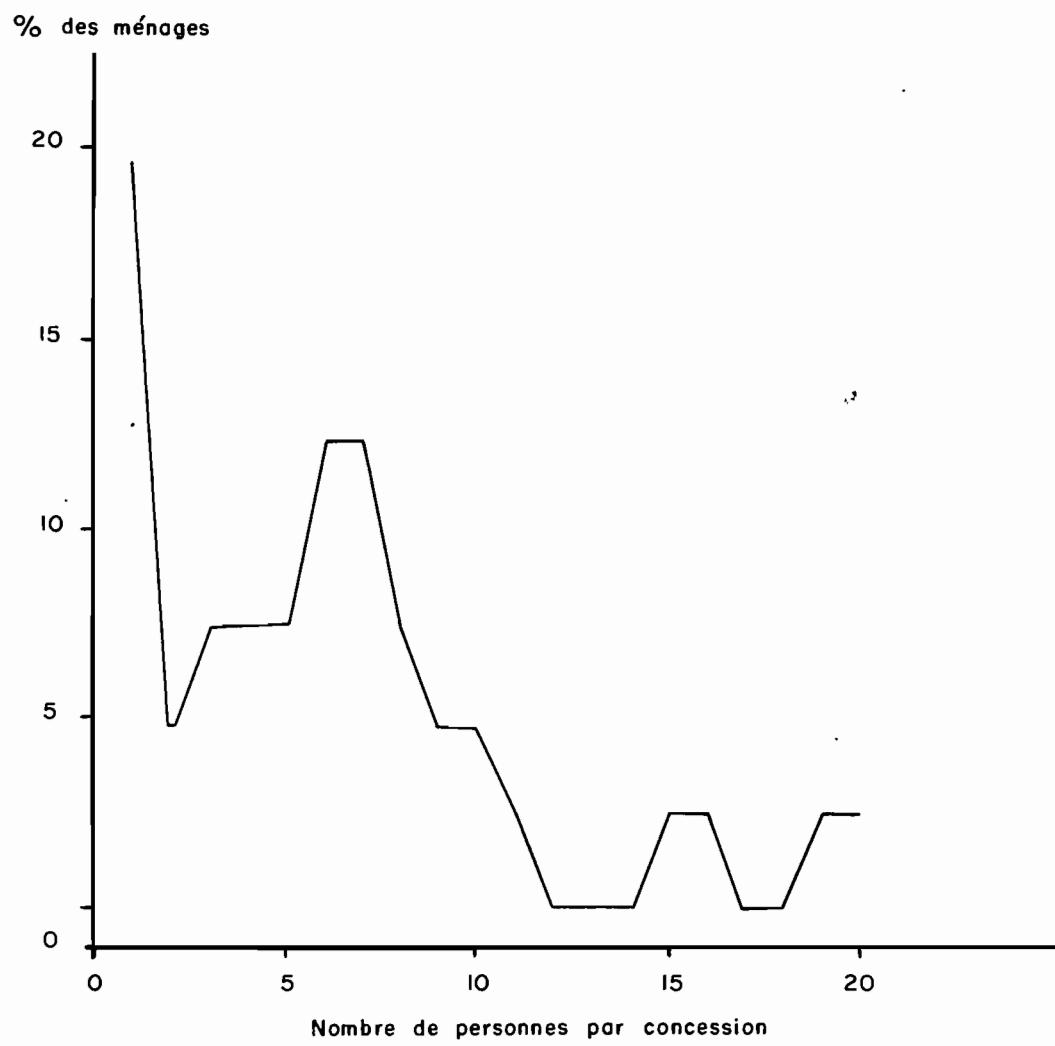
CONCESSION N° 15

QUARTIER AGBLOGAME

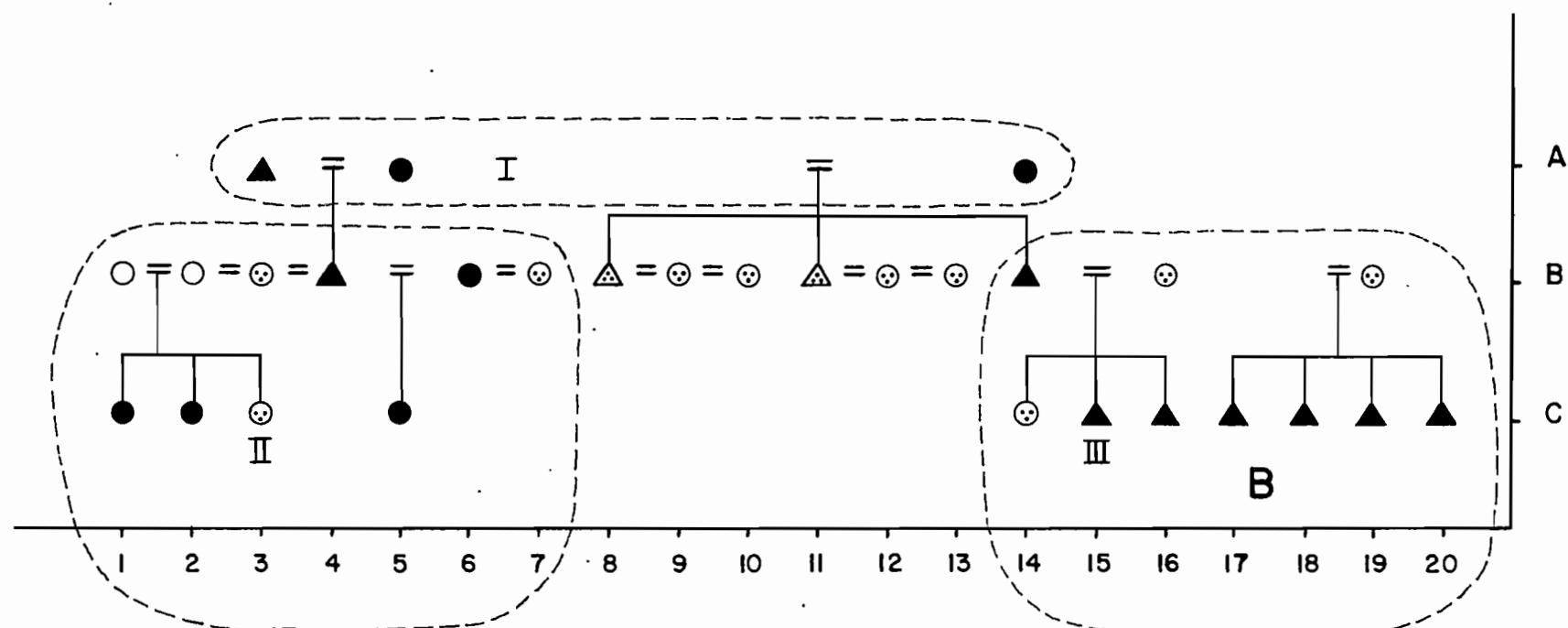
18 HABITANTS PRESENTS EN JUILLET 1966



REPARTITION DES MENAGES D'APRES LEUR EFFECTIF. (Ecarts)



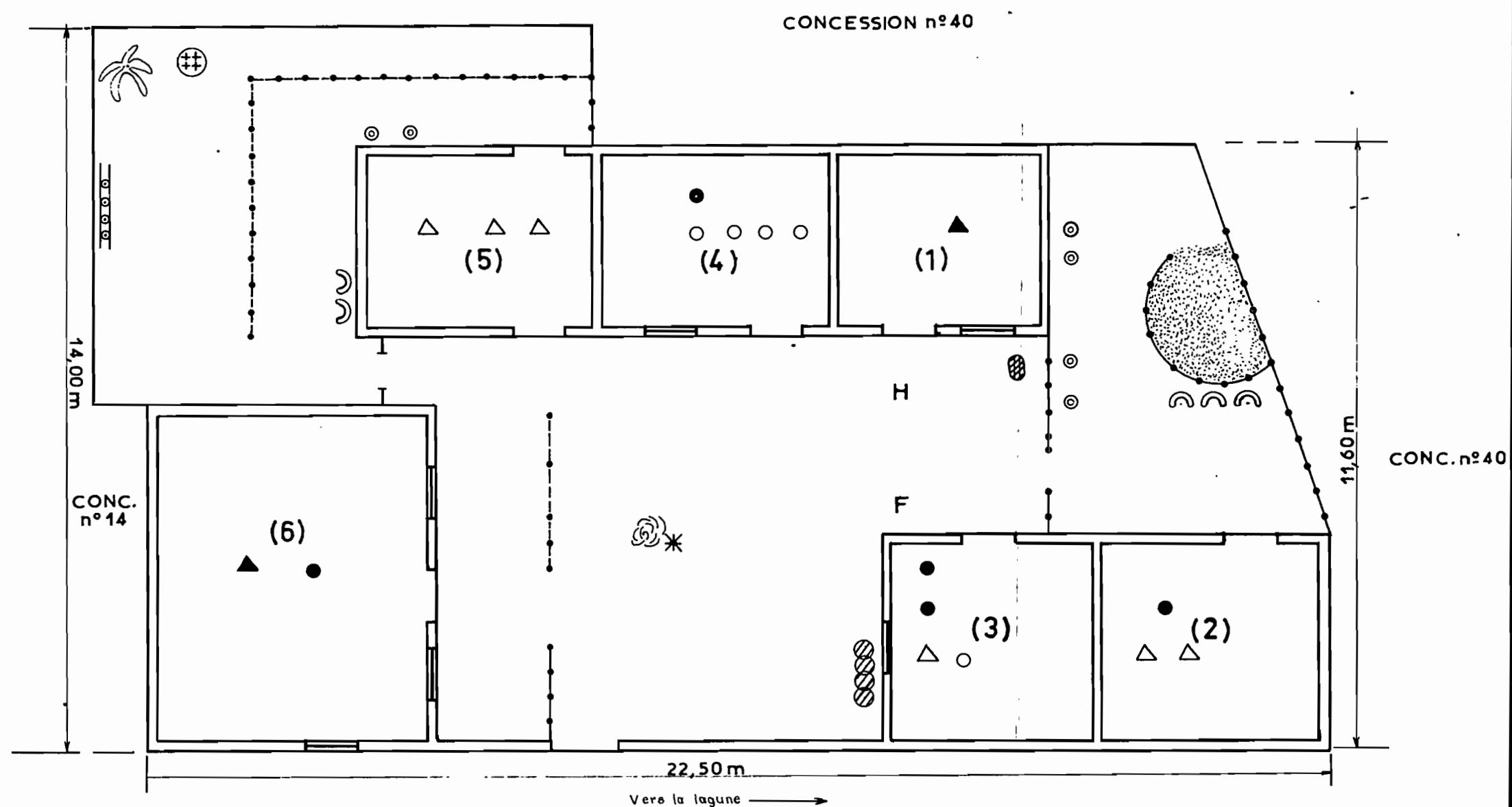
AMUSU GAFA
CONCESSION N° 52
QUARTIER AGBLOGAME
15 HABITANTS PRESENTS EN JUILLET 1966



CONCESSION N° 15
QUARTIER AGBLOGAME
18 HABITANTS PRESENTS EN JUILLET 1966

LEGENDE

▲	Homme adulte
●	Femme mariée
△	Garçon
○	Fille
—	Mur en terre de barre(Anyi)
—	Fenêtre
- - -	Clôture en piquets
- - -	Clôture en palmes tressées(Kloba)
●●●	Douchière (Silekpalo)
●●●	Paniers et bassines
●●●	Grenier à maïs
●●●	Meule (Yebesekpe)
○○○	Foyer (Adokpo)
○○○	Jarres (Avla)
●●● a	Fâ-legba
●●● b	SE
●●●	Arbre (Anyâ)
●●●	Bananier
H	Emplacement du repas du chef de concession et de ses fils
F	Emplacement du repas des femmes et des plus jeunes garçons



CONCESSION N° 74
QUARTIER AKPASEME
18 HABITANTS PRESENTS EN FEVRIER 1966



CONCESSION N°52

QUARTIER AGBLOGAME

15 HABITANTS PRESENTS EN JUILLET 1966

LEGENDE

- Homme adulte
- ▲ Femme mariée
- Habitant provisoire
- Habitant provisoire
- △ Garçon
- Fille
- Mur en terre de barre (Anyi)
- Fenêtre
- Clôture en palmes tressées (Kloba)
- Four aux poissons fumés (Lāmedakpo)
- Meule (Yebesekpe)
- Foyer (Adokpo)
- Jarre (Avla)
- Fu-legba
- Sè
- Arbre (Anyā)
- Enceinte sacré (Voduhoe)
- Douchière (Silekpulo)

ECHELLE: 1/100

23,50 m

Concession n° 37

Chemin

20,00 m

Concession n° 60
17,00 m

25,10 m

(7)

(6)

▲ (5)

▲ ▲ ▲
○ ○ (4)

(3)

(2)

(1)

○ ○ ○ (8)

*

*

○ ○ ○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

○

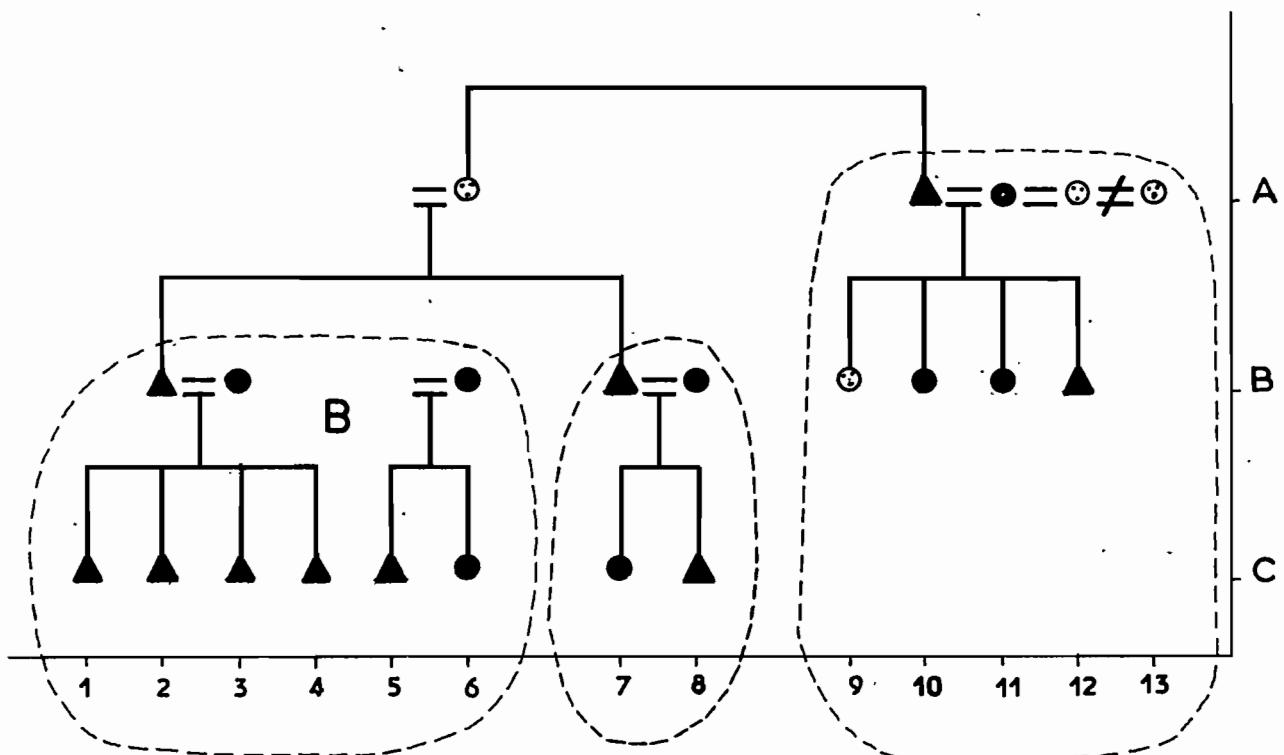
○

LEGENDE (CONCESSIONS)

- ▲ ----- Hommes présents
- ----- Femmes présentes
- ▲ ----- Hommes absents
- ◎ ----- Femmes absentes
- △ ----- Hommes décédés
- ----- Femmes décédées
- = ----- Lieu de mariage
- ≠ ----- Divorce
- — — Rapports généalogiques
- ----- Unité de consommation
- B ----- Unité étudiée dans la monographie de concession

SOSAVI BOSU

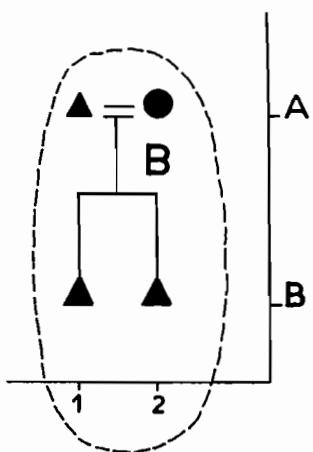
Concession n°74
Quartier Agbogame
18 HABITANTS PRESENTS: 30-2-66



FOLI HWESUGĀ

Concession n°91
Quartier Akpaseme

2 Habitants présents en mars 1966

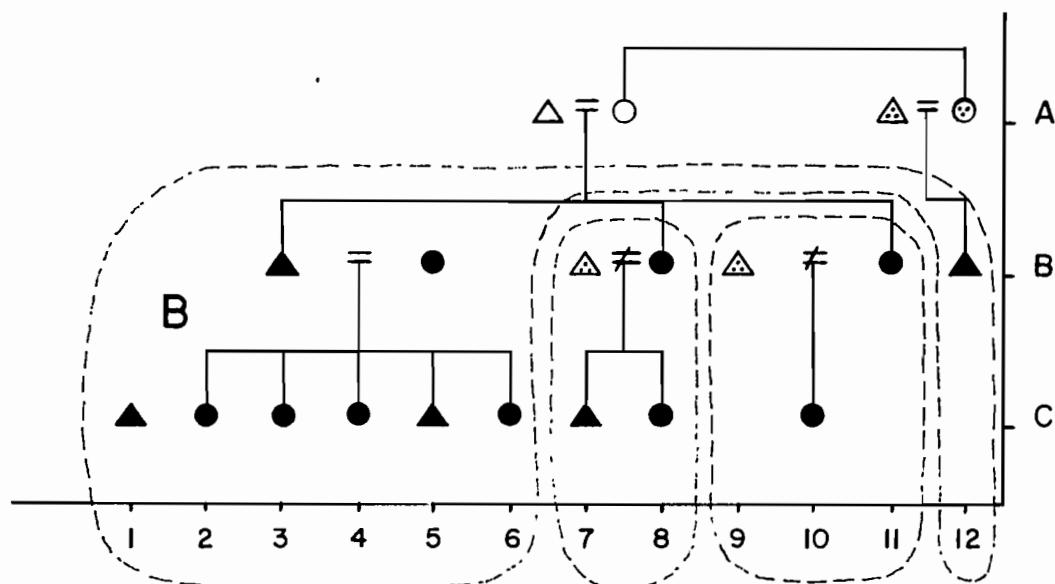


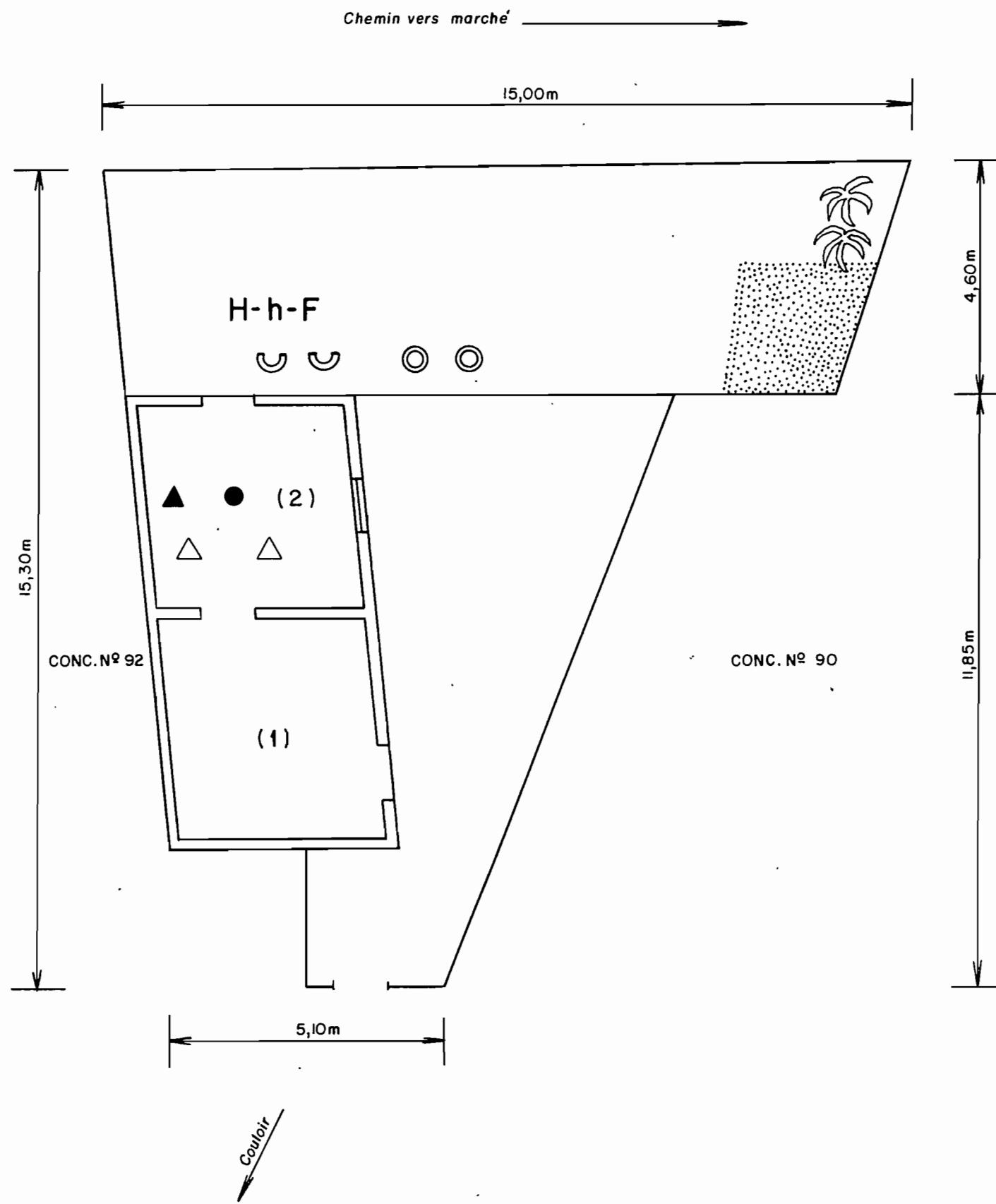
SOGAJI TETE ALAGA

CONCESSION N° 63

QUARTIER AKPASEME

14 HABITANTS PRESENTS EN JUILLET 1966





CONCESSION N° 91

QUARTIER AKPASEME

2 HABITANTS PRESENTS EN MARS 1966

LEGENDE

▲	Homme adulte
●	Femme mariée
○	Garçon
◎	Fille
○○	Jarre (Avla)
—	Mur en terre de barre (Anyi)
—	Fenêtre
—	Clôture en palmes tressées (Kloba)
⌞	Foyer (Adokpo)
⌞	Bananier
■	Douchière (Silekpalo)
■	Emplacement du repos
	H. Chef de concession h. Garçons F. Femmes et plus jeunes enfants

Echelle : 1/100